

République du Bénin

Ministère Chargé du Plan, de La Prospective et du développement

Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique



Analyses des Résultats

Tome 5

Caractéristiques des personnes vulnérables au Bénin



Direction des Etudes Démographiques
Cotonou, Octobre 2003

TABLE DES MATIERES

Liste des tableaux et des graphiques	v
Préface	xv
Avant-propos	xix
Note méthodologique sur le GPH-3	xxi
Résumé	xxvi
Personnel National	ccxcvi
Personnel International	ccxcviii
CHAPITRE 12: LES FEMMES AU BENIN	37
12 . 1. GENERALITES	38
12.1.1.Contexte socioculturel national et international	38
12.1.2. Méthodologie	40
12. 2. POPULATION DES FEMMES	42
12. 2.1. Caractéristiques socio-démographiques	42
12. 2.2. Caractéristiques économiques	48
12. 3. CARACTERISTIQUES DE LA FEMME SELON LES ETAPES DE LA VIE	55
12. 3.1. Adolescentes.....	55
12. 3.2. Femmes adultes	61
12. 3.3. Femmes âgées	65
12. 4. LES FEMMES CHEF DE MENAGE	67
12. 4.1. Caractéristiques des femmes chef de ménage	67
12. 4.2. Habitation des femmes chef de ménage	72
12. 4.3. Charge parentale des femmes chef de ménage	73
CONCLUSION	75
BIBLIOGRAPHIE	76
ANNEXE	78
CHAPITRE 13: LES ENFANTS AU BENIN	84
13. 1. CONTEXTE	86
13. 1-1 Environnement international.....	86
13. 1-2 Contexte national	88
13. 2. CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES	91
13. 2-1 Revue de littérature.....	91
13. 2-2 Définition des concepts	91
13. 2-3 Méthode d'analyse	92
13. 3. POPULATION DES ENFANTS	93
13. 3.1- Importance numérique des enfants au Bénin	93
13. 3.2 Structure par sexe et par âge des enfants.....	96
13. 3.3 Enfants orphelins de 0-14 ans.....	102
13. 4. ENFANTS ET CYCLE DE VIE	103
13. 4.1 : Petite enfance.....	104
13. 4.2 :Enfance	121
13. 4.3 :Adolescence (15-17 ans)	144
CONCLUSION	161
BIBLIOGRAPHIE	163
ANNEXES	166
CHAPITRE 14 : LES PERSONNES HANDICAPEES AU BENIN	175

14. 1: GENERALITES	176
14. 1.1: Contexte socioculturel	176
14. 1.2 : Contexte national	177
14. 1.3 :Contexte international.....	178
14. 1.4 :Considérations méthodologiques	180
14. 2:CONCEPTS ET DEFINITIONS	183
14.2.1 : Le handicap	183
14.2.2 :La personne handicapée.....	184
14.3:CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA POPULATION DES PERSONNES HANDICAPEES AU BENIN	185
14.3.1 : Poids des personnes handicapées dans la population générale du Bénin	185
14.3.2 : Répartition des personnes handicapées selon le type ménage	187
14.3.3 : Les types de handicaps au Bénin.....	187
14. 4- CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES PERSONNES HANDICAPEES ...	195
14. 4.1 :Caractéristiques démographiques	195
14. 4.2 :Caractéristiques culturelles	201
14. 5. LE :NIVEAU D'EDUCATION DES PERSONNES HANDICAPEES	203
14. 5.1. : L'alphabétisation des personnes handicapées.....	203
14. 5.2 : Le niveau d'instruction des personnes handicapées.....	205
14. 6- : LES CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES PERSONNES	208
14. 6.1 : Statut d'occupation des personnes handicapées	208
14. 6.2 : La profession des personnes handicapées.....	213
14. 6.3 :Le statut dans l'emploi des personnes handicapées	215
14. 7- :LES PERSONNES HANDICAPEES, CHEFS DE MENAGE	218
14. 7.1 :Le type du handicap	218
14. 7.2 :L'état matrimonial	219
14. 7.3 :Caractéristiques des conjoints des chefs de ménages en union	221
14. 7.4 :Le niveau d'instruction	222
14. 7.5 :Taille moyenne des ménages.....	224
14. 7.6 :Les actifs occupés dans les ménages dont les chefs sont des personnes handicapées.....	226
14. 7.7 : Le statut d'occupation des logements.....	226
14. 8 :LA FECONDITE AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS DES PERSONNES HANDICAPEES	228
14. 9 - : LE MULTI HANDICAP AU BENIN	229
CONCLUSION	231
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	233
ANNEXE	235
CHAPITRE 15 : LES PERSONNES AGEES AU BENIN	257
15. 1- : CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES	259
15. 1-1 : Définition du concept personnes âgées.....	259
15. 1-2 : Limites liées a la collecte	259
15. 2- : LA DEMOGRAPHIE DES PERSONNES AGEES	260
15. 2.1 : Volume et distribution spatiale	260
15. 2.2 : Structure par sexe et par groupe d'âges	261
15. 2.3 :Evolution de la population des personnes âgées de 1979 A 2002	262

15. 3 : ANALYSE DES CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES	264
15. 3.1 :L'ethnie et la religion	264
15. 3.2 : Alphabétisation	265
15. 3.3 : L'instruction	267
15. 4 : ANALYSE DES CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES	269
15. 4.1 : Les personnes âgées occupées	269
15. 4.2 : Les personnes âgées non occupées	274
15. 5 : CONDITIONS DE VIE	275
15. 5.1 : Etat matrimonial	275
15. 5.2 :Les ménages et les personnes âgées	276
15. 5.3 : Caractéristiques du logement.....	282
15. 5.4 : Handicap physique.....	283
CONCLUSION	284
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	288
ANNEXE	289

LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

CHAPITRE 12 : LES FEMMES AU BENIN	37
Tableau 12. 2.1 : Taux d’alphabétisation (%) de la population de 15 ans et plus	45
Tableau 12. 2.2 : Proportion de la population (6 ans et plus) n’ayant jamais fréquenté l’école	46
Tableau 12. 2.3 : Répartition (%) du taux brut de scolarisation des enfants de 6 à 14 ans	48
Tableau 12. 2.4 : Evolution (%) de la population active occupée entre 1979 et 2002	50
Tableau 12. 2.5 : Répartition (%) de la population occupée de 10 ans et plus par sexe selon le secteur d’occupation en 2002.....	50
Tableau 12. 2.6 : Proportion des femmes dans certaines professions libérales	52
Tableau 12. 2.7 : Proportion des femmes en 2002 dans certaines professions manuelles	53
Tableau 12. 2.8 : Répartition (%) des inactifs en 2002 et 1992.....	54
Tableau 12. 3.1 : Adolescentes non célibataires (%) selon la dernière classe suivie au primaire.....	59
Tableau 12. 3.2 : Age moyen au premier mariage (en année) selon le sexe	62
Tableau 12. 3.3 : Evolution de la probabilité d’agrandissement de la descendance de 1992 à 2002.....	62
Tableau 12. 3.4 : Evolution de l’indice de stérilité définitive de 1992 à 2002.....	64
Tableau 12. 3.5 : Répartition (%) des personnes âgées vivant seules	67
Tableau 12. 3.6 : Le statut des personnes âgées dans le ménage	67
Tableau 12. 4.1 : Répartition des femmes, chefs de ménage selon la situation matrimoniale	69
Tableau 12. 4.2 : Répartition (%) des femmes, chefs de ménage selon la situation matrimoniale	70
Tableau 12. 4.3 : Age moyen des chefs de ménage	71
Tableau 12. 4.4 : Statut d’occupation des femmes chef de ménage selon la situation matrimoniale	72
Tableau 12. 4.5 : La taille moyenne des ménages selon le sexe du chef de ménage	73
Tableau 12. 4.6 : La taille moyenne des ménages selon le sexe du chef de ménage	73
Tableau 12. 4.7 : Répartition (%) du nombre d’enfants (moins de 15 ans) selon le milieu de résidence des femmes, chefs de ménage.....	74
Tableau 12.a.1 : Indicateurs suggérés par les Nations Unies	78
Tableau 12.a.2 : Indicateurs des grandes conférences	79
Tableau 12.a.3 : Autres indicateurs.....	80
Tableau 12.a.4 : Proportion d’enfants (10-14 ans) qui travaillent.....	81
Tableau 12.a.5 : Le rapport de féminité (%) des adolescentes selon le niveau d’instruction.....	81
Tableau 12.a.6 : Répartition (%) des adolescents selon le niveau d’instruction	82
Tableau 12.a.7 : Répartition (%) des chefs de ménage selon le statut d’occupation	82
Tableau 12.a.8 : Répartition (%) des femmes (15-19 ans) selon l’écart d’âge entre conjoints et le type d’union	83
Graphique 12. 2.1 : Proportion de femmes de 1979 à 2002 par rapport à la population totale	43
Graphique 12. 2.2 : Proportion de femmes de 1979 à 2002 selon les grands groupes d’âges.....	44
Graphique 12. 2.3 : Espérance de vie à la naissance (en année).....	44

Graphique 12. 2.4 : Répartition (%) de la population (6 ans et plus) selon le niveau d’instruction	48
Graphique 12. 2.5 : Caractéristique économique de la femme en 2002	49
Graphique 12. 2.6 : Evolution de la population active occupée (%) de 1979 à 2002	51
Graphique 12. 2.7 : Proportion des femmes enseignantes par degré d’enseignement en 2002	52
Graphique 12. 2.8 : Répartition (%) des femmes ménagères selon le niveau d’instruction	54
Graphique 12. 3.1 : Le rapport de féminité (%) des adolescentes selon le niveau d’instruction	56
Graphique 12. 3.2 : Taux de polygamie (%) chez l’adolescente.....	58
Graphique 12. 3.3 : Evolution de la proportion des adolescentes en union en fonction de l’écart d’âge entre les conjoints.....	59
Graphique 12. 3.4 : Evolution du taux de fécondité (pour mille) des adolescentes (15-19 ans).....	60
Graphique 12. 3.5 : Evolution de l’indice synthétique de fécondité et de la descendance atteinte des adolescentes (nombre d’enfants)	60
Graphique 12. 3.6 : Pyramide des âges des célibataires et des mariés.	61
Graphique 12. 3.7 : Evolution du taux d’infécondité (%) de 1992 à 2002.....	63
Graphique 12. 3.8 : Taux d’infécondité (%) par département en 2002	63
Graphique 12.3.9 : Indice de stérilité définitive par département en 2002.....	65
Graphique 12.3.10 : Evolution des personnes âgées (%) de 1979 à 2002.....	65
Graphique 12.3.11 : Répartition (%) des veuves et veufs	66
Graphique 12.4.1 : Pyramide des âges des chefs de ménage	68
Graphique 12.4.2 : Evolution des femmes chef de ménage selon l’état matrimonial (%)	69
Graphique 12.4.3 : Age moyen du chef de ménage selon la situation matrimoniale	71
Graphique 12.4.4 : Proportion des ménages selon le nombre d’actifs occupés et le sexe du chef.....	74
CHAPITRE 13	
LES ENFANTS AU BENIN	84
Tableau 13. 3.1 : Population des enfants de moins de 18 ans par sexe	93
Tableau 13. 3.2 : Répartition (%) des enfants de moins de 18 ans selon le milieu de résidence par sexe ...	94
Tableau 13. 3.3 : Répartition des enfants de moins de 18 ans selon le milieu de résidence et par sexe	94
Tableau 13. 3.4 : Répartition des enfants de moins de 18 ans par région de résidence et par sexe.....	95
Tableau 13. 3.5 : Répartition des enfants 6 à 17 ans selon la fréquentation scolaire	98
Tableau 13. 3.6 : Répartition des enfants de 3 à 5 ans selon la fréquentation scolaire.....	102
Tableau 13. 3.7 : Répartition de la population des enfants de moins de 18 ans par groupes d’âge spécifiques	102
Tableau 13. 3.8 : Proportion des enfants de 0-14 ans par sexe selon la survie des parents	103
Tableau 13. 4.1 : Répartition des enfants de moins de 5 ans selon le milieu de résidence et par sexe	105
Tableau 13. 4.2 : Répartition des enfants de moins de 5 ans par département	106
Tableau 13. 4.3 : Répartition par sexe des enfants de moins de 5 ans selon le lien de parenté avec le chef de ménage.....	107
Tableau 13. 4.4 : Répartition par sexe des enfants de moins de 5 ans selon le lien de parenté avec le chef de ménage et le milieu de résidence.....	108

Tableau 13. 4.5 : Répartition (%) des enfants de moins de 5 ans selon le lien de parenté avec le chef de ménage et le département.....	109
Tableau 13. 4.6 : Répartition des enfants de moins de 5 ans par groupe d'âge et sexe selon la résidence avec les parents biologiques et le milieu de résidence.....	110
Tableau 13. 4.7 : Répartition des enfants de moins de 5 ans par groupe d'âge et sexe selon la résidence avec les parents biologiques et le département	111
Tableau 13. 4.8 : Taille moyenne des ménages et nombre moyen de personnes par ménage.....	112
Tableau 13. 4.9 : Nombre moyen d'enfants de moins de 5 ans par ménage	113
Tableau 13. 4.10 : Proportion des enfants de moins de 5 ans vivant dans les ménages selon le mode d'aisance du ménage, le milieu de résidence et le département	115
Tableau 13. 4.11 : Proportion des enfants de moins de 5 ans par sexe selon le mode d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence	117
Tableau 13. 4.12 : Proportion des enfants de moins de 5 ans selon le mode d'approvisionnement en eau de boisson et le département.....	118
Tableau 13. 4.13 : Répartition des enfants de 3 à 4 ans selon la fréquentation scolaire par sexe	119
Tableau 13. 4.14 : Quotient de mortalité des enfants de 0 à 4 ans	120
Tableau 13. 4.15 : Quotient de mortalité des enfants de moins de 5 ans selon le milieu de résidence	120
Tableau 13. 4.16 : Répartition des enfants de 5 à 14 ans selon le milieu de résidence	121
Tableau 13. 4.17 : Répartition des enfants de 5 à 14 ans selon le département.....	122
Tableau 13. 4.18 : Répartition des enfants de 5 ans selon la fréquentation scolaire et le sexe.....	123
Tableau 13. 4.19 : Répartition des enfants de 6 à 14 ans selon la fréquentation scolaire et le sexe	124
Tableau 13. 4.20 : Population scolaire selon le niveau d'instruction, par sexe et selon certains groupes d'âge spécifiques	125
Tableau 13. 4.21 : Population scolaire selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence.....	126
Tableau 13. 4.22 : Population déscolarisée selon le niveau d'instruction par sexe	127
Tableau 13. 4.23 : Population déscolarisée selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence.....	128
Tableau 13. 4.24 : Proportion des enfants de 6 à 14 ans en cours de scolarisation et mode d'éclairage des unités d'habitation.....	129
Tableau 13. 4.25 : Proportion des enfants de 6 à 14 ans selon le mode d'éclairage et le milieu de résidence	129
Tableau 13. 4.26 : Répartition des enfants de 10 à 14 ans selon l'état matrimonial	132
Tableau 13. 4.27 : Proportion des enfants de 10 à 14 ans selon l'état matrimonial et le milieu de résidence par sexe.....	132
Tableau 13. 4.28 : Proportion des filles mariées âgées 10 à 14 ans par type de mariage et milieu de résidence.....	133
Tableau 13. 4.29 : Proportion des filles mariées âgées 10 à 14 ans par type de mariage et le département.....	134
Tableau 13. 4.30 : Proportion des filles ayant eu des naissances au cours des 14 derniers mois.....	135

Tableau 13. 4.31 : Répartition des filles ayant eu des naissances selon l'âge et le milieu de résidence...	135
Tableau 13. 4.32 : Répartition des naissances des 14 derniers mois selon l'âge des filles mères.....	137
Tableau 13. 4.33 : Proportion des enfants de 6-9 ans selon le statut d'occupation et le sexe	138
Tableau 13. 4.34 : Proportion des enfants de 6-9 ans selon le statut dans l'emploi.....	139
Tableau 13. 4.35 : Répartition des enfants de 6-9 ans selon le statut dans l'emploi et le département	140
Tableau 13. 4.36 : Proportion des enfants de 10-14 ans selon le statut d'occupation	141
Tableau 13. 4.37 : Répartition des enfants de 10-14 ans selon le statut dans l'emploi et le sexe	142
Tableau 13. 4.38 : Proportion enfants 10-14 ans selon le statut dans l'emploi et le milieu de résidence .	142
Tableau 13. 4.39 : Proportion des enfants de 10-14 ans selon le statut dans l'emploi et le département .	143
Tableau 13. 4.40 : Répartition des enfants de 15 à 17 ans selon le milieu de résidence.....	145
Tableau 13. 4.41 : Répartition des enfants de 15-17 ans par département	146
Tableau 13. 4.42 : Répartition des enfants de 15 à 17 ans selon la fréquentation scolaire et le sexe	147
Tableau 13. 4.43 : Répartition des enfants de 15 à 17 ans présents à l'école selon leur niveau d'instruction	148
Tableau 13. 4.44 : Répartition des enfants de 15 à 17 ans qui fréquentent selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence.....	148
Tableau 13. 4.45 : Répartition des enfants de 15 à 17 ans ayant fréquenté l'école selon le niveau d'instruction	149
Tableau 13. 4.46 : Répartition des enfants déscolarisés de 15 à 17 ans selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence.....	150
Tableau 13. 4.47 : Répartition des enfants de 15 à 17 ans selon l'état matrimonial et le sexe.....	151
Tableau 13. 4.48 : Proportion des enfants de 15 à 17 ans selon l'état matrimonial et le milieu de résidence par sexe	151
Tableau 13. 4.49 : Répartition (%) des filles mariées selon le régime matrimonial par le milieu de résidence.....	152
Tableau 13. 4.50 : Proportion des filles mariées âgées 15 à 17 ans par type de mariage et département .	153
Tableau 13. 4.51 : Proportion des filles ayant eu des naissances au cours des 14 derniers mois.....	154
Tableau 13. 4.52 : Répartition des filles ayant eu des naissances selon l'âge et le milieu de résidence...	154
Tableau 13. 4.53 : Répartition des filles âgées de 15 à 17 ans ayant eu des naissances au cours des 14 derniers mois par département	155
Tableau 13. 4.54 : Répartition des naissances issues des filles de 15 à 17 ans selon le milieu de résidence par âge des mères et par sexe	156
Tableau 13. 4.55 : Répartition des enfants de 15-17 ans selon le statut d'occupation	157
Tableau 13. 4.56 : Proportion des enfants de 15-17 ans selon le statut dans l'emploi	158
Tableau 13. 4.57 : Répartition des enfants de 15-17 ans selon le statut dans l'emploi et le milieu de résidence.....	159
Tableau 13. 4.58 : Répartition des enfants de 15-17 ans selon le statut dans l'emploi et le département.	160

Graphique 13.3.1 : Pyramide des âges des personnes âgées de moins de 18 ans	96
Graphique 13.3.2 : Pyramides superposées de 1992 et 2002	97
Graphique 13.3.3 : Pyramide des âges des enfants qui sont à l'école.....	99
Graphique 13.3.4 : Courbe de rapport de masculinité des enfants scolaires.....	99
Graphique 13.3.5 : Pyramides des âges Superposés des enfants déscolarisés et non scolarisés	101
Graphique 13.4.1 : Taille moyenne des ménages et nombre moyen de personnes par pièce.....	113
Graphique 13.4.2 : Répartition des enfants de 5 à 14 ans selon le milieu de résidence.....	122
Graphique 13.4.3 : Proportion des enfants de 6 à 14 ans en cours de scolarisation et mode d'éclairage selon le département	130
Graphique 13.4.4 : Proportion des filles mères par département	136
Graphique 13.4.5 : Proportion des enfants de 10 à 14 ans selon le statut d'occupation	140
Graphique 13.4.6 : Proportion des actifs de 10-14 ans selon le statut dans l'emploi et le sexe	142
Graphique 13.4.7 : Répartition (%) des enfants de 15-17 ans par département.....	146
CHAPITRE 14 : LES PERSONNES HANDICAPÉES AU BENIN	175
Tableau 14.3.1 : Poids de la population des personnes handicapées dans la population totale selon le sexe et le milieu de résidence	186
Tableau 14.3.2 : Structure des personnes handicapées selon le type de handicap et le type de ménage ..	188
Tableau 14.3.3 : Répartition des personnes handicapées selon le sexe	190
Tableau 14.3.4 : Proportion des personnes handicapées selon le sexe et le type de handicap	191
Tableau 14.3.5 : Répartition des personnes handicapées selon le type de handicap et le milieu de résidence	192
Tableau 14.3.6 : Répartition des personnes handicapées des principales villes selon le type de handicap... ..	194
Tableau 14.4.1 : Structure par groupe d'âges et rapport de masculinité de personnes résidentes.....	195
handicapées	195
Tableau 14.4.2 : Répartition des personnes handicapées résidentes selon les grands groupes d'âges et le type de handicap.....	197
Tableau 14.4.3 : Pourcentage des enfants handicapés (0-14 ans) résidents selon le groupe d'âges et le type de handicap.....	198
Tableau 14.4.4 : Structure des personnes handicapées selon l'état matrimonial et le type de handicap	200
Tableau 14.4.5 : Répartition des personnes handicapées résidentes selon le type de handicap et l'ethnie.....	202
Tableau 14.5.1 : Taux d'alphabétisation des personnes handicapées résidentes selon le type du handicap	203
Tableau 14.5.2 : Taux d'alphabétisation (%) des personnes handicapées résidentes selon le département et les principales villes.....	204

Tableau 14.5.3 : Répartition des personnes handicapées résidentes selon le niveau d’instruction, le sexe et le milieu de résidence	206
Tableau 14.5.4 : Proportion des personnes handicapées résidentes selon le département et le niveau d’instruction.....	206
Tableau 14.5.5 : Répartition des personnes handicapées résidentes selon les principales villes et le niveau d’instruction	207
Tableau 14.6.1 : Répartition (%) des personnes handicapées résidentes selon le statut d’occupation, le sexe et le milieu de résidence	208
Tableau 14.6.2 : Répartition (%) des personnes handicapées résidentes selon le statut d’occupation et le type du handicap	209
Tableau 14.6.3 : Répartition (%) des personnes handicapées résidentes selon le statut d’occupation dans les départements	212
Tableau 14.6.4 : Répartition (%) des personnes handicapées selon la profession et le milieu de résidence	213
Tableau 14.6.5 : Répartition des personnes handicapées résidentes selon la profession actuelle et le type du handicap	214
Tableau 14.6.6 : Répartition des personnes handicapées résidentes selon le statut dans l’occupation et le type du handicap	216
Tableau 14.6.7 : Répartition des personnes handicapées résidentes selon le statut dans l’occupation et le milieu de résidence	216
Tableau 14.6.8 : Répartition (%) des personnes handicapées selon le statut dans l’occupation et le département	217
Tableau 14.7.1 : Répartition des Chefs de ménage handicapés résidents selon le type de handicap, le sexe et le milieu de résidence	219
Tableau 14.7.2 : Répartition des Chefs de ménage handicapés résidentes selon la situation matrimoniale et le type du handicap.....	220
Tableau 14.7.3 : Répartition des Chefs de ménages handicapés résidents selon La situation matrimoniale, le sexe et le milieu de résidence	220
Tableau 14.7.4 : Structure des chefs de ménage handicapés selon le statut du handicap de leur conjoint	221
Tableau 14.7.5 : Répartition des personnes handicapées, chefs de ménage selon le Sexe, le milieu de résidence et le niveau d’instruction	222
Tableau 14.7.6 : Répartition des personnes handicapées résidentes Chefs de ménage selon le type du handicap et le niveau d’instruction.....	223
Tableau 14.7.7 : Répartition (%) des personnes handicapées résidentes chefs de ménage selon le département et le niveau d’instruction	223
Tableau 14.7.8 : Répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage, la taille du ménage le milieu de résidence et le département.....	225

Tableau 14.7.9 : Structure des ménages dont le chef est handicapé selon le nombre d'actifs occupés	226
Tableau 14.7.10 : Pourcentage des chefs de ménage handicapés propriétaires de leur logement selon le sexe	227
Tableau 14.7.11 : Répartition des chefs de ménage handicapés selon le type de handicap et le statut d'occupation du logement	227
Tableau 14.8.1 : Taux de fécondité (%) par groupe d'âges, indice synthétique de fécondité (ISF) et taux spécifique de fécondité pour les naissances des douze derniers mois.....	229
Tableau 14.9.1 : Répartition (%) des personnes handicapées selon le type et le nombre de handicap	230
Tableau 14.a1 : Répartition de la population des handicapés selon le type du handicap, le département et les communes.....	235
Tableau 14.a2 : Répartition des personnes handicapées résidentes selon le statut d'occupation dans les principales villes.....	237
Tableau 14.a3 : Proportion des personnes handicapées selon le type de ménage et le sexe.....	238
Tableau 14.a4 : Répartition des chefs de ménage handicapés selon le type de handicap et le statut d'occupation du logement	238
Tableau 14.a5 : Répartition de la population des personnes handicapées selon le type du handicap et le type de ménage	239
Tableau 14.a6 : Pourcentage des enfants handicapés (0-14 ans) résidents selon le groupe d'âges et le type de handicap.....	239
Tableau 14.a7 : Répartition des personnes handicapées selon le groupe d'âge et le premier handicap	240
Tableau 14.a8 : Structure des personnes handicapées selon la situation matrimoniale, le milieu de résidence et le sexe	241
Tableau 14.a9 : Répartition des personnes handicapées selon le groupe d'âge et le premier handicap.....	241
Tableau 14.a10 : Répartition des personnes handicapées selon le niveau d'instruction, le milieu de résidence et le sexe.....	242
Tableau 14.a11 : Répartition des personnes handicapées de 10 ans et plus selon la situation matrimoniale, le sexe et le département.....	243
Tableau 14.a12 : Répartition des personnes handicapées selon le type du handicap et le statut d'occupation du logement	243
Tableau 14.a13 : Répartition des personnes handicapées selon le type du handicap et le statut d'occupation du logement	244
Tableau 14.a14 : Répartition des personnes handicapées résidentes selon le type du handicap et le niveau d'instruction	244
Tableau 14.a15 : Répartition de la population des handicapées au Bénin selon département	

et le milieu de résidence	245
Tableau 14.a16 : Répartition des personnes handicapées résidentes selon la religion et le type du handicap	245
Tableau 14.a17 : Répartition des personnes handicapées des principales villes selon le type de handicap	246
Tableau 14.a18 : Répartition des personnes handicapées résidentes selon la profession actuelle et le département	247
Tableau 14.a19 : Répartition des personnes handicapées selon la profession, le milieu de résidence et le sexe.....	248
Tableau 14.a20 : Proportion des Chefs de ménage selon la taille du ménage et le type de handicap	248
Tableau 14.a21 : Répartition des personnes handicapées résidentes selon la religion le sexe, et le milieu de résidence	249
Tableau 14.a22 : Répartition des personnes handicapées résidentes selon l'ethnie et le milieu de résidence.....	249
Tableau 14.a23 : Répartition des personnes handicapées résidentes selon la profession actuelle, le sexe et le milieu de résidence	250
Tableau 14.a24 : Taux d'alphabétisation des personnes handicapées résidentes selon le sexe et le milieu de résidence et le niveau d'instruction	250
Tableau 14.a25 : Proportion des personnes handicapées selon le sexe, le type de ménage et le type de handicap.....	250
Tableau 14.a26 : Proportion des personnes handicapées selon le département et le type de handicap	251
Tableau 14.a27 : Répartition des personnes handicapées selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence et le premier handicap.....	251
Tableau 14.a28 : Répartition des personnes handicapées résidentes selon la profession actuelle et le département	252
Tableau 14.a29 : Répartition des personnes handicapées des principales villes selon le statut d'activité.....	252
Tableau 14.a30 : Structure des personnes handicapées des principales villes selon le statut d'activité.....	253
Tableau 14.a31 : Répartition des chefs de ménage handicapés selon le sexe, le milieu de résidence et le département.....	253
Tableau 14.a32 : Structure des chefs de ménages handicapés selon le statut de handicap du conjoint en milieu rural.....	254
Tableau 14.a33 : Structure des chefs de ménages handicapés selon le statut de handicap du conjoint en milieu urbain.....	254

Tableau 14.a34 : Répartition des ménages selon la taille, le sexe du chef de ménage et les principales villes.....	255
Tableau 14.a35 : Structure des personnes handicapées selon le nombre et le type de handicap	255
Tableau 14.a36 : Structure des personnes handicapées selon la profession actuelle et les grandes villes.....	256
Graphique 14. 3.1 : Volume global des personnes handicapées et les personnes non handicapées au sein de la population totale du Bénin	186
Graphique 14. 3.2 : Répartition (%) des personnes handicapées selon le type de ménage	187
Graphique 14. 3.3 : Proportion des personnes handicapées selon le type de handicap	188
Graphique 14. 3.4 : Répartition (%) des personnes handicapées selon les grands groupes de handicap et le type de ménage	189
Graphique 14. 3.5 : Proportion des personnes handicapées selon le département	190
Graphique 14. 3.6 : Proportion des personnes handicapées selon les principales villes du Bénin	192
Graphique 14. 4.1 : Pyramide des âges des personnes handicapées résidentes	197
Graphique14. 4.2 : Répartition (%) des enfants de moins de 15 ans atteints de la paralysie des membres inférieurs	199
Graphique 14. 4.3 : Répartition (%) de la population des personnes handicapées selon la religion.....	202
Graphique 14. 5.1 : Proportion des personnes handicapées selon le niveau d’instruction	205
Graphique 14. 6.1 : Répartition (%) des personnes handicapées selon le statut d'occupation et le type de handicap	210
Graphique 14. 6.2 : Proportion des personnes handicapées des principales villes selon le statut d’occupation.....	211
Graphique 14. 6.3 : Répartition (%) des personnes handicapées actives selon la branche d'activité.....	215
Graphique 14. 7.1 : Répartition (%) des chefs de ménages handicapés selon le milieu de résidence.....	218

CHAPITRE 15 : LES PERSONNES AGEES AU BENIN 257

Tableau 15.2.1 : Evolution de l’effectif des personnes âgées de 1979 à 2002.....	263
Tableau 15.3.1 : Proportion des personnes âgées selon l’ethnie	264
Tableau 15.3.2 : Proportion des personnes âgées selon la religion	265
Tableau 15.3.3 : Les personnes âgées selon le niveau d’instruction	268
Tableau 15.4.1 : Taux d’activité par milieu de résidence.....	270
Tableau 15.4.2 : Proportion des personnes âgées occupées	272
Tableau 15.4.4 : Statut des personnes âgées dans l’emploi exercé	273
Tableau 15.4.5 : Répartition des personnes âgées non occupées par sexe et Groupes d’âges.....	274
Tableau 15.5.1 : Caractéristiques des personnes âgées dans le ménage.....	278

Tableau 15.5.2 : Les personnes âgées chefs de ménage selon l'occupation	278
Tableau 15.5.3 : Caractéristiques démographiques des personnes âgées vivant seules .	280
Tableau 15.5.4 : Les personnes âgées vivant seules et leur occupation	281
Tableau 15.5.5 : Les personnes âgées et les caractéristiques du logement	282
Tableau 15.a1 : Répartition des personnes âgées par groupe d'âge et sexe	289
Tableau 15.a2 : Répartition des personnes âgées alphabétisées	289
Tableau 15.a3 : Répartition des personnes âgées selon l'occupation	290
Tableau 15.a4 : Répartition des personnes âgées selon la profession par département .	290
Tableau 15.a5 : Répartition des personnes âgées selon la profession	291
Tableau 15.a6 : Répartition des personnes âgées non occupées par département.....	291
Tableau 15.a7 : Etat matrimonial des personnes âgées	292
Tableau 15.a8 : Etat matrimonial des personnes âgées selon le milieu de résidence.....	292
Tableau 15.a9 : Répartition des personnes âgées selon le lien de parenté avec le chef de ménage	293
Tableau 15.a10 : Les personnes âgées chefs de ménage selon l'occupation.....	294
Tableau 15.a11 : Les personnes âgées vivant seules et leur occupation par département	294
Tableau 15.a12 : Les personnes âgées selon le type de handicap	295
Graphique 15.2.1 : Poids démographique des personnes âgées par département	260
Graphique 15.2.2 : Concentration des personnes âgées par département	261
Graphique 15.2.3 : Proportion des personnes âgées par groupe d'âges selon le sexe...	262
Graphique 15.2.4 : Evolution de l'effectif des personnes âgées de 1979 à 2002.....	263
Graphique 15.3.1 : Taux d'alphabétisation chez les personnes âgées	266
Graphique 15.3.2 : L'alphabétisation des personnes âgées par département.....	267
Graphique 15.3.3 : Niveau d'instruction des personnes âgées par département	268
Graphique 15.4.1 : Taux d'activité des personnes âgées entre 1992 et 2002	269
Graphique 15.4.2 :Taux d'activité par département.....	270
Graphique 15.4.3 : Personnes âgées occupées par secteur d'activité	271
Graphique 15.4.4 : Catégories de personnes âgées non occupées	274
Graphique 15.5.1 : Personnes âgées selon l'état matrimonial.....	276
Graphique 15.5.2 : Proportion des personnes âgées par ménage	276
Graphique 15.5.3 : Situation de dépendance des personnes âgées	277
Graphique 15.5.4 :Occupation des personnes âgées chefs de ménage	279
Graphique 15.5.5 : Concentration des personnes âgées vivant seules par département.	280
Graphique 15.5.6 : Personnes âgées vivant seules selon l'occupation	281
Graphique 15.5.7 : Unités d'habitation des personnes âgées selon le milieu	282
Graphique 15.5.8 : Type de handicap chez les personnes âgées	283

Préface

Il n'est de richesse que d'hommes dit-on. En vertu de ce principe, le Gouvernement de la République du Bénin, désireux de connaître et d'apprécier l'importance et la qualité de ses ressources humaines a décidé, par décret n° 99-459 du 22 septembre 1999, d'organiser sur toute l'étendue du territoire national, un Recensement Général de la Population et de l'Habitation. Cette importante opération est la troisième du genre depuis notre indépendance nationale.

Les principaux objectifs assignés au troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation sont de plusieurs ordres. Il s'agit essentiellement de :

- connaître l'effectif total de la population résidente de l'ensemble du pays, et des divisions administratives,
- fournir des données sur les caractéristiques sociales, culturelles et économiques de la population,
- collecter les données de base nécessaires à l'appréciation des conditions de vie des populations et à l'estimation de la pauvreté,
- collecter les données nécessaires à l'étude des mouvements migratoires et de l'urbanisation au Bénin,
- permettre une estimation des niveaux globaux de fécondité et de la mortalité au Bénin, notamment de la fécondité des adolescentes et de la mortalité des enfants de moins d'un an, d'un an à moins de 4 ans, de 0 à moins de 5 ans et des femmes en couches et des suites de couches,
- mesurer l'ampleur du travail des enfants et du phénomène des enfants placés,
- identifier les déterminants de la scolarisation au Bénin,
- calculer les coordonnées géographiques de chacun des villages en vue de permettre l'établissement des cartes thématiques à l'appui de la dissémination des résultats du recensement.

L'exécution technique du Recensement Général de la Population et de l'Habitation a été confiée à l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE), appuyé par trois de ses Directions à savoir :

- la Direction des Etudes Démographiques pour les aspects techniques ;
- la Direction Administrative et Financière pour la gestion administrative et financière de l'opération ;
- la Direction du Traitement de l'Information et des Publications, à qui est revenu le

soin d'assurer le traitement informatique des données.

Au plan national, un Comité de 42 membres représentant tous les départements ministériels, les Organisations Non Gouvernementales, les Associations de Développement des douze régions administratives du Bénin et les Centrales Syndicales a été chargé d'assurer le suivi de l'opération.

Enfin, pour donner au Recensement Général de la Population et de l'Habitation toutes les chances de succès et obtenir des résultats fiables, deux autres Comités ont été mis en place :

- un Comité Départemental du Recensement, présidé, dans chaque Département par le Préfet ;
- un Comité local du Recensement, au niveau de chaque Commune (ex sous – préfecture).

Le rôle de ces deux Comités est de faire du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation une opération de proximité par une forte sensibilisation des populations et une gestion administrative efficace.

Rappelons que l'organisation du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation en février 2002, soit dix ans après le deuxième Recensement Général exécuté en février 1992, répond bien aux exigences des Nations Unies qui recommandent l'organisation de recensements généraux suivant une périodicité de dix ans.

Pour faciliter l'exploitation des résultats et conformément aux objectifs fixés, l'analyse des données du recensement a ciblé des thèmes précis tels que :

- la structure par sexe et âge de la population
- la répartition spatiale de la population,
- les caractéristiques socioculturelles de la population,
- les caractéristiques économiques,
- la fécondité au Bénin,
- la mortalité au Bénin,
- la migration au Bénin et impact sur la croissance urbaine,
- l'état matrimonial et la nuptialité,
- les conditions de vie et d'habitation des ménages,
- les projections démographiques et l'étude prospective sur la demande sociale

d'éducation, d'emploi, de santé et de logement au Bénin,

- les femmes au Bénin,
- les enfants au Bénin,
- la population des personnes handicapées,
- les personnes âgées au Bénin,
- la mesure de la pauvreté à partir des données du RGPH₃ (la carte de la pauvreté),
- Alphabétisation, Instruction, fréquentation scolaire et déterminants familiaux de la scolarisation.

Les résultats de ces différentes analyses permettent aujourd'hui de disposer des grandes tendances de la population béninoise, des indicateurs du mouvement de la population (mortalité, natalité et migration). Ils permettent également de déterminer les niveaux de la pauvreté au Bénin ainsi que de nombreux autres indicateurs de développement qui peuvent aider à l'évaluation des différents plans et programmes mis en œuvre au cours de ces dernières années, notamment dans le cadre des objectifs des grandes conférences internationales (Déclaration du Millénaire pour le Développement, Sommet Mondial pour les Enfants, Plan d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement etc.).

Avec ces résultats, le Gouvernement dispose désormais d'un précieux instrument de politiques dans tous les domaines : politique de population, politique économique, politique de logement, politique environnementale politique d'aménagement du territoire etc.).

Ces résultats constituent également un instrument à la disposition des différents acteurs des secteurs socio-économiques : Opérateurs économiques ; Organisations Non Gouvernementales; Associations de développement ; Organismes bilatéraux et multilatéraux de Coopération et d'Assistance qui pourront s'en servir pour éclairer les analyses et leurs décisions.

Signalons que l'atlas démographique et les 12 monographies départementales établies pour appuyer la décentralisation seront disponibles dès 2004.

Tous ces résultats n'ont été possibles que grâce à l'appui technique et financier des Partenaires au Développement, notamment le Fonds des Nations Unies pour la Population, la Coopération Suisse, l'UNICEF, la Banque Mondiale à travers le Projet Santé et Population, l'USAID et le Port Autonome de Cotonou.

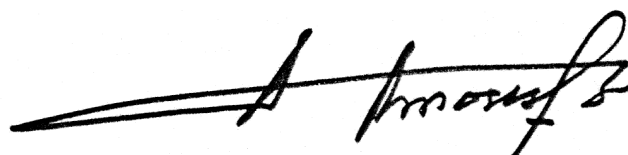
C'est pourquoi je voudrais, au nom du Gouvernement béninois et en mon nom personnel, adresser mes sincères remerciements et mes compliments à tous les Représentants et à tous les

Responsables de ces diverses institutions.

Mes remerciements vont également :

- aux Autorités politiques et administratives de notre pays pour leur participation active et désintéressée aux travaux de terrain ;
- aux membres du Comité National et des Comités Locaux du Recensement pour leur contribution à la recherche de solutions aux nombreux problèmes qui ont jalonné la réalisation de cette opération ;
- à toute la population béninoise, pour son adhésion franche et massive à cette importante opération ;
- aux journalistes, toute presse confondue, pour la part active qu'ils ont prise dans la sensibilisation de la population ;
- aux Agents Recenseurs et autres personnels déployés sur le terrain, pour leur contribution décisive à l'exécution de cette opération,

Enfin, Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte ici pour féliciter les cadres de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) qui se sont investis sans réserve et n'ont ménagé aucun effort pour gagner le pari de ce troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation.



Bruno Amoussou

Ministre d'Etat, Chargé du Plan,
de la Prospective et du Développement

AVANT-PROPOS

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitation est la meilleure source qui permet de disposer de façon exhaustive de données détaillées jusqu'aux plus petites unités administratives sur les caractéristiques démographiques, économiques et socioculturelles de la population. Il constitue de ce fait un précieux instrument pour l'élaboration des plans et programmes de développement, tant au niveau national que des collectivités locales à la base.

Le Bénin a réalisé trois Recensements Généraux de Population et de l'Habitation, le premier en mars 1979, le second en février 1992, et le troisième en février 2002, soit 10 ans après, conformément aux recommandations des Nations Unies. Le troisième Recensement était devenu impérieux dès lors que les informations statistiques issues des deux premiers sont devenues obsolètes du fait des changements de comportements démographiques et des mutations socio-économiques et culturelles que connaissent les populations.

Par ailleurs, l'efficacité du processus de décentralisation et de développement communautaire à la base amorcé depuis 2002 recommande des plans de développement économique et social aussi proches que possible des réalités locales.

Comme les autres recensements, le troisième a permis d'actualiser les connaissances sur la structure de la population de l'ensemble du pays et des divisions administratives, d'évaluer les populations des groupes d'âges, cibles des programmes de développement, de déterminer les soldes migratoires internes et d'estimer les niveaux de fécondité et de mortalité au Bénin, notamment de la fécondité des adolescentes, de la mortalité infanto juvénile et de la mortalité maternelle. En outre, elle a enrichi le stock de données et d'indicateurs sociodémographiques, économiques et culturels disponibles et indispensables aux décideurs politiques, aux planificateurs, aux collectivités locales, aux agents économiques et à la société civile pour l'élaboration des futurs plans de développement socio-économique et de la prospective de la demande sociale.

L'analyse des résultats de cette importante investigation a porté sur 18 thèmes dont 16 ont été répartis en six tomes. Le présent tome intitulé "Caractéristiques des personnes vulnérables" est axé sur quatre thèmes principaux :

- 1) Les femmes au Bénin
- 2) Les enfants au Bénin
- 3) La population des personnes handicapées au Bénin
- 4) Les personnes âgées au Bénin

Le premier met en exergue les caractéristiques sociodémographiques, économiques et culturelles des femmes en s'appuyant sur la politique nationale de promotion de la femme dont le but essentiel est l'amélioration de leurs conditions de vie

Le deuxième thème intitulé "les enfants au Bénin" offre une opportunité pour une meilleure connaissance des caractéristiques des enfants. Il vise à étudier les caractéristiques socio démographiques et économiques des enfants, la situation des enfants selon les liens de parenté et la survie des parents, d'étudier le travail des enfants, la situation matrimoniale et la fécondité précoce des enfants.

Le troisième est consacré à l'étude de la sous-population des personnes handicapées à travers leur localisation géographique, la nature de leur handicap et leurs caractéristiques sociodémographiques. Il permet de disposer de nombreux indicateurs pertinents relatifs à cette population vulnérable, notamment leur importance numérique dans la population, la proportion par type de handicap, les taux d'alphabétisation, de scolarisation de ce sous groupe, la proportion des enfants handicapés, l'indice synthétique de fécondité, la situation matrimoniale au sein des personnes handicapées et leurs caractéristiques socio-économiques.

Le quatrième concerne "les personnes âgées au Bénin". Il étudie leurs caractéristiques sociodémographiques et économiques et leurs conditions de vie.

NOTE METHODOLOGIQUE SUR LE RGPH-3

Bref aperçu de la stratégie de collecte et de traitement du RGPH-3

Par décret N°99-459 du 22 septembre 1999, le Gouvernement Béninois a retenu d'organiser le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-3).

Ce troisième Recensement a été réalisé du 15 février au 1^{er} mars 2002, soit dix ans jour pour jour après le deuxième Recensement. C'est le deuxième Recensement après la "Conférence des Forces Vives de la Nation" de février 1990.

Un Recensement Général de la Population et de l'Habitation est un comptage complet à une date déterminée de la population d'un pays donné, d'une ville ou d'une région et un inventaire de son habitation. Il s'agit ici de dénombrer, c'est-à-dire de compter, sans omission, ni répétition, les personnes et/ou les ménages. Cette opération a utilisé 7.506 Agents Recenseurs, 1.507 Chefs d'Equipe, 252 contrôleurs et 18 superviseurs régionaux pour collecter les informations sur toutes les personnes résidant au Bénin, ainsi que sur les conditions de vie des ménages à l'aide du questionnaire ménage. La technique de collecte utilisée est l'interview directe de porte à porte. Cette méthode consiste à se présenter dans chaque ménage, à poser des questions au Chef de

Ménage et à tous ses membres capables d'y répondre et à inscrire sur le questionnaire ménage les renseignements recueillis.

Pour la réalisation de ce recensement, le Bénin a été découpé, lors de l'opération de la cartographie censitaire, en 7.352 petites portions appelées Zones de Dénombrement (ZD). Chaque Zone de Dénombrement est confiée à un Agent Recenseur dont le rôle a consisté à y dénombrer toutes les personnes, ainsi que les ménages y résidant.

Les informations collectées ont été codifiées, saisies, apurés et tabulés à l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) à Cotonou pendant 8 mois par 12 Agents vérificateurs, 60 Agents Codificateurs, 70 Agents de saisie sous la supervision de 2 cadres Analystes-programmeurs et de 2 Analystes-programmeurs Assistants. Le traitement des questionnaires ménages consiste d'une part à traduire en langage les informations collectées et de les rentrer dans les micro-ordinateurs pour faciliter la tabulation et l'analyse d'autre part.

Evaluation de l'exhaustivité du dénombrement et de la qualité des données collectées sur certaines variables

Dans plusieurs recensements, on assiste parfois à un double compte des personnes ou des ménages, ou encore à des omissions des individus et/ou des ménages. Pour s'assurer de l'exhaustivité du RGPH-3, il a

été organisé trois mois après le dénombrement général, une Enquête Post-Censitaire dont le but principal était de mesurer la couverture du dénombrement : son exhaustivité territoriale et démographique, et la fiabilité des informations enregistrées pour certaines variables importantes. Cette enquête a utilisé la même stratégie de collecte que celle du dénombrement général afin de s'assurer de la comparabilité des données issues des deux sources. Cette opération a eu lieu du 10 au 24 avril 2002. L'Enquête Post-Censitaire (EPC) consiste en un redénombrement des ménages dans un échantillon stratifié et tiré à un degré de 100 ZD proportionnellement à leur taille (effectifs préliminaires de population au RGPH3). La base de sondage est constituée des ZD découpées lors de la cartographie du RGPH3. Les domaines d'étude retenus sont : Cotonou, la strate Autres Villes, la strate Rurale à Forte Croissance et la Strate Rurale à Faible Croissance.

Apurement et imputation des données.

Dans les données issues d'une enquête ou d'un recensement, plusieurs erreurs peuvent s'y introduire, erreurs dues à la collecte elle-même, à la saisie des données, etc. Aussi, il existe entre certaines variables, une relation logique (par exemple: une fille de huit ans ne peut avoir accouché) qu'il est essentiel de préserver ou des modalités fixes de certaines variables qui ne doivent souffrir d'aucune

ambiguïté (le sexe par exemple). Il est dès lors recommandé de procéder à des corrections par l'élaboration des tests de cohérence qu'on applique aux données pour éliminer toutes les erreurs possibles.

Les méthodes d'imputation auxquelles a eu recours le RGPH-3 sont :

-Les méthodes d'imputation déductive :

Méthode permettant de déduire avec «certitude» une donnée dont la valeur est manquante ou incohérente; ce type d'imputation est fonction de l'ensemble de réponses fournies au titre des autres rubriques du questionnaire.

-Les méthodes d'imputation par la moyenne: méthode ayant pour effet d'attribuer la valeur moyenne de la rubrique (calculée pour les enregistrements acceptés), à la réponse manquante ou incohérente de tous les enregistrements rejetés.

Cette phase a duré un mois (juin 2003) et a regroupé six cadres démographiques, statisticiens et informaticiens qui ont conduit le RGPH3.

Définitions des concepts de base du RGPH-3

Une multitude de concepts ont été utilisés lors du Recensement dont il est important de rappeler le contenu afin que tous les utilisateurs aient une compréhension

unique. Il s'agit notamment du :

- **Ménage** : Le concept de "ménage" est fondé sur les dispositions prises par les personnes individuellement ou d'une façon collective afin de pourvoir à leurs besoins vitaux. On distingue deux sortes de ménages : le ménage ordinaire et le ménage collectif.
- **Ménage ordinaire** : c'est un ensemble de personnes apparentées ou non, reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé "Chef de Ménage" et dont les ressources et les dépenses sont également communes. Elles habitent le plus souvent sous un même toit, dans la même cour ou la même concession.
- **Ménage collectif** : le ménage collectif est défini comme un groupe de personnes qui n'ont généralement pas de lien de parenté mais qui vivent en commun dans un établissement pour des raisons de discipline, de voyage, de santé, d'études ou de travail.
- **Milieu urbain** : il est défini comme une zone hétérogène qui regroupe tout chef lieu de commune ayant au moins 10.000 habitants et au moins une des infrastructures ci-après : bureau de poste et télécommunication, bureau de recette perception du trésor public, système d'adduction d'eau (SBEE), électricité (SBEE), centre de santé, collège d'enseignement général avec 2^{ème} cycle, d'une part et tout arrondissement ayant au moins quatre des infrastructures énumérées ci-dessus et au moins 10.000 habitants.
- **Noyau familial** : C'est un sous-groupe du ménage comportant un couple avec ou sans enfants, ou un adulte avec au moins un de ses enfants. Il s'agit des personnes unies par le lien conjugal et/ou le lien biologique (lien paternel ou maternel).
- **Personne occupée** : est toute personne ayant travaillé au moins une semaine de façon continue ou non au cours des trois (3) derniers mois précédant le recensement.
- **Secteur informel** : C'est un ensemble d'unités de production dont l'activité est informelle.
- **Activité informelle** : C'est toute activité non enregistrée et/ou dépourvue de comptabilité formelle écrite, exercée à titre d'emploi principal, par une personne en tant que patron ou à son propre compte.
- **Rentier (REN)** : C'est une personne qui dispose d'une fortune personnelle lui permettant de vivre

sans travailler. C'est le cas des propriétaires de maison en location qui ne travaillent plus ou de quelqu'un qui a placé de l'argent c'est-à-dire un actionnaire à qui cela rapporte de l'argent pour survivre.

- **Retraité (RET)** : C'est toute personne (Homme ou Femme) qui a cessé d'exercer une activité économique et qui perçoit une forme quelconque de pension de retraite ou d'invalidité. Mais dès lors qu'un retraité exerce ou a exercé une activité économique durant la période de référence, il sera considéré comme actif même s'il continue de percevoir sa pension.
- **Autre inactif (AINA)** : Est considéré comme autre inactive toute personne qui est dépourvue d'occupation, qui n'exerce aucune activité économique et n'est pas à la recherche d'un emploi.
- **Chômeur (CHO)** : Est une personne qui a travaillé au moins une fois dans sa vie et qui a perdu son emploi **avant la période de référence** mais qui est actuellement en quête d'un nouvel emploi.
- **Ménagère (MEN)** : Elle est la femme qui s'occupe uniquement des travaux ménagers et des enfants sans en tirer un revenu.
- **Cherche 1^{er} emploi ou 1^{er} travail (CT)** : Toute personne en quête de son premier emploi.
- **Enfants confiés ou placés** : Un enfant confié ou placé est un enfant placé par ses parents ou des tiers (tuteur, intermédiaire ...), chez d'autres parents ou personnes étrangères à la famille et pris en charge. Il est généralement placé à partir de 6 ans (ou moins)
- **Handicap** est "le désavantage résultant pour un individu d'une défaillance ou d'une incapacité qui limite l'individu concerné dans l'exercice d'un rôle normal pour lui, compte tenu de son âge, de son sexe et des facteurs sociaux et culturels ou l'empêche d'exercer ce rôle".
- **Handicapé** : Est toute personne atteinte d'une déficience congénitale (par exemple : les malformations) ou acquise par accidents ou par maladies.
- **Handicap visuel ou déficience visuelle** : la cécité complète est la perte totale de vision. On parle aussi de cécité quand l'acuité visuelle de loin est inférieure à 1/20. L'amblyopie est la vision de loin après correction comprise entre 1/20 et 4/20. C'est l'acuité visuelle très diminuée et les personnes présentant cette situation sont appelées des mal

voyants. Ainsi un **Mal Voyant** est une personne qui ne peut voir loin.

- **Handicaps associés ou polyhandicapés.** Il s'agit de handicaps qui sont multiples. On parle aussi de pluri handicapés. Ces personnes sont atteintes de plusieurs handicaps à la fois tels que handicaps moteurs, visuels, auditifs, mentaux, etc.

Tabulation des données

Les données actuellement publiées décrivent la population résidente, c'est-à-dire la population qui vit habituellement au Bénin depuis au moins six mois ou qui a l'intention d'y vivre pour au moins six mois. Ainsi il a été dénombré 6.769.914 individus résidents présents, vivant dans 1.210.463 ménages ordinaires. Toutefois, il a été dénombré également 30.000 individus vivant dans les ménages collectifs.

RESUME

LES FEMMES AU BENIN

L'analyse des données sur les caractéristiques des femmes au Bénin a permis d'évaluer leur importance démographique et socio-économique. Les cas spécifiques des adolescentes, des personnes âgées et des femmes chefs de ménage au sein de la population nationale ont été également abordés.

La population béninoise est à dominance féminine et ceci depuis les années 1980 : la proportion des femmes est 52% en 1979, 51,4% en 1992 et 51,5% en 2002. Les femmes jouissent d'une meilleure santé par rapport aux hommes : leur espérance de vie à la naissance est de 61,3 ans contre 57,2 ans pour les hommes en 2002.

Sur le plan de l'alphabétisation, les femmes adultes (15 ans et plus) sont moins loties que les hommes : en 2002, leur taux d'alphabétisation est de 21,9% contre 45,0% chez les hommes. Au niveau national, l'amélioration du niveau d'alphabétisation des adultes est remarquable : le taux passe de 26,9% en 1992 à 32,6% en 2002. Cette amélioration est en défaveur des femmes puisque le taux d'alphabétisation de celles-ci a évolué à un rythme annuel de 1,3% inférieur à celui des hommes (1,5%). Cette tendance est la même pour le niveau d'instruction : le taux de non-instruction scolaire est passé de 80,6% en 1992 à 65,6% en 2002 pour les personnes de sexe féminin contre respectivement 61,7 % et 43,9% pour le sexe masculin. Chez les filles de 6-14 ans, le taux brut de scolarisation a augmenté à un rythme annuel de 6,5% passant de 27,2% en 1992 à 51,1% en 2002 avec des rapports de féminité correspondants de 60,3 et 79,7 femmes pour 100 hommes.

Les femmes béninoises sont de plus en plus actives notamment dans le secteur informel. En 2002, on a dénombré 1 396 468 femmes actives qui représentent 49,3% de la population féminine et en 1992 cette proportion était de 42,6%. La population des femmes actives a ainsi augmenté avec un taux d'accroissement moyen de 4,6% par an. Presque toutes les femmes déclarées actives sont occupées. Parmi elles, 96,8% se retrouvent dans l'informel et 1,4% dans le secteur formel de l'Etat et seulement 1,4% dans le secteur formel privé. Les femmes béninoises sont en majorité (au moins 60%) dans des professions à dominante féminine : sages-femmes, vendeuses ambulantes, potiers, coiffeuses, femmes de ménage et des dactylographes. Elles sont rares (moins de 5%) dans les professions occupées par les hommes : conducteurs de véhicules, marinières, soudeurs, cordonniers, forgerons, briquetiers, électriciens installation, géomètres, techniciens de génie civil, vitriers.

En matière de mariage, un gain de 2,3 ans est réalisé au niveau de l'âge moyen au premier mariage estimé à 23 ans. Ceci provient en partie de la baisse d'intensité du phénomène chez les adolescentes. En 2002, on a observé que 13 filles de 15-19 ans sur 100 sont en mariage contre 17 filles de même âge en 1992. Cette diminution peut-être la conséquence de l'amélioration de la scolarisation de la fille combinée à un certain recul des us et coutumes en matière de nuptialité.

Ce gain de 2,3 ans observé au niveau de l'âge moyen au premier mariage est accompagné d'une réduction de la fécondité chez la femme âgée de 15-49 ans et de façon spectaculaire chez les adolescentes (15-19 ans) notamment celles qui vivent en milieu rural : le taux de fécondité est passé de 140‰ en 1992 à 87‰ en 2002. Ces taux sont respectivement 93‰ et 53‰ en milieu urbain contre 190‰ et 116‰ en milieu rural. Il en résulte une diminution de la somme des naissances avant 20 ans qui passe de 0,7 enfant en 1992 à 0,44 enfant en 2002.

Quant à la pratique de la polygamie, elle est en régression au niveau de l'ensemble du Bénin. Entre 1992 et 2002, le taux de polygamie est passé au niveau national de 30% à 27%. Les adolescentes se marient de moins en moins avec les célibataires. Leur conjoint est le plus souvent polygame. Pour la moitié des mariages, l'écart d'âge est de 11,5 ans entre la femme et son conjoint. La proportion des filles de 15-19 ans qui se marient à des hommes polygames est passée de 8,1% en 1992 à 10,9% en 2002.

Les femmes adultes (20-59 ans) sont confrontées au problème d'infécondité et de stérilité. En effet, il ressort qu'en 2002 que la femme béninoise a une certaine réticence à la fécondité. La probabilité pour elle d'avoir son premier enfant étant de 58%, il en résulte que celle qui n'en aura pas représente 42% contre 43% en 1992. A l'opposé, la stérilité est en régression : moins d'une femme sur 100 en 2002 contre deux femmes sur 100 en 1992 est stérile jusqu'à la ménopause.

Le veuvage et la polygamie confèrent souvent le statut de chef de ménage à la femme malgré le caractère dominant du sexe masculin en la matière et ceci à tous les âges. A cet égard, au recensement de 2002, on a dénombré une proportion non négligeable (27%) de chefs de ménage de sexe féminin. L'importance des femmes, chefs de ménage connaît une évolution croissante : 14,2% en 1961 ; 20,6% en 1979 et 21,4% en 1992.

La plupart des femmes deviennent chef de ménage après le décès de leur conjoint : 29,1% sont veuves en 2002 contre 36,8% en 1992. Le veuvage est plus remarquable chez celles qui ont au moins 35 ans. Elles sont aussi confrontées à jouer le rôle de chef de ménage

lorsqu'elles sont en union monogamique (27,1%) et polygamique (25,8%). Parmi ces femmes, les adolescentes (15-19 ans) se retrouvent à 16,7% dans les unions polygamiques contre 31% chez celles âgées respectivement de 20-34 ans et 35-49 ans. La migration du conjoint pour diverses causes expliquerait le cas des unions monogamiques dirigées par une femme. En ce qui concerne les unions polygamiques, elles pourraient être le fait d'une dissociation des ménages dont l'homme a contracté au moins deux mariages.

Les femmes chefs de ménage ont le plus souvent (60,3%) leur logement sur des propriétés familiales. Elles sont aussi locataires (14,7%) et propriétaires (21,9%). Quel que soit le milieu de résidence, elles dirigent en moyenne des ménages de 3,7 personnes contre 6,1 personnes pour les ménages ayant à leur tête un homme.

En terme de la charge monoparentale, les femmes chefs de ménage ont en moyenne un enfant de moins de 15 ans à charge. Les conditions de vie des femmes chefs de ménages souffrent de la faiblesse du nombre d'actifs occupés au sein de leur ménage. Au recensement de 2002, les ménages n'ayant aucun actif occupé se rencontrent plus chez les femmes que chez les hommes : en moyenne 2,93 actifs occupés dans les ménages dirigés par un homme contre 1,85 actifs occupés dans les ménages qui ont à leur tête une femme.

Les femmes chefs de ménage ont le plus souvent (58,5%) leur logement sur des propriétés familiales. Elles sont aussi locataires (14,3%) et propriétaires (21,3%). Quel que soit le milieu de résidence, elles dirigent en moyenne des ménages de 3,7 personnes contre 6,1 personnes pour les ménages ayant à leur tête un homme.

En terme de la charge monoparentale, les femmes chefs de ménage ont en moyenne un enfant de moins de 15 ans à charge. Les conditions de vie des femmes chefs de ménages souffrent de la faiblesse du nombre d'actifs occupés au sein de leur ménage. Au recensement de 2002, les ménages n'ayant aucun actif occupé se rencontrent plus chez les femmes que chez les hommes : en moyenne 2,93 actifs occupés dans les ménages dirigés par un homme contre 1,85 actifs occupés dans les ménages qui ont à leur tête une femme.

LES ENFANTS AU BENIN

Les enfants constituent l'une des couches les plus vulnérables de la société et l'espoir d'une nation. Aussi, observe-t-on depuis 1989, avec l'adoption de la convention relative aux droits des enfants par l'Assemblée Générale des Nations Unies, une prise de conscience de plus en plus grandissante de la communauté internationale et des gouvernements des questions touchant à la survie et au développement des enfants. Cette prise de conscience s'est traduite par la tenue de plusieurs sommets en faveur des enfants

Le Bénin qui a pris part à quelques-uns de ces sommets et ratifié la plupart des conventions a fait de l'amélioration des conditions de vie des enfants l'une de ses priorités dans ses grandes orientations de développement. L'objectif de rendre effectif l'enseignement primaire obligatoire et d'assurer progressivement la gratuité de l'accès à l'école et de garantir l'égalité des chances pour tous, retenu dans la Déclaration de Politique de Population adoptée le 02 mai 1996 d'une part, les stratégies pertinentes identifiées pour atteindre les objectifs relatifs à l'éducation, à la santé, à la fourniture d'eau potable aux populations inscrites dans le document de stratégie de la réduction de la pauvreté d'autre part constituent quelques-unes de ces priorités. La prise en compte de toutes ces priorités s'est traduite par la mise en œuvre de plusieurs programmes. Aussi, les données du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH3) offrent telles l'occasion d'évaluer les efforts accomplis.

De l'analyse de ces données, il se dégage que la population des enfants (0-17), avec un effectif de 3 569 306 représente 52,7 % de population béninoise. Elle est à dominance masculine avec 105 garçons pour 100 filles, contrairement à la population de l'ensemble du pays, avec 94 hommes pour 100 femmes. Selon le milieu de résidence, on note 64,0 % d'enfants ruraux contre 36 % d'enfants urbains.

L'étude sur les enfants a été faite selon leur cycle de vie réparti en trois groupes d'âge spécifiques : la petite enfance (0-4 ans), l'enfance (5- 14 ans) et l'adolescence (15-17 ans)

La petite enfance représente 17,4 % de la population du Bénin et 32,9 % des enfants âgés de 0 à 17 ans. Sa répartition selon le lien de parenté montre que plus des trois quarts des enfants (79,0 %) sont des enfants biologiques des chefs de ménage. Huit enfants sur 10 vivent avec leurs deux parents biologiques et 16 enfants sur 100 de 0-4 ans vivent dans des familles monoparentales, ce qui constitue un problème pour l'éducation et le soutien de ces enfants. La taille moyenne des ménages est de 5,6 personnes et environ deux personnes occupent une pièce dans l'unité d'habitation. Par ailleurs, 8 enfants sur 10 vivent dans des ménages qui ne disposent pas de toilettes. Ainsi, le problème de l'évacuation des excréta reste de ce fait encore tout entier au Bénin, malgré les efforts consentis. L'une des solutions actuellement mises en œuvre réside dans la construction des latrines publiques dans les écoles et dans certains villages. En ce qui concerne l'approvisionnement en eau de boisson, seulement 2 enfants sur 10 de moins de 5 ans (19,9%) ont accès à l'eau potable au Bénin et 17,7 % vivent dans les ménages qui utilisent l'eau de la SBEE. Quant au niveau de mortalité des enfants de moins de 5 ans, sur 1000 enfants nés vivants, 90 meurent avant leur premier anniversaire au Bénin et 146,4 avant leur cinquième anniversaire.

L'enfance constitue 55,9 % de la population des enfants de 0 à 17 ans et 29,5 % de la population du pays. Dans la population des enfants de 6 à 14 ans en âge d'aller à l'école, 56,8 % fréquentent l'école au dénombrement, 3,6 % des enfants ont déclaré qu'ils ont fréquenté l'école mais n'y sont plus et 39,6 % n'ont jamais été à l'école. Parmi ceux qui fréquentent au moment du recensement, 92,4 % sont à l'école primaire et 7,3 % sont au secondaire. Seulement 1,2 % des enfants de 10 à 14 ans sont mariés dont 1,8 % de filles et 0,6 % de garçons. La monogamie est la plus rencontrée chez ces enfants. C'est seulement 0,31 % des filles âgées 10 à 14 ans qui commencent leur vie féconde. Parmi les enfants de 6 à 9 ans, 1 enfant sur 4 exerce une activité économique surtout dans le secteur informel. Selon le statut dans l'emploi, la majorité des enfants sont des aides familiales (87,8 %).

L'adolescence, avec une proportion de 11,2% de l'ensemble de la population des enfants de 0 à 17 ans, connaît une prédominance masculine. Ainsi, les garçons représentent 51,2 % contre 48,8 % de filles âgées de 15 à 17 ans, soit un rapport de masculinité d'environ 105 garçons pour 100 filles. La majorité des enfants de ce groupe d'âge qui fréquentent l'école sont à l'enseignement secondaire.

Sur un effectif de 367 618 adolescents âgés de 15 à 17 ans qui ont répondu aux questions sur l'état matrimonial, 89,2 % sont des célibataires, 10% des mariés, 0,4% des personnes en union libre, 0,4% en rupture d'union. L'entrée en union est plus précoce chez les filles que chez les garçons. En effet, 18% des filles sont mariés, contre seulement 2,6% de garçons. Parmi les filles mariées, 71,2% vivent en union monogamique, environ 20% en union polygamique à deux épouses et 5% en union polygamique à 2 co-épouses et plus. En ce qui concerne le milieu de résidence, on note 24,5% de filles en milieu rural contre 21,4% en milieu urbain. Environ 5 filles sur 100 de 15 à 17 ans sont entrées dans la vie féconde.

Dans ce groupe d'âge, 47,8% des enfants sont actifs et les inactifs composés en majorité d'élèves et d'étudiants représentent 52,2% de l'effectif total. La plupart des actifs sont occupés (99,3%). Leur statut dans l'emploi révèle, à l'instar des autres groupes d'âge, la prédominance des aides familiales. Plus d'un tiers de ces enfants (44,3%) sont des aides familiales, 34,3% des indépendants (personnes installées à leur propre compte) et 19,3% des apprentis. Ainsi, la proportion des aides familiales est relativement plus élevée que toutes les autres catégories d'enfants. On note par ailleurs une prédominance masculine, tant au niveau des aides familiales que parmi les apprentis, soit respectivement 48,0% de garçons contre 40,9% de filles et 21,6% de garçons contre 17,1% de filles. La tendance est inversée en ce qui concerne les indépendants, soit 28,9% de garçons contre 39,4% de filles.

POPULATION DES PERSONNES HANDICAPÉES AU BENIN

La mise en œuvre et le suivi du Programme d'Action Mondial concernant les Personnes Handicapées (PAMPH) et les règles pour l'égalisation des chances des handicapées des Nations - Unies recommandent que les pays et les organisations internationales fournissent des données et élaborent des statistiques sur les personnes handicapées.

Mais au Bénin, il existe peu de données sur les personnes handicapées et la plupart des investigations de grande envergure ont souvent manifesté peu d'intérêt à la question relative aux personnes handicapées. Le Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH3) vient de combler ce vide.

De l'analyse des données, il ressort que sur les 6 769 914 habitants recensés, on compte 172 870 personnes handicapées soit 2,6% de l'effectif total de la population béninoise. La structure par sexe de la population des handicapés est analogue à celle de la population totale : 49,9% d'hommes et 50,1% de femmes. 99,3% des personnes handicapées se trouvent dans les ménages ordinaires et à 0,7% dans les ménages collectifs. Trois principaux handicaps prédominent dans cette population : la malvoyance, la paralysie des membres inférieurs et la cécité avec respectivement 37,5%, 12,7% et 9,0%. Les malvoyants se retrouvent le plus souvent dans les ménages ordinaires que dans les ménages collectifs. Les autres handicapés sensoriels (sourds, aveugles et muets), les handicapés mentaux et moteurs et les autres handicapés sont plus concentrés dans les ménages collectifs.

Les personnes handicapées sont inégalement réparties selon les départements, Elles sont plus concentrées dans les départements de l'Atlantique, du Mono, de l'Ouémé et du Littoral avec respectivement 15,8%, 12,1%, 11,2% et 11,2%. Dix principales villes du Bénin concentrent à elles seules près du quart des personnes handicapées de tout le territoire national, soit 24,8 % et les deux tiers des personnes handicapées se retrouvent dans trois grandes villes (Cotonou, Porto-Novo et Parakou) qui concentrent les plus fortes proportions de personnes handicapées.

Les personnes handicapées de moins de 10 ans représentent 11,6 % de la population totale, celles dont l'âge est compris entre 10 et 54 ans font 54,1 % et les personnes de 55 ans et plus en représentent les 34,3%.

La population des personnes handicapées en âge de se marier (10 ans et plus) présente les caractéristiques suivantes quant à leur état matrimonial : 57,8 % d'entre elles vivent en situation de mariage pour 23,9 % de célibataires, 14,0% de veuves et 3,6% de divorcées et séparées.

Elles sont en majorité analphabètes. Seulement 28,4% d'entre elles savent lire, écrire et comprendre en français, en langue nationale ou en langue étrangère. Les personnes handicapées les plus alphabétisées sont majoritairement de sexe masculin et se retrouvent pour la plupart en milieu urbain.

Parmi les personnes handicapées 19,2% ont le niveau primaire, 8,2% le niveau secondaire et 0,8% le niveau supérieur.

La proportion des personnes handicapées actives est pratiquement égale à celle des personnes handicapées inactives. En tenant compte du milieu de résidence, la proportion des personnes handicapées actives du milieu urbain est inférieure à celle des personnes inactives

Les personnes handicapées actives occupées travaillent majoritairement dans l'agriculture et dans le commerce. La majorité de celles qui pratiquent le plus l'agriculture résident pour la plupart en milieu rural et sont de sexe masculin par contre celles travaillant dans le commerce se retrouvent le plus souvent en milieu urbain et sont pour la plupart de sexe féminin. Les ouvriers et manœuvres non agricoles figurent à près de 17% au sein des personnes handicapées.

En général, le travail indépendant constitue le principal statut d'emploi pour les personnes handicapées au Bénin quelle que soit la nature du handicap. Ils se retrouvent majoritairement dans la population des aveugles, (75,9%). Viennent ensuite les paralytiques de membre supérieur (74,2%), et les paralytiques de membres inférieurs (74,1%). Les plus faibles proportions des indépendants se retrouvent chez les handicapés mentaux et les muets (respectivement 58,9 % et 65,8 %).

Par ailleurs, sur 73 097 personnes handicapées chefs de ménage au Bénin, 31,44% d'eux sont des femmes. La part des chefs de ménages handicapés en milieu rural est plus importante qu'en milieu urbain. Par ailleurs sans distinction de milieu de résidence, la proportion des personnes handicapées de sexe masculin est plus élevée que celle de sexe féminin.

Près de la moitié des chefs de ménages handicapés sont des monogames (45,65%). Si chez les hommes, la proportion de mariés atteint 58,05%, elle n'est que de 13,04% chez les femmes. Les femmes handicapées, chefs de ménage concentrent une forte proportion de veuves (13,48%).

Les chefs de ménage handicapés ont des conjoints qui ne présentent aucun handicap. Ce sont seulement 9,9% des chefs handicapés qui ont des conjoints handicapés. Parmi les chefs de

ménage handicapés, 70,0% sont sans aucun niveau d'instruction. Parmi les chefs de ménage handicapés de sexe masculin, 64,5% n'ont aucun niveau contre 85,0% chez les femmes. Les chefs de ménage handicapés tous sexes confondus ayant le niveau primaire et le niveau secondaire et plus représentent respectivement 17,2% et 12,8%. Les hommes, chefs de ménage sans aucun niveau d'instruction se retrouvent plus en milieu rural (55,9%) qu'en milieu urbain (31,0%).

Dans l'ensemble, les chefs de ménage handicapés hommes dirigent des ménages de grande taille. La taille moyenne des ménages dont le chef est un homme fait le double de la taille moyenne des ménages dirigés par une femme handicapée.

En dehors du handicap mental, au moins 80% des ménages dont le chef est handicapé compte au moins un actif occupé. 58,48 % des chefs de ménage handicapés sont logés dans des propriétés familiales.

Ainsi, à la fin de sa vie féconde, une femme handicapée en milieu rural aura deux enfants de plus que son homologue du milieu urbain : 5,9 enfants pour la femme handicapée rurale contre 3,98 enfants pour la femme handicapée urbaine. Le niveau de fécondité des personnes handicapées au Bénin mesuré par l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) des personnes handicapées au Bénin est de 5,1 enfants par femme.

Seulement 9,3% des personnes handicapées souffrent d'au moins deux handicaps au Bénin. Parmi eux, on note 6,9% de handicapés et 1,4% qui souffrent de trois handicaps ou plus. Les handicaps multiples sont donc en faible proportion.

Dans une optique de développement socio-économique et culturel basé sur l'équité et la justice sociale, il s'avère indispensable de tenir compte des caractéristiques de cette couche de la population souvent marginalisée.

LES PERSONNES AGEES AU BENIN

Le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation a permis de dénombrer en 2002, 374204 personnes âgées de 60 ans et plus sur un effectif total de 6769914 habitants ; ce qui représente une proportion de 5,5%.

Les analyses sur les caractéristiques sociodémographiques, économiques et culturelles de cette sous-population révèlent ce qui suit.

La population des personnes âgées est inégalement répartie selon le sexe. Les femmes sont plus nombreuses (54,4%) que les hommes (45,6%). Les femmes âgées ont une espérance de vie meilleure à celle des hommes (les personnes de 60 ans espèrent vivre 20 ans de plus dont 21 ans chez la femme âgée et 18,9 ans chez l'homme âgé).

Le niveau d'alphabétisation n'est pas satisfaisant : seulement 9% des personnes âgées savent lire, écrire et comprendre dans une langue, soit un taux d'analphabétisme de 91%. Il s'agit de la génération des années 1940 formée de quelques commis au service de la métropole.

La part des personnes âgées de 60 ans et plus (le taux brut d'activité) représente 63,6% du total des personnes âgées. Elle est de 77,4% chez les hommes et de 52% chez les femmes. Par contre, pour les 65 ans et plus il représente 59,2%. Il y a une participation très remarquable des personnes âgées de 60-64 ans dans l'activité économique (73,4%) par rapport aux tranches d'âge de 65 ans et plus (59,2%). La comparaison avec les données de 1992 indique que le taux d'activité des personnes âgées de 60-64 ans a augmenté de 70,8% en 1992 à 73,4% en 2002. Par contre, celui de des personnes âgées de 65 ans et plus a diminué de 62,7% à 59,2%.

Les personnes âgées occupées sont majoritaires dans le secteur informel (98,3 %) contre 1,7% du secteur formel. Mieux, du fait de la façon dont les besoins sont satisfaits selon les milieux de résidence, les personnes âgées occupées sont fortement représentées en milieu rural (74,3%) qu'en milieu urbain (25,7%). Toutefois, il est à remarquer que le secteur formel occupe les personnes âgées du milieu urbain en raison des caractéristiques inhérentes aux activités du formel. Un tel constat n'est guère surprenant quant on sait que les activités économiques du secteur formel sont beaucoup plus concentrées dans l'urbain.

En dehors de l'agriculture et du commerce qui absorbent la grande partie des personnes âgées occupées (respectivement 63,7% et 26,1%), on tend à méconnaître la précieuse contribution que les personnes âgées fournissent dans le secteur industriel (5,8%) et autres services (2,6%) qui se résument aux petites activités, activités indépendantes, travail domestiques etc., et sous forme de travail non rémunéré au sein du foyer. Toutefois, à travers les différentes branches d'activité, il faut souligner la participation plus active des femmes âgées dans les activités commerciales.

En matière de situation dans la profession, la population active des personnes âgées est composée essentiellement de travailleurs indépendants (91,1%) bien que les aides familiales et les employeurs soient moins négligeables (respectivement 4% et 3,1%).

Environ 34% de l'ensemble des personnes âgées sont restées sans occupation (ménagères et autres inactifs).

Entre 1992 et 2002, le rapport de dépendance économique des personnes âgées est passé de 14,15% à 13,22%. Il est donc utile de développer davantage de politiques et programmes qui maintiennent en activité les personnes âgées.

Les données permettent d'observer que dans la population des personnes âgées, 65,1% des personnes âgées sont des mariées, 27,3% de veuves, seulement 4% de célibataires, 2 % de divorcées, 1,4% de séparées et 0,3% d'unions libres.

Du point de vue du veuvage, l'analyse selon le genre confirme la faible proportion des hommes âgés (3,1%) dans la proportion des personnes âgées veuves, traduisant l'effet de la surmortalité masculine et, au fait que les femmes se remarient moins fréquemment que les hommes à la suite d'un divorce, d'une séparation ou de la mort du conjoint.

Dans l'ensemble des ménages recensés, environ 25,2% comportent des personnes âgées. Au sein des ménages où figurent les personnes âgées, 80,4% contiennent une personne âgée, 16,6% contiennent 2 personnes âgées, 2,4% contiennent trois personnes âgées. Au fur et à mesure que le nombre de personnes âgées augmente dans le ménage, les proportions diminuent. Même si statistiquement les faibles proportions obtenues sont insignifiantes, elles traduisent tout de même le degré de cohabitation au sein des générations. Ainsi, au moins deux à trois générations cohabitent au sein des ménages au Bénin.

Les personnes âgées qui dirigent un ménage représentent 59,6% et sont à forte dominance masculine (66,9% d'hommes et 33,1% de femmes) contre 40,4% qui dépendent d'un chef de ménage et à forte dominance féminine (86% contre 14%).

Les personnes âgées vivant seules représentent 9,6 % du total des personnes âgées.

Par rapport aux caractéristiques de logement, 43,3% vivent dans des maisons en bande, 28,2% dans des cases isolées et 24% dans des maisons isolées. Les autres formes d'unités d'habitation bien qu'existant, apparaissent moins comme mode d'occupation : il s'agit des immeubles et des villas. La même situation est analogue quant aux personnes âgées vivant seules.

Les données permettent d'observer que parmi les personnes âgées, 13,9% vivent dans une situation d'indigence du fait de leur handicap physique ou mental. Parmi celles-ci, on dénombre 52,6% de femmes et 47,4% d'hommes. Selon les modalités (Aveugles, sourds, muets, paralytiques des membres inférieurs ou des membres supérieurs, paralytique des deux

membres, autres handicaps), ces personnes âgées sont pour la plupart des mal voyants (55,8%); viennent après le handicap membres inférieurs et autres handicaps avec respectivement 7,5% et 15,4%. Lorsque nous rapprochons l'effectif des personnes âgées handicapées au total des handicapés du pays, plus du quart (30,1%) ont 60 ans et plus.

HOUSSOU Elise

AHOVEY C. Elise

L'analyse démographique privilégie le sexe et l'âge comme deux variables importantes. Compte tenu du rôle indéniable reconnu à la femme à travers les âges, la reproduction et le développement économique, le présent thème y est consacré dans le cadre de l'analyse des données du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation.

Depuis plusieurs décennies, la situation de la femme ne cesse de susciter des intérêts. Ainsi, en s'appuyant sur la Politique Nationale de Promotion de la Femme dont le but essentiel est l'amélioration de ses conditions de vie, cette étude vise à fournir des statistiques sur les femmes afin de répondre aux besoins des politiques et programmes élaborés pour elles aux niveaux national et international.

Les paramètres étudiés à travers l'étude permettent d'avoir une meilleure connaissance de la situation démographique, sociologique, économique et culturelle de la femme béninoise, ainsi que de cerner les différentes évolutions réalisées depuis le recensement de 1979 en passant par celui de 1992.

Il convient de souligner que depuis 1992, au plan national et international, beaucoup de décisions ont été prises et des outils de mise en œuvre sont traduits en Déclarations de Politique, Politiques, Programmes de développement, Plan d'Action et autres actes pour améliorer la situation de la femme. Il s'agit de :

Au plan International

- Plan d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (PA/CIPD) de 1994.
- Conférence Mondiale sur les femmes à Beijing de 1995.
- Conférence Internationale sur la Population et le Développement 5 ans après de 1999 (CIPD plus 5)
- Evaluation à mi-parcours de Beijing 1 (Beijing plus 5) de 2000
- Objectifs du Millénaire pour le Développement de 2000.
- Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique de 2001.

Au plan national

- Déclaration de Politique de Population de 1996 ;
- Politique de Promotion de la Femme dans le secteur Agricole et Rural de 2001 ;
- Politique Nationale de Promotion de la Femme de 2002 ;
- Le Programme d'Activité du Centre Africain pour le Genre et le Développement (CAGED) de 2003.
- Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté au Bénin de 2002-2004, (DSRP) de 2002 ;
- Observatoire de la Femme

Les résultats des investigations s'articulent autour des grandes rubriques suivantes :

1. Contexte de l'étude ;
2. Les considérations méthodologiques ;
3. La population féminine ;
4. Les caractéristiques de la femme selon les étapes de la vie ;
5. Les femmes chefs de ménage.

12.1. GENERALITES

12 .1.1.Contexte socioculturel national et international

A l'origine de la création humaine, tout le monde s'accorde à reconnaître l'importance de la femme dans le processus de développement humain, mais les pesanteurs sociologiques, culturelles et autres font d'elle, l'être relégué au second rang. En effet, dans le coutumier du Dahomey de 1930, la femme n'a aucun pouvoir juridique ; la pratique seule lui donne quelque importance. Elle est souvent valorisée par rapport à la procréation. Par le lien de mariage, elle est considérée dans certaines localités à travers le lévirat comme le patrimoine de l'époux qui peut être légué à une tiers personne membre de la famille d'alliance contre son gré. Elle n'hérite ni de ses ascendants directs ni de son époux et on lui dénie tout droit sauf celui de l'administration du ménage. A elle incombent les activités les plus pénibles et harassantes (travaux agricoles, domestiques, éducation des enfants.). D'après le code civil de 1958 appliqué au Bénin pendant longtemps, la femme a un rôle secondaire dans le couple. Cependant son rôle dans le processus de développement de la nation est primordial.

Depuis la décennie des Nations-Unies pour la femme de 1975-1985, les Etats et Gouvernements sont mobilisés pour la cause de la femme. La volonté d'améliorer le statut de

la femme et de l'intégrer au processus de développement est de plus en plus stimulée. De ce fait, la loi fondamentale du Bénin de 1977 a eu à proclamer pour la première fois l'égalité juridique de l'homme et de la femme en son article 124. Ceci est renforcé en 1990 par l'actuelle constitution en son article 26. L'affermissement de cette volonté a conduit à la création de la Commission Nationale pour l'Intégration de la Femme au Développement en 1993, à la création en 1996 d'une Direction de la Condition Féminine, et enfin à la création en 1998 d'un Ministère Chargé de la Promotion de la Femme. La vision exhaustive du rôle de la femme, sa place dans l'économie et dans la société et aussi le suivi de la plate-forme de Beijing expliquent l'élaboration d'une Politique Nationale de la Promotion de la Femme au Bénin. Le Plan d'Action Multisectoriel pour la mise en œuvre de cette politique est déjà établi. C'est dans cette même logique que s'inscrivent le code de la famille et des personnes et la création d'un observatoire de la femme.

Les documents mettant en exergue les caractéristiques socioculturelles de la femme, l'importance numérique et la sous représentation au niveau des prises de décision de la femme sont multiples mais, seuls quelques-uns seront évoqués sous cette rubrique.

Certaines revues internationales du travail se sont penchées sur la condition, les problèmes et responsabilités des femmes. C'est ainsi que, Dumont (1975) s'est appesanti sur l'égalité entre les hommes et les femmes et la contribution particulière que les femmes peuvent apporter au développement. Il a fait ressortir ce que la femme peut faire en tant que reproductrice, paysanne, cuisinière, nutritionniste, mère, éducatrice et citoyenne pour stimuler le développement. De même, Reid (1975) indique que l'échec des tentatives de lutte contre les inégalités est dû au fait que les règles sont forgées par l'homme et que la structure de la société met les femmes en situation défavorable. Une révolution sociale de grande portée est donc nécessaire pour éliminer les préjugés qui font obstacle à l'égalité.

L'une des publications de l'UNICEF¹ sur "Enfants et femmes avenir du Bénin" (1991) a mis en exergue que les femmes participent largement aux activités économiques, mais leur faible niveau de scolarisation et d'alphabétisation, leur quasi-exclusion des centres de décision entravent leur intégration dans le processus de développement.

Agoli-Agbo et Akouma (1991) ont mis l'accent sur la fécondité masculine et féminine au Bénin, le statut de la femme et les comportements démographiques au Bénin. Ils ont mis en évidence la précocité des unions chez les femmes et l'importance de l'enfant pour la famille. Ceci explique la raison pour laquelle les conventions sociales privilégient la fécondité et le

¹ UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance

fait que la descendance finale soit élevée chez les femmes. Selon eux, bien que l'égalité de la femme et de l'homme soit garantie par la constitution, la femme béninoise continue de subir le poids des droits coutumiers et de la tradition et son rôle se limite à la reproduction et à l'éducation des enfants. De ce statut découle une sous estimation de son rôle économique et social : elle est exclue de tous les centres de décisions. Ces auteurs affirment aussi que l'amélioration de la condition féminine passera d'abord par l'éducation.

Donadjè en 1992 soulignait à propos du statut familial de la femme que les stratégies masculines de reproduction surtout en milieu urbain béninois sont en défaveur des femmes.

Les résultats des travaux de Attanasso réalisés en 2002 sur "différence entre sexe et inégalité de genre au Bénin" ont révélé que les inégalités créées par la société entre les hommes et les femmes se remarquent dans tous les domaines. Pour conclure, l'auteur soutient que seule l'amélioration du niveau d'instruction de la femme pourra faire disparaître ces différences.

Certains rapports du Fonds des Nations Unis pour la Population (UNFPA) ont abondé dans ce sens concernant les problèmes relatifs aux femmes. C'est ainsi que dans le document "Investir dans les Femmes : objectif 90", les auteurs ont passé en revue les discriminations dont ces dernières sont victimes, les charges de famille et de procréation qui leur pèsent, les moyens à utiliser pour les rendre moins dépendantes avant d'aborder l'objectif de l'analyse.

Le document de l'UNFPA sur "L'état de la population mondiale" réalisé en 1995, dénote l'importance que revêt une approche intégrée du développement. Il souligne l'urgence d'instaurer l'équité et l'égalité entre les sexes et de renforcer les moyens d'action pour les femmes. Ces mêmes préoccupations sont reprises dans le rapport de 1997. Ainsi, celui de 2000 expose les raisons pour lesquelles l'inégalité entre les sexes doit être épinglée et considérée comme un problème de haute urgence qui rejaillit tant sur les droits de la personne que sur les priorités du développement. Quant au rapport de 2002, il aborde une contribution au débat sur les Objectifs de Développement pour le Millénaire et un guide des mesures à prendre.

12.1.2. Méthodologie

Les données sur les caractéristiques des femmes au Bénin permettent d'évaluer l'importance démographique, socio-économique et culturelle des femmes, des adolescentes, des femmes, chefs de ménage au sein de la population nationale.

L'analyse du niveau d'analphabétisme féminin et du retard scolaire des filles permettra

d'évaluer l'effort du gouvernement béninois au niveau des réformes scolaires en faveur des filles et ce en corrélation avec leur comportement nuptial et surtout la fécondité des adolescentes.

La prise en compte de la population adolescente (10 à 19 ans) non célibataire (mariée y compris union libre, divorcée/séparée et veuve) permettra de se rendre compte de leur contribution à la fécondité totale et leur parité.

L'introduction du statut d'occupation dans l'emploi permettra d'appréhender le volume de la main d'œuvre féminine qui contribue à l'économie nationale et celui qui doit être absorbé par l'économie béninoise pour assurer leur épanouissement. Aussi, ces données pourront servir dans la formulation des politiques relatives à l'emploi et à la formation professionnelle des femmes au Bénin. Les conditions d'habitation des femmes chef de ménage permettront de mettre en évidence une vue partielle de la pauvreté dans les ménages dirigés par les femmes.

12. 1.2.2. Méthode d'analyse

La méthode de collecte du troisième Recensement est l'interview directe de porte à porte. Elle consiste à se présenter dans chaque ménage, à poser de questions au chef de ménage sans discrimination selon le sexe du chef. Toutefois, dans le questionnaire, une question est réservée pour saisir le sexe de chaque membre du ménage et il n'y a pas une discrimination dans l'interview à l'égard des femmes chef de ménage.

Sur cette base, la méthode d'analyse est essentiellement descriptive à l'aide de tableaux à une ou deux variables. Pour le calcul des indicateurs, les "non déclarés" sont exclus.

12. 1.2.3. Concepts et définitions

Compte tenu de la diversité de définition et la portée des usages auxquels peuvent servir les données relatives aux caractéristiques socio-économiques et d'habitation des femmes au Bénin, il est important de clarifier quelques concepts utilisés dans l'analyse.

Au cours du troisième Recensement général de la population et de l'habitation du Bénin de février 2002, une question sur l'alphabétisation a été posée à tous les résidents de 6 ans et plus. A cet effet, la question est de savoir si une personne sait lire et écrire et parler couramment certaines langues précises. Ceux qui ont répondu "oui" à cette question devaient apporter la précision sur la langue connue. Dans le cas où la réponse serait "non", on cherche à savoir si la personne sait au moins lire dans la langue nationale. Au cas où la réponse serait

négative, cette dernière ne sait ni lire ni écrire dans aucune langue.

Ainsi, à partir de ces informations, est considérée comme *alphabétisée*, toute personne sachant lire, écrire et comprendre le français seulement, la langue nationale seulement, les deux à la fois et d'autres langues seulement.

L'adolescente est la femme âgée de 10 à 19 ans.

La femme non célibataire est celle qui a connu une fois l'événement du mariage ; il s'agit des mariées y compris l'union libre, des divorcées ou séparées et des veuves.

La population féminine occupée est constituée des femmes de 10 ans ou plus qui ont travaillé au moins une semaine de façon continue ou non au cours des trois derniers mois précédents la date d'interview du recensement de février 2002. Dans le cadre du troisième recensement, les apprentis sont considérés comme des personnes occupées. Notons qu'au deuxième recensement de février 1992, le travail d'une semaine n'a pas été explicite sur le secteur d'activité (formel ou informel) et sur la continuité ou non de cette activité.

La femme au foyer (la ménagère), dans le cadre du deuxième Recensement de 1992 et du troisième de 2002, est considérée comme ménagère les femmes qui se sont occupées uniquement des travaux ménagers et des enfants sans en tirer un revenu.

12. 2. POPULATION DES FEMMES

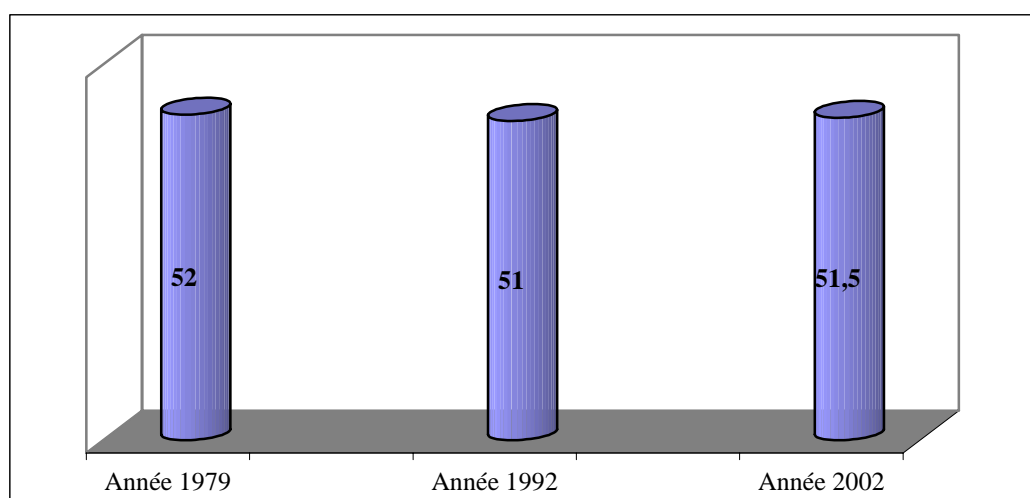
La population féminine est examinée à travers ses différentes caractéristiques démographiques et socio-économiques.

12. 2.1. Caractéristiques sociodémographiques

12. 2.1.1. Importance numérique du sexe féminin selon l'âge

Une prédominance du sexe féminin : on a dénombré au recensement de 2002 une population de 6 769 914 personnes. Le constat est qu'il y a une prédominance de la population féminine avec un effectif de 3 485 795 de sexe féminin qui représente 51,5%. Cette tendance demeure la même depuis 1961 où la proportion était de 51%, 52% en 1979 et 51,4% en 1992. Cette importance numérique se confirme tant au niveau urbain que rural où on compte respectivement 1 349 715 et 2 136 080 de femmes en 2002. On constate ainsi que la population rurale féminine s'est accrue en moyenne de 2,8% par an.

Graphique 12. 2.1 : Proportion de femmes de 1979 à 2002 par rapport à la population totale



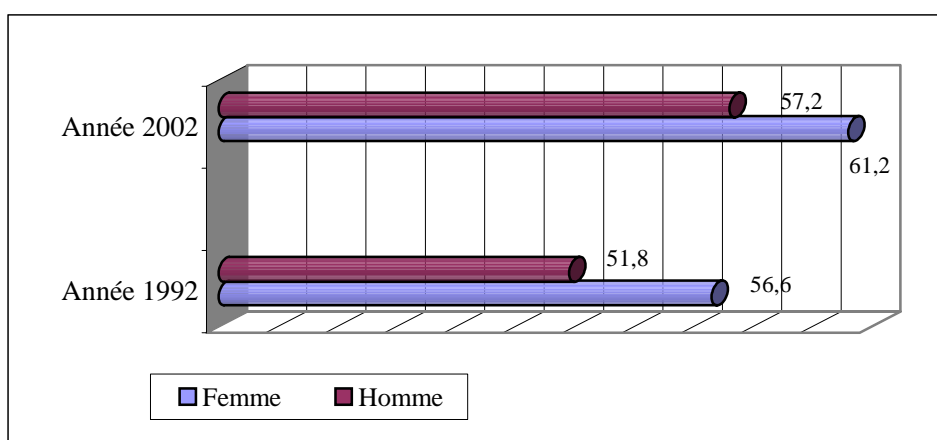
La répartition des femmes selon les groupes d'âges révèle que les jeunes âges (moins de 15 ans) représentent 44,4%, les 15-49 ans 45,9% et les 50 ans et plus 9,7%. Celles qui sont en âge de voter (18 ans et plus) représentent 50% de la population féminine (1 742 735 femmes) dont 1 038 909 vivent en milieu rural. Au niveau national, celles qui avaient le droit de vote n'étaient que 1 182 965 femmes en 1992 soit un accroissement annuel de 4%. Au fil des années on constate une diminution de la proportion des femmes au niveau des groupes d'âges spécifiques extrêmes (0-14 ans et 60 ans et plus) mais une augmentation sensible au niveau de la tranche d'âge des bras valides (15-59 ans). La baisse de la proportion des filles de moins de 15 ans pourrait s'expliquer par une surestimation de l'âge de celles-ci du fait des mariages précoces.

Celles qui sont potentiellement actives (10 ans et plus) font un effectif de 2 338 289 femmes soit 34,5% et 1 625 736 femmes en 1992, soit un taux d'accroissement annuel de 3,7%.

Graphique 12. 2.2 : Proportion de femmes de 1979 à 2002 selon les grands groupes d'âges

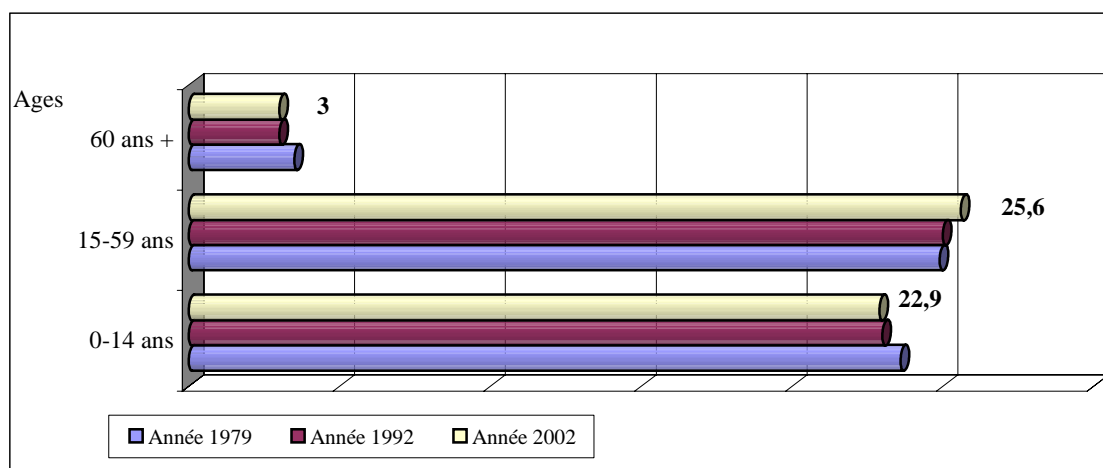
La femme béninoise espère vivre plus longtemps que l'homme : au recensement de 2002, l'espérance de vie à la naissance de la femme est de 61,3 ans contre 57,2 ans pour l'homme. Il se dégage que la fille à la naissance pourrait vivre plus longtemps que le garçon de 4,1 ans. Entre les deux recensements (1992 et 2002) l'espérance de vie est passée de 54,2 ans à 59,2 ans soit un gain de 5 ans. Même si l'écart est en faveur de la femme, elle n'a gagné que 4,7 ans contre 5,4 ans chez l'homme.

Graphique 12. 2.3 : Espérance de vie à la naissance (en année)



12. 2.1.2. Education des femmes

L'éducation permet l'acquisition des connaissances sans lesquelles la jouissance des autres aspects du développement et la réalisation des projets personnels seraient gravement compromises ou fortement limitées. Aussi, la simple capacité de lire et d'écrire ne constitue pas une preuve d'un niveau élevé d'éducation, mais elle s'apparente à la connaissance de base la plus importante pour l'émergence et la propagation d'un développement humain minimal.



Une amélioration du taux d’alphabétisation toujours en faveur des hommes : l’alphabétisation fait référence à toute personne sachant lire, écrire et comprendre le français seulement, la langue nationale seulement, les deux à la fois et d’autres langues seulement. Sur cette base, en 2002, le taux d’alphabétisation de la population totale (15 ans et plus) est de 32,6%. On observe un écart important entre le sexe masculin et féminin : 21,9% chez la femme contre 45,0% chez l’homme. Il en résulte 5 femmes alphabétisées pour 10 hommes alphabétisés.

L’examen des résultats selon les générations révèle que le taux d’alphabétisation est en augmentation mais en faveur des hommes et surtout chez les jeunes de 15-19 ans.

Tableau 12. 2.1 : Taux d’alphabétisation (%) de la population de 15 ans et plus.

	Taux d’alphabétisation			Rapport de
	Total	Masculin	Féminin	féminité pour 100 hommes
Année 1979	22,8	32,6	14,0	42,9
15-19 ans	35,5	50,1	22,8	45,5
20-24 ans	24,2	40,4	14,5	35,9
25-29 ans	18,7	31,4	10,4	33,1
30 ans et plus	8,9	14,1	4,3	30,5
Année 1992	26,9	38,7	19,2	49,6
15-19 ans	44,3	57,7	31,2	54,1
20-24 ans	40,4	58,9	26,4	44,8
25-29 ans	33,2	51,0	20,4	40,0
30 ans et plus	19,3	29,6	10,3	34,8
Année 2002	32,6	45,0	21,9	48,7
15-19 ans	48,9	60,7	37,4	61,6
20-24 ans	39,3	54,8	27,5	50,2
25-29 ans	35,0	49,8	23,9	48,0
30 ans et plus	26,1	37,9	15,7	41,4

Un niveau d’instruction toujours en défaveur des femmes : la fréquentation scolaire fait référence au fait d’avoir fréquenté une fois l’école conventionnelle. En 2002, 65,6% des femmes (6 ans et plus) n’ont jamais fréquenté l’école contre 43,9% d’hommes de la même tranche d’âge. Le rapport de féminité correspondant est de 150 filles pour 100 garçons qui n’ont jamais fréquenté l’école (Tableau 12. 2.2).

L'examen de ces indicateurs au cours des trois recensements (1979, 1992 et 2002) permet de se rendre compte que l'écart entre le sexe masculin et le sexe féminin se creuse d'avantage malgré le fait que la proportion de filles n'ayant jamais fréquenté est en diminution. En effet, le rapport de féminité entre 1979 et 2002 a augmenté de 126 à 150 en passant par 131 filles pour 100 garçons en 1992. Lorsqu'on s'intéresse aux enfants de 6 à 14 ans, ce rapport de féminité est demeuré stationnaire : de 137 à 140 en passant par 134 filles pour 100 garçons en 1992.

Depuis les réformes scolaires de 1991, le gouvernement béninois a exonéré les filles des zones rurales des frais d'écolage au niveau primaire. A cet égard, l'observation des rapports de féminité selon le milieu de résidence devient pertinente. En 2002, cet indicateur est de 167 filles pour 100 garçons âgées de 6 à 14 ans en milieu urbain, contre 120 filles en milieu rural. La baisse du rapport de féminité entre 1992 et 2002 n'est que le reflet de la politique scolaire en faveur des filles du milieu rural.

Tableau 12. 2.2 : Proportion de la population (6 ans et plus) n'ayant jamais fréquenté l'école

	Total		Masculin		Féminin		Rapport de féminité	
	6 ans +	6-14 ans	6 ans +	6-14 ans	6 ans +	6-14 ans	6 ans +	6-14 ans
Ens. Bénin								
1979	77,3	62,7	68,0	53,4	85,9	73,3	126,3	137,3
1992	71,5	60,5	61,7	51,8	80,6	69,6	130,6	134,4
2002	55,2	38,8	43,9	32,6	65,6	45,4	149,7	139,9
Urbain								
1992	52,8		20,2		32,6		161,4	
2002	38,1	26,3	12,9	9,9	25,2	16,5	195,3	166,7
Rural								
1992	82,0		35,4		46,7		131,9	
2002	66,8	47,8	26,5	21,7	40,3	26,1	150,1	120,3

Qu'en est-il de la scolarisation actuelle ?

Conformément à la Législation Béninoise, le taux brut de scolarisation des filles de 6 à 14 ans a connu une augmentation de 24 points : 51,1% en 2002 contre 27,2% en 1992, et celui des filles âgées de 6 à 11 ans est de 34 points : 69,9% en 2002 contre 36,1% en 1992. Ceci n'est que l'effet des réformes scolaires entreprises par le gouvernement béninois depuis 1991.

L'examen du rapport de féminité du taux brut de scolarisation des enfants de 6 à 14 ans

montre qu'il y a plus de garçons que de filles à l'école : environ 8 filles pour 10 garçons. Ces résultats comparés à ceux de 1992 permettent de se rendre compte d'une légère amélioration de la scolarisation des filles qui était de 6 filles pour 10 garçons.

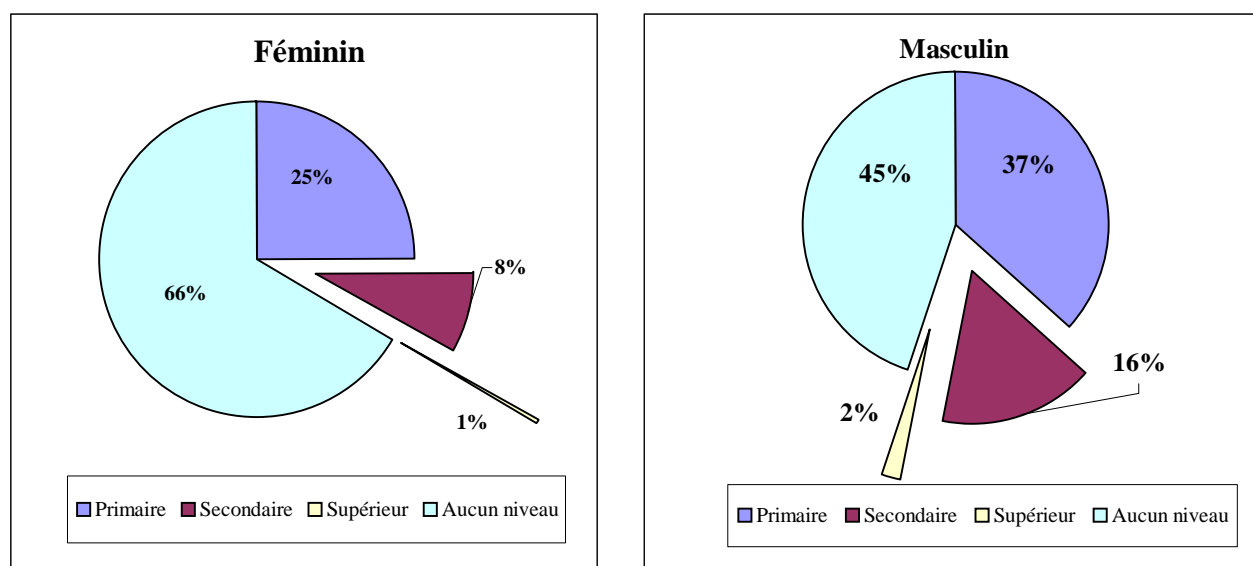
Quant au taux net de scolarisation au niveau primaire qui est le rapport de l'effectif des élèves de la tranche d'âge 6-14 ans (respectivement 6-11 ans) rapporté à l'effectif de la population totale de la même tranche d'âge, il est évalué à 45,3% pour les filles de 6 à 14 ans. Ce taux est en augmentation de 21 points par rapport à 1992. Cet indicateur calculé pour les filles âgées de 6 à 11 ans dénote un écart de 25 points : 49,4% en 2002 contre 24,9% en 1992.

Tableau 12. 2.3 : Répartition (%) du taux brut de scolarisation des enfants de 6 à 14 ans

Année	Masculin	Féminin	Rapport de féminité
Année 1992	45,1	27,2	60,3
Année 2002	64,1	51,1	79,7

En 2002, une femme sur quatre a pu franchir le cap du primaire : au niveau national, 6 personnes sur 10 n'ont aucun niveau d'instruction ; 31% ont le niveau primaire avec 25% de femmes contre 37% d'hommes. Le constat est qu'il y a une inégalité entre homme et femme en matière d'instruction plus marquée au secondaire et au supérieur.

Graphique 12. 2.4 : Répartition (%) de la population (6 ans et plus) selon le niveau d'instruction



12. 2.2. Caractéristiques économiques

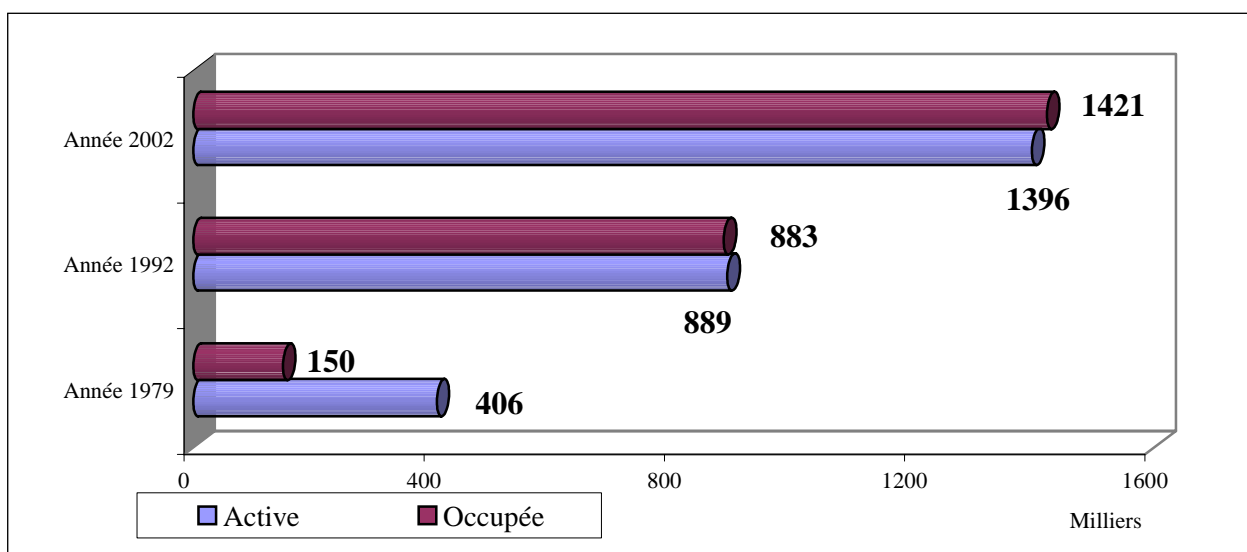
12. 2.2.1. Participation de la femme à l'activité économique

L'activité économique est l'un des moteurs les plus importants pour le développement humain. La participation de la femme à la vie économique est un élément important pour la promotion de son rôle dans la société. A cet égard, une attention particulière a été accordée aux femmes dans la déclaration de politique de population du Bénin de 1996 pour créer les conditions favorables à sa pleine participation au processus de développement et à la jouissance des fruits qui en découlent.

La femme béninoise est de plus en plus active : en 2002, la population béninoise compte 1 396 468 femmes actives soit 49,3% contre 42,6% en 1992 avec un taux d'accroissement moyen de 4,6% par an. Presque toutes les femmes déclarées actives sont occupées. Parmi elles, 96,8% se retrouvent dans l'informel et 1,4% dans le secteur formel de l'Etat et aussi 1,4% dans le secteur formel privé.

L'analyse de l'évolution des caractéristiques économiques de la population féminine permet de conclure à une progression de l'effectif des déclarées actives occupées de 1979 à 2002. En effet, à partir de 1992, la mesure de l'activité de la femme a connu une amélioration du point de vue du développement du secteur informel. Contrairement aux données de 1979 et de 1992, celles de 2002 ont pris en compte toutes les femmes qui exercent un petit commerce même à domicile et qui leur procure de revenus.

Graphique 12. 2.5 : Caractéristique économique de la femme en 2002



La prise en compte de l'activité de la femme par rapport à celle de l'homme est mise en exergue à travers l'examen du rapport de féminité selon les années. En 2002, l'analyse du rapport de féminité dénote qu'il y a 98 femmes pour 100 hommes actifs occupés. En 1979, on comptait 28 femmes pour 100 hommes actifs occupés contre 76 femmes en 1992. Cette augmentation non négligeable des femmes actives résulte de l'amélioration de la mesure de l'activité de la femme ; ainsi l'augmentation de leur productivité et leur meilleure implication dans les activités peuvent générer des revenus.

Tableau 12. 2.4 : Evolution (%) de la population active occupée entre 1979 et 2002

	Année 2002				Rapport de féminité pour 100 hommes		
	Effectif	Proportion (%)	Masculin	Féminin	Année 2002	Année 1992	Année 1979
Population active	2830876	100	50,7	49,3	97,2	74,3	57,3
Population active occupée	2811753	100	50,6	49,5	97,8	75,5	27,9

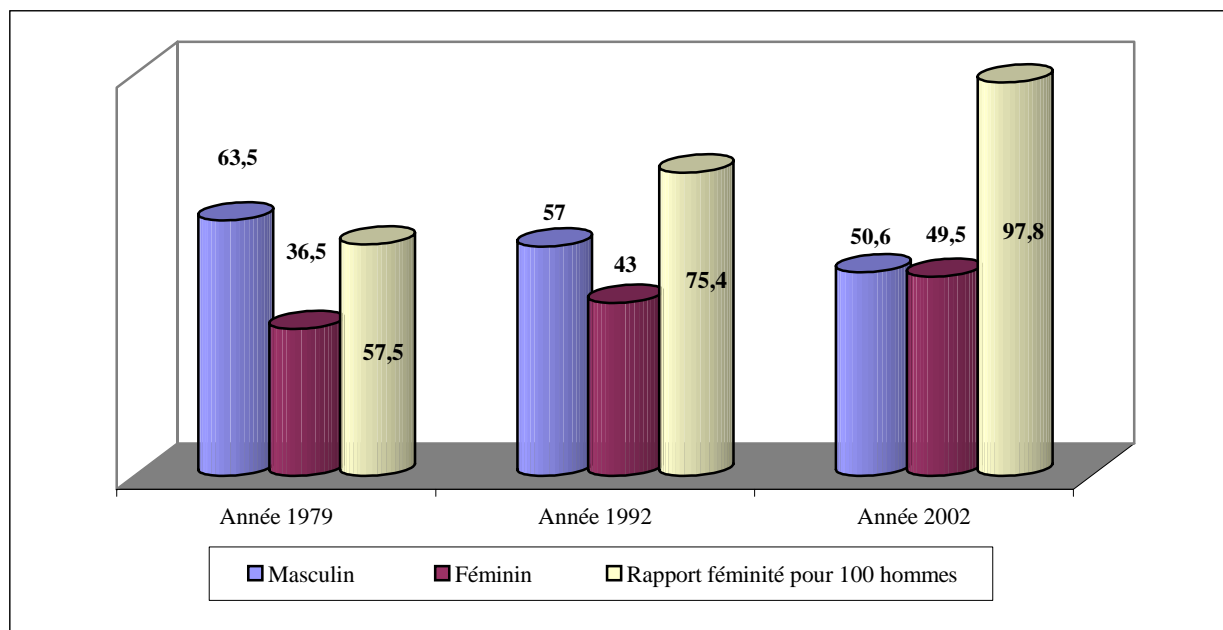
La femme béninoise est plus occupée dans le secteur informel : la majorité des femmes occupées (97%) se retrouve dans le secteur informel. Elles sont presque absentes du formel où on rencontre 3 femmes pour 10 hommes dans le secteur formel de l'Etat et 4 femmes pour 10 hommes dans le privé. Leur présence dans le secteur informel s'explique par deux causes essentielles. La première est l'observation plus fine de l'activité des femmes au recensement de 2002 et la deuxième est due à la baisse substantielle du taux d'activité des jeunes de moins de 20 ans au détriment de l'allongement de la durée de la scolarisation et de la formation.

Tableau 12. 2.5 : Répartition (%) de la population occupée de 10 ans et plus par sexe selon le secteur d'occupation en 2002.

Sexe	Total occupé	Secteur informel	Secteur formel de l'Etat	Secteur formel privé
Total	100	95,0	2,6	2,4
Masculin	100	92,7	3,9	3,4
Féminin	100	97,2	1,3	1,4
Rapport de féminité	97,8	104,8	33,3	41,2
Total occupé	2 811 753	2 669 644	73 627	68 482

Au fil des années, les résultats issus des recensements permettent de constater que les femmes deviennent de plus en plus occupées : on passe de 58 femmes pour 100 hommes occupées en 1979 à presque autant de femmes que d'hommes occupées (98 femmes pour 100 hommes) en 2002.

Graphique 12. 2.6 : Evolution de la population active occupée (%) de 1979 à 2002



12. 2.2.2. Activités de femme

Au Bénin, les femmes ne s'adonnent pas à n'importe quelle profession pour des raisons peut-être socioculturelles. Les constats les plus remarquables se retrouvent au niveau des conducteurs de véhicules, des mariniers, des soudeurs, des cordonniers, des forgerons, des briquetiers, des électriciens installation, des géomètres, des techniciens de génie civil, des vitriers qui occupent moins de 5% des femmes.

A l'opposé, il y a les métiers de femme où l'homme est pratiquement absent. Il s'agit notamment des sages-femmes, des potiers, des femmes de ménage et des dactylographes. Ces professions sont pratiquées en majorité par des femmes qui s'y sont à plus de 60% pour tirer leur revenu.

Toutefois, on rencontre les professions mixtes qui concentrent entre 30 et 60% des hommes et des femmes. Il s'agit notamment des employés de bureau, des infirmiers, des travailleurs agricoles, des aides comptables, des assistants médicaux et des photographes.

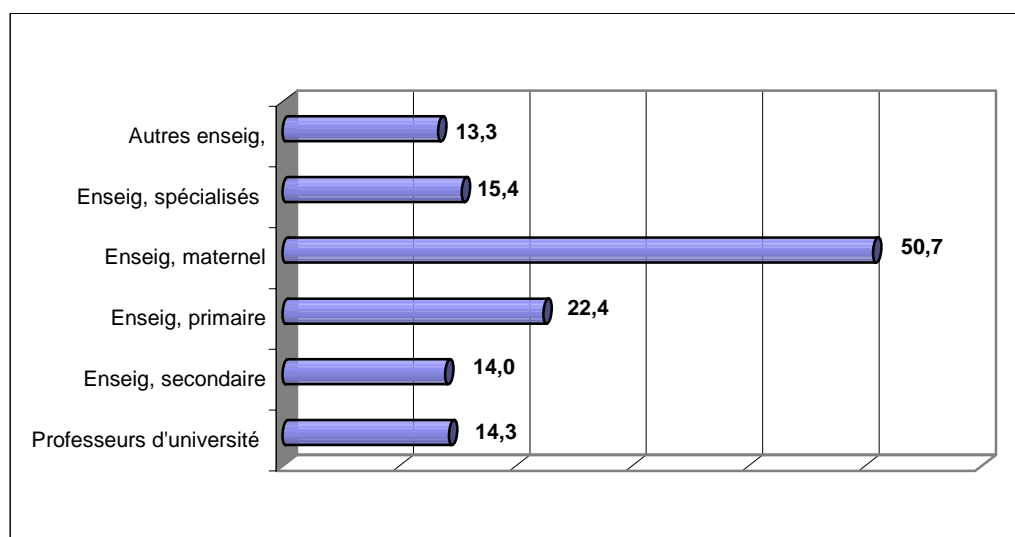
Quant aux professions libérales, elles n'y sont absentes, mais en faibles proportions. Ceci n'est que le reflet de la faible proportion des femmes qui accèdent au niveau supérieur.

Tableau 12. 2.6 : Proportion des femmes dans certaines professions libérales

Occupation	Ensemble	Femme (%)
Avocat	260	14,6
Architecte	710	5,6
Géomètre	1170	2,8
Pharmaciens	614	36,6
Comptable	5644	20,7
Vétérinaire	726	10,3
Dentiste	72	22,2
Opticien	58	46,6
Pilote	105	10,5
Physiothérapeute	9	22,2
Diététicien	47	55,3
Statisticien	234	20,9

Dans le domaine de l'enseignement, les résultats du troisième recensement de 2002 font remarquer qu'en dehors de l'encadrement au niveau de la maternelle, les femmes représentent moins de 23% de la population des deux sexes confondus.

Graphique 12. 2.7 : Proportion des femmes enseignantes par degré d'enseignement en 2002



Lorsqu'on s'intéresse aux professions manuelles ayant un effectif de plus de 500 personnes, on se rend compte que c'est au niveau de la poterie (89,4%) et dans une moindre mesure de la vannerie (46,4%) que les femmes se concentrent le plus. Bien que les femmes soient en

majorité dans le secteur informel, elles ne se sentent pas concernées par toutes les professions qu'on y trouve. Elles sont en effet rares parmi les conducteurs d'engin, les briquetiers, les électriciens, les vulcanisateurs et soudeurs.

Tableau 12. 2.7 : Proportion des femmes en 2002 dans certaines professions manuelles

Occupation	Ensemble	Femme (%)
Manœuvre	6879	18,1
Conducteur d'engin	17269	0,9
Manutentionnaire	2743	11,7
Vitrier	1479	2,4
Charpentier	767	2,5
Briquetier	37477	1,3
Vannier	1690	46,4
Peintre auto	3649	5,1
Potier	3507	89,4
Vulcanisateur	5817	1,8
Soudeur	19200	1,8
Plombier	9014	1,8
Mécanique auto	3662	3,9
Electricien	4379	2,7
Electricien installation	9727	1,5

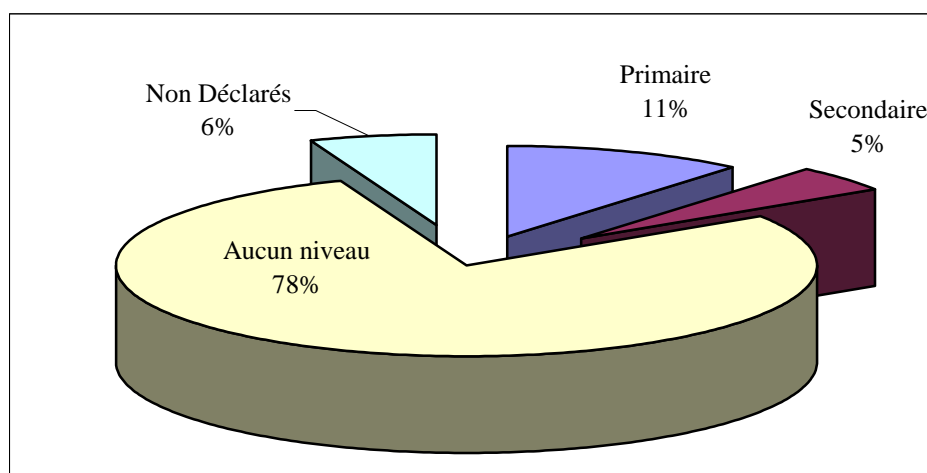
12. 2.2.3. Femmes au foyer

La femme est moins représentée au niveau des activités manuelles, mais l'une des activités à laquelle elle s'adonne le plus de façon quotidienne sans désemparer est le ménage. Elle est au foyer pour la garde des enfants, le nettoyage et la cuisine. Lorsqu'elle est rémunérée pour ce travail, l'activité est comptabilisée comme économique mais dans le cas contraire, la femme est déclarée inactive c'est-à-dire une femme inoccupée.

En un mois, un peu plus de mille femmes quittent le ménage pour une activité génératrice de revenu : le Recensement de 2002 a pu apporter des informations au sujet des deux catégories de femmes qui s'occupent du ménage en tant qu'activité principale. Celles qui y sont comme "femme de ménage" exerçant dans un foyer et rémunérées en conséquence sont 18 568 femmes, elles représentent ainsi 1,3% de l'ensemble des femmes occupées (qui sont 1 390 279 femmes). Pendant ce temps, celles qui ne sont pas rémunérées, considérées comme des inactives sont 472 354 femmes soit 53,9% des femmes inactives réparties en 42,7% en milieu urbain et 57,3% en milieu rural.

Ces femmes de ménage inactives se retrouvent au foyer sans aucun niveau d'instruction (78%), seulement une sur dix d'entre elles n'ont que le niveau primaire et cependant 5% ont pu franchir le cap du primaire.

Graphique 12. 2.8 : Répartition (%) des femmes ménagères selon le niveau d'instruction



Ces résultats comparés à ceux de 1992, renseignent que l'activité de ménage sans rémunération est en régression probablement au détriment de celles du secteur informel. A cet effet, on comptait 610 991 ménagères en 1992 contre 472 354 en 2002. Il en résulte une diminution de 138 637 ménagères en 10 ans soit 13 864 ménagères par an et 1 155 femmes par mois.

Tableau 12. 2.8 : Répartition (%) des inactifs en 2002 et 1992

Type d'inactif	Année 2002			Année 1992		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
Ens. Inactif	100	100	100	100	100	100
Ménagère	32,68	0,0	53,9	63,4	0,0	81
Etudiant	54,39	85,9	33,9	1,9	89,6	17,6
Retraité	1,39	3,0	0,4	2,1	6,8	0,7
Rentier	0,41	0,7	0,3	1,4	3,6	0,7
Autres	11,13	10,4	11,6			
Total inactif	1 608 067	666 246	941 821	993 941	256 524	737 417
Non déclaré	162 787	97593	65 194	30 186	13 949	16 237

12. 3. CARACTERISTIQUES DE LA FEMME SELON LES ETAPES DE LA VIE

L'homme comme la femme traverse une série d'étapes dans la vie qui correspondent chacune à l'acquisition de nouvelles capacités, qualités et responsabilités. Trois (3) étapes de la vie de la femme ont été retenues : l'adolescence (10-19 ans), l'âge adulte (20-59 ans) et la vieillesse (60 et plus).

La femme est exposée à certains problèmes au cours de chaque étape de sa vie. Les cas les plus pertinents seront évoqués dans cette étude.

Les adolescentes (10-19 ans) sont souvent confrontées à une maternité et au mariage précoces, au retard scolaire (15-19 ans) et au mariage avec des personnes âgées. A l'opposé, les femmes en âge de procréer avec d'intense activité (20-59 ans) sont sujettes aux problèmes d'infécondité, de maternité aux âges avancés, de divorce, de veuvage de lévirat et de charge monoparentale. Par contre celles qui sont plus âgées (60 ans et plus) sont plus confrontées aux problèmes d'habitation et de prise en charge des soins surtout de santé.

12. 3.1. Adolescentes

En 2002, on compte 731 640 femmes âgées de 10-19 ans au sein d'une population féminine de 2 338 362 femmes de plus de 10 ans. Ces adolescentes représentent presque la moitié de la population âgée de 10-19 ans (49%).

12. 3.1.1. Adolescente et scolarisation

Le gouvernement béninois a pris la décision depuis la réforme scolaire de 1991, de relever le niveau de la scolarisation des filles en exonérant celles des zones rurales des frais d'écolage. Les résultats du troisième recensement de 2002 nous permettent d'apprécier sur un certain plan cette décision 10 ans après.

Les adolescentes du milieu rural plus présentes à l'école que celles du milieu urbain : il ressort des résultats qu'il y a encore 161 filles pour 100 garçons de 10-19 ans qui n'ont jamais mis pieds à l'école, 77 filles pour 100 garçons ont fait le primaire et 60 filles pour 100 garçons ont dépassé ce niveau (Graphique 12.3.1). Parmi celles âgées de 15-19 ans qui n'ont jamais fréquenté l'école, le rapport de féminité est globalement de 179 filles pour 100 garçons (Tableau 12.a.2). Ces dernières ne pourront plus s'inscrire dans le schéma classique

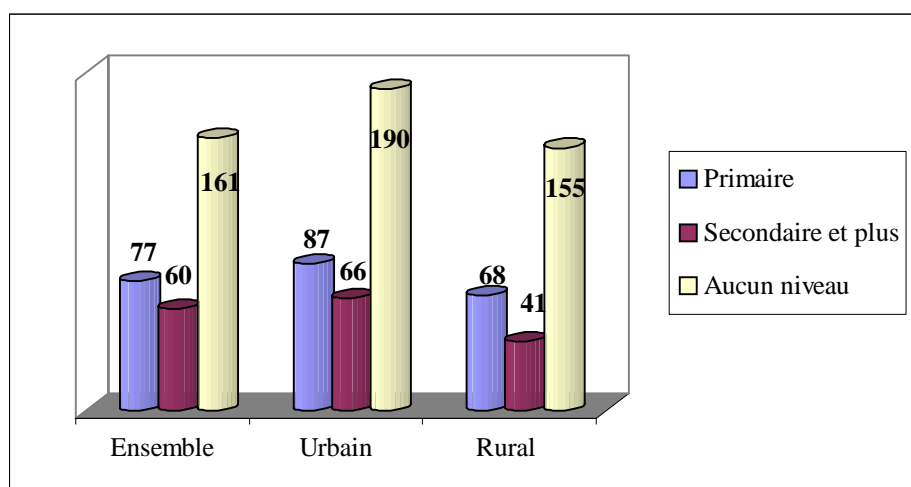
conventionnel de l'école mais peuvent toujours acquérir des connaissances au niveau de l'alphabétisation fonctionnelle. Toutefois cet indicateur révèle l'effort du gouvernement béninois dans le milieu rural lorsqu'on compare les données du troisième recensement de 2002 à celles de 1992. Mais les efforts restent encore à faire parce que pour les enfants de 10-14 ans le rapport de féminité est de 138 filles pour 100 garçons en milieu rural contre 183 filles pour 100 garçons en milieu urbain (Tableau 12. a.2).

L'évaluation du retard scolaire est faite à partir de l'effectif des filles de 15-19 ans qui fréquentent actuellement et qui se retrouvent à cet âge au cours primaire. Les résultats du recensement ont permis de constater que 21,4% des filles âgées de 15-19 ans se retrouvent encore au primaire (Tableau 12.a.3). Mais, ce retard scolaire est général (28,7% de garçons du même âge se retrouvent aussi dans le cas).

Les causes du retard scolaire des filles âgées de 15-19 ans qui se retrouvent encore au cycle primaire se situent à deux niveaux :

- le premier est le problème de moyens financiers qui poussent les parents à privilégier l'inscription des garçons, malgré les dispositions prises par le gouvernement béninois en exonérant les filles du milieu rural des frais d'écologie.
- le second est lié au fait que selon les parents la place d'une fille se trouve au foyer et non à la maison. Les parents attribuent toutes les corvées domestiques aux filles sans se soucier du temps qu'elles doivent consacrer aux études.

Graphique 12. 3.1 : Le rapport de féminité (%) des adolescentes selon le niveau d'instruction



12. 3.1.2. Adolescente et mariage

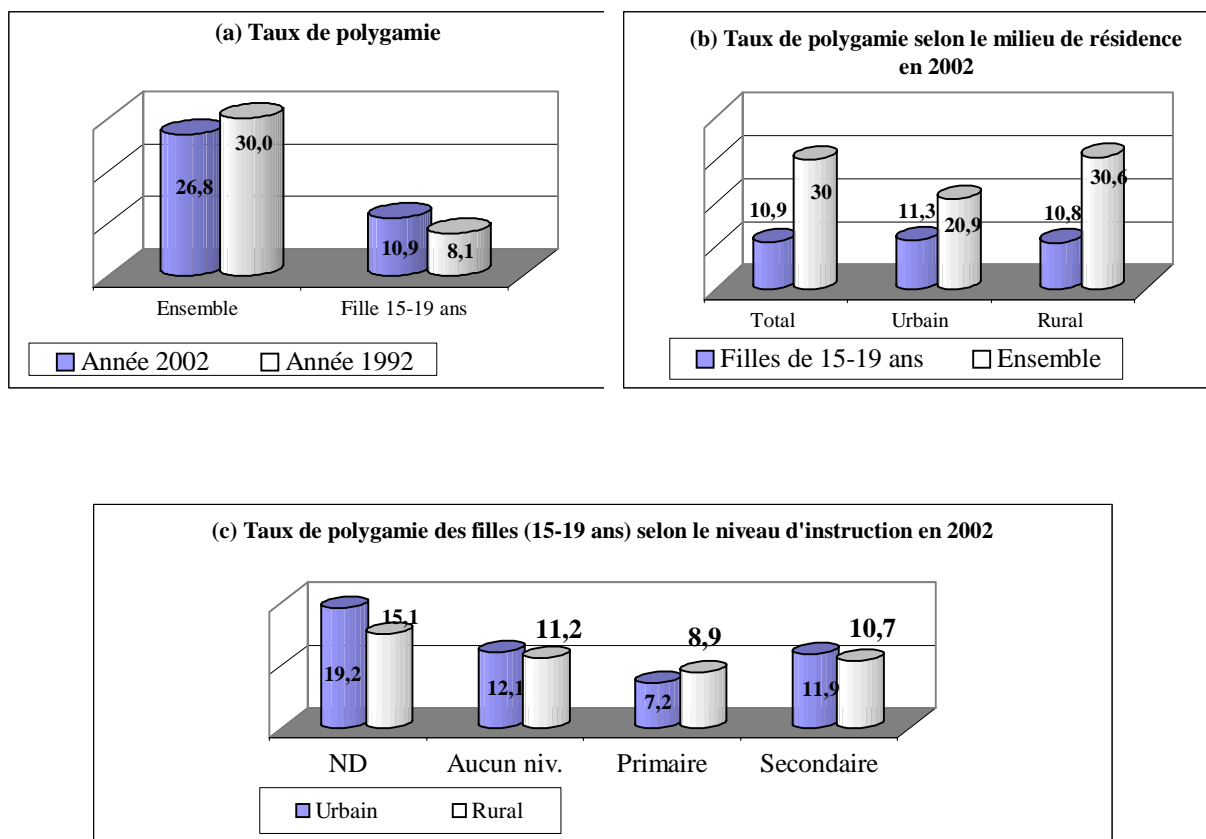
Avant 20 ans, l'individu doit être entraîné de préparer son avenir soit à l'école ou dans un centre d'apprentissage. Mais, il apparaît que l'adolescente est sujette au mariage dont le corollaire est la maternité précoce.

En 2002, on constate que 13 filles sur 100 sont en mariage contre 17 filles en 1992. Cette diminution peut-être la conséquence de l'amélioration de la scolarisation de la fille combinée à un certain recul des us et coutumes en matière de nuptialité, ainsi qu'aux différentes actions de sensibilisations menées sur la question.

Les filles (15-19 ans) se marient de moins en moins avec les célibataires : la pratique de la polygamie c'est-à-dire le fait que les hommes soient mariés à la fois à plusieurs épouses, n'épargne pas les adolescentes. Entre 1992 et 2002, la pratique de la polygamie est en régression au niveau de l'ensemble du Bénin et ceci, selon le milieu de résidence comme le montre le graphique 12.3.2. En effet, le graphique 12.3.2 (a) reflète que le taux de polygamie a diminué de 3 points c'est à dire de 30% en 1992 à 27% en 2002. Cependant, la pratique de la polygamie prend de l'ampleur chez les adolescentes avec une augmentation de 3 points (10,9% en 2002 contre 8,1% en 1992) du taux de polygamie en 10 ans et ceci n'est pas influencé par le milieu de résidence. Dans l'ensemble ce taux est de 11% et est pratiquement le même en milieu urbain et en milieu rural (graphique 12. 3.2 b).

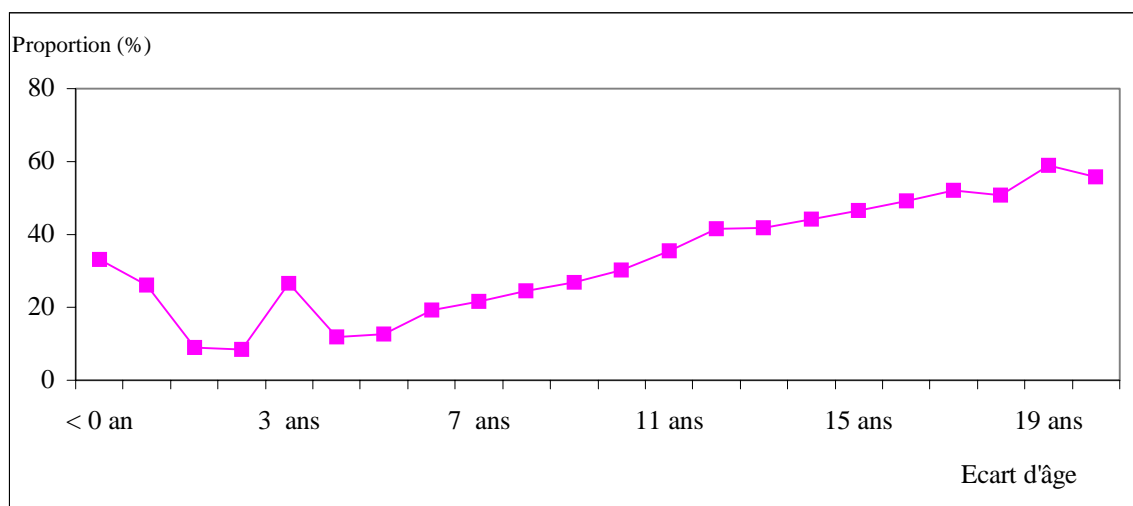
Lorsqu'on s'intéresse au niveau d'instruction de ces adolescentes en mariage polygamique, on s'aperçoit à travers le graphique 12. 3.2 (c) que le taux de polygamie en milieu urbain est supérieur à celui du milieu rural à l'exception du niveau d'instruction primaire. Contre toute attente, la pratique est plus marquée chez celles qui n'ont pas déclaré leur niveau d'instruction et les adolescentes de niveau secondaire se comportent comme leurs homologues qui n'ont aucun niveau d'instruction et ceci indépendamment du milieu de résidence : 12% en milieu urbain et 11% en milieu rural.

Graphique 12. 3.2 : Taux de polygamie (%) chez l'adolescente



Plus l'écart d'âge entre conjoint polygame est élevé plus la proportion d'adolescente augmente : l'évolution de l'écart d'âge entre les conjoints en union polygamique affiche une augmentation régulière à partir d'un écart de 5 ans. Ceci dénote une fois encore la pratique de la polygamie chez les adolescentes avec les conjoints plus âgés qu'elles. Il est à souligner que cette estimation a pris en compte les couples qui vivent dans le même ménage pour le calcul des écarts d'âge. A cet égard, l'écart d'âge médian pour les unions polygamiques est estimé à 11,5 ans contre 6,9 ans pour les unions monogamiques avec les adolescentes (Tableau 12.a.5). Au delà de 16 ans d'écart entre les conjoints c'est-à-dire par exemple si l'adolescente est âgée de 15 ans et son conjoint de 31 ans, le graphique 12.3.3 affiche que plus de 50% de ces couples vivent en mariage polygamique.

Graphique 12. 3.3 : Evolution de la proportion des adolescentes en union en fonction de l'écart d'âge entre les conjoints



L'attention portée sur le niveau d'instruction des adolescentes non célibataires (mariage monogamique et polygamique) permet de comprendre que 45 adolescentes sur 100 ont au moins le niveau du CMI et donc susceptibles de ne plus être analphabètes. Lorsqu'on s'intéresse à l'âge on constate qu'en moyenne, elles ont 16 ans.

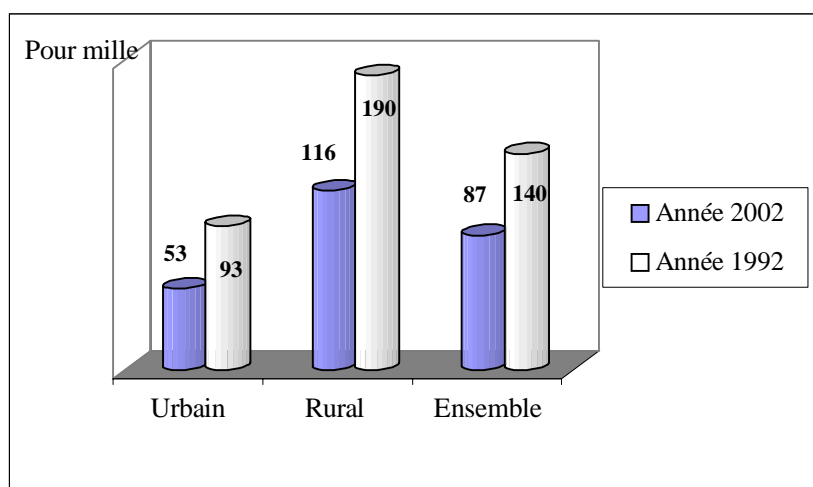
Tableau 12. 3.1 : Adolescentes non célibataires (%) selon la dernière classe suivie au primaire

	Total	CI	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Ensemble	100	22,9	4,7	12,1	15,8	21,8	22,7
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100
10 ans	1,8	1,8	2,5	3,3	2,3	1,2	1,0
11 ans	1,0	0,9	1,1	1,1	1,3	1,0	0,7
12 ans	1,6	1,5	1,5	2,1	2,0	1,4	1,3
13 ans	15,5	8,8	15,5	15,5	20,2	19,8	15,0
14 ans	11,4	7,4	8,9	9,3	12,5	13,7	13,9
15 ans	12,2	11,6	10,3	9,5	12,1	12,9	14,0
16 ans	8,7	9,4	9,5	8,0	7,9	8,3	9,4
17 ans	10,6	13,1	12,6	10,5	8,3	9,7	10,3
18 ans	20,7	26,7	21,4	24,2	18,1	17,5	17,6
19 ans	16,6	18,8	16,8	16,5	15,4	14,7	16,9

12. 3.1.3. Fécondité des adolescentes

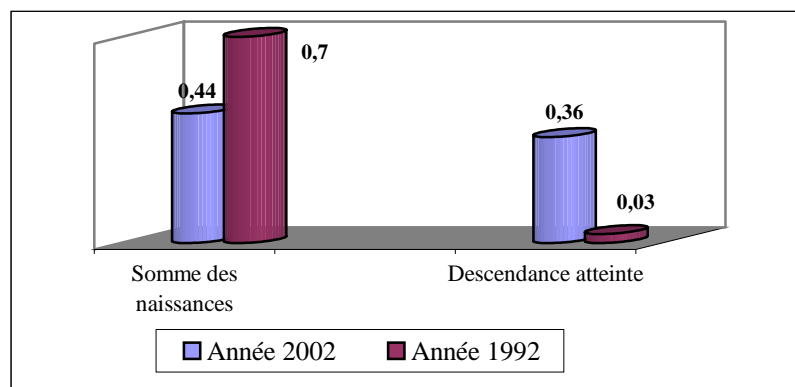
Entre 2002, le taux de fécondité des adolescentes est de 87,1‰. Entre 1992 et 2002, ce taux a connu une diminution dans l'ensemble (52.6 points) et plus spectaculaire en milieu rural où on observe une régression de 74.5 points. Cette régression peut être attribuée en partie à l'amélioration du niveau de scolarisation des filles et à un début de prise de conscience des parents et des communautés locales sur la nécessité de l'éducation des filles.

Graphique 12. 3.4 : Evolution du taux de fécondité (pour mille) des adolescentes (15-19 ans)



Cette diminution est confirmée par la somme des naissances qui a baissé de 0,26 enfant (0,70 enfant en 1992 contre 0,44 enfant en 2002). Pendant ce temps, la descendance atteinte par une béninoise âgée de 15-19 ans ayant commencé la fécondité est en augmentation d'environ 0,33 enfant (0,36 enfant en 2002 contre 0,03 enfant en 1992).

Graphique 12. 3.5 : Evolution de l'indice synthétique de fécondité et de la descendance atteinte des adolescentes (nombre d'enfants)

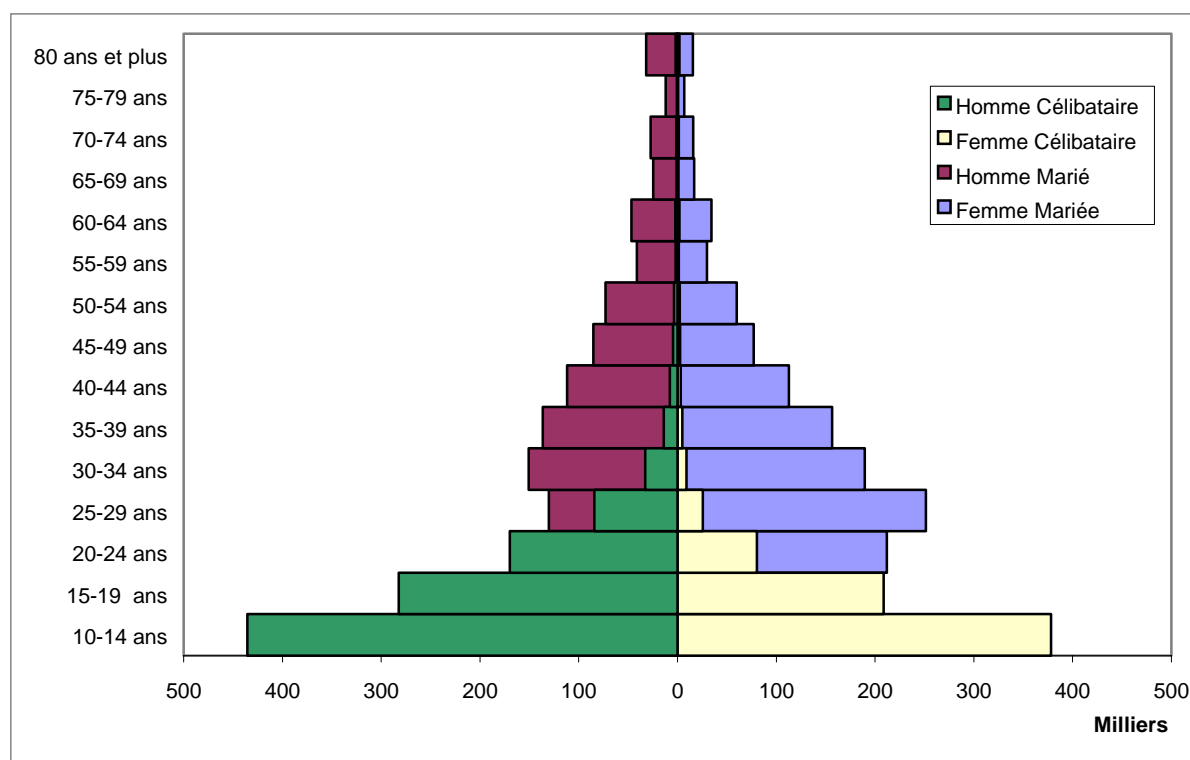


12. 3.2. Femmes adultes

12. 3.2.1. Situation matrimoniale

La pyramide des âges ci-dessous permet de montrer qu'à 30 ans, presque toutes les femmes sont déjà mariées contre 40 ans chez les hommes. Après 55 ans, l'homme et la femme ne se marient plus. Cette situation se ressent au fur et à mesure que l'individu prend de l'âge certainement au profit du célibat définitif ou du veuvage.

Graphique 12. 3.6 : Pyramide des âges des célibataires et des mariés².



En 23 ans, l'âge au premier mariage chez la fille a connu un gain de 2,3 ans : l'analyse de l'évolution de l'âge moyen au premier mariage affiche une tendance à la hausse notamment chez la femme. Cet âge est de 17,6 ans en 1979; 19,4 ans en 1992 et de 19,9 ans en 2002. Cette augmentation de 2,3 ans est accompagnée d'une réduction de la proportion de jeunes filles mariées. Grâce aux réformes scolaires, ces dernières se retrouvent à cet âge à l'école où dans un centre de formation.

L'âge au premier mariage est plus élevé en milieu urbain (21,8 ans) qu'en milieu rural (18,5 ans). Entre 1992 et 2002, l'âge moyen au premier mariage est passé de 21,5 à 21,8 en milieu urbain et cette tendance est observée en milieu rural où cet âge a connu une hausse de 0,8 ans.

² Mariés désigne mariage monogamique et polygamique

Tableau 12. 3.2 : Age moyen au premier mariage (en année) selon le sexe

	1992		2002	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Urbain	28,4	21,5	28,0	21,8
Rural	24,8	17,7	24,9	18,5
Ensemble	26,4	19,4	26,4	19,9

12. 3.2.2. La fécondité

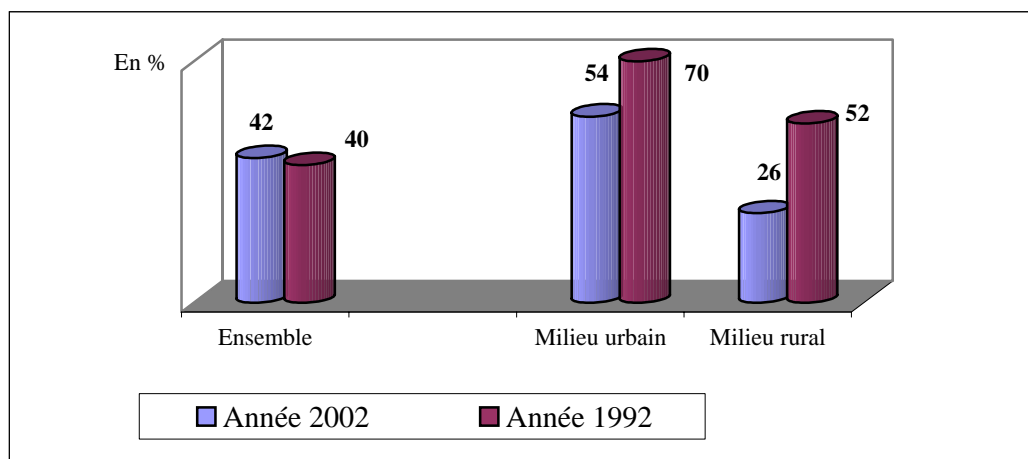
Une réticence des béninoises à la fécondité avec un taux d'infécondité en diminution selon le milieu de résidence : la probabilité pour une femme d'avoir son premier enfant est de 58%, ce qui signifie que celles qui n'en auront pas représentent 42% des femmes en 2002 contre 43% en 1992 et 38% en 1982. Ce résultat pourrait traduire une certaine réticence des béninoises à entrer dans la vie féconde dont l'une des explications serait l'utilisation timide de la contraception.

Tableau 12. 3.3 : Evolution de la probabilité d'agrandissement de la descendance de 1992 à 2002

Probabilité d'agrandissement	a0	a1	a2	a3	a4	a5	a6	a7	a8
Année 2002	0,58	0,95	0,86	0,89	0,80	0,80	0,73	0,71	0,62
Année 1992	0,57	0,93	0,91	0,93	0,91	0,86	0,83	0,77	0,71

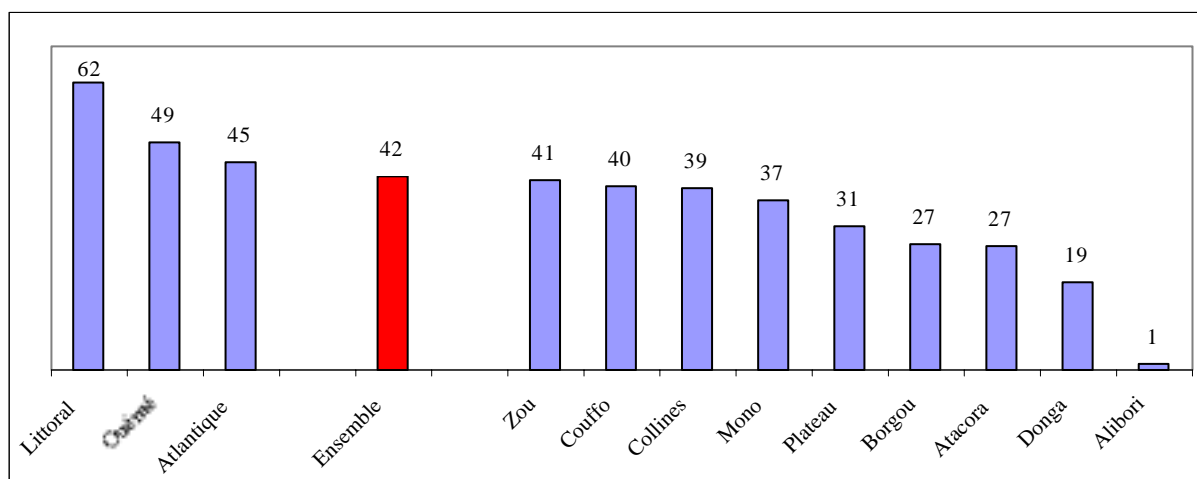
Dans l'ensemble, comme le révèle le graphique 12.3.7, le taux d'infécondité est demeuré presque le même (42%), mais il cache des disparités entre le milieu de résidence. En milieu urbain le taux d'infécondité est de 54% en en 2002 contre 70% en 1992 et la même tendance est observée en milieu rural. En effet, le milieu urbain abrite le plus de femmes infécondes : le niveau de l'infécondité du milieu rural en 2002 est la moitié de celui observé en ville (26%).

Graphique 12. 3.7 : Evolution du taux d'infécondité (%) de 1992 à 2002



Une analyse régionale permet de constater que la situation d'infécondité est moindre dans les départements de l'Alibori et de la Donga comme en 1992. Mais, quant aux départements du Littoral et de l'Ouémé, ils enregistrent un niveau d'infécondité supérieur à l'ensemble (40%). Cette tendance est la même depuis 1992 où l'ex-Atlantique et l'ex-Ouémé étaient les départements où la situation des femmes infécondes est préoccupante. Ce résultat laisse l'impression d'une poche d'infécondité dans ces départements de l'Atlantique et de l'Ouémé.

Graphique 12. 3.8 : Taux d'infécondité (%) par département en 2002



Une stérilité définitive en régression : en 2002, moins d'une femme sur cent est stérile jusqu'à la ménopause. Cette tendance est la même selon le milieu de résidence. Lorsqu'on compare ces résultats à ceux de 1992, on observe que la stérilité définitive est de moins de deux femmes pour cent. Ce constat dénote une régression d'une proportion non négligeable de

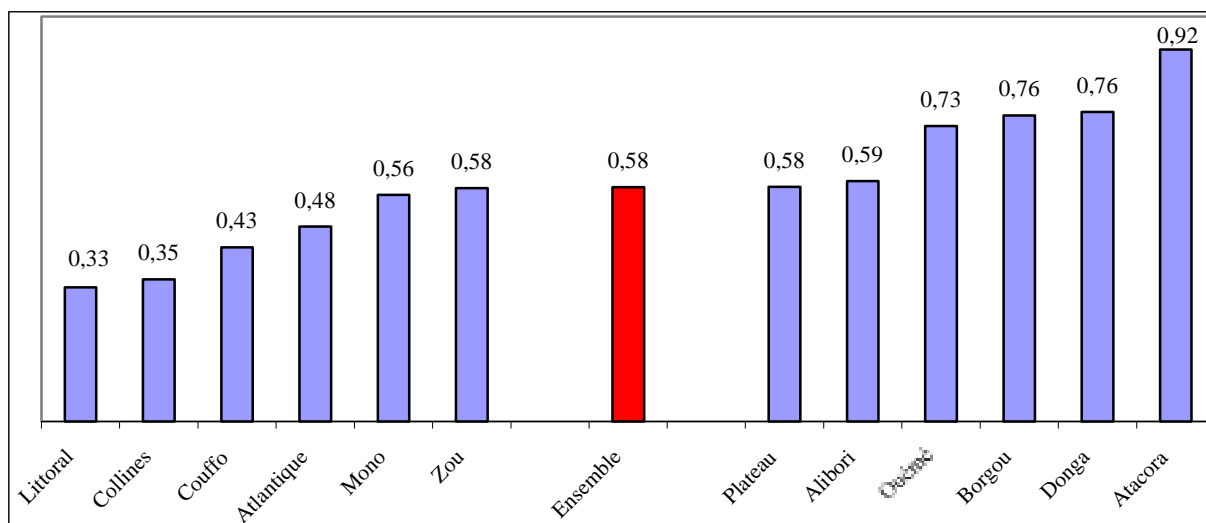
femmes ne pouvant obtenir d'enfants jusqu'à l'âge de 50 ans ou plus. Ce gain pourrait s'expliquer par le développement de la science en matière de la santé reproductive.

Tableau 12. 3.4 : Evolution de l'indice de stérilité définitive de 1992 à 2002

Indice de stérilité définitive (nombre de femmes)	Année 2002	Année 1992
Ensemble	0,58	1,5
Milieu urbain	0,50	1,4
Milieu rural	0,64	1,5

L'analyse selon les départements dénote une proportion non négligeable de femmes stériles dans les départements du nord. Le même constat a été fait au Recensement de 1992. On pourrait penser à une poche de stérilité dans les départements du nord, du Plateau et de l'Ouémé.

Graphique 12.3.9 : Indice de stérilité définitive par département en 2002

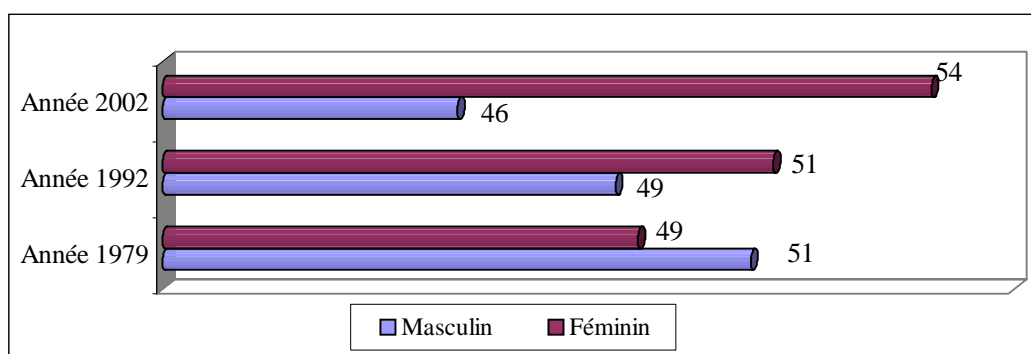


12. 3.3. Femmes âgées

12. 3.3.1. Importance numérique

Une prédominance progressive de femmes âgées parmi les personnes âgées : les personnes âgées sont dominées en 2002 par les femmes. Cette tendance est observée en 1992 mais pas en 1979 où la dominance est en faveur des hommes. A cet égard, le rapport de masculinité est de 104,3 hommes pour 100 femmes en 1979 et 94,2 hommes en 1992 contre 83,6 hommes en 2002. Cette baisse traduirait l'effet d'une surmortalité aux âges avancés chez les hommes ces dix dernières années.

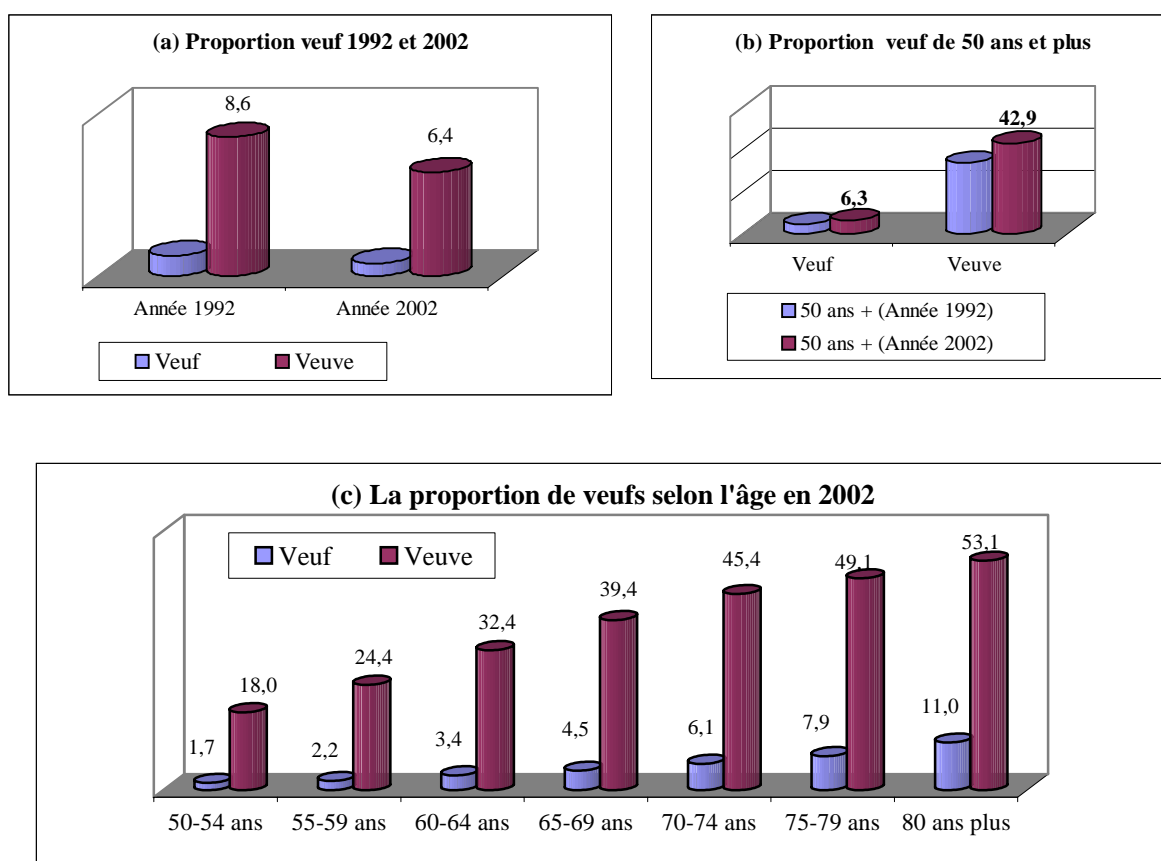
Graphique 12.3.10 : Evolution des personnes âgées (%) de 1979 à 2002



12. 3.3.2. Situation matrimoniale

Une population féminine âgée majoritairement veuve : la situation de veuvage des personnes âgées est présentée à travers le graphique 12.3.11. En 2002, les veuves représentent 6,4% de l'ensemble de la population contre 8,6% en 1992. En 10 ans on a enregistré une diminution 2.2 points de veuves (Graphique 12.3.11 a). Mais lorsqu'on s'intéresse au phénomène selon l'âge, plus l'âge augmente, plus la proportion de veuves augmente : elle passe de 18% à 53,1% chez les 50 ans et plus (Graphique 12.3.11 c). Cette progression est confirmée par la comparaison entre les deux Recensements où la proportion de veuves âgées de 50 ans et plus est passée de 33,7% à 42,9% (Graphique 12.3.11 b).

Graphique 12.3.11 : Répartition (%) des veuves et veufs



12. 3.3.3. Conditions de vie

Une proportion non négligeable de femmes âgées vivant seule : la population féminine âgée étant majoritaire parmi les personnes âgées, elle ne manque pas cependant de problèmes. L'une des difficultés est qu'après le décès du conjoint elles deviennent le plus souvent chef de ménage et parfois vivant seules. Elles n'ont pas dans une certaine mesure, la même facilité de se remarier que les hommes. A cet effet, les femmes âgées au Bénin vivant seules dans un ménage représentent 65,8% avec 64,6% en milieu urbain contre 66,3% en milieu rural.

Tableau 12. 3.5 : Répartition (%) des personnes âgées vivant seules

	Ensemble	Masculin	Féminin
Ensemble	100	34,2	65,8
Urbain	29,8	35,4	64,6
Rural	70,2	33,7	66,3

12 : 3.3.4. Prise en charge des femmes âgées

Une majorité de femmes âgées dépendantes d'un chef de ménage : les femmes âgées, chefs de ménage représentent 33,1% dont 21% vivent en milieu rural et 12,1% en milieu urbain. Les femmes âgées qui vivent aux dépens d'un chef de ménage représentent 86% contre 14% d'hommes. Quel que soit le milieu de résidence, la majorité (86%) des femmes âgées sont prises en charge par des chefs de ménage.

Tableau 12. 3.6 : Le statut des personnes âgées dans le ménage

	Personnes âgées chefs de ménage	Personnes âgées dépendant d'un chef de ménage
Ensemble	222 965	151 239
Masculin	66,9	14,0
Féminin	33,1	86,0
Milieu Rural	67,8	69,4
Masculin	46,8	10,0
Féminin	21	59,4
Milieu Urbain	32,2	30,6
Masculin	20,1	4,2
Féminin	12,1	26,4

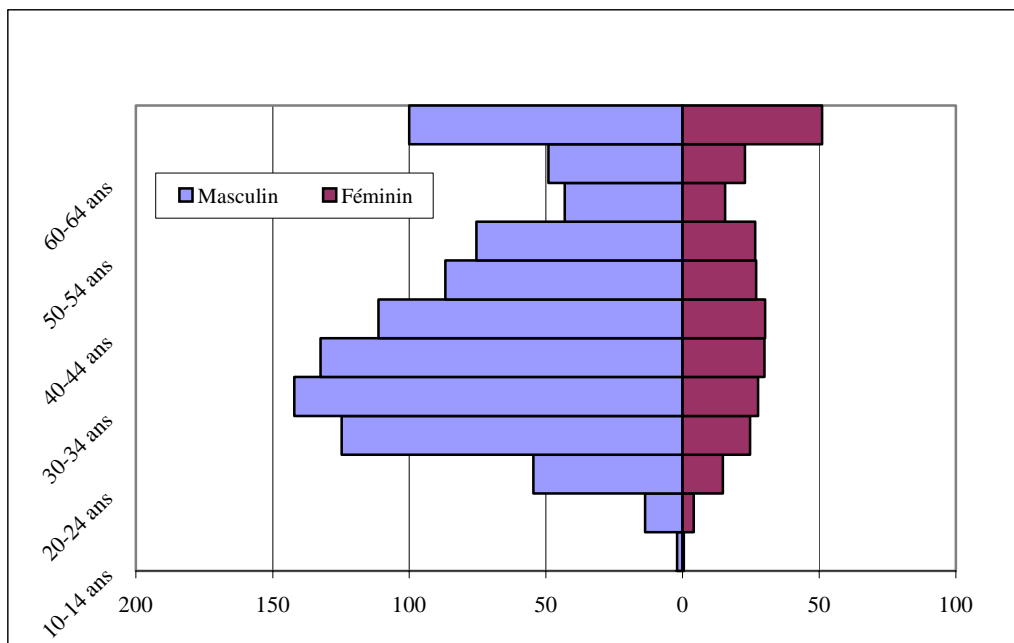
12. 4. LES FEMMES CHEF DE MENAGE

12. 4.1. Caractéristiques des femmes chef de ménage

Une augmentation non négligeable des femmes chef de ménage : le caractère masculin du statut de chef de ménage est dominant au Bénin et ceci à tous les âges. Toutefois, le graphique 12.4.1 reflète une proportion non négligeable de femmes, chefs de ménage évaluée à 23%.

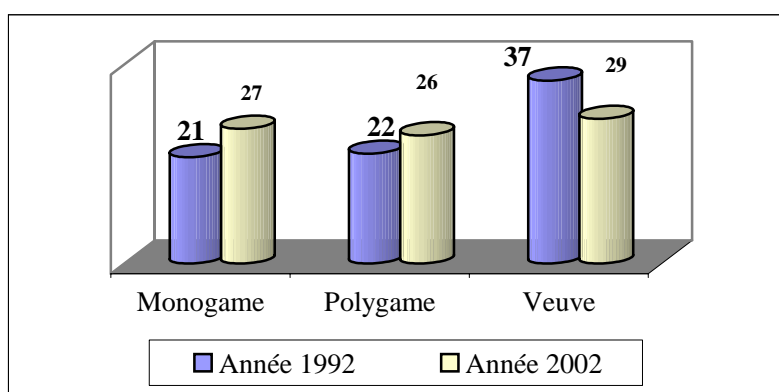
Depuis 1961, il y a une évolution de l'importance des femmes, chefs de ménage qui a progressé de 14,2% en 1961 à 21,4% en 1992 en passant par 20,6% en 1979.

Graphique 12.4.1 : Pyramide des âges des chefs de ménage



Le phénomène des femmes, chefs de ménage vivant en union prend de l'ampleur : les femmes sont confrontées à jouer le rôle de chef de ménage lorsqu'elles sont en union monogamique (27,1%) et polygamique (25,8%). Parmi ces femmes, les adolescentes (15-19 ans) se retrouvent à 16,7% dans les unions polygamiques contre 31% chez celles âgées respectivement de 20-34 ans et 35-49 ans. L'une des raisons la plus évoquée est le fait que les unions monogamiques dirigées par une femme peuvent traduire une certaine migration du conjoint pour la recherche d'un meilleur revenu pour subvenir aux multiples besoins du ménage ou par les affectations. Tandis que le cas des unions polygamiques rend compte d'une dissociation des ménages dont l'homme a contracté au moins deux mariages. Mais, la tendance reflétée en 2002 prend de l'ampleur au niveau des unions polygamique et monogamique depuis 1992 (Graphique 12.4.2) et est en régression chez les veuves. Ce résultat ne pourrait être considéré après contrôle d'un certain flux migratoire des femmes, chefs de ménage en union.

Graphique 12.4.2 : Evolution des femmes chef de ménage selon l'état matrimonial (%)



De l'analyse du taux d'accroissement intercensitaire des femmes, chefs de ménage selon la situation matrimoniale, on constate une augmentation de 6% pour les femmes en union et de 2% pour celles qui ont perdu leurs conjoints. Chose surprenante, lorsqu'on voudrait se fier à la déclaration des femmes, chefs de ménage ayant un conjoint c'est-à-dire les mariées y compris les unions libres, on peut conclure que les conjoints béninois cohabitent de moins en moins (5,73% d'accroissement des unions libres).

Tableau 12. 4.1 : Répartition des femmes, chefs de ménage selon la situation matrimoniale

	Total	Célibataire	Monoga me	Total Polygame	Poly 2 femmes	Poly 3 femmes	Poly 4 femmes	Divorcée /Séparée	Union Veuve	Union libre
Année 2002	275021	22764	72068	68641	41694	15726	11221	20558	77459	4750
Année 1992	177899	13189	38890	37776	22196	9229	6351	19776	64005	2720
Taux d'accrois- sement (%)	4,45	5,61	6,36	6,15	6,51	5,47	5,86	0,39	1,93	5,73

Le veuvage et la polygamie confèrent souvent le statut de chef de ménage à la femme : la plupart des femmes deviennent chef de ménage par la force des choses surtout suite au décès de leur conjoint : 29,1% sont veuves en 2002 contre 36,8% en 1992. Mais, le veuvage est plus remarquable chez celles qui ont au moins 35 ans. Cependant, si la proportion de femmes veuves est en régression de 8 points en 10 ans (1992-2002), ce résultat n'est que le reflet de l'amélioration de l'espérance de vie chez les hommes. Contre toute attente, 5 chefs de ménage adolescentes (15-19 ans) sur 100 sont déjà veuves (4,5%). Ce constat confirme l'écart d'âge entre conjoints pour ces adolescentes.

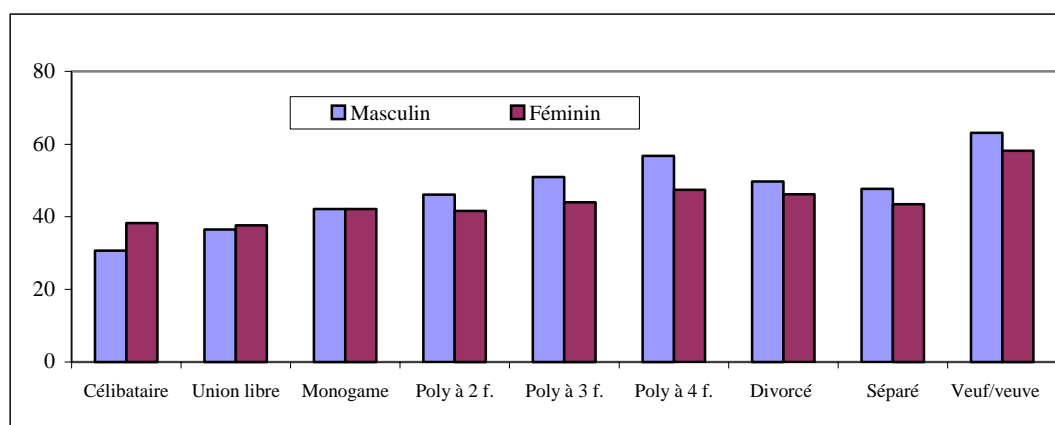
Tableau 12. 4.2 : Répartition (%) des femmes, chefs de ménage selon la situation matrimoniale

	Ensemble	12-14 ans	15-19 ans	20-34 ans	35-49 ans	50-54 ans	55-59 ans	60 ans +
Proportion	100	0,2	1,5	24,6	31,6	9,7	5,7	26,8
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100
Célibataire	8,6	90,0	46,0	16,8	5,9	4,6	4,2	3,8
Monogame	27,1	7,1	27,5	37,0	29,2	24,1	22,0	17,8
Polygames	25,8	2,3	16,7	30,5	31,3	25,3	22,4	16,5
Poly 2 femmes	15,7	1,0	11,4	21,0	18,6	13,9	12,4	9,0
Poly 3 femmes	5,9	0,4	3,6	6,1	7,6	6,3	5,3	3,9
Poly 4 femmes	4,2	0,8	1,6	3,5	5,1	5,2	4,7	3,6
Divorcée	3,6	0,0	0,9	2,6	5,1	4,9	4,1	2,3
Veuve	29,1	0,0	4,5	5,5	20,9	35,5	42,2	56,9
Séparée	4,1	0,0	2,1	4,3	5,6	4,6	4,2	2,1
Union libre	1,8	0,6	2,4	3,2	2,0	1,0	1,0	0,6
Total	275021	489	4125	67293	87072	26597.0	15602.0	73843.0
Non déclaré	6380	11	115	1920	2996	856	482	2401

Un rajeunissement des femmes chef de ménage : il apparaît à travers les résultats que les chefs de ménage de sexe féminin sont en moyenne plus âgés que leurs homologues de sexe masculin. En effet, l'âge moyen des femmes chef de ménage est de 47,4 ans contre 43 ans chez les hommes. Celles du milieu rural sont plus âgées que leurs homologues du milieu urbain (48,7 ans en milieu rural et 45,2 ans en milieu urbain).

Toutefois, la situation matrimoniale de ces femmes, chefs de ménage révèle certaines disparités. L'âge moyen de la femme chef de ménage augmente des célibataires (38,2 ans) à celles qui sont en union (monogamique 42 ans) puis aux veuves (58 ans) en passant par les divorcées (46 ans) et les séparées (44 ans). Mais il faut souligner que les femmes, chefs du même âge sont plus âgées que leurs homologues hommes si elles sont célibataires, en union libre et en union monogamique. Dans les autres cas, les hommes sont plus âgés qu'elles.

Graphique 12.4.3 : Age moyen du chef de ménage selon la situation matrimoniale



Au regard du tableau 12. 4.3, l'âge moyen des femmes, chefs de ménage observé en 2002 est inférieur à celui enregistré il y a 10 ans³. On assiste ainsi à un rajeunissement des femmes chefs de ménage. Ce rajeunissement d'en moyenne 3 ans pour la période intercensitaire pourrait s'expliquer en partie par le recul des us et coutumes relatifs à la direction des ménages.

Tableau 12. 4.3 : Age moyen des chefs de ménage

	Année 1992	Année 2002
Total	46,5 ans	43,8 ans
Masculin	45,5 ans	43 ans
Féminin	50,1 ans	47,4 ans

³ 10 ans après : au recensement de 1992

12. 4.2. Habitation des femmes chef de ménage

La propriété familiale héberge plus les femmes, chefs de ménage indépendamment de leur situation matrimoniale : ces femmes ne sont locataires qu'à 14,7% et vivent dans des maisons où elles sont propriétaires à 20,1%, mais habitent à 60,3% la propriété familiale (tableau 12. a.4). Ces résultats examinés selon la situation matrimoniale de ces femmes chef de ménage affichent la même tendance à l'exception des célibataires qui sont à 41,8% des cas dans les propriétés familiales et à 37,4% des cas en location. La situation matrimoniale des veuves confirme de façon très nette cette tendance généralisée (70,2%). Ce constat pourrait traduire dans le premier cas la pratique de la polygamie qui confère le statut de chef de ménage à la femme qui vit dans un ménage dissocié de celui de son mari et dans le second cas de figure, le phénomène du veuvage enregistré plus haut. Aussi, on pourrait penser que ces femmes sont souvent à la recherche d'une certaine sécurité en habitant dans des maisons où elles ne seront pas seules.

Tableau 12. 4.4 : Statut d'occupation des femmes chef de ménage selon la situation matrimoniale

	Effectif	Total	Propriété avec et sans titre foncier	Propriété familiale	Logé gratuitement par l'Etat ou par le privé	Locataire
Ensemble	258657	100	21,8	60,5	3,0	14,7
Célibataire	21946	100	16,3	41,8	4,5	37,4
Monogame	69953	100	22,8	54,5	3,2	19,5
Polygames	66851	100	21,2	63,4	3,0	12,4
Divorcée	9248	100	20,9	58,2	3,4	17,5
Veuve	75340	100	23,6	70,2	2,3	3,9
Séparée	10708	100	20,0	59,8	3,4	16,8
Union libre	4611	100	20,3	43,9	3,8	32,0
Effectif		258657	56473	156404	7874	37906

Les ménages de petites tailles sont le plus souvent dirigés par une femme : celles ayant la direction des ménages sont plus portées vers ceux qui ont de petites tailles. Le tableau ci-dessous révèle que les femmes, chefs de ménage dirigent en moyenne 3,7 personnes contre 6,1 personnes pour les ménages ayant à sa tête un homme. Cette tendance est presque la même lorsqu'on passe du milieu urbain au milieu rural. Toutefois, en milieu urbain la taille des ménages dirigés par une femme est légèrement supérieure à celle du milieu rural (3,9 personnes contre 3,6 personnes).

Tableau 12. 4.5 : La taille moyenne des ménages selon le sexe du chef de ménage

	Ensemble	Urbain	Rural
Ensemble	5,6	5,1	5,9
Masculin	6,1	5,5	6,6
Féminin	3,7	3,9	3,6

La taille moyenne des ménages d'environ 3,7 personnes, constatée surtout en milieu urbain est souvent observée chez les femmes en union monogamique et celles qui ne sont pas en union. Mais, celles qui sont en union polygamique dirigent les ménages dont la taille moyenne tourne autour de 4 personnes. Cette taille moyenne est celle des chefs de ménage veufs (3,8 personnes).

Tableau 12. 4.6 : La taille moyenne des ménages selon le sexe du chef de ménage

	Total	Masculin	Féminin
Ensemble	5,6	6,1	3,7
Célibataire	2,2	2,1	2,7
Monogame	5,4	5,5	3,9
Polygame à 2 femmes	7,8	8,8	4,0
Polygame à 3 femmes	9,4	11,5	4,1
Polygame à 4 femmes	10,0	14,3	4,2
Divorcée	3,2	3,0	3,3
Veuve ou veuf	3,6	3,8	3,5
Séparé (e)	3,4	3,0	3,6
Union libre	3,2	2,4	3,5

12. 4.3. Charge parentale des femmes chef de ménage

La charge de la femme chef de ménage est appréhendée par la taille moyenne de ces ménages, le nombre d'enfants de moins de 15 ans et le nombre d'actifs occupés.

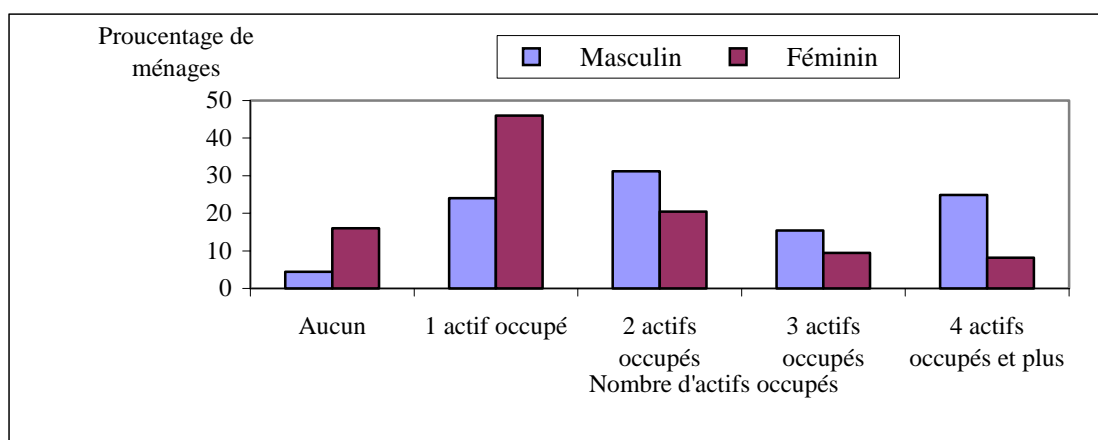
Trois femmes, chefs de ménage sur dix ont au moins 2 enfants de moins de 15 ans à charge : un peu plus de la moitié des femmes, chefs de ménage (55%) n'ont aucun enfant de moins de 15 ans à charge avec 26% vivant en milieu urbain et 29% en milieu rural. Mais, 30% ont au moins deux enfants avec 14% en milieu rural et 16% en milieu urbain. En moyenne les femmes, chefs de ménage n'ont qu'un enfant de moins de 15 ans. Celles qui résident en milieu rural sont plus nombreuses à vivre cette situation de charge monoparentale.

Tableau 12. 4.7 : Répartition (%) du nombre d'enfants (moins de 15 ans) selon le milieu de résidence des femmes, chefs de ménage

	Total	Urbain	Rural
Ensemble	100	45,7	54,3
0 Enfant	55,0	26,2	28,8
1 Enfant	16,9	8,3	8,6
2 Enfants	12,9	5,7	7,2
3 Enfants	8,3	3,3	5,0
4 Enfants	4,5	1,5	2,9
5 Enfants	1,7	0,5	1,2
6 Enfants et plus	0,7	0,2	0,5
Nombre d'enfants (moins de 15 ans)	275 021	125 776	149 245

Les ménages dirigés par une femme manquent d'actifs occupés : les ménages dont le chef est de sexe masculin comptent plus d'actifs occupés que ceux de sexe féminin. En 2002, les ménages n'ayant aucun actif occupé se rencontrent plus chez les femmes que chez les hommes. Cette tendance est la même lorsqu'il n'y a qu'une seule personne active occupée dans le ménage. Mais, lorsque le nombre d'actifs occupés est important (plus de deux personnes), ces ménages sont dirigés plus par les hommes. Cette situation montre une fois encore la charge des femmes, chefs de ménage.

Graphique 12.4.4 : Proportion des ménages selon le nombre d'actifs occupés et le sexe du chef



CONCLUSION

La population béninoise est à dominance féminine et ceci depuis les années 1980. Cette proportion non négligeable de femmes est couplée avec une espérance de vie à la naissance toujours en leur faveur. Le niveau d'instruction demeure toujours en défaveur des femmes. Cette situation persiste malgré l'amélioration remarquable du niveau d'alphabétisation toujours en défaveur des femmes.

Elles sont un peu plus de mille par mois à quitter le ménage pour une activité génératrice de revenu surtout dans le secteur informel et participent également à l'économie béninoise au niveau de certains métiers que l'on qualifierait féminins.

En matière du mariage, en 23 ans, un gain de 2,3 ans est réalisé au niveau de l'âge au premier mariage accompagné d'une réduction spectaculaire du taux de fécondité chez celles qui sont âgées de 15-19 ans et vivant en milieu rural dont le corollaire est que l'indice synthétique de fécondité est inférieur (0,44 enfants) à celui obtenu en 1992 (0,7 enfants). Toutefois, ces adolescentes (15-19 ans) se marient de moins en moins avec les célibataires. Leurs conjoints étant des polygames, il existe en moyenne 11,5 ans d'écart d'âges entre ces couples.

L'effectif des femmes âgées est plus important que celui des hommes, elles sont en majorité veuves. A cet égard, elles deviennent chefs de ménage et vivent le plus souvent seules dans le ménage.

Les femmes, chefs de ménage sont de plus en plus jeunes et en augmentation. Elles sont pour la plupart des veuves et celles qui sont en union sont de plus en plus nombreuses. Ces femmes, chefs de ménage vivent dans les propriétés familiales indépendamment de leur situation matrimoniale et sont logées pour la plupart dans des unités d'habitation à deux pièces. Elles dirigent les ménages de petites tailles avec un nombre relativement faible d'actifs occupés.

BIBLIOGRAPHIE

1. **Agoli-Agbo M. et Akouma K. (1991)** : L'état et le devenir de la population du Bénin (Document de synthèse) CEFORP ; 22 pages.
2. **Attanasso O. (2002)** : Différence entre sexe et inégalité de genre au Bénin (Dossier scientifique) CEFORP ; 24 pages.
3. **Commission Economique pour l'Afrique (1999)** : Rapport d'évaluation : Les femmes et la santé ; sixième conférence régionale sur les femmes, examen à mi-parcours de la mise en œuvre des recommandations de la plate-forme de Dakar et du programme d'action de Beijing ; 19 pages.
4. **Commission Economique pour l'Afrique (1999)** : Rapport d'évaluation : Le rôle vital de la femme dans la famille, la culture et la socialisation ; sixième conférence régionale sur les femmes, examen à mi-parcours de la mise en œuvre des recommandations de la plate-forme de Dakar et du programme d'action de Beijing ; 24 pages.
5. **Donadjè F. (1992)** : Stratégies masculines de reproduction en milieu urbain béninois (Rapport de recherche) UEPA ; 127 pages.
6. **Dumont R. (1975)** : Les femmes face au développement et la famine montante. Revue du travail, vol III, n°6 de juin 1975, 201 pages
7. **Elizabeth Reid (1975)** : La condition féminine au point mort : les réformes radicales s'imposent (Revue internationale du travail) Volume 111 n°6 décembre 1975; 101 pages.
8. **INSAE, (1994)** : Deuxième Recensement général de la population et de l'habitation du Bénin, 159 pages.
9. **INSAE, Macro Inc (1996 et 2001)** : Rapport sur l'Enquête Démographique et de Santé du Bénin respectivement 318 et 389 pages.
10. **INSAE, MEASURE DHS, (1999)** : Perspectives sur la planification familiale et la santé de la reproduction au Bénin, 214 pages.
11. **MFPSS (2002)** : Plan d'Action Multisectorielle pour la mise en oeuvre de la politique nationale de promotion de la femme, 220 pages.

12. **Ministère de la Famille de la Protection Sociale et de la Solidarité (2002)** : Politique Nationale de Promotion de la Femme ; 109 pages.
13. **Nations Unies (2002)** : Population, condition de la femme et développement ; Rapport succinct, New York, 56 pages
14. **NOPADA (2001)** : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique, 63 pages.
15. **PNUD (1998)** : Rapport sur le développement humain au Bénin ; Cotonou 247 pages.
16. **PNUD (1998)** : le rapport sur le développement humain au Bénin ; 247 pages.
17. **Ruth B. Dixon (1975)** : Les droits de la femme et la fécondité in Les bulletins de démographie et de planning familial n° 17 juin 1975 32 pages (Population council); 32 pages.
18. **UNFPA (2002)** : Etat de la population mondiale 2002 : Population, pauvreté et potentialité : New York ; 80 pages

ANNEXE

Tableau 12. a.1 : Indicateurs suggérés par les Nations Unies

Domaine	Libellé de l'indicateur	Indicateurs
Migration	Le pourcentage d'hommes et de femmes résidant dans la zone urbaine et éventuellement un ratio par sexe de la population urbaine de 15-49 ans	Homme : 1 364 166 Femme : 1 600 430 Ratio : 117 femmes pour 100 hommes
Droits reconnus par la loi et pouvoir politique	Proportion féminine en âge de voter (18 ans et plus) en 2002	1 742 735 femmes soit 25% de la population totale et 50% de la population féminine
Les femmes et les services d'enseignement et d'éducation	Pourcentage de femmes sachant lire et écrire (15 ans et plus, 15-19 ans)	15 ans et plus : 21,9% 15-19 ans : 37,4%

Tableau 12.a.2 : Indicateurs des grandes conférences

Indicateur de la Déclaration du Millénaire		2002			1992		
<i>Indicateurs*</i>		<i>Masculin</i>	<i>Féminin</i>	<i>Ensemble</i>	<i>Masculin</i>	<i>Féminin</i>	<i>Ensemble</i>
1	Taux net de scolarisation dans le primaire (6-11 ans)	60,8	49,4	55,3	40,1	24,9	32,9
2	Proportion d'élèves commençant la première année d'études et achevant le CM2 ⁱ	52	26	39			23
3	Taux d'alphabétisation des 15-24 ans	56,2	31,4	42,9	54,2	26,4	39,3
4	Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus)	45,0	21,9	32,6	39,2	16,4	26,9
5	Indice de parité dans l'enseignement primaire	na	na	0,8	na	na	0,6
6	Indice de parité dans l'alphabétisation (15-24 ans)	na	na	0,56	na	na	0,49
Indicateurs du NEPAD		<i>Masculin</i>	<i>Féminin</i>	<i>Ensemble</i>	<i>Masculin</i>	<i>Féminin</i>	<i>Ensemble</i>
1	Taux brut de scolarisation (6-11 ans)	88,5	69,9	79,5	60,3	36,1	48,7
2	Taux net de scolarisation (6-11 ans)	60,8	49,4	55,3	40,1	24,9	32,9
3	Indice de parité dans l'enseignement primaire	na	na	0,8	na	na	0,6
Indicateurs du Programme d'Action de la Conférence Internationale des Nations Unies sur la Population et le Développement PA/CIPD)		<i>Masculin</i>	<i>Féminin</i>	<i>Ensemble</i>	<i>Masculin</i>	<i>Féminin</i>	<i>Ensemble</i>
1	Taux net de scolarisation au primaire (6-11 ans)	60,8	49,4	55,3	40,1	24,9	32,9
2	Taux d'alphabétisation des adultes	45,0	21,9	32,6	39,2	16,4	26,9
3	Taux d'accès en 6 ^{ème} année (CM2)		52,0	26,0			23
4	Taux net de scolarisation secondaire par sexe ⁱⁱ (12-18 ans)	18,8	11,8	15,4			
Indicateurs de l'Education pour tous en 2015 (EPT)		<i>Masculin</i>	<i>Féminin</i>	<i>Ensemble</i>	<i>Masculin</i>	<i>Féminin</i>	<i>Ensemble</i>
1	Taux brut de scolarisation (6-11 ans)	88,5	69,9	79,5	60,3	36,1	48,7
2	Taux net de scolarisation	60,8	49,4	55,3	40,1	24,9	32,9
3	Ratio élèves/maîtres ⁱⁱⁱ	na	na	53,0	na	na	39,8
4	Taux d'accès au CM2	52	26	39	nd	nd	23
5	Taux d'alphabétisation de 15-24 ans	56,2	31,4	42,9	54,2	26,4	39,3
6	Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus)	45,0	21,9	32,6	39,2	16,4	26,9

<i>Indicateurs du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)</i>	<i>Masculin</i>	<i>Féminin</i>	<i>Ensemble</i>	<i>Masculin</i>	<i>Féminin</i>	<i>Ensemble</i>
1 Taux brut de scolarisation (6-11 ans)	88,5	69,9	79,5	60,3	36,1	48,7
2 Taux de déperdition (taux d'abandon)	5,2	6,7	5,8	11,9	13,1	12,3
3 Ratio élèves/maîtres	na	na	53,0	na	na	39,8
4 Taux d'analphabétisme des adultes (15 ans et plus)	55,0	78,1	67,4	60,8	83,6	73,1

* Na : non applicable ; Nd : Non disponible

¹ Indicateurs provenant des statistiques de l'éducation

¹ Indicateurs provenant des EDS de 2001 et de 1996

¹ Indicateurs provenant des statistiques de l'éducation

Tableau 12.a.3 : Autres indicateurs

Domaine	Libellé de l'indicateur	Indicateurs
Activité économique	Effectifs des femmes (10 ans et plus) dans la population active	1 396 468 femmes soit 52,68%
	Pourcentage de femmes inactives (10 ans et plus)	Ménagères : 53,9% ; Etudiant/Elèves : 33,9% Retraité : 0,4% ; Rentier : 0,3% ; Autres : 11,6%
Autres	Espérance de vie à la naissance	61,3 ans
	Taux de mortalité maternelle	474,4 décès pour 100 000 naissances vivantes
	Taux de fécondité des adolescentes	Moins de 20 ans : 87,1‰
	Age au premier mariage	19,9 ans
	Pourcentage des enfants de 10-14 ans qui travaillent ⁴	Ensemble : 246 262 enfants Sexe masculin : 49,4% Sexe féminin : 50,6%

⁴ Se référer au tableau A1 en annexe

Tableau 12.a.4 : Proportion d'enfants (10-14 ans) qui travaillent

Milieu de résidence	Masculin				Féminin			
	Total	Secteur informel	Secteur formel	Secteur formel	Total	Secteur informel	Secteur formel	Secteur formel
			Etat	privé			Etat	privé
Total	121 678	120 639	449	590	124 584	123 687	480	489
Ensemble	100	99,2	0,3	0,4	100	99,1	0,4	0,5
Urbain	24,4	24,1	0,1	0,2	34,8	34,3	0,2	0,3
Rural	75,6	75,1	0,2	0,3	65,2	64,8	0,2	0,2

Tableau 12.a.5 : Le rapport de féminité (%) des adolescentes selon le niveau d'instruction

Groupes d'âge	Total	Primaire	Secondaire et plus	Aucun niveau
Total		76,6	60,1	161,2
10-14 ans	94,8	75,3	66,1	146,7
15-19 ans	107,1	79,7	58,4	179,2
Urbain		87,07	66,31	190,18
10-14 ans	100,04	84,04	74,09	183,54
15-19 ans	99,96	95,08	63,30	196,56
Rural		68,29	41,02	155,48
10-14 ans	92,16	68,72	43,37	138,24
15-19 ans	112,16	67,01	40,06	175,84

Tableau 12.a.6 : Répartition (%) des adolescents selon le niveau d'instruction

Sexe	Age des adolescentes		
	Total	10 - 14 ans	15 - 19 ans
Total	100	100	100
Aucun niveau	41,92	37,18	48
Primaire	41,38	54,15	25
Secondaire	16,59	8,67	26,76
Supérieur	0,11	0	0,24
Masculin	100	100	100
Aucun niveau	32,36	29,66	36,05
Primaire	46,84	60,16	28,7
Secondaire	20,66	10,18	34,94
Supérieur	0,13	0	0,31
Féminin	100	100	100
Aucun niveau	51,85	45,42	59,62
Primaire	35,71	47,56	21,4
Secondaire	12,36	7,02	18,81
Supérieur	0,08	0	0,18

Tableau 12. a.7 : Répartition (%) des chefs de ménage selon le statut d'occupation

Statut d'occupation	Ensemble	Masculin	Féminin
Ensemble	100	100	100
Propriété avec titre foncier	1,9	2,0	1,8
Propriété sans titre foncier	26,7	28,6	20,1
Propriété familiale	51,9	51,9	60,3
Logé gratuitement par l'Etat	0,4	0,4	0,3
Logé gratuitement par un privé	2,0	2,0	1,7
Locataire	16,0	16,0	14,7
Autre	1,0	1,0	1,0
Total	1210463	935442	275021
Non déclaré	37242	29004	8238

Tableau 12. a.8 : Répartition (%) des femmes (15-19 ans) selon l'écart d'âge entre conjoints et le type d'union

Année d'âge	Proportion par écart d'âge			Proportion selon le type d'union	
	Total	Monogamique	Polygamique	Monogamique	Polygamique
Tous écarts	49 484	34 640	14 844	100	100
< 0 an	220	66,8	33,2	0,4	0,5
0 ans	669	74,0	26,0	1,4	1,2
1 ans	1 347	91,0	9,0	3,5	0,8
2 ans	3 375	91,5	8,5	8,9	1,9
3 ans	5 025	73,5	26,5	10,7	9,0
4 ans	3 429	88,2	11,8	8,7	2,7
5 ans	2 680	87,4	12,6	6,8	2,3
6 ans	3 377	80,7	19,3	7,9	4,4
7 ans	4 486	78,5	21,5	10,2	6,5
8 ans	2 634	75,4	24,6	5,7	4,4
9 ans	2 361	73,1	26,9	5,0	4,3
10 ans	2 333	69,8	30,2	4,7	4,7
11 ans	1 895	64,4	35,6	3,5	4,5
12 ans	2 520	58,4	41,6	4,2	7,1
13 ans	1 462	58,3	41,7	2,5	4,1
14 ans	1 133	55,9	44,1	1,8	3,4
15 ans	910	53,3	46,7	1,4	2,9
16 ans	866	50,8	49,2	1,3	2,9
17 ans	1 176	48,0	52,0	1,6	4,1
18 ans	696	49,3	50,7	1,0	2,4
19 ans	581	41,0	59,0	0,7	2,3
20 ans &+	6 309	44,3	55,7	8,1	23,7

Victorine Bertine A. MENSAH

Jean Thomas TOHOUEGNON

Les enfants constituent, à l'instar des femmes, l'une des couches les plus vulnérables de la société et l'espoir de toute nation. Aucun développement durable n'est possible sans une prise en charge de leurs problèmes et de leurs besoins par la communauté. Aussi note-t-on depuis 1989 une prise de conscience de plus en plus grandissante de la communauté internationale et des gouvernements des problèmes relatifs à la survie et à l'épanouissement des enfants. Cette prise de conscience s'est traduite par la tenue de plusieurs conférences internationales sur les enfants. En effet, avec l'adoption de la convention relative aux droits des enfants par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 20 Novembre 1989, la communauté internationale, pour la première fois dans l'histoire, a abordé la question du développement et de l'amélioration des conditions de vie des enfants de façon spécifique. Cette conférence a été suivie de plusieurs autres, notamment le Sommet Mondial pour les Enfants tenu le 30 septembre 1990, le 2^{ème} sommet spécial pour les enfants tenu à New York en mai 2000, le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenu à New York en septembre 2000 et au cours duquel huit objectifs ont été fixés dans le cadre de la Déclaration du Millénaire pour le Développement, la Session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies consacrée aux enfants et qui s'est tenue en Mai 2002, la Conférence des Chefs d'Etat sur les enfants pour la Charte Africaine pour les Droits et Bien-être des Enfants (2003) etc.

Au nombre des objectifs retenus dans le cadre de la Déclaration du Millénaire pour le développement figurent ceux liés à l'éradication de l'extrême pauvreté, l'accès universel à l'éducation primaire (donner à tous les enfants d'ici à 2015, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires) et la réduction de la mortalité infantile et juvénile de deux tiers, d'ici à 2015. A cet effet, quelques indicateurs ont été retenus, à savoir la proportion des enfants de moins de 5 ans souffrant d'une insuffisance pondérale, le taux net de scolarisation primaire, le taux d'achèvement de la 5^{ème} année d'études primaires etc.

Au Bénin, la population des enfants de moins de 18 ans représente plus de 52,7% de la population totale en 2002. Cette population des enfants est la plus touchée par des phénomènes tels que la mortalité, la nuptialité, la fécondité, les infections sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA surtout aux jeunes âges et à la puberté. Vu l'importance numérique de cette couche, il s'avère nécessaire qu'une attention particulière lui soit accordée car elle constitue la population potentiellement active de demain. C'est pourquoi, le Gouvernement béninois lui accorde une priorité dans ses grandes orientations de

développement. Dans ce cadre, la Déclaration de Politique de Population adoptée le 02 mai 1996 envisage de rendre effectif l'enseignement primaire obligatoire et d'assurer progressivement la gratuité de l'accès à l'école et de garantir l'égalité des chances pour tous. De plus, le Gouvernement a ratifié la convention relative aux droits des enfants.

Le Programme de Développement des Ressources Humaines élaboré par l'Etat n'est qu'une avancée pour atteindre les objectifs ci-dessus énumérés. Aussi, le Gouvernement dans le Document de Stratégie de la Réduction de la Pauvreté a dégagé des stratégies pertinentes pour atteindre les objectifs relatifs à l'éducation, à la santé, à la fourniture d'eau potable aux populations et surtout aux enfants.

La mise en œuvre de toutes ces actions nécessite une meilleure connaissance des données relatives aux enfants. Les résultats du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation offre ainsi l'occasion de disposer de ces données.

L'analyse du thème intitulé "les enfants au Bénin" constitue une opportunité pour une meilleure connaissance des caractéristiques des enfants. Ce thème vise à :

- mesurer l'importance numérique des enfants (0 à 17 ans révolus) dans la population;
- étudier les caractéristiques sociodémographiques et économiques des enfants;
- mettre en exergue la situation des enfants selon les liens de parenté et la survie des parents;
- étudier le travail des enfants;
- étudier la situation matrimoniale et la fécondité des enfants;
- établir un tableau synoptique des indicateurs arrêtés par le Plan d'Action du Sommet Mondial pour les Enfants (1990) calculés au Bénin et ceux liés aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Le présent document s'articule autour des points ci-après :

- contexte ;
- considérations d'ordre méthodologique ;
- population des enfants ;
- étude des groupes d'âges spécifiques

13. 1. CONTEXTE

13. 1-1 Environnement international

Depuis l'adoption de la convention relative aux droits des enfants par l'Assemblée Générale des Nations Unies du 20 novembre 1989, s'observe une prise de conscience de plus en plus grandissante de la communauté internationale des questions touchant aux droits, au développement et au bien-être des enfants. Cette prise de conscience s'est manifestée par la tenue en septembre 1990 du Sommet Mondial pour les Enfants au cours duquel un plan d'action a été retenu en faveur des enfants. La communauté internationale prenait de ce fait l'engagement d'accorder une priorité absolue aux besoins essentiels des enfants au cours de la répartition des allocations (ressources), tant dans les périodes prospères que dans les périodes difficiles et ces, aux niveaux national, international et familial. Au nombre de ces besoins figurent le droit à l'éducation, le droit à la santé etc. Dès lors, cette question est devenue l'une des préoccupations majeures de chaque Etat. L'Etat béninois, à l'instar de la plupart des pays du monde, en a fait l'une de ses priorités.

Des efforts ont été accomplis depuis lors, tant par la communauté internationale que par les gouvernements. A ce jour, 192 pays ont ratifié et signé cette convention et 155 d'entre eux ont mis au point des programmes nationaux⁵ dont les résultats sont appréciables sur le terrain. Ainsi, en l'an 2002, les décès d'enfants dans le monde ont diminué de trois millions⁶ par rapport à une dizaine d'années auparavant et la poliomyélite est presque entièrement éradiquée. L'utilisation accrue du sel iodé protège 90 millions de nouveau-nés contre une perte importante de leurs capacités d'apprentissage. Par ailleurs, la session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies, tenue en Mai 2002, a enregistré pour la première fois, la participation des enfants et des jeunes de 150 pays qui ont montré au monde « qu'ils peuvent et veulent apporter une contribution active à la communauté », quant aux décisions qui les concernent. Ce souhait a été renouvelé par les enfants 6 mois plus tard, au cours de la conférence organisée par le Comité belge du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) sur le thème « Enfants, acteurs de changement » et qui a réuni les enfants des pays industrialisés et ceux des pays en développement. Déjà en septembre 2000, au sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenu à New York, la communauté internationale a pris l'engagement de faire progresser le monde vers un mieux-être par l'adoption des objectifs de la Déclaration du Millénaire pour le Développement. Il s'agit d'un ensemble de huit (8)

⁵ Voir Dimension, périodique trimestrielle de la Direction Générale de la Coopération au Développement, N° 3, Mars-Avril 2003

⁶ Idem

objectifs définis pour la période 2000 à 2015 et qui visent entre autres, à éradiquer l'extrême pauvreté et la faim, à assurer un accès universel à l'éducation primaire, à réduire la mortalité infantile et juvénile et à combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies.

Malgré ces efforts, la situation des enfants reste encore déplorable. En effet, l'endettement des pays en développement, les conflits armés et la misère auxquels ils sont confrontés depuis quelques décennies ne favorisent guère l'amélioration de la situation des enfants. Ainsi, des millions d'enfants souffrent aujourd'hui dans le monde des effets de la guerre et des violences de tous genres, de la pauvreté, de la faim, de la malnutrition, de l'agression, de la maladie, des handicaps physiques et mentaux, du manque d'abris, des épidémies, de mauvais traitements, de l'analphabétisme, de discrimination raciale et sexuelle, du manque d'eau potable, de l'insalubrité de l'environnement, des effets de la pandémie du VIH/SIDA et de la privation de liberté. De nombreux enfants sont également victimes de l'exploitation sexuelle et de l'exploitation dans le travail. Toutes ces situations compromettent sévèrement la survie et l'épanouissement des enfants.

En Afrique, notamment en Afrique au sud du Sahara, la situation, bien qu'ayant connue une certaine amélioration au cours de la dernière décennie est encore plus préoccupante. Les taux de mortalité des enfants y demeurent les plus élevés. En effet, 17% des enfants n'y atteignent pas l'âge de 5 ans. La pandémie du VIH/SIDA et les conflits armés ont multiplié le nombre des orphelins, occasionné l'émergence des enfants soldats et accru la pauvreté et la misère. Ces deux derniers fléaux ont fait de ces créatures fragiles des enfants de la rue, des enfants placés ou confiés. On y enregistre, ainsi 70% des cas de VIH/SIDA, 80% des décès dus au SIDA et 90% des orphelins du SIDA. Malgré les efforts consentis, le nombre d'enfants mal nourris a augmenté de 3,6 millions, soit 15% des enfants qui naissent chaque année souffrent d'insuffisance pondérale. L'insuffisance des services de santé a fait ressurgir le paludisme et le choléra. Les taux de scolarisation y sont les plus faibles, avec des écarts entre les sexes et on retrouve en Afrique Subsaharienne près de 40% des enfants non scolarisés⁷. Le trafic et le travail des enfants, se sont amplifiés, l'analphabétisme, les discriminations sexuelles, les mauvais traitements et les violences, la pauvreté et la misère sont encore vivaces. La prise de conscience de cette situation par les gouvernements se traduit par la mise en place de politiques, de programmes et de stratégies en faveur des enfants.

⁷ Statistiques de ce paragraphe tirés de l'extrait du Rapport du Secrétaire Général des Nations Unies, le 4 Mai 2001 : « Nous, les enfants. Examen de fin de décennie de la suite donnée au Sommet Mondial pour les enfants. *Les enfants africains, avenir de l'humanité* »

13. 1-2 Contexte national

- **Environnement socio sanitaire**

Au Bénin, la situation des enfants n'est guère meilleure. Elle est caractérisée par un environnement socio sanitaire où les taux de morbidité et de mortalité infantile restent très élevés, malgré les efforts déployés et les améliorations enregistrées ces dernières années. Ainsi, le taux de mortalité infantile, bien qu'ayant connu une régression entre 1996 et 2001, passant respectivement de 94⁰/₀₀ à 89⁰/₀₀, reste l'un des plus élevés en Afrique. La morbidité est dominée par les maladies diarrhéiques chez les enfants de moins de 3 ans, les infections respiratoires aiguës, les maladies infectieuses et parasitaires, le paludisme, la malnutrition etc. Le faible niveau d'hygiène et le manque d'eau potable, expliquent en partie la prévalence de ces maladies.

La séroprévalence, bien qu'étant basse, constitue un problème de santé publique qui affecte les enfants par la transmission mère-enfant et qui mobilise aussi bien le gouvernement que les institutions nationales et internationales.

Pour mieux apprécier la situation des enfants au Bénin, il convient de rappeler la valeur et le rôle de l'enfant dans la culture béninoise.

* Environnement socio-économique et culturel : Rôle et valeur de l'enfant en milieu béninois

Traditionnellement au Bénin, comme partout en Afrique, l'enfant est perçu comme un don de la nature, le capital le plus précieux qui permet d'assurer la continuité de la lignée selon les vœux des ancêtres (Claude RIVIERE, 1990). Il est la réincarnation d'un ancêtre, et permet la perpétuation de la descendance et du groupe social ou clan auquel il appartient. Il constitue de ce fait un « instrument » de valorisation de la femme dans son milieu et permet le maintien de celle-ci au foyer. La naissance d'un enfant dans une famille constitue pour la mère le cordon ombilical qui la lie à celle-ci et l'élément qui permet désormais d'identifier le couple. On comprend dès lors, le caractère dramatique que prend la stérilité dans ces sociétés. Ainsi, des noms tels que Vigounmidé, (l'enfant est la raison de notre présence), Viwotiné (l'enfant est un arbre que l'on doit planter), qui sont attribués aux enfants, chez les Ouédah, traduisent bien cette perception de l'enfant.

Sur le plan économique, l'enfant est non seulement une force de travail qui permet d'accroître la production, mais également une assurance vieillesse. Avoir une nombreuse descendance était le signe d'une richesse, puisque ceci permettait aux familles de disposer d'une

importante main d'œuvre gratuite pour accroître la production. Cette perception du rôle de l'enfant se traduisait dans l'attribution des noms aux enfants. Ainsi, les noms tels que Vignon (l'enfant est une bonne chose), Vidolé (l'enfant est bénéfique), Vidécon (l'enfant y veille) se rencontrent généralement chez les Fon. Ceci explique la vénération dont l'enfant est l'objet dans la plupart des groupes sociaux culturels et son rejet lorsqu'il naît avec certaines tares ou malformations. Ainsi, l'enfant qui souffre d'une déficience mentale ou qui connaît une malformation à la naissance est le signe d'une malédiction ou d'un envoûtement. Son état est interprété comme le résultat d'un mauvais comportement de la mère, surtout au cours de la grossesse, ou d'une transgression d'interdits sociaux, jetant ainsi tout le discrédit sur la femme et condamnant, de ce fait cet enfant à la mort ou, dans le meilleur des cas, à un rejet total par la communauté.

Dans le sud et dans une partie du centre du Bénin, notamment chez les Fon, ces enfants sont considérés comme des dieux ou Vodous et sont vénérés comme tels. Ils sont appelés « Tohossou ». Tandis que dans le nord et dans une partie du centre, notamment chez les Baatonu et les Nagot où sévit l'infanticide, l'élimination de ces enfants constitue le seul moyen de préserver la famille contre le malheur. Ces pratiques sont encore vivaces, même si elles s'opèrent aujourd'hui dans la clandestinité.

Dans ce cadre traditionnel, l'éducation de l'enfant est prise en charge par la communauté tout entière, la famille élargie. Ainsi, les valeurs sociales du groupe sont transmises aux garçons par le père et les oncles, tandis que la mère et les tantes assurent l'éducation des filles.

De nos jours, avec le bouleversement des structures sociales et le recul de la solidarité communautaire, l'éducation de l'enfant est de plus en plus réduite à la cellule familiale restreinte. Elle incombe désormais à ses géniteurs qui, avec le développement des activités économiques et les charges sociales n'arrivent plus à répondre aux besoins des enfants. Les effets de la crise économique qui a profondément appauvri les populations ont conduit à l'effritement des valeurs sociales, à la délinquance juvénile et aux comportements déviants que l'on observe actuellement chez les enfants. Par ailleurs, l'incapacité des parents à subvenir aux besoins des enfants a conduit ceux-ci à livrer ces créatures fragiles à la rue, au trafic ou à la vente, au travail précoce, et à la prostitution. La faible scolarisation et la discrimination subie par les filles dans ce domaine maintiennent celles-ci dans les travaux domestiques et les exposent au trafic et au mariage précoce. Cette situation explique les mauvais traitements, les violations de tous genres dont les enfants sont victimes et qui compromettent leur survie et leur développement.

Face à tous ces fléaux, des efforts ont été entrepris, tant par l'Etat que par la société civile, notamment les Organisations Non Gouvernementales (ONG) pour décourager la communauté dans ces pratiques et induire d'autres comportements à l'égard des enfants. L'Etat béninois qui a pris des engagements au cours des différentes conférences internationales et ratifié la convention relative aux droits des enfants ainsi que la Charte Africaine des droits et du bien-être des enfants s'organise avec le concours des ONG pour la défense des droits des enfants et pour offrir à ceux-ci un cadre de vie plus décent et un avenir meilleur. Plusieurs actions et programmes ont été initiés dans ce cadre. Il s'agit entre autres, de l'adoption du projet de code de la famille qui fixe l'âge légal au premier mariage à 18 ans, pour les garçons et à 16 ans pour les filles en vue de se conformer à la Charte Africaine des droits et du Bien être de l'enfant, de l'adoption de la loi 61-20 du 5 Juillet 1961 relative au déplacement des mineurs de 18 ans hors du territoire national pour protéger les enfants béninois, l'adoption de la loi N° 98-004 du 27 janvier 1998, portant code du travail en République du Bénin, qui interdit le travail des enfants en dessous de 14 ans.

La Déclaration de Politique de Population qui, dans ses objectifs relatifs à l'éducation, met l'accent entre autres sur la nécessité de rendre effectif l'enseignement primaire obligatoire, d'assurer progressivement la gratuité de l'accès à l'école, de garantir l'égalité des chances pour tous et de lutter contre les déperditions scolaires et en particulier celles des filles d'une part, l'élaboration de politique et normes en matière de santé pour améliorer la santé de la mère et de l'enfant et réduire ainsi la mortalité infanto juvénile et maternelle, d'autre part, sont autant d'actions qui expliquent la préoccupation de l'Etat quant à l'amélioration des conditions de vie des enfants au Bénin. Cette préoccupation s'est traduite par l'exonération des filles en milieu rural des contributions scolaires dans l'enseignement primaire depuis 1993 et sa généralisation progressive à tous les enfants béninois sans distinction de sexe etc. La ratification en mai 2001 de la Convention OIT n° 182 sur les pires formes du travail, par l'Etat constitue également des actions qui traduisent la volonté du Gouvernement d'améliorer la qualité de vie des enfants. Le code de la famille.

13. 2. CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES

13. 2-1 Revue de littérature

A l'instar de la communauté internationale, des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui ont fait des enfants l'une de leurs priorités, de nombreux chercheurs, notamment les anthropologues, les sociologues et les démographes ont mis la question des enfants au centre de leurs recherches. L'objectif de ces derniers est de mieux faire connaître la place des enfants au sein de la famille et dans la société ainsi que la situation qui leur est faite dans ces milieux. Ainsi, l'enfant n'a pas d'existence indépendante, mais il est l'image d'un ancêtre et d'un groupe social dont il perpétue les valeurs (Claude Rivière, 1990). C'est pourquoi la famille constitue la cellule sociale de base à laquelle incombe au premier chef la tâche de soigner et de protéger l'enfant de la naissance à l'adolescence en vue d'assurer à celui-ci l'épanouissement de sa personnalité et son développement harmonieux. La transmission des valeurs sociales à l'enfant peut non seulement s'effectuer par les géniteurs eux-mêmes, mais également par les membres de la famille élargie ou du clan. Ainsi s'explique l'ampleur du phénomène des enfants confiés, communément appelé Vidomègon en langue Fon et que l'on désigne par d'autres termes dans d'autres aires socioculturelles.

L'accueil d'enfants hors du foyer de leurs parents biologiques est une pratique courante dans la plupart des pays africains et les motivations qui sous-tendent tout placement d'enfant résident avant tout dans la volonté de resserrer les relations de parenté et d'alliance

(Lallemand, 1993 ; Jonckers, 1986, rapporté par Jonckers, 1997). Benjamin FAYOMI, 2003, met l'accent sur les problèmes de santé que pose la précocité du travail des enfants d'une façon générale et en particulier chez les apprentis et ceux qui travaillent dans l'agriculture et qui manipulent des produits toxiques.

13. 2-2 Définition des concepts

Pour mieux apprécier les résultats obtenus dans le cadre du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation en ce qui concerne les enfants, il convient de définir quelques-uns des concepts utilisés dans le présent document. La définition de certains concepts est celle utilisée dans le cadre de la collecte des données.

Enfant : Selon l'article 1 de la convention relative aux droits de l'enfant de 1989, l'Enfant est « Tout être humain de moins de dix huit ans (18 ans), sauf si la loi nationale accorde la majorité plus tôt ». L'article 2 de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'enfant de 1990, reprend la même définition, même si elle n'apporte pas de précision par rapport à la législation dans les pays et considère comme « Enfant » « tout être humain âgé de moins de dix huit ans ».

C'est cette définition qui sera retenue dans le cadre de la présente analyse.

Travail des enfants : Il se définit ici comme l'activité qui a occupé l'enfant pendant la semaine précédant le passage de l'agent recenseur.

Enfant confié ou placé : Un enfant confié ou placé est un enfant placé par ses parents ou des tiers (tuteur, intermédiaire...) chez d'autres parents ou personnes étrangères à la famille et pris en charge. Il est généralement placé à partir de 6 ans (ou moins). Ainsi, aucune distinction n'a été faite entre enfant confié et enfant placé au cours de la collecte.

Population scolarisable : ensemble des enfants dont l'âge varie de six (6) à onze (11) ans révolus.

Population scolaire : ensemble des enfants de 6 à 17 ans révolus qui fréquentent l'école primaire, secondaire ou universitaire au moment du dénombrement de février 2002.

Population déscolarisée : ensemble des enfants de 6 à 17 ans révolus qui ont déclaré avoir fréquenté l'école primaire ou secondaire ou universitaire mais n'y sont plus du fait de la déperdition ou de l'exclusion.

Population pré scolarisable : ensemble des enfants âgés de 3 à 5 ans révolus.

Population préscolaire : ensemble des enfants de 3 à 5 ans révolus ayant été déclarés « fréquentent actuellement ».

13. 2-3 Méthode d'analyse

La méthode utilisée est essentiellement descriptive avec des procédures univariées et bivariées. Elle permettra de décrire et de mettre en évidence les comportements des enfants et leur cadre de vie.

L'analyse sera conduite selon le cycle de vie de l'enfant. Ce cycle de vie peut être divisé en trois étapes. Il s'agit de :

- la petite enfance (0-4 ans) ;
- l'enfance (5- 14 ans) ;
- l'adolescence (15-17 ans).

13. 3. POPULATION DES ENFANTS

13. 3.1- Importance numérique des enfants au Bénin

13. 3.1.1- Répartition des enfants âgés de moins de 18 ans par sexe

La population du Bénin s'élève à 6 769 914 habitants en février 2002. La population des enfants, objet de l'analyse est de 3 569 306 habitants. Elle représente près de 52,7% de la population du Bénin. Cette proportion confirme la persistance de la jeunesse de la population du Bénin constatée par les études démographiques antérieures. Par rapport au sexe, sur 100 personnes de sexe masculin recensées en 2002 environ 56 sont des garçons de moins de 18 ans tandis que sur 100 femmes 50 sont des filles âgées de moins de 18 ans. Une prédominance des garçons est observée dans la population des enfants avec environ 105 garçons pour 100 filles alors que dans la population béninoise, il y a 94 hommes pour 100 femmes.

Tableau 13. 3.1 : Population des enfants de moins de 18 ans par sexe

Sexe	Effectif enfants 0 à 17 ans	Effectif population Bénin	Proportion enfants par rapport effectif national
Masculin	1 826 319	3 284 119	55,6
Féminin	1 742 987	3 485 795	50,0
Total	3 569 306	6 769 914	52,7
Rapport de masculinité	104,8	94,2	

13. 3.1.2-Répartition des enfants selon le milieu de résidence et le sexe

L'examen des tableaux 13.3.2 et 13.3.3 montre que les enfants ont été répartis selon le milieu de résidence comme suit :

- en milieu rural, l'effectif des enfants est de 2 284 897 contre 1284 409 en milieu urbain soit une proportion de 64,0% d'enfants ruraux et 36,0% d'enfants urbains ;
- selon le sexe, on remarque qu'il y a dans la population rurale 52,0% de garçons contre 48,0% de filles avec un rapport de masculinité de 108 garçons pour 100 filles. Quant au milieu urbain, les enfants de sexe masculin représentent 49,7% contre 50,3% de sexe féminin ;
- sur 100 béninois résidant en milieu urbain environ 49 sont des enfants contre 55 enfants sur 100 personnes du milieu rural au Bénin. Le rapport de masculinité des enfants de moins de 18 ans en milieu urbain est d'environ 99 garçons pour 100 filles contre 95 hommes pour 100 femmes en milieu urbain au niveau national. Quant au milieu rural, on compte 108 garçons pour 100 filles et 94 hommes pour 100 femmes en milieu rural au niveau national.

Tableau 13.3.2 : Répartition (%) des enfants de moins de 18 ans selon le milieu de résidence par sexe

Sexe	Urbain	Rural	Total
Masculin	49,7	52,0	51,2
Féminin	50,3	48,0	48,8
Total	100,0	100,0	100,0
Proportion	36,0	64,0	100,0

Tableau 13.3.3 : Répartition des enfants de moins de 18 ans selon le milieu de résidence et par sexe

Sexe	Urbain			Rural		
	Effectif enfants urbains	Population urbaine Bénin	Proportion	Effectif enfants ruraux	Population rurale Bénin	Proportion
Masculin	638561	1280418	49,9	1187758	2003701	59,3
Féminin	645848	1349715	47,9	1097139	2136080	51,4
Total	1284409	2630133	48,8	2284897	4139781	55,2
Rapport de masculinité	98,9	94,9		108,3	93,8	

13. 3.1.3- Répartition des enfants selon le sexe et le département

De la répartition des enfants béninois selon les départements et le sexe, il ressort une inégale répartition des enfants entre les départements. Ainsi, les départements ayant le poids démographique supérieur à 10% sont ceux de l'Atlantique (11,6%), du Borgou (11,5%) et de l'Ouémé (10,2%). Les départements de l'Alibori, de l'Atacora, des collines, du Couffo et du Zou représentent respectivement 8,5%, 8,6%, 8,2%, 8,5% et 8,8% de la population totale des enfants au Bénin. Enfin, la proportion inférieure à 8% se rencontre dans les départements de la Donga (5,3%), du Littoral (7,6%), du Mono (5,4%) et du Plateau (6,0%). Dans tous les départements du Bénin, on note une prédominance des garçons par rapport aux filles, à l'exception du département du Littoral où on note environ 87 garçons pour 100 filles.

Tableau 13.3.4 : Répartition des enfants de moins de 18 ans selon le sexe et le département

Département	Masculin	Féminin	Total	(%)	Rapport de masculinité
Alibori	153921	148274	302195	8,5	103,8
Atacora	158431	146820	305251	8,6	107,9
Atlantique	212667	200097	412764	11,6	106,3
Borgou	208576	200294	408870	11,5	104,1
Collines	151740	142139	293879	8,2	106,8
Couffo	155216	146781	301997	8,5	105,7
Donga	101446	89373	190819	5,3	113,5
Littoral	126515	146059	272574	7,6	86,6
Mono	101792	89315	191107	5,4	114,0
Ouémé	186159	176977	363136	10,2	105,2
Plateau	109711	103296	213007	6,0	106,2
Zou	160145	153562	313707	8,8	104,3
Bénin	1826319	1742987	3569306	100,0	104,8

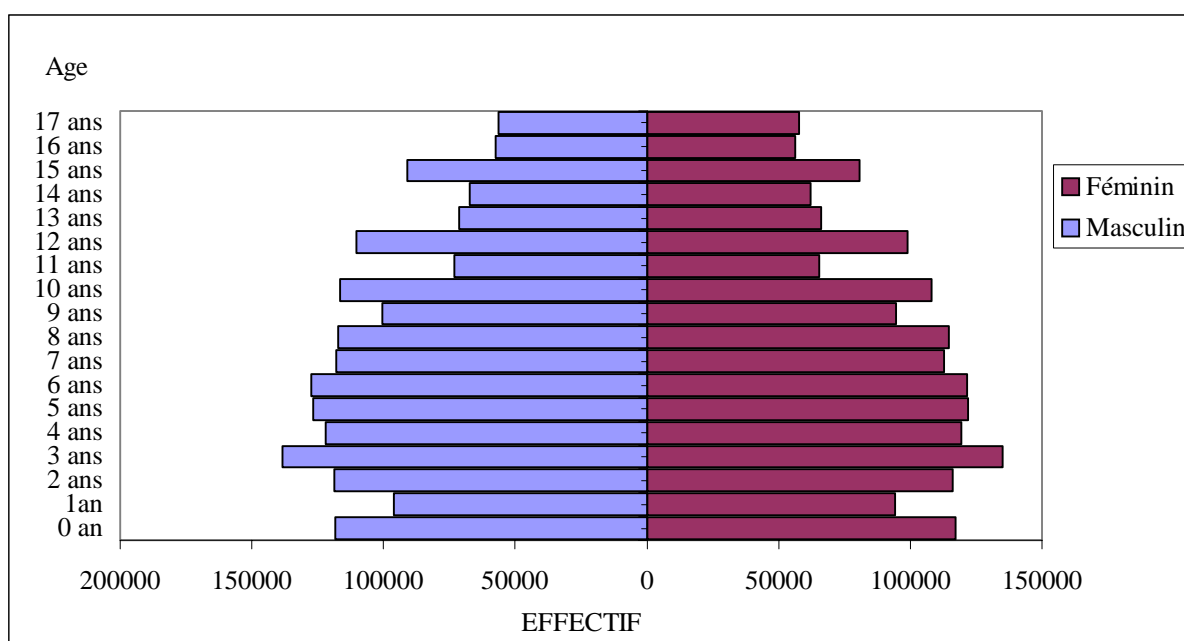
13. 3.2 : Structure par sexe et par âge des enfants

13. 3.2.1 : Pyramide des âges des enfants de moins de 18 ans

L'examen minutieux de la pyramide des âges des enfants de moins de 18 ans dénombrés au troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation en 2002 révèle ce qui suit :

- une base large, caractéristique de la population jeune à forte fécondité ;
- une prédominance des garçons observée ci-dessus persiste de 0 an à 16 ans. On note par ailleurs, une chute rapide du rapport de masculinité à partir de 15 ans. Ainsi le rapport passe de 112 garçons pour 100 filles à environ 97 garçons pour 100 filles à 17 ans ;
- une attraction aux âges ronds est constatée sur la pyramide à cause ;
- à l'âge de 2 ans, la pyramide dégage un creux qu'on peut attribuer à la mortalité qui a touché les enfants de moins d'un an.

Graphique 13.3.1: Pyramide des âges des personnes âgées de moins de 18 ans

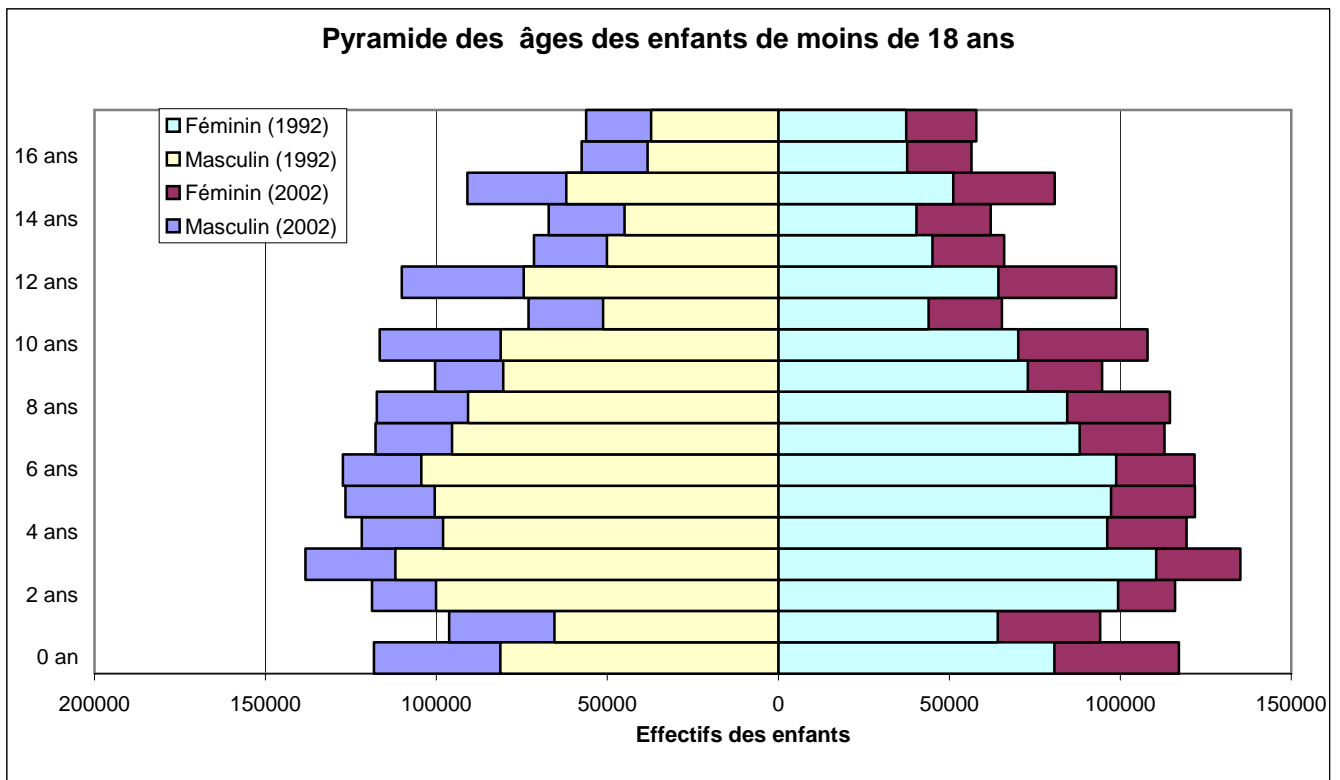


13. 3.2.2 : Comparaison des pyramides des âges des enfants de moins de 18 ans de 1992 et de 2002

La comparaison entre la pyramide de 1992 et celle de 2002 (graphique 13.3.2). Son observation montre que la population des jeunes de moins 18 ans de 2002 a les mêmes caractéristiques pro-natalistes que celle de 1992 avec une base large, un rétrécissement des pyramides à partir de 10 ans, la déclaration des âges ronds montrée par les saillie à 0 an, 5 ans, 10 ans, 12 ans et 15 ans. Le taux d'accroissement intercensitaire au Bénin est 3,25% entre

1992 et 2002 tandis que celui des enfants de moins de 18 ans est estimé à 3,0%. Le niveau encore élevé de ce taux pourrait être attribué au fait que le niveau de mortalité est en diminution au vu des progrès dans le domaine sanitaire et que le niveau de fécondité reste élevé au Bénin malgré la promotion des services de la santé de la reproduction.

Graphique 13.3.2 : Pyramides superposées de 1992 et 2002



13. 3.2.3- Fréquentation scolaire des enfants de 6 à 17 ans

La nécessité de l'accès de tous à l'instruction prônée dans la Constitution du 11 décembre 1990 de notre pays et dans la Déclaration de Politique de Population de mai 1996 en rendant obligatoire l'enseignement primaire a conduit à une demande d'instruction plus croissante. A travers la question relative à la fréquentation scolaire au recensement de 2002, l'importance numérique des populations scolaires, déscolarisées et non scolarisées des enfants de 6 à 17 ans sera examinée.

13. 3.2.3.1- Répartition des enfants 6 à 17 ans selon la fréquentation scolaire

La population des enfants de la tranche 6 à 17 ans appelés à fréquenter l'école primaire ou le secondaire et le supérieur est de 2 105 028 habitants selon les résultats du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation. Les enfants de 6 à 17 ans forment 31,1% de la population béninoise. Parmi ces personnes, on note que 52,6% fréquentent

l'école au moment du recensement, 7,0% ont fréquenté l'école et 4 enfants sur 10 n'ont jamais été à l'école. Dans cette population, sur 100 enfants de 6 à 17 ans, il y a environ 52 garçons contre 48 filles. Les 2 105 028 enfants en âge de fréquenter l'école primaire ou secondaire et plus sont répartis en trois catégories de population. Il s'agit de :

- la population scolaire dont l'effectif est de 1106 627 enfants.
- la population déscolarisée d'un effectif de 148 219 enfants ;
- la population non scolaire (ceux qui n'ont jamais fréquenté) avec un effectif de 850 182 enfants.

La structure par sexe et par âge de ces différentes populations sera étudiée dans d'autres paragraphes par la suite.

Tableau 13.3.5 : Répartition des enfants 6 à 17 ans selon la fréquentation scolaire

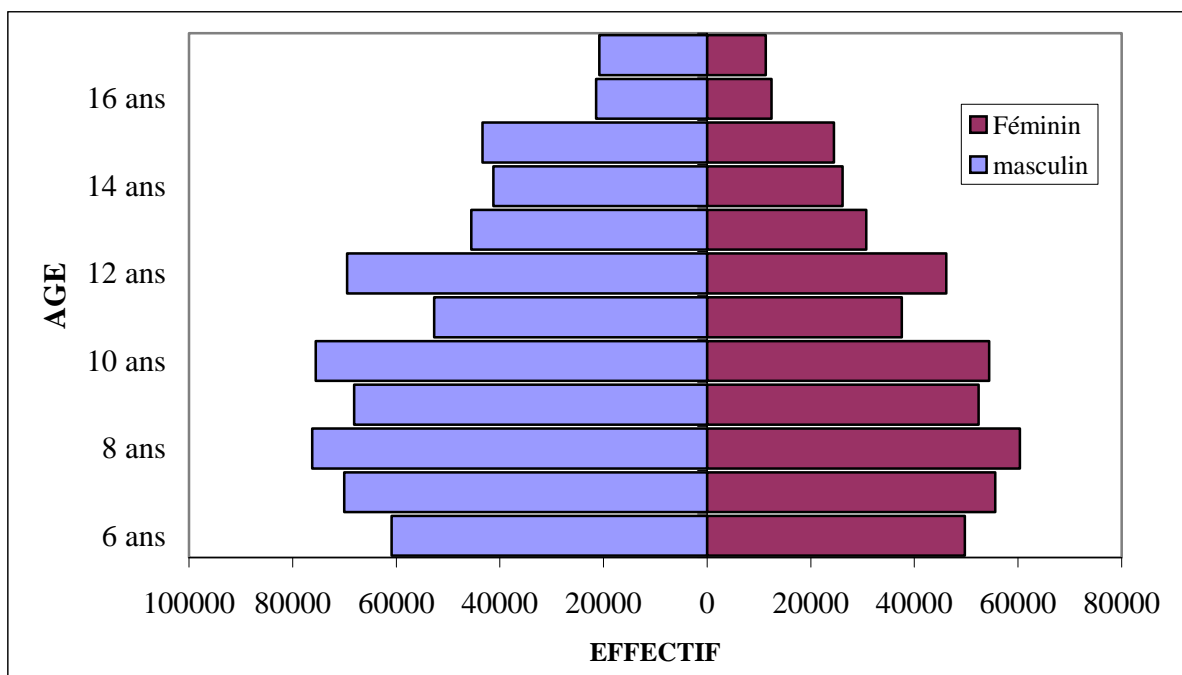
Sexe	Fréquente actuellement		Ayant fréquenté		Jamais Fréquenté		Total	
	Effectif	%	Effectif	%		%	Effectif	%
Masculin	645362	30,7	79064	3,8	361894	17,2	1086320	51,6
Féminin	461265	21,9	69155	3,3	488288	23,2	1018708	48,4
Total	1106627	52,6	148219	7,0	850182	40,4	2105028	100,0

13. 3.2.3.2 : Structure par sexe et par âge de la population scolaire

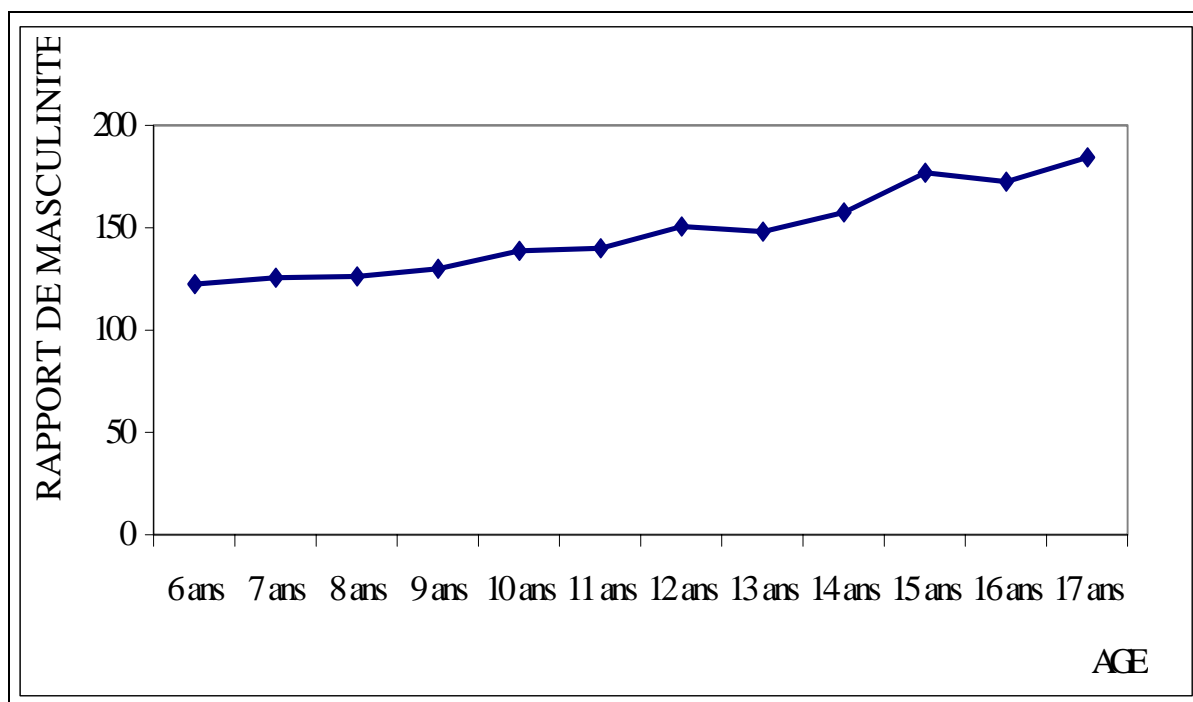
Dans la population scolaire, il y a plus de garçons que de filles à l'école, avec respectivement 58,3% et 41,7%. Cette proportion de 41,7% de filles à l'école pourrait être attribuée aux mesures relatives à la gratuité de l'enseignement primaire, surtout chez les filles et les différentes campagnes de sensibilisation des parents à envoyer les filles à l'école menées par les Organisations Non Gouvernementales.

La pyramide des âges de la population des enfants de 6 à 17 ans montre que cette population augmente avec l'évolution de l'âge des enfants jusqu'à 10 ans où on note une diminution. A tous les âges, il y a plus de garçons à l'école que de filles ; ceci transparaît au niveau de la courbe de rapport de masculinité (graphique 13.3.4).

Graphique 13.3.3 : Pyramide des âges des enfants qui sont à l'école



Graphique 13. 3.4 : Courbe de rapport de masculinité des enfants scolaires

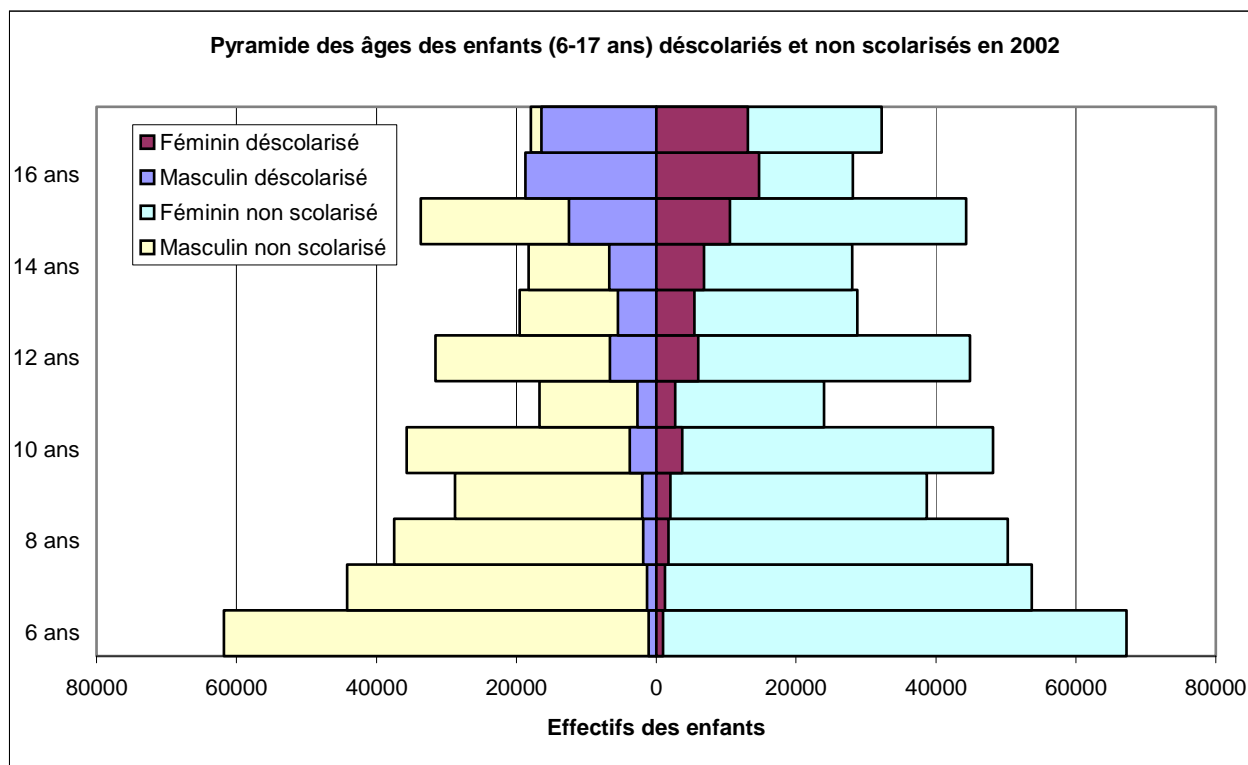


13. 3.2.3.3- Structure par sexe et par âge de la population des enfants de 6 à 17 ans déscolarisés et non scolarisés

Le rapport national du Bénin sur les enfants de mai 2001, a révélé que les taux de scolarisation, en particulier ceux des filles ont augmenté depuis l'exonération des frais scolaires en leur faveur en 1993 alors que la réduction générale des contributions n'a été introduite qu'en 2000, grâce aux fonds de remise de dette. Cependant, 30% des enfants n'ont jamais été scolarisés et la moitié de ceux qui ont commencé n'atteignent pas la 5^e année. Par rapport à ce constat, l'analyse des populations déscolarisée et non scolaire permettra de voir si ce constat est confirmé ou non.

La population déscolarisée (6 à 17 ans) au cours du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Bénin en février 2002 s'élève à 148 219 dont 79 064 garçons contre 69 155 filles, soit un rapport de masculinité de 114 garçons pour 100 filles. La population des enfants non scolarisés est de 850 182 avec 361 894 garçons contre 488 288 filles soit un rapport de masculinité 74 garçons pour 100 filles. La pyramide des âges de cette population des déscolarisés a une base étriquée et un sommet large comme l'indique le graphique 3.5, ceci montre que la déperdition scolaire et les exclusions sont importantes au fur et à mesure que les enfants avancent en âge. Par contre, la pyramide des enfants non scolarisés a une base élargie et un sommet qui se rétrécit au fur et à mesure que l'âge des enfants avance. On note une large prédominance des filles dans cette population à tous les âges de la pyramide. Malgré que les mesures prises par le Gouvernement et les campagnes de sensibilisation en vue de l'envoi des filles à l'école donnent des résultats appréciables, il est nécessaire de persister dans les actions menées et de mettre en oeuvre la politique de promotion de la femme en vue de réduire l'écart entre les filles et les garçons en ce qui concerne la scolarisation.

Graphique 13.3.5 : Pyramides des âges Superposés des enfants déscolarisés et non scolarisés



13.3.2.3.4- Population pré-scolarisée des enfants de 3 à 5 ans

Les enfants de 3 à 5 ans forment 11,3% de la population béninoise, mais sans les non déclarés, il y a 15,5% d'enfants qui fréquentent actuellement la maternelle ou l'école primaire, 0,6% des enfants qui ont fréquenté et 83,9% de ces enfants qui n'ont jamais fréquenté.

Tableau 13.3.6 : Répartition des enfants de 3 à 5 ans selon la fréquentation scolaire

Sexe	Fréquente actuellement		Ayant fréquenté		Jamais fréquenter		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Masculin	55341	53,3	2094	52,5	281882	50,2	339317	50,7
Féminin	48410	46,7	1892	47,5	280016	49,8	330318	49,3
Total	103751	100,0	3986	100,0	561898	100,0	669635	100,0
Proportion	15,5		0,6		83,9		100	

13. 3.2.4- Répartition des enfants de moins de 18 ans par groupes d'âge spécifiques

Dans l'approche méthodologique, il a été retenu de présenter le cycle de vie des enfants selon les tranches d'âge 0 à 4 ans, 5 à 14 ans et 15 à 17 ans révolus.

Ces tranches représentent respectivement 32,9%, 55,9% et 11,2% de la population des enfants de moins de 18 ans. Elles forment respectivement 17,4%, 29,5% et 5,9% de la population béninoise.

Tableau 13.3.7 : Répartition de la population des enfants de moins de 18 ans par groupes d'âge spécifiques

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Total	%	Proportion par rapport à la population béninoise
< 5 ans	593540	581709	1175249	32,9	17,4
5 à 14 ans	1028029	966097	1994126	55,9	29,5
15 à 17 ans	204750	195181	399931	11,2	5,9
Total	1826319	1742987	3569306	100,0	52,7

13. 3.3 Enfants orphelins de 0-14 ans

13. 3.3.1 Enfants de moins de 5 ans et survie des parents

L'étude de la survie des parents permet de connaître la proportion des orphelins. Ainsi, selon le tableau 13.3.8, au Bénin, la majorité des enfants de moins de 5 ans, soit environ 99,9% ont leurs deux parents biologiques en vie. Cependant, il existe une proportion relativement élevée d'orphelins de père, soit 18 776 enfants représentant 1,6% des enfants de cet âge, 6 919 orphelins de mère, soit 0,6% et 1035 orphelins de père et de mère soit 0,1% .

Tableau 13.3.8 : Proportion des enfants de 0-14 ans par sexe selon la survie des parents

Survie des parents	Enfant de 0-4 ans		Enfants de 5-9 ans		Enfants de 10-14 ans	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Survie du Père						
Décédé	18776	1,6	49 140	4,3	63 451	7,7
En vie	1136726	98,4	1 094 460	95,7	762 559	92,3
Total	1155502	100	1 143 600	100,0	826 010	100,0
Survie de la mère						
Décédé	6919	0,6	22 360	2,0	28 251	3,5
En vie	1122865	99,4	1 101 728	98,0	784 833	96,5
Total	1129784	100	1 124 088	100,0	813 084	100,0
Survie des deux parents						
Décédé	1035	0,1	3 922	0,3	6 228	0,8
En vie	1155608	99,9	1 140 509	99,7	820 332	99,2
Total	1156643	100	1 144 431	100,0	826 560	100,0

13. 3.3.2- Orphelins de 5 à 14 ans

Les enfants de 5- 14 ans ont été répartis en deux groupes, 5-9 ans et 10-14 ans pour les besoins de l'analyse (tableau 3.8) La proportion des orphelins reste relativement plus élevée dans le groupe d'âge 10-14 ans, quel que soit le type d'orphelins en présence. En effet, la proportion des orphelins de père dans ce groupe est la plus élevée (7,7%), suivie des orphelins de mère (3,5%) et des orphelins des deux parents (0,8%) contre respectivement 4,3%, 2,0% et 0,3% chez les enfants de 5-9 ans. Ces proportions élevées d'orphelins de toutes catégories posent d'énormes problèmes de leur prise en charge quant à leur éducation et à leur épanouissement et pourrait être l'une des raisons de la recrudescence des enfants en détresse, et des enfants de la rue.

13. 4. ENFANTS ET CYCLE DE VIE

Le cycle de vie de l'enfant âgé de moins de 18 ans peut être divisé en trois étapes. Il s'agit de :

- La petite enfance (0-4 ans) qui correspond à la période où l'enfant est encore dépendant de sa mère et est en contact permanent avec celle-ci qui assure son éducation. Cette phase est marquée par l'allaitement maternel, la vaccination, et le sevrage. Elle est par ailleurs caractérisée par la découverte de l'environnement par l'enfant et les maladies infectieuses

et parasitaires et la malnutrition. C'est la période où le nombre de décès d'enfants est élevé et où les enfants de 3 à 4 ans vont à la maternelle.

- L'enfance (5- 14 ans) qui est la période de la socialisation au cours de laquelle l'enfant acquiert les valeurs sociales du groupe. C'est la période du démarrage de la scolarisation, de la surveillance des enfants moins âgés par les filles et de la participation aux travaux champêtres par les garçons. Elle correspond à la période d'entrée et de sortie de l'école primaire. L'enfant est supposé ne mener aucune activité économique, et est naturellement inclus parmi les inactifs au cours de cette période. A cette période, l'enfant n'est pas en âge de se marier, ni d'avoir un enfant.
- L'adolescence (15-17 ans) : elle correspond à la période où l'enfant est à l'école secondaire et est en âge de travailler. Pour les filles, elles sont, selon la législation béninoise, en âge de se marier et sont ainsi soumises au risque de grossesse, de maternité et de mortalité maternelle.

13. 4.1- Petite enfance

La petite enfance est généralement marquée par une morbidité et une mortalité élevées, résultant dans une large mesure de l'environnement social et du cadre de vie de l'enfant. La morbidité est dominée par les maladies diarrhéiques qui sont tributaires de la présence et de la survie des parents dans le ménage, des conditions d'hygiène et d'assainissement du milieu de vie, de l'eau de boisson utilisée.

13. 4.1.1- Importance numérique de la population des enfants 0 à 4 ans révolus

13. 4.1.1.1- Répartition des enfants de 0 à 4 ans au niveau national

La petite enfance concerne les enfants de 0 à 4 ans. L'effectif de ces enfants dénombrés

au recensement de 2002 s'élève à 1 175 249 dont 593 540 garçons et 581 709 filles. La petite enfance représente 17,4% de la population du Bénin et 32,9% des enfants âgés 0 à 17 ans, le groupe cible visé par l'étude. La vulnérabilité de la petite enfance nécessite qu'une attention particulière soit accordée aux enfants de cette tranche d'âge.

13. 4.1.1.2- Répartition des enfants de 0 à 4 ans par sexe et selon le milieu de résidence

La répartition des enfants âgés de 0 à 4 ans par milieu de résidence montre qu'il y a 392 938 enfants urbains contre 782 311 enfants ruraux soit respectivement 33,4% et 66,4% de la petite

enfance (tableau 13.4.1). On observe une légère prédominance masculine quel que soit le milieu de résidence, soit 50,6% de garçons contre 49,4% de filles en milieu urbain et 50,4% de garçons contre 49,6% de filles en milieu rural (Tableau 13. 4.2).

Tableau 13.4.1: Répartition des enfants de moins de 5 ans selon le milieu de résidence et par sexe

Milieu résidence	Masculin		Féminin		Total		Proportion du total
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Urbain	198986	50,6	193952	49,4	392938	100,0	33,4
Rural	394554	50,4	387757	49,6	782311	100,0	66,6
Bénin	593540	50,5	581709	49,5	1175249	100,0	100,0

13. 4.1.1.3- Répartition des enfants de 0 à 4 ans par département

La répartition des enfants de la petite enfance présente des disparités régionales. De l'analyse du tableau 13.4.2, il ressort les disparités suivantes :

- les départements ayant un poids démographique par rapport à la population totale des enfants de ce groupe d'âge supérieur ou égal à 9%. Il s'agit des départements du Borgou (11,9%), de l'Atlantique (11,7%), de l'Ouémé (9,7%), de l'Alibori (9,0%) et de l'Atacora (9,0%) ;
- les départements dont la proportion des enfants est strictement comprise entre 7% et 9% : Zou (8,9%), Couffo (8,4%) et Collines (8,3%) ;
- les départements ayant un poids inférieur à 7%. Dans cette catégorie on retrouve les départements du Littoral (6,9%), de la Donga (5,3%) et du Mono (5,0%).

La forte proportion constatée dans certains départements pourrait être expliquée par la forte natalité au cours des quatre dernières années ayant précédé le recensement ou par les déplacements des couples accompagnés des enfants à bas âges.

Dans cette population, on note qu'il y a plus de garçons que de filles, quel que soit le département.

Tableau 13.4.2 : Répartition des enfants de moins de 5 ans par département

Département	Masculin	Féminin	Total	%	Rapport de masculinité
Alibori	53034	52758	105792	9,0	100,5
Atacora	53408	52100	105508	9,0	102,5
Atlantique	69461	67615	137076	11,7	102,7
Borgou	70545	69726	140271	11,9	101,2
Collines	49530	48062	97592	8,3	103,1
Couffo	49457	49392	98849	8,4	100,1
Donga	31250	30631	61881	5,3	102,0
Littoral	40760	40034	80794	6,9	101,8
Mono	29693	29036	58729	5,0	102,3
Ouémé	58142	55382	113524	9,7	105,0
Plateau	35942	35223	71165	6,1	102,0
Zou	52318	51750	104068	8,9	101,1
Bénin	593540	581709	1175249	100,0	102,0

13. 4.1.2- Environnement social et cadre de vie

L'environnement social et le cadre de vie des enfants sont examinés ici par rapport à leur environnement familial et les conditions d'hygiène et d'assainissement des ménages dans lesquels ils vivent. Les données utilisées dans ce cadre portent sur l'ensemble des enfants de moins de 5 ans.

13. 4.1.2.1 Environnement familial des enfants

L'environnement familial de l'enfant ne peut être apprécié qu'à travers les relations affectives qu'il entretient avec les membres du ménage dans lequel il vit et qui sont elles-mêmes fonction du statut de celui-ci dans le ménage ; En effet, le lien de parenté avec les membres du ménage, d'une part et la présence des géniteurs au sein de ce ménage d'autre part, déterminent le climat ou l'environnement familial de l'enfant.

A- Statut des enfants dans le ménage

L'examen du lien de parenté avec le chef de ménage, dans la structure de la population révèle qu'au Bénin, sur un effectif total de 1 175 249 enfants de moins de 5 ans qui vivent dans les ménages, 928 799, soit 79,0% sont des enfants biologiques des chefs de ménage, parmi lesquels 50,6% sont de sexe masculin et 49,4% de sexe féminin comme l'indique le tableau

13.4.3. Par ailleurs, un effectif de 39 642 enfants du même groupe d'âge, soit 3,4% de ces enfants au Bénin sont des enfants placés ou confiés et des personnes sans lien de parenté avec les chefs des ménages dans lesquels ils vivent. La majorité de ces enfants sont de sexe féminin, soit 7938 filles contre 4714 garçons. Ceux qui n'ont aucun lien avec les chefs de ménage sont généralement les domestiques qui sont employés pour les travaux ménagers.

Si la période de la petite enfance est celle pendant laquelle l'enfant est très fragile et a besoin de l'encadrement affectif et des soins de ses parents, notamment de sa mère pour son développement psychomoteur et sa survie, on comprend alors la situation de détresse et de santé précaire dans laquelle vivent les enfants confiés ou placés et ceux qui n'ont aucun lien avec les chefs de ménages. Cet âge est également celui des jeux de rôle, où l'enfant observe et mime tout ce qui se fait autour de lui. C'est une étape de la vie de l'enfant où tous ces jeux contribuent à son épanouissement et à son développement. Or, ces enfants confiés ou placés et ceux qui sont sans lien avec les chefs de ménages n'ont pas toujours la possibilité de s'adonner à ces jeux. Aussi, l'absence des mères dans les ménages peut-elle compromettre le développement des enfants Cette situation interpelle non seulement le gouvernement béninois mais également toute la communauté. Elle serait peut-être due, soit au décès du père ou de la mère de l'enfant ou encore des deux parents, soit au divorce de ces derniers. Ceci pose d'ailleurs le problème de la résidence des enfants avec leurs géniteurs et de la survie des parents.

Tableau 13.4.3 : Répartition par sexe des enfants de moins de 5 ans selon le lien de parenté avec le chef de ménage

Lien de parenté avec le CM	Total		Masculin		Féminin	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Bénin	1175249	100,0	593540	50,6	581709	49,4
Enfant du CM	928799	79,0	472297	40,2	456502	38,8
Petits Fils/Filles	139941	11,9	70172	6,0	69769	5,9
Enfants placés	12652	1,1	4714	0,4	7938	0,7
Autres Parents	66867	5,7	32651	2,8	34216	2,9
Sans Lien	26990	2,3	13706	1,2	13284	1,1

L'observation du milieu de résidence des enfants de ce groupe d'âge, d'après le tableau 13.4.4, montre une prédominance des enfants de chefs de ménage en milieu rural. Ainsi, le milieu rural enregistre plus de la moitié (53,3%) des enfants dont les pères ou les mères sont les chefs des ménages dans lesquels vivent ces enfants, contre 25,7% pour le milieu urbain. La même tendance s'observe en qui concerne les enfants placés (0,8%) en milieu rural, soit un

effectif de 9 148 enfants, contre 0,3% en milieu urbain, soit un effectif de 3 504 enfants. Quant aux enfants sans lien de parenté, leur proportion est presque la même en milieu urbain qu'en milieu rural, soit respectivement 1,2% contre 1,1%. La proportion relativement élevée d'enfants confiés, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, pourrait s'expliquer par la persistance des pratiques traditionnelles selon lesquelles l'enfant est le bien de toute la communauté. Aussi, son éducation n'incombe pas aux seuls parents géniteurs, mais également aux oncles et aux tantes, même si en milieu urbain on assiste aujourd'hui à une dénaturation de ces pratiques, du fait du développement des activités économiques.

Tableau 13.4.4 : Répartition par sexe des enfants de moins de 5 ans selon le lien de parenté avec le chef de ménage et le milieu de résidence

Lien de parenté avec le CM	Ensemble			Milieu urbain			Milieu rural		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
Bénin	100,0	50,6	49,4	33,4	16,9	16,5	66,6	33,6	33,0
Enfant CM	79,0	40,2	38,8	25,7	13,1	12,6	53,3	27,1	26,2
Petits									
Fils/Filles	11,9	6,0	5,9	4,1	2,1	2,0	7,8	3,9	3,9
Enfants placés	1,1	0,4	0,7	0,3	0,1	0,2	0,8	0,3	0,5
Autres Parents	5,7	2,8	2,9	2,2	1,0	1,2	3,5	1,7	1,8
Sans Lien	2,3	1,2	1,1	1,1	0,6	0,5	1,2	0,6	0,6

Au niveau des départements, le constat d'après lequel la majorité des enfants qui vivent dans les ménages sont ceux des chefs de ces ménages se confirme également d'une manière générale au niveau des départements comme l'indique le tableau 13.4.5. Cependant, les départements de l'Alibori et du Borgou d'une part, et ceux de la Donga et de l'Atacora d'autre part sont ceux dans lesquels les proportions d'enfants de chefs de ménage sont les moins élevés, soit respectivement 67,4%, 66,9% et 71,0% et 71,6%. Les enfants confiés sont en proportion relativement plus élevée dans les départements de la Donga (2,9%), du Borgou (2,0%) et de l'Alibori 1,9%. Quant aux enfants sans lien de parenté avec les chefs de ménage, ils sont en proportion plus élevée dans les départements de la Donga (4,2%), de l'Atlantique (3,8%), de l'Atacora (3,5%), du Littoral (3,2%) et du Borgou (2,5%) que dans les autres départements.

Tableau 13.4.5 : Répartition (%) des enfants de moins de 5 ans selon le lien de parenté avec le chef de ménage et le département

Département	Lien de parenté					
	Total	Enfant du Chef de ménage	Petits Fils/Filles	Enfants placés	Autres Parents	Sans Lien
BENIN	100,0	79,0	11,9	1,1	5,8	2,2
Alibori	100,0	67,4	19,3	1,9	9,3	2,1
Atacora	100,0	71,6	15,9	1,2	7,8	3,5
Atlantique	100,0	84,5	7,8	0,7	3,2	3,8
Borgou	100,0	66,9	17,1	2,0	11,5	2,5
Collines	100,0	79,4	13,4	0,7	5,6	0,9
Couffo	100,0	91,2	5,1	0,8	2,2	0,7
Donga	100,0	71,0	16,2	2,9	5,7	4,2
Littoral	100,0	81,0	9,5	0,3	6,0	3,2
Mono	100,0	84,0	10,1	0,5	3,3	2,1
Ouémé	100,0	85,2	8,0	0,9	3,9	2,0
Plateau	100,0	83,1	10,8	0,8	3,6	1,7
Zou	100,0	86,5	9,1	0,4	3,1	0,9

B- Résidence des enfants avec leurs parents biologiques

Contrairement aux recensements de 1979 et de 1992, le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation offre l'occasion d'examiner la résidence des enfants avec leurs parents biologiques et son impact sur leur qualité de vie et leur épanouissement (scolarisation, emploi etc.). En effet, les données du recensement de février 2002 révèlent que dans l'ensemble du pays, la majorité des enfants de moins de 5 ans, soit 8 enfants sur dix (80,1%) dont 4 garçons (40,7%) et environ 4 filles (39,4%) vivent avec les deux parents biologiques. Cependant, une proportion relativement importante des enfants de cet âge, soit (15,8%) vivent dans des familles monoparentales (avec un seul géniteur) et 4,1% vivent loin des deux géniteurs comme l'indique le tableau 4.6. La proportion des enfants qui vivent avec leurs mères seules est 5 fois plus élevée que celle des enfants vivant avec leurs pères seuls (13,3% dans le premier cas contre 2,5% dans le second). Le phénomène de charge monoparentale affecte autant les filles que les garçons, soit respectivement 15,8% et 15,9%.

L'examen du groupe d'âge révèle que les enfants de moins de 2 ans vivent autant cette situation (15,9%) que ceux de 2 à 4 ans (15,8%). Par ailleurs, 0,5% des enfants de moins de 2 ans vivent avec le père seul, tandis que 5,3% vivent avec la mère seule. Quant aux enfants de

2 à 4 ans, 3,2% vivent avec le père seul contre 12,6% qui vivent avec la mère seule. Le phénomène d'absence des deux parents dans le ménage (Ne vit avec aucun parent) frappe beaucoup plus les enfants de 2 à 4 ans que ceux de moins de 2 ans, soit 5,5% contre 1,4%.

Lorsqu'on s'intéresse au milieu de résidence, on s'aperçoit que la proportion des enfants qui vivent avec les deux parents biologiques est un plus élevée en milieu rural (81,7%) qu'en milieu urbain (77%). Quant au phénomène de charge monoparentale, il affecte plus les enfants en milieu urbain qu'en milieu rural, soit respectivement 18,4% et 14,6%.

La proportion de ceux qui ne vivent avec aucun parent est un peu plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain, (3,7% en milieu rural contre 4,6% en milieu urbain).

Tableau 13.4.6 : Répartition des enfants de moins de 5 ans par groupe d'âge et sexe selon la résidence avec les parents biologiques et le milieu de résidence

	Total	Vivant avec les deux parents	Vivant avec le Père seul	Vivant avec la mère seule	Ne vit avec aucun parent	Effectif
Bénin	100,0	80,1	2,5	13,3	4,1	1 128 499
< 02 ans	100,0	82,7	1,4	14,5	1,4	410 086
02-04 ans	100,0	78,7	3,2	12,6	5,5	718 413
Sexe						
Masculin	100,0	80,7	2,7	13,2	3,4	569 520
Féminin	100,0	79,6	2,4	13,4	4,6	558 979
Milieu de résidence						
Milieu Urbain	100,0	77,0	2,4	16,0	4,6	372 638
< 02 ans	100,0	79,5	1,4	17,4	1,7	144 301
02-04 ans	100,0	75,5	3,1	15,0	6,4	228 337
Milieu Rural	100,0	81,7	2,6	12,0	3,7	755 861
< 02 ans	100,0	84,4	1,4	12,9	1,3	265 785
02-04 ans	100,0	80,2	3,2	11,5	5,1	490 076
Total						1175249
Non déclaré						46750

Au niveau des départements (tableau 13.4.7), c'est dans le Mono que le phénomène de charge monoparentale semble le plus accentué. Il concerne 22,4% des enfants de moins de 5 ans. Ce département est suivi des Collines (21,0%), du Zou (20,8%) et du Littoral (20,2%).

La prédominance des enfants qui vivent avec leurs mères seules par rapport à ceux qui vivent avec leur père seul, en ce qui concerne le phénomène de charge monoparentale serait due au décès du père et aux cas de séparation ou de divorce de leurs parents. Au niveau des départements, ce phénomène peut s'expliquer également par le départ des hommes pour d'autres régions ou zones à la recherche de terres cultivables ou encore vers les pays limitrophes en quête d'un mieux-être. Quant à la situation des enfants qui vivent loin de leurs deux parents biologiques, elle peut être le résultat de la persistance de la pratique traditionnelle qui consiste à confier des enfants à d'autres familles ou à d'autres parents.

Tableau 13.4.7 : Répartition des enfants de moins de 5 ans par groupe d'âge et sexe selon la résidence avec les parents biologiques et le département

Département	Total	Vivant avec les deux parents	Vivant avec le Père seul	Vivant avec la mère seule	Ne vit avec aucun parent
Alibori	100,0	85,3	2,7	7,0	5,0
Atacora	100,0	81,1	2,2	13,3	3,4
Atlantique	100,0	79,2	2,5	14,6	3,7
Borgou	100,0	81,5	3,0	10,1	5,4
Collines	100,0	75,4	2,6	18,4	3,6
Couffo	100,0	85,6	1,9	9,8	2,7
Donga	100,0	82,4	3,7	7,3	6,6
Littoral	100,0	75,7	2,3	17,9	4,1
Mono	100,0	73,3	2,4	20,0	4,3
Ouémé	100,0	80,1	2,4	13,5	4,0
Plateau	100,0	83,5	2,6	10,8	3,1
Zou	100,0	75,9	2,2	18,6	3,3

Si dès la petite enfance, l'enfant connaît le phénomène de charge monoparentale et est parfois arraché à l'affection de ses deux parents biologiques, il importe de connaître les conditions d'assainissement du milieu dans lequel il vit.

13. 4.1.2.2 Conditions d'hygiène et d'assainissement dans les ménages

L'hygiène et l'assainissement du milieu constituent des déterminants de la morbidité et de la mortalité infanto-juvénile, aussi la santé des enfants nécessite-t-elle un environnement sain et des conditions de vie adéquates. L'analyse sur les conditions d'hygiène et d'assainissement du cadre de vie des enfants sera faite par rapport à la promiscuité des unités d'habitation et au mode d'aisance dans les ménages

Promiscuité des unités d'habitation

L'examen de la taille du ménage en rapport avec le nombre moyen de personnes par pièce d'une part et le nombre moyen d'enfants de moins de 5 ans par ménage permet d'apprécier la promiscuité qui caractérise le milieu de vie des enfants béninois.

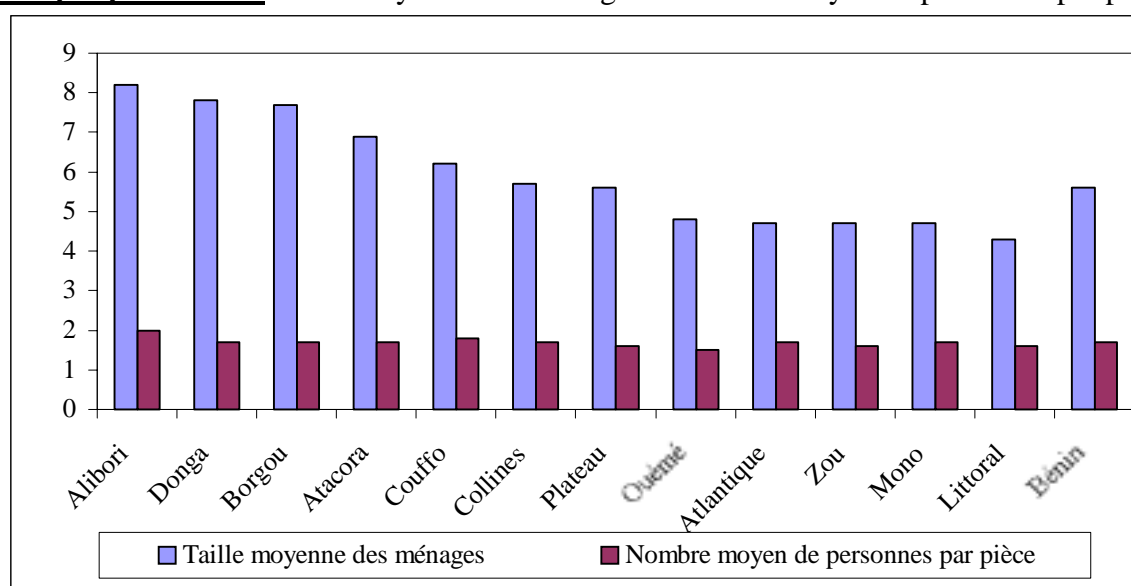
Les données du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation révèlent qu'au Bénin, la taille moyenne des ménages est de 5,6 personnes (tableau 4.8). Cette taille varie d'un département à un autre. Les départements du Nord, notamment l'Alibori, la Donga, le Borgou et l'Atacora ont les tailles de ménages les plus élevées comme le montre le graphique 4.1. Mais la taille la plus élevée s'observe dans le département l'Alibori (8,2 personnes) et la plus faible dans le Littoral (4,3).

Quant au nombre moyen de personnes par pièce, il s'élève à 1,7 personnes pour l'ensemble du pays. Hormis l'Alibori qui affiche le nombre moyen de personnes par pièce, le plus élevé (2,0 personnes), d'une façon générale, ce nombre varie très peu d'un département à l'autre.

Tableau 13.4.8 : Taille moyenne des ménages et nombre moyen de personnes par ménage

Département	Taille moyenne des ménages	Nombre moyen de personnes par pièce
Alibori	8,2	2,0
Atacora	6,9	1,7
Atlantique	4,7	1,7
Borgou	7,7	1,7
Collines	5,7	1,7
Couffo	6,2	1,8
Donga	7,8	1,7
Littoral	4,3	1,6
Mono	4,7	1,7
Ouémé	4,8	1,5
Plateau	5,6	1,6
Zou	4,7	1,6
Bénin	5,6	1,7

Graphique 13. 4.1 : Taille moyenne des ménages et nombre moyen de personnes par pièce



Par ailleurs, selon le tableau 13.4.9, on enregistre en moyenne seulement 1 enfant de moins de 5 ans par ménage au Bénin. Il ressort de ces différents résultats qu'au Bénin, un enfant de moins de 5 ans vit dans un ménage ayant en moyenne 5,6 personnes et où 2 personnes environ disposent d'une pièce. Cette situation cache cependant de légères disparités au niveau des départements. L'Alibori et le Borgou constituent les départements où le nombre moyen d'enfants de moins de 5 ans avoisine 2, soit respectivement 1,7 et 1,5 enfants.

Tableau 13.4.9 : Nombre moyen d'enfants de moins de 5 ans par ménage

Département	Milieu de résidence		Total
	Urbain	Rural	
Alibori	1,3	1,8	1,7
Atacora	1,2	1,4	1,3
Atlantique	0,7	0,9	0,8
Borgou	1,2	1,8	1,5
Collines	0,8	1,1	1,0
Couffo	1,0	1,2	1,2
Donga	1,3	1,4	1,4
Littoral	0,5		0,5
Mono	0,6	0,8	0,8
Ouémé	0,6	0,8	0,7
Plateau	0,8	1,1	1,0
Zou	0,7	0,9	0,8
Bénin	0,8	1,1	1,0

Bien que les informations relatives à la superficie des pièces occupées par les ménages ne soit pas disponibles, en vue de permettre une appréciation plus judicieuse de l'espace sur lequel évolue l'enfant, en terme de promiscuité, l'on ne saurait dire que l'enfant béninois vit dans une grande promiscuité mais plutôt dans un cadre acceptable qui devrait favoriser son épanouissement. Mais la taille du ménage et le nombre de pièces qu'il occupe ne suffisent pas pour apprécier la qualité de vie de l'enfant. En effet, un autre facteur tel que le mode d'évacuation des excréta ou mode d'aisance peut également contribuer à apprécier le cadre de vie de l'enfant.

B- Assainissement du milieu de vie des enfants : mode d'aisance dans les ménages

Le mode d'aisance ou moyen hygiénique d'évacuation des excréta est l'un des volets inscrits dans le cadre de la protection de l'environnement. En effet, la protection de l'environnement constitue l'un des objectifs du Millénaire pour le Développement. Il est également l'une des préoccupations de santé publique du Gouvernement Béninois à travers son programme de construction de latrines publiques, et l'une des priorités du Plan Stratégique Moyen Terme UNICEF 2002-2005. Les données du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation permettent de connaître la situation des ménages en ce qui concerne l'évacuation des matières fécales.

Dans l'ensemble, plus des 3/4 des enfants de moins de 5 ans sur (77,0%) vivent dans des ménages qui ne disposent pas de toilettes (tableau 13.4.10). En effet, seulement 9,5% des enfants sont dans des ménages qui utilisent des latrines à fosses non ventilés, 8,2% des latrines à fosses ventilées, et 1,8% des toilettes à chasse.

Des écarts très sensibles s'observent au niveau du milieu de résidence. La proportion d'enfants qui vivent dans un environnement sans toilettes est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain, soit environ 9 enfants sur 10 (89,4%) en milieu rural contre 5 enfants sur 10 (52,2%) en milieu urbain. Les toilettes les plus utilisées en milieu urbain sont les latrines à fosse ventilée qui concernent les ménages où vivent 21,6% des enfants et les latrines à fosse non ventilée pour ceux de 19,3% des enfants. La toilette à chasse n'est utilisée que par les ménages de 3,4% des enfants. En milieu rural par contre, la toilette la plus utilisée, pour les rares enfants qui bénéficient d'un environnement où l'on dispose de toilette, est la latrine à fosse non ventilée. Elle est utilisée dans les ménages qui abritent seulement 4,6% des enfants.

En ce qui concerne les départements, seul le Littoral enregistre la proportion la moins élevée d'enfants de moins de 5 ans vivant dans des ménages dépourvus de toilettes, soit environ 2 enfants sur 10 (19,7%). Dans les autres départements, cette proportion passe de 67,6% dans

l'Ouémé à 93,3% dans l'Atacora. En effet, dans la plupart des autres départements, cette situation frappe au moins 70% des enfants. Le département de l'Atlantique, malgré son voisinage avec le Littoral, fait partie de ces derniers (70,3%).

Tableau 13.4.10 : Proportion des enfants de moins de 5 ans vivant dans les ménages selon le mode d'aisance du ménage, le milieu de résidence et le département

	Total	Latrines à fosse ventilée	Latrines à Fosse non ventilée	Toilette à chasse	Réseau D'égouts	latrines sur pilotis	Latrines à tinette	Pas de Toilette	Autre
Bénin	100,0	8,2	9,5	1,8	0,2	0,8	0,2	77,0	2,3
Milieu de résidence									
Urbain	100,0	21,6	19,3	3,4	0,2	0,6	0,3	52,0	2,6
Rural	100,0	1,6	4,6	1,0	0,2	0,9	0,2	89,4	2,1
Alibori	100,0	1,7	5,8	1,8	0,0	0,1	0,2	88,5	1,9
Atacora	100,0	1,1	3,5	0,6	0,0	0,0	0,1	93,3	1,4
Atlantique	100,0	11,6	11,6	1,0	0,1	3,8	0,2	70,3	1,4
Borgou	100,0	3,8	7,7	1,3	0,2	0,3	0,2	84,8	1,7
Collines	100,0	2,9	4,0	0,5	0,4	0,1	0,3	91,3	0,5
Couffo	100,0	3,3	6,1	2,0	0,1	0,2	0,4	84,0	3,9
Donga	100,0	1,4	7,4	0,2	0,1	0,0	0,2	89,0	1,7
Littoral	100,0	61,4	4,9	9,9	0,1	2,1	0,2	19,7	1,7
Mono	100,0	6,0	8,2	0,9	0,4	1,1	0,3	78,9	4,2
Ouémé	100,0	8,3	18,9	2,4	0,3	0,3	0,2	67,6	2,0
Plateau	100,0	1,5	16,3	1,5	0,5	0,3	0,4	77,3	2,2
Zou	100,0	2,0	17,8	0,4	0,2	0,3	0,2	73,0	6,1
Effectif	1 175249								
ND	24 879								

Le problème de l'évacuation des excréta reste de ce fait encore tout entier au Bénin, malgré les efforts consentis. L'une des solutions actuellement mises en œuvre réside dans la construction de latrines publiques dans les écoles et dans certains villages. Cependant, le problème au niveau des ménages demeure, surtout en ce qui concerne la tranche d'âge de 0 à 4 ans. Ainsi, la forte proportion d'enfants de moins de 5 ans qui vivent dans un environnement insalubre, dépourvu de toilettes, expliquent la persistance des maladies diarrhéiques et des taux élevés de mortalité infanto-juvéniles dans ce groupe d'âge, même si on note une légère diminution de ces taux, au cours de ces dernières années.

13. 4.1.2.3 Approvisionnement en eau de boisson

L'examen du tableau 13.4.11 montre qu'au Bénin, la source d'eau la plus utilisée pour la boisson chez les enfants est celle des puits non protégés. Près du 1/4 des enfants de moins de 5 ans (24,8%) l'utilise dans l'ensemble du pays. Seulement 20,0% des enfants de ce groupe d'âge, dont 10,1% de garçons et 9,9% de filles utilisent l'eau de la SBEE pour la boisson dans l'ensemble du pays, qu'elle soit à l'intérieur de la maison ou ailleurs. Il en est de même des pompes villageoises qui approvisionnent également (20,0%) des enfants. Viennent ensuite les rivières dont une proportion encore élevée d'enfants (soit 17,0%) se servent, les puits protégés (9,6%) et les bornes fontaines publiques (5,6%). Les citernes (2,2%) sont les moins utilisées pour ces enfants.

D'une manière générale, si l'on considère que l'eau potable est celle qui provient des sources telles que l'eau courante de la SBEE, qu'elle soit à l'intérieur de la maison ou ailleurs, les bornes fontaines publiques, les pompes villageoises, et les puits protégés, plus de la moitié (55,2%) des enfants de 0 à 4 ans ont accès à l'eau potable dans l'ensemble du pays (tableau 13.a3). Ces résultats révèlent qu'une proportion relativement élevée, soit 44,8% des enfants de moins de 5 ans ne dispose pas encore d'eau potable au Bénin.

Cependant, des disparités existent au niveau du milieu de résidence. En effet, en milieu urbain, les sources d'approvisionnement en eau les plus utilisées sont la SBEE et les puits non protégés. Près de la moitié des enfants (47,5%) utilisent l'eau de la SBEE et 23,6% l'eau des puits non protégés en milieu urbain, contre respectivement 5,4% et 25,4% en milieu rural. Mais les pompes villageoises et les puits non protégés constituent les deux sources les plus utilisées en milieu rural, et ce, dans des proportions presque identiques (25,6% et 25,4%). En milieu rural, ces deux sources sont suivies des rivières qui continuent d'approvisionner 21,4% des enfants. Ainsi d'une manière générale, les 2/3 (66,5%) des enfants de moins de 5 ans en milieu urbain ont accès à l'eau potable contre près de la moitié (49,7%) des enfants de ce groupe d'âge en milieu rural.

Tableau 13.4.11: Proportion des enfants de moins de 5 ans par sexe selon le mode d’approvisionnement en eau et le milieu de résidence

Source d’approvisionnement	Ensemble			Milieu Urbain			Milieu Rural		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
Bénin	100,0	50,5	49,5	100,0	50,5	49,5	100,0	50,4	49,6
Eau de la SBEE à la maison	5,7	2,9	2,8	15,1	7,7	7,5	1,0	0,5	0,5
Eau de la SBEE ailleurs	14,3	7,2	7,1	32,4	16,4	16,0	5,4	2,7	2,7
Borne fontaine publique	5,6	2,9	2,8	1,3	0,6	0,6	7,8	4,0	3,8
Pompe villageoise	20,0	10,1	9,9	8,7	4,3	4,4	25,6	12,9	12,7
Citerne	2,2	1,1	1,1	1,0	0,5	0,5	2,8	1,4	1,4
Puits protégé	9,6	4,8	4,7	9,0	4,6	4,5	9,9	5,0	4,9
Puits non protégé	24,8	12,5	12,3	23,6	11,9	11,7	25,4	12,8	12,6
Rivière	17,0	8,6	8,4	8,3	4,2	4,1	21,4	10,8	10,6
Autre	0,7	0,4	0,3	0,6	0,3	0,3	0,8	0,4	0,4
Effectif	1175249								
ND	23211								

Au niveau des départements, comme l’indique le tableau 4.12, hormis le Littoral et dans une certaine mesure le Zou, où la source d’approvisionnement en eau de boisson la plus utilisée est la SBEE, soit respectivement 97,9% et 25,6% des enfants), dans la majorité des autres départements, ce sont les puits non protégés qui dominent. Un enfant sur 4 au moins l’utilise dans chacun de ces départements. Il s’agit des départements de l’Alibori (41,6%), de la Donga (38,8%), de l’Ouémé (37,3%), du Mono (31,1%), de l’Atlantique (29,1%), du Couffo (26,8%). Bien que dans le Borgou environ 1/4 des enfants utilisent l’eau des puits non protégés, la rivière demeure la source qui prédomine dans ce département. Environ 3 enfants sur 10 (27,6%) utilisent l’eau de cette source pour la boisson dans ce département. Il en est de même dans le département du Plateau, avec 28,1%. La pompe villageoise reste la source la plus utilisée seulement dans les Collines (51,9%) et l’Atacora (35,8%). L’eau potable constitue donc une denrée rare dans les départements de la Donga, de l’Alibori et du Borgou où moins de la moitié des enfants de ce groupe d’âge ont accès à l’eau potable.

La faible proportion des enfants qui ont accès à l’eau potable explique la prédominance des maladies diarrhéiques et les taux de mortalités encore élevés chez les enfants de cette tranche d’âge.

Tableau 13.4.12 : Proportion des enfants de moins de 5 ans selon le mode d’approvisionnement en eau de boisson et le département

Département	Total	Eau SBEE maison	Eau SBEE ailleurs	Borne fontaine	Pompe villageoise	Citerne	Puits protégé	Puits non protégé	Rivière	Autre
Bénin	100,0	5,7	14,3	5,6	20,0	2,2	9,6	24,8	17,0	0,7
Alibori	100,0	1,0	2,3	1,4	19,6	0,0	15,3	41,6	18,1	0,6
Atacora	100,0	1,5	2,1	1,0	35,8	0,0	9,8	22,8	26,7	0,3
Atlantique	100,0	3,5	18,3	15,1	7,7	2,3	14,9	29,1	8,5	0,5
Borgou	100,0	3,9	6,5	1,7	23,3	0,0	11,6	24,9	27,6	0,4
Collines	100,0	1,6	6,6	6,9	51,9	0,2	6,9	9,9	16,1	0,1
Couffo	100,0	1,8	11,1	9,1	21,4	8,3	8,7	26,8	12,1	0,8
Donga	100,0	1,4	3,9	1,9	10,2	0,0	18,6	38,8	24,8	0,2
Littoral	100,0	40,6	57,3	0,1	0,0	0,0	0,7	1,1	0,0	0,0
Mono	100,0	4,3	17,8	11,2	16,0	0,1	7,2	31,1	9,7	2,6
Ouémé	100,0	6,7	19,5	5,6	10,0	0,1	7,7	37,3	12,0	1,1
Plateau	100,0	2,0	14,3	10,2	20,1	1,5	8,3	12,9	28,1	2,6
Zou	100,0	5,2	20,4	3,3	18,6	12,4	3,1	17,5	19,0	0,4
Effectif										
ND	23211									

Si l’environnement social et le cadre de vie sont des éléments essentiels pour la survie de l’enfant au cours de la petite enfance, l’un des éléments qui accélèrent son éveil et son épanouissement est la pré-scolarisation.

13. 4.1.3- Pré-scolarisation des enfants de 3 à 4 ans

Au cours de la petite enfance, certains enfants âgés de 3 à 4 ans fréquentent l’école maternelle. Ces enfants constituent la population dite préscolaire. La présente partie permettra de mettre en exergue l’importance de cette population. La répartition de ces enfants selon la fréquentation scolaire montre que seulement 42 727 d’entre eux qui fréquentent la maternelle, soit 9,8%, 0,5% ont fréquenté la maternelle mais n’y sont plus au moment du dénombrement en 2002 et 89,7% n’ont jamais été à la maternelle. La faiblesse de la fréquentation de la maternelle pourrait être attribuée au fait que les parents préfèrent attendre l’âge de 6 ans pour que leurs enfants entrent directement à l’école primaire. Aussi pourrait-elle être expliquée par la négligence de la promotion de la maternelle prônée par le Gouvernement en période révolutionnaire avec la création des Centres d’Eveil et de Simulation des Enfants.

Tableau 13.4.13 : Répartition des enfants de 3 à 4 ans selon la fréquentation scolaire par sexe

Sexe	Fréquente actuellement		A fréquenté		Jamais fréquenté		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Masculin	22269	5,1	1143	0,3	197466	45,1	220878	50,5
Féminin	20458	4,7	1091	0,2	195228	44,6	216777	49,5
Total	42727	9,8	2234	0,5	392694	89,7	437655	100,0
Enfants de 3 à 4 ans							514676	
Non déclaré							77021	

13. 4.1.4 – Mortalité des enfants de moins de 5 ans

Le Gouvernement dans sa politique nationale de la population envisage de réduire le taux de mortalité infanto-juvénile de 167,1% à 90% en l'an 2016 de façon à ramener le taux de mortalité infantile à 50% et le taux de mortalité juvénile à 42% à travers les stratégies notamment :

- L'amélioration de la couverture en eau potable des populations ;
- Le meilleur suivi de la santé des enfants et des femmes en âge de procréer ;
- L'amélioration du pouvoir d'achat des populations, notamment des femmes en milieu rural ;
- L'amélioration du taux de couverture vaccinale par le renforcement du Programme Elargi de Vaccination (PEV).

Au vu des actions socio-sanitaires et environnementales menées depuis l'adoption de cette politique en mai 1996, la présente partie cherchera à examiner le niveau de la mortalité des enfants à travers les indicateurs ci-dessus énumérés au niveau national et selon le milieu de résidence.

13. 4.1.4.1 Niveau de mortalité des enfants âgés de 0 à 4 ans au Bénin

Il ressort de l'examen du tableau 13.4.14 que :

- sur 1000 enfants nés vivants, 90 meurent avant leur premier anniversaire au Bénin. La mortalité touche plus les enfants de moins d'un an de sexe masculin que ceux de sexe féminin (101 décès de nouveaux nés masculins sur 1000 contre 82 décès de filles de moins d'un an, de sexe féminin). La mortalité des enfants de 0 à 11 mois révolus est en baisse, mais demeure élevée car le niveau de cette mortalité passe de 98,2⁰/₀₀ en 1992 à 90⁰/₀₀ en 2002 ;
- le niveau de mortalité des enfants de moins de 5 ans est d'environ 146 décès d'enfants sur 1000 dans cette tranche. Les garçons sont plus exposés à la mortalité que les filles dans le

groupe d'âge 0 à 4 ans révolus avec un quotient égal à 166,6⁰/₀₀ chez les enfants de sexe masculin contre 131,6⁰/₀₀ chez les filles ;

- la probabilité des enfants ayant fêté leur premier anniversaire de décéder avant le 5^e anniversaire est d'environ 62,0⁰/₀₀ pour les deux sexes confondus, de 73,0⁰/₀₀ pour les enfants de sexe masculin contre 54,0⁰/₀₀.

La baisse de la mortalité des enfants de moins de 5 ans pourrait s'expliquer par la mise en œuvre efficace de la politique sanitaire par les autorités du Ministère de la Santé à divers niveaux de la pyramide sanitaire et de la politique environnementale. Aussi, pourrait-elle être attribuée aux actions d'Information, d'Education et de Communication (IEC) menées par les ONG et les structures décentralisées du Ministère chargé de la santé contre les maladies notamment le paludisme, la diarrhée, les infections respiratoires et aux campagnes de vaccinations chaque année.

Tableau 13.4.14 : Quotient de mortalité des enfants de 0 à 4 ans

Quotient de mortalité	Masculin	Féminin	Ensemble
1q0	101,0	82,0	90,0
4q1	73,0	54,0	63,7
5q0	166,6	131,6	149,5

13 :4.1.4.2 Niveau de mortalité des enfants de moins de 5 ans selon le milieu de résidence

Par rapport au milieu de résidence, une surmortalité rurale est observée chez les enfants âgés de moins de 5 ans. Ainsi, 150 enfants de moins de 5 ans décèdent sur 1000 en milieu rural contre 134 enfants sur 1000 en milieu urbain. Il en est de même de la mortalité des enfants de moins d'un an et de ceux âgés de 1 à 4 ans. Cette surmortalité rurale s'explique par l'existence en milieu urbain des centres de santé de référence animés par des agents de santé de qualité et par les campagnes de sensibilisation menées par la multitude de radios installées dans les villes et les journaux, ce qui n'est pas le cas en milieu rural.

Tableau 13.4.15 : Quotient de mortalité des enfants de moins de 5 ans selon le milieu de résidence

Quotient de mortalité	Urbain	Rural	Ensemble
1q0	83,0	92,0	90,0
4q1	56	64,0	62,0
5q0	134,3	150,1	146,5

La petite enfance est caractérisée par une certaine fragilité de l'enfant sur le plan affectif et sanitaire. Aussi, l'individu qui passe cette étape entre –t-il dans la phase de l'enfance que l'on

pourrait qualifier de période préparatoire à la vie. L'étude de cette période permettra d'avoir une idée sur la situation sociale et économique des enfants au Bénin au cours de cette phase de la vie.

13. 4.2 : Enfance

Elle correspond à la période de socialisation et d'apprentissage des valeurs sociales, notamment sur le plan éducatif.

13. 4.2.1- Importance numérique de la population des enfants de 5 à 14 ans révolus

La population des enfants de 5 à 14 ans s'élève à 1 994 126 dont 1 028 029 garçons et 966 097 filles. Cette population représente 55,9% de la population des enfants de moins de 18 ans et 29,5% de la population béninoise au dénombrement de février 2002. Cette population rencontre des problèmes de développement biologique et physique qui diffèrent selon le milieu de résidence et selon le département. Sa répartition spatiale permet de mesurer son poids démographique au niveau de chaque milieu de résidence.

13. 4.2.1.1 Répartition des enfants de 5 à 14 ans selon le milieu de résidence

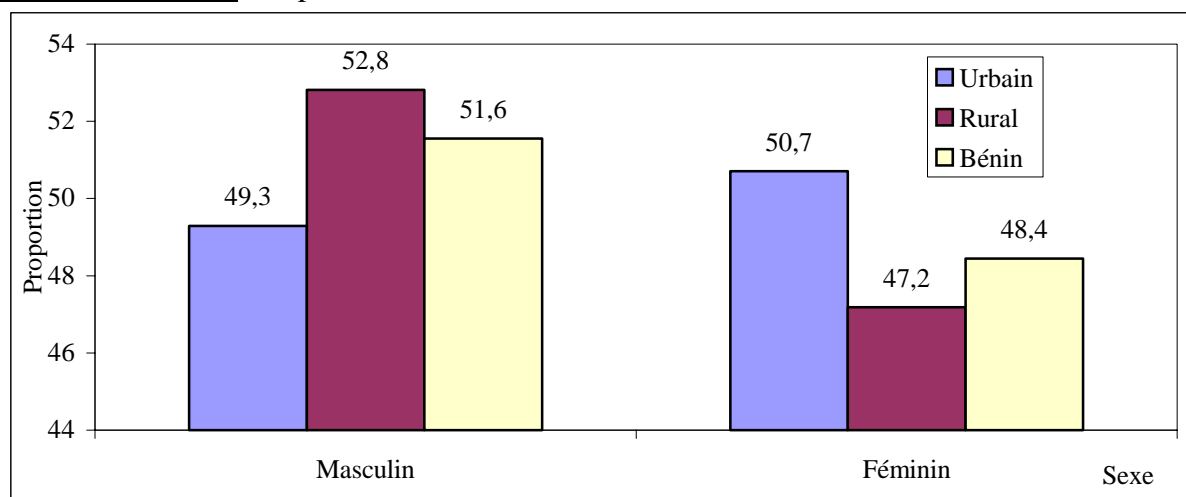
De l'examen de la répartition des enfants concernés par la période de l'enfance selon le milieu de résidence (tableau 13.4.16), il ressort ce qui suit :

- le nombre d'enfants ruraux est de 1 281 166 contre 712 960 enfants urbains, soit une proportion respective de 64,2% d'enfants ruraux contre 35,8% d'enfants urbains ;
- dans tout le pays, on constate une prédominance des garçons dans cette tranche d'âge (51,6% de garçons), comme l'indique le graphique 13.4.2. Il en est de même du milieu rural, avec 52,8% de garçons contre 47,2% de filles. Par contre en milieu urbain, on note une prédominance féminine, avec 50,7% de filles.

Tableau 13.4.16 : Répartition des enfants de 5 à 14 ans selon le milieu de résidence

Milieu résidence	Masculin	Féminin	Total	%
Urbain	351411	361549	712960	35,8
Rural	676618	604548	1281166	64,2
Bénin	1028029	966097	1994126	100,0

Graphique 13.4.2 : Répartition des enfants de 5 à 14 ans selon le milieu de résidence



13. 4.2.1.2 Répartition des enfants de 5 à 14 ans selon le département

L'analyse du tableau 13.4.17 donnant la répartition des enfants de 5 à 14 ans selon le département révèle que les départements de l'Atlantique (11,5%), du Borgou (11,3%) et de l'Ouémé (10,2%) sont les départements ayant un fort pourcentage d'enfants de cette tranche d'âge. Ensuite viennent les départements du Couffo (8,8%), du Zou (8,8%), de l'Atacora (8,6%), de l'Alibori (8,2%), des Collines (8,2%) et du Littoral (7,3%). Enfin on retrouve les départements à faible concentration de cette catégorie d'enfants que sont le Plateau (5,9%), le Mono (5,6%) et la Donga (5,5%). La prédominance des garçons âgés de 5 à 14 ans s'observe dans tous les départements, sauf dans le département du Littoral avec 81 garçons pour 100 filles.

Tableau 13.4.17 : Répartition des enfants de 5 à 14 ans selon le département

Département	Masculin	Féminin	Total	%	Rapport de masculinité
Alibori	84583	79808	164391	8,2	106,0
Atacora	89862	80801	170663	8,6	111,2
Atlantique	119552	110299	229851	11,5	108,4
Borgou	115760	109117	224877	11,3	106,1
Collines	85054	78473	163527	8,2	108,4
Couffo	90902	84419	175321	8,8	107,7
Donga	59165	50587	109752	5,6	117,0
Littoral	65249	80447	145696	7,3	81,1
Mono	60054	50881	110935	5,6	118,0
Ouémé	105247	99142	204389	10,2	106,2
Plateau	61819	56510	118329	5,9	109,4
Zou	90782	85613	176395	8,8	106,0
Bénin	1028029	966097	1994126	100,0	106,4

13. 4.2.2 Pré-scolarisation des enfants de 5 ans

Dans la période de l'enfance, les enfants de 5 ans sont appelés à aller à l'école maternelle ou à l'école primaire. L'examen des tableaux 13.4.18 montre que sur 231 980 enfants ayant répondu à la question sur la fréquentation scolaire, 61024 fréquentent, 1752 ont fréquenté et 169204 n'ont jamais fréquenté, soit respectivement 26,3%, 0,8% et 72,9%. On remarque que les garçons sont plus à l'école que les filles car parmi les enfants qui fréquentent il y a 14,3% de garçons contre 12,0% filles sur les 231980 enfants âgés de 5 ans. En ce qui concerne les enfants qui ont répondu à la modalité «jamais fréquenté», les filles représentent 36,5% contre 36,4% des garçons.

Tableau 13.4.18 : Répartition des enfants de 5 ans selon la fréquentation scolaire et le sexe

Sexe	Fréquenté actuellement		A fréquenté		Jamais fréquenté		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Masculin	33 072	14,3	951	0,4	84416	36,4	118439	51,1
Féminin	27 952	12,0	801	0,4	84788	36,5	113541	48,9
Total	61 024	26,3	1 752	0,8	169 204	72,9	231 980	100,0
Enfants de 5 ans							248 460	
Non déclaré							16480	

13. 4.2.3- Scolarisation des enfants de 6 à 14 ans

13. 4.2.3.1 Fréquentation scolaire des enfants de 6 à 14 ans

La population des enfants de 6 à 14 ans est estimée à 1 745 666. Elle représente 25,8% de la population totale du Bénin et 48,9% de la population des enfants de moins de 18 ans. Sa répartition selon la fréquentation scolaire, hormis les non déclarés, a révélé que seulement 56,8% de ces enfants fréquentaient l'école au moment du dénombrement général, 3,6% ont fréquenté l'école mais n'y sont plus et 39,6% n'ont jamais été à l'école. Il est constaté que parmi les enfants de sexe masculin, 63,2% sont à l'école et 33,2% n'ont jamais été à l'école, tandis que dans la population des filles de 6 à 14 ans, sur 100 filles, environ 50 sont à l'école, 46 n'ont jamais fréquenté et 4 ont fréquenté l'école. On peut conclure que l'universalité de l'enseignement primaire est loin d'être atteinte au Bénin, malgré les différentes mesures d'incitation prises par le Gouvernement pour que les parents envoient les enfants et surtout les filles à l'école.

Les 972 841 enfants de 6 à 14 ans qui fréquentent l'école au moment du recensement constituent la population scolarisée, ceux qui ont fréquenté l'école et n'y sont plus forment la population déscolarisée dont l'effectif est de 62 289 enfants et ceux qui n'ont jamais été à l'école représentent la population non scolaire, avec un effectif de 677 474 enfants. Ces différentes populations seront étudiées de façon détaillée par la suite et un accent particulier sera mis sur le groupe des enfants de 6 à 8 ans.

Tableau 13.4.19 : Répartition des enfants de 6 à 14 ans selon la fréquentation scolaire et le sexe

Sexe	Fréquente actuellement		A fréquenté		Jamais fréquenté		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Masculin	559772	63,2	31499	3,6	293857	33,2	885128	100,0
Féminin	413069	49,9	30790	3,7	383617	46,4	827476	100,0
Total	972841	56,8	62289	3,6	677474	39,6	1712604	100,0
Enfants de 6 à 14 ans							1745666	
Non déclaré							33062	

13. 4.2.3.2 Population scolaire (Fréquentant actuellement)

A- Population scolaire et niveau d'instruction

D'après le tableau 13.4.20, la distribution des enfants âgés de 6 à 8 ans qui fréquentent l'école en février 2002 selon le niveau d'instruction montre que ces enfants sont en majorité à l'école primaire, quel que soit le sexe. C'est pourquoi, on rencontre seulement 0,7% d'enfants à l'école maternelle. Ce constat pourrait être attribué au fait que l'âge officiel d'entrer à l'école primaire est fixé à 6 ans.

Dans le groupe d'âge 6-14 an, on remarque la présence de 92,4% des enfants à l'école primaire, 0,3% à l'école maternelle et 7,3% à l'école secondaire. Selon le sexe, on constate que, sur 558 254 garçons, environ 91,9% fréquentent l'école primaire et 7,8% ont déclaré qu'ils sont à l'enseignement secondaire, alors que chez les filles, il y a environ 93 qui sont au primaire et 7 au cours secondaire.

Tableau 13.4.20 : Population scolaire selon le niveau d’instruction, par sexe et selon certains groupes d’âge spécifiques

Niveau instruction	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
6 à 8 ans						
Maternelle	1424	0,7	1248	0,8	2672	0,7
Primaire	204982	99,3	163847	99,2	368829	99,3
Secondaire	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Supérieur	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Aucun Niveau	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	206406	100,0	165095	100,0	371501	100,0
6 à 14 ans						
Maternelle	1766	0,3	1520	0,4	3286	0,3
Primaire	512820	91,9	382613	92,9	895433	92,4
Secondaire	43668	7,8	27575	6,7	71243	7,3
Supérieur	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Aucun Niveau	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	558254	100,0	411708	100,0	969962	100,0

B- Population scolaire, niveau d’instruction et milieu de résidence

La répartition de la population scolaire selon le niveau d’instruction et le milieu de résidence révèle qu’il y a 0,6% d’enfants de 6 à 8 ans qui ont le niveau maternel en milieu urbain contre 0,8% en milieu rural (tableau 13.4.21) ; mais la plupart des enfants du groupe d’âge 6 à 8 ans sont à l’école primaire, quel que soit le milieu de résidence (soit 99,4% en milieu urbain et 99,2% en milieu rural). Il se dégage de cette répartition que parmi les enfants urbains de 6 à 14 ans qui sont à l’école au moment du dénombrement, 11,4% fréquentent le cours secondaire et 88,3% ont un niveau primaire, tandis qu’en milieu rural, 4,1% des enfants ruraux sont au secondaire et 95,6% à l’école primaire. On pourrait expliquer le pourcentage non négligeable d’enfants urbains au cours secondaire, par le suivi des études des enfants par les parents.

Tableau 13.4.21 : Population scolaire selon le niveau d’instruction et le milieu de résidence

Niveau Instruction	Urbain		Rural		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
6-8 ans						
Maternelle	1 004	0,6	1 668	0,8	2 672	0,7
Primaire	156 475	99,4	212 354	99,2	368 829	99,3
Secondaire	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Supérieur	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Aucun Niveau	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	157 479	100,0	214 022	100,0	371 501	100,0
6-14 ans						
Maternelle	1382	0,3	1904	0,4	3286	0,3
Primaire	381441	88,3	513992	95,6	895433	92,3
Secondaire	49289	11,4	21954	4,1	71243	7,3
Supérieur	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Aucun Niveau	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	432112	100,0	537850	100,0	969962	100,0

13. 4.2.3.3 Population déscolarisée

A- Population déscolarisée et niveau d’instruction

La population déscolarisée des enfants de 6 à 14 ans s’élève à 62 289. Cependant pour 1 246 enfants de cette tranche d’âge, le niveau d’instruction n’a pas été déclaré.

De l’examen du tableau 13.4.22, il ressort que :

- La plupart des enfants âgés de 6 à 8 ans qui ont abandonné l’école étaient au cours primaire soit 98,5% avec 98,6% garçons et 98,4% de filles ;
- Les enfants déscolarisés de la tranche 6 à 14 ans étaient surtout à l’école primaire, quel que soit le sexe. Seulement 2,4% étaient à l’école secondaire et 0,5% étaient à l’école maternelle.

Tableau 13.4.22 : Population déscolarisée selon le niveau d’instruction par sexe

Niveau Instruction	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
6-8 ans						
Maternelle	58	1,4	62	1,6	120	1,5
Primaire	4004	98,6	3746	98,4	7750	98,5
Secondaire	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Supérieur	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Aucun Niveau	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	4062	100,0	3808	100,0	7870	100,0
6-14 ans						
Maternelle	124	0,4	129	0,4	253	0,5
Primaire	29803	96,5	29494	97,8	59297	97,1
Secondaire	957	3,1	536	1,8	1493	2,4
Supérieur	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Aucun Niveau	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	30884	100,0	30159	100,0	61043	100,0

B- Population déscolarisée, niveau d’instruction et milieu de résidence

La distribution des enfants déscolarisés selon le niveau d’instruction et le milieu de résidence montre que la proportion des enfants du groupe d’âge 6 à 14 ans qui ont abandonné l’école au collège est plus élevée en milieu urbain qu’en milieu rural, soit 3,1% d’enfants urbains contre 1,9% de ruraux (tableau 13.4.23). Cette situation pourrait être attribuée au manque de soutien aux enfants venus de la campagne pour étudier en ville.

Tableau 13.4.23 : Population déscolarisée selon le niveau d’instruction et le milieu de résidence

Niveau instruction	Urbain		Rural		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
6-8 ans						
Maternelle	34	1,3	86	1,7	120	1,5
Primaire	2 683	98,7	5 067	98,3	7750	98,5
Secondaire	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Supérieur	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Aucun Niveau	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	2717	100	5153	100	7870	100
6-14 ans						
Maternelle	86	0,3	167	0,5	253	0,5
Primaire	26 658	96,6	32639	97,6	59 297	97,1
Secondaire	858	3,1	635	1,9	1 493	2,4
Supérieur	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Aucun Niveau	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	27 602	100,0	33 441	100,0	61 043	100,0

13. 4.2.3.4 Scolarisation et mode d’éclairage

Les conditions de vie de l’enfant peuvent avoir une influence sur sa scolarisation. Aussi, l’analyse s’intéresse t-elle ici aux conditions d’éclairage des enfants en cours de scolarisation. La variable fréquentation scolaire permettra de faire cette analyse. Il convient de rappeler que cette variable a été enregistrée selon trois modalités : Fréquente actuellement, pour ceux qui sont en cours de scolarisation au moment du recensement, A fréquenté pour ceux qui ont cessé d’aller à l’école et Jamais fréquenté, pour ceux qui n’ont jamais été à l’école. L’analyse n’a été faite que pour ceux qui étaient en cours de scolarisation au moment de l’opération.

L’observation du tableau 4.24 montre qu’au Bénin, le pétrole et l’électricité de la SBEE constituent les deux sources d’énergie les plus utilisées pour l’éclairage dans les ménages. Cependant, le pétrole reste l’énergie la plus utilisée. En effet, sur un effectif de 963 122 enfants de 6 à 14 ans qui fréquentent au moment du recensement, près des 3 /4 (72,5%) utilisent le pétrole pour l’éclairage contre seulement un quart des enfants (26,7%) pour l’électricité de la SBEE. Cette situation concerne aussi bien les garçons que les filles, soit 75,1% de garçons contre 68,8% des filles, en ce qui concerne le pétrole et 24% de garçons contre 30,3% de filles, pour l’électricité SBEE.

Tableau 13.4.24 : Proportion des enfants de 6 à 14 ans en cours de scolarisation et mode d'éclairage des unités d'habitation

Mode d'éclairage	Ensemble		Masculin		Féminin	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Bénin	963122	100	554128	100	408994	100
Pétrole	697882	72,5	416320	75,1	281562	68,8
Electricité SBEE	257143	26,7	133136	24,0	124007	30,3
Energie solaire	1170	0,1	703	0,1	467	0,1
Groupe électrogène, Communautaire	2380	0,2	1329	0,2	1051	0,3
Groupe électrogène Privé	2604	0,3	1413	0,3	1191	0,3
Gaz	191	0,0	100	0,0	91	0,0
Huile	514	0,1	314	0,1	200	0,1
Autre	1238	0,1	813	0,2	425	0,1
Effectifs	972841		559772		413069	
Non déclaré	9719		5644		4075	

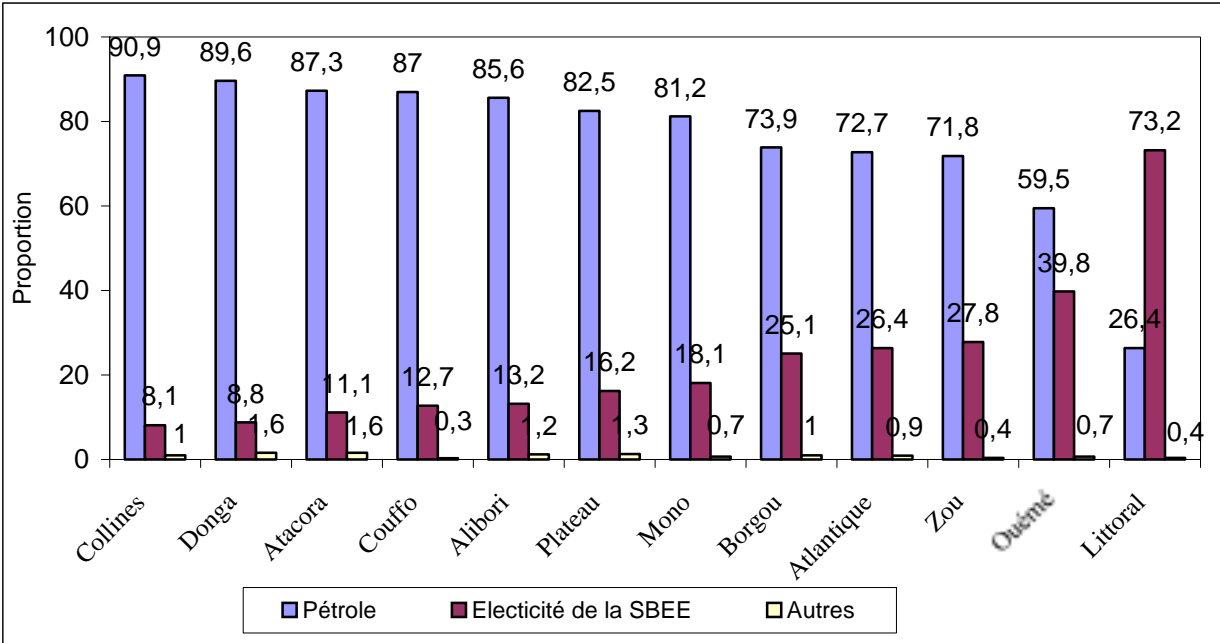
Au niveau du milieu de résidence, l'électricité est le mode d'éclairage le plus utilisé en milieu urbain. En effet, plus de la moitié des enfants s'en servent, soit 51,4% des enfants, contre 48% qui utilisent le pétrole (tableau 13.4.25). En milieu rural par contre, le pétrole est l'énergie la plus utilisée. Il sert à l'éclairage de la plupart des enfants, soit 92,1% des enfants dans ce milieu. Seulement 6,9% des enfants ont accès à l'électricité en milieu rural, pour apprendre leurs leçons.

Tableau 13.4.25 : Proportion des enfants de 6 à 14 ans selon le mode d'éclairage et le milieu de résidence

Mode d'éclairage	Ensemble		Urbain		Rural	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Bénin	963122	100,0	428832	100,0	534290	100,0
Pétrole	697882	72,5	205882	48,0	492000	92,1
Electricité SBEE	257143	26,7	220218	51,4	36925	6,9
Energie solaire	1170	0,1	364	0,1	806	0,2
Groupe électrogène Communautaire	2380	0,2	932	0,2	1448	0,3
Groupe électrogène Privé	2604	0,3	776	0,2	1828	0,3
Gaz	191	0,0	60	0,0	131	0,0
Huile	514	0,1	141	0,0	373	0,1
Autre	1238	0,1	459	0,1	779	0,1
Effectif	972841		432944		539897	
Non déclaré	9719		4112		5607	

Au niveau des départements, le graphique 13.4.3 révèle que le département du Littoral est le seul dans lequel l'électricité de la SBEE est plus utilisée que le pétrole soit 73,2% contre 26,4%. La proportion d'enfants qui s'éclairent avec le pétrole y est également la plus faible par rapport à tous les autres départements. Il est suivi de l'Ouémé et du Zou en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie électrique de la SBEE, avec respectivement 39,8% et 27,8%. Par contre, les Collines constituent le département qui enregistre la plus forte proportion d'enfants en cours de scolarisation qui s'éclairent à l'aide du pétrole (90,9%). De plus, au fur et à mesure que l'on s'éloigne des départements du Sud, notamment du Littoral et de l'Ouémé, et que l'on avance vers l'intérieur du pays, la consommation de l'énergie électrique SBEE diminue au profit de celui du pétrole. Les autres modes d'éclairage étant insignifiants, ils ont été regroupés sous la rubrique Autres pour les besoins de l'analyse. Il s'agit de l'énergie solaire, du groupe électrogène communautaire, du groupe électrogène privé, du gaz, de l'huile et autres modes. C'est dans l'Atacora et la Donga que ce genre d'énergie est le plus utilisé pour l'éclairage. Près de 2 enfants sur 10 (1,6%) les utilisent dans chacun de ces deux départements.

Graphique 13.4.3 : Proportion des enfants de 6 à 14 ans en cours de scolarisation et mode d'éclairage selon le département



13. 4.2.4- Etat matrimonial et fécondité des enfants 10 à 14 ans

L'entrée en union d'une fille l'expose à la sexualité et partant, à la conception. Une fille de la tranche d'âge de 10 à 14 ans en union serait victime de complications de la période prénatale que sont :

- la mauvaise santé et la nutrition de la gestante ;
- les accouchements à risques ;
- la mortalité maternelle.

Au regard de ces complications, l'étude de l'état matrimonial des enfants de ce groupe d'âge permettra de dégager l'ampleur du mariage dans ce groupe en vue des mesures à prendre par l'Etat et la société civile pour faire baisser le niveau phénomène.

13. 4.2.4.1 Etat matrimonial

A- Répartition des enfants de 10 à 14 ans selon l'état matrimonial et le milieu de résidence

Au Bénin, l'âge moyen au premier mariage est passé de 24,9 ans en 1979 à 26,4 ans en 1992 chez les hommes et de 17,6 ans en 1979 à 19,2 ans en 1992 chez les femmes. Ceci montre que le mariage est précoce surtout chez les filles. A travers l'étude sur les enfants, l'état matrimonial des enfants de 10 à 14 ans sera examiné et leur contribution au phénomène de mariage sera dégagée.

La répartition des enfants de 10 à 14 ans selon l'état matrimonial et le sexe montre que sur les 823 956 enfants de 10-14 ans, 813 662 sont célibataires, 9629 mariés et 665 enfants sont en union libre, soit respectivement 98,7%, 1,2% et 0,1% (tableau 13.4.26). On note que les filles (1,9%) sont rentrées en union plus vite que les garçons (0,6%) dans la tranche 10-14 ans. Il faut signaler que les enfants n'ont pas vécu la rupture de leur union, c'est pourquoi, aucune modalité relative à la rupture n'a été renseignée. La forte proportion des enfants célibataires prouve que dans l'étape d'enfance, le mariage pourrait avoir un caractère forcé ou pourrait provenir des grossesses non désirées. La comparaison de la situation matrimoniale de 2002 à celle de 1992 montre que la proportion de filles non célibataires n'a pas connu de changement.

Tableau 13.4.26 : Répartition des enfants de 10 à 14 ans selon l'état matrimonial

Etat matrimonial	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Célibataire	435663	99,4	377999	98,0	813662	98,7
Marié	2569	0,6	7060	1,8	9629	1,2
Divorcé	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Veuf	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Séparé	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Union libre	141	0,0	524	0,2	665	0,1
Total	438373	100,0	385583	100,0	823956	100,0

La répartition des enfants de 10 à 14 ans par milieu de résidence montre que 0,9% des enfants urbains sont non célibataires contre 1,5% des enfants ruraux (tableau 4.27). Selon le sexe, on note 2,5% de filles rurales non célibataires contre 1,3% de filles urbaines.

Tableau 13.4.27 : Proportion des enfants de 10 à 14 ans selon l'état matrimonial et le milieu de résidence par sexe

Etat matrimonial	Urbain			Rural		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Célibataire	99,5	98,7	99,1	99,3	97,5	98,5
Marié	0,5	1,2	0,8	0,6	2,3	1,4
Divorcé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Veuf	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Séparé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Union libre	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

B- Régime matrimonial des jeunes filles en union

* Régime matrimonial et milieu de résidence

La structure de cette population des filles mariées âgées de 10 à 14 ans selon le régime matrimonial est marquée par la prédominance de la pratique de l'union monogamique avec 66,7% ; ensuite vient la bigamie (19,1%) qui est suivie par la polygamie à trois épouses et plus. Cette polygamie se rencontre chez près de 7,4% des filles de ce groupe d'âges. L'union libre est pratiquée par près de 7 filles sur 100. La répartition de ces filles par milieu de résidence donne ce qui suit : la monogamie est plus importante en milieu urbain (68,3%) qu'en milieu rural (66,0%), tandis que la polygamie prévaut plus en milieu rural qu'en milieu urbain soit 26,6% contre 25,2%.

Tableau 13.4.28 : Proportion des jeunes filles en union âgées de 10 à 14 ans par type d'union et milieu de résidence

Type de mariage	Monogamie	Union à 4			Union libre	Total
		Union à 2 épouses	Union à 3 épouses	épouses et plus		
Urbain	68,3	18,4	4,9	1,9	6,5	100,0
Rural	66,0	19,3	5,1	2,4	7,2	100,0
Ensemble	66,7	19,1	5,1	2,3	6,8	100,0

- Régime matrimonial et département

De la répartition des filles mariées selon le régime matrimonial par département (tableau 4.29), il ressort ce qui suit :

- la monogamie est prédominante quel que soit le département ;
- la bigamie au niveau des filles âgées de 10 à 14 ans est importante dans les départements de l'Atacora (25,9%), du Couffo (25,6%), du Plateau (24,9%) ;
- la grande polygamie à trois épouses et plus se rencontre chez 27,0% filles dans le département du Couffo qui est en particulier un département où le taux de polygamie représente 41,0% ;
- dans la Donga, le phénomène d'union libre est de l'ordre de 16,5%.

Le mariage des filles de 10 à 14 ans est une anomalie du fait que l'âge légal au mariage des filles est fixé à 16 ans, en tenant compte des conditions physiologiques de la femme à supporter une grossesse jusqu'à terme. A cet effet, une étude approfondie doit se mener sur la population des enfants de cette tranche d'âge en vue de trouver les facteurs explicatifs à cette

anomalie généralisée au Bénin. En attendant une telle étude, l'examen du régime matrimonial et des caractéristiques des conjoints (âge des conjoints, écart d'ages entre la fille mariée et son conjoint, statut dans l'emploi du conjoint) nous permettra de mieux cerner la situation de ces filles.

Tableau 13.4.29 : Proportion des jeunes filles mariées âgées 10 à 14 ans par type de mariage et le département

Type de mariage	Marié 4 et plus					Total
	Marié 1	Marié 2	Marié 3	Marié 4 et plus	Union libre	
Alibori	73,9	14,7	1,8	0,5	9,1	100,0
Atacora	57,8	25,9	6,1	1,2	9,0	100,0
Atlantique	70,4	17,8	6,2	3,3	2,3	100,0
Borgou	70,1	17,9	3,7	0,5	7,8	100,0
Collines	65,4	17,2	5,7	2,8	8,9	100,0
Couffo	46,2	25,6	13,5	13,5	1,1	100,0
Donga	58,1	17,8	5,1	2,3	16,7	100,0
Littoral	72,6	14,4	4,0	2,5	6,5	100,0
Mono	71,8	17,6	4,4	2,7	3,5	100,0
Ouémé	73,0	17,5	5,4	2,7	1,4	100,0
Plateau	64,8	24,9	5,5	3,4	1,4	100,0
Zou	66,6	15,7	7,9	3,8	6,0	100,0
Bénin	66,7	19,1	5,1	2,2	6,9	100,0

13. 4.2.4.2 Fécondité des enfants de 10 à 14 ans

La fécondité des adolescentes (jeunes filles de 10 à 19 ans) est importante dans la mesure où l'accouchement précoce a des conséquences négatives sur la santé de la fille mère et l'enfant (GOHY, 1999). Ces conséquences néfastes pourraient être un nombre élevé de décès des filles mères, des avortements clandestins à haut risque, des fausses couches et le faible poids des enfants à la naissance. A cet effet, l'étude de la fécondité des filles de 10 à 17 ans permettra de mettre en exergue l'importance du phénomène en vue de préconiser des mesures adéquates pour lutter contre la fécondité dans cette tranche d'âge.

A- Importance numérique des filles ayant eu des naissances au cours des 14 derniers mois précédant le dénombrement général

La répartition des filles ayant eu des naissances au cours des 14 derniers mois par âge montre que parmi les filles de 10 à 14 ans, 0,31% ont débuté la vie féconde (tableau 13.4.30). A l'âge

de 10 ans, 0,14% des filles sont mères. Cette proportion augmente au fur et à mesure que l'âge des filles croît. C'est pourquoi les pourcentages varient de 0,14% à l'âge de 10 ans à environ 1% à 14 ans.

Tableau 13.4.30 : Proportion des jeunes filles ayant eu des naissances au cours des 12 derniers mois

Age	Filles ayant eu des naissances	Nombre de filles	Proportion
10 ans	146	108015	0,14
11 ans	91	65409	0,14
12 ans	240	98804	0,24
13 ans	267	66061	0,40
14 ans	495	62084	0,80
Total	1239	400373	0,31

B- Importance numérique des filles ayant des naissances au cours des 12 derniers mois selon le milieu de résidence

Le tableau 13.4.31 présente le pourcentage des filles âgées de 10 à 14 ans qui ont déjà eu un enfant dans les 14 derniers mois précédents le dénombrement général de la population selon le milieu de résidence. Ce tableau révèle que le pourcentage des filles rurales de la tranche 10-14 ans qui ont commencé leur vie féconde est plus de deux fois plus élevé que celui des filles urbaines (0,41% contre 0,18%). En milieu urbain la proportion des filles ayant eu des naissances varie de 0,10% à 0,38% selon l'âge tandis qu'en milieu rural elle varie de 0,16% à l'âge de 10 ans à 1,17% à 19 ans.

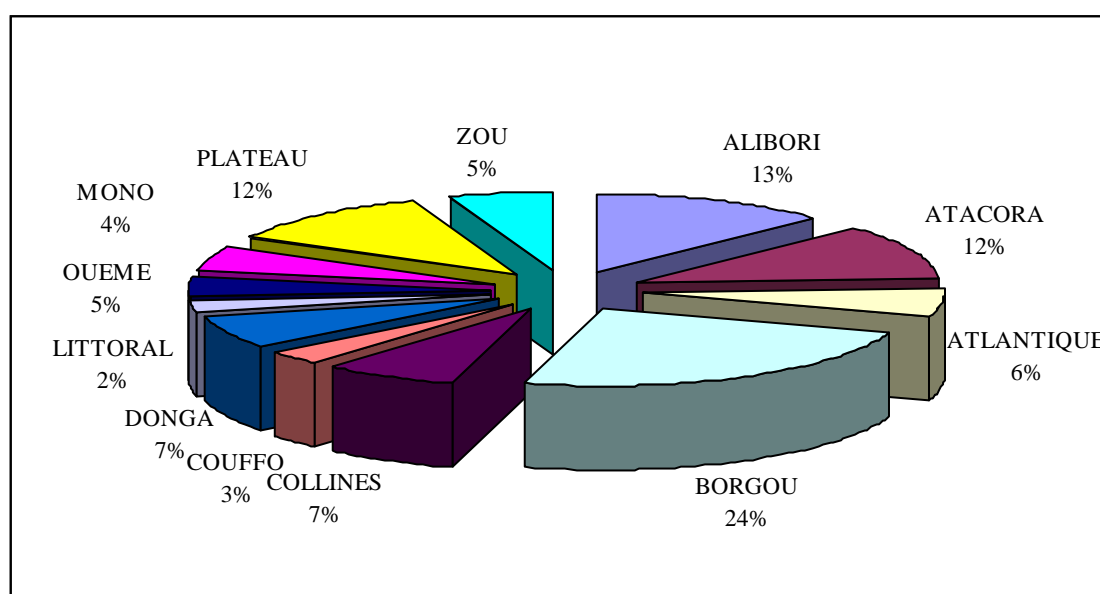
Tableau 13.4.31 : Répartition des jeunes filles ayant eu des naissances selon l'âge et le milieu de résidence

Age	Urbain			Rural		
	Filles ayant eu des naissances	Filles âgées de 10 à 14 ans	%	Filles ayant eu des naissances	Filles âgées de 10 à 14 ans	%
10 ans	39	41021	0,10	107	66994	0,16
11 ans	30	28242	0,11	61	37167	0,16
12 ans	64	41078	0,16	176	57726	0,30
13 ans	57	30069	0,19	210	35992	0,58
14 ans	112	29354	0,38	383	32730	1,17
Total	302	169764	0,18	937	230609	0,41

- Répartition des jeunes filles ayant eu des naissances au cours des 14 derniers mois avant le dénombrement, selon le département

Le graphique 13.4.4 montre qu'il y a une disparité régionale l'exposition des filles de 10 à 14 à la vie féconde. A cet effet, on constate que le pourcentage des filles ayant commencé la vie féconde est élevé dans les départements du Borgou (24%), de l'Alibori (13%), de l'Atacora (12%) et de du Plateau (12%). Les autres départements ont une proportion inférieure à 10%. L'exposition à la vie féconde est presque négligeable dans le département du Littoral (2%).

Graphique 13.4.4 : Proportion des filles mères par département



- **Naissances des 12 derniers mois selon l'âge des filles mères de 10 à 14 ans**

La répartition des naissances des 12 derniers mois chez les filles de 10 à 14 mois montre que les 1 239 filles ont eu 1 344 naissances. Au fur et à mesure que les filles grandissent, leur condition physiologique s'améliore et elles sont exposées à la conception. C'est pourquoi le nombre des naissances augmente selon l'âge des mères comme l'indique le tableau 13.4.32. On constate qu'il y a plus de naissances de sexe féminin que de naissances de sexe masculin chez les filles âgées de 10 à 14 ans (soit 727 fillettes contre 617 garçonnetts).

Tableau 13.4.32 : Répartition des naissances des 12 derniers mois selon l'âge des filles mères

Age	Masculin	Féminin	Ensemble
10 ans	99	104	203
11 ans	51	93	145
12 ans	107	147	254
13 ans	127	152	279
14 ans	232	231	469
Total	617	727	1344

13. 4.2.5 Enfants de 6 à 14 ans au travail

Malgré l'interdiction du travail des enfants en dessous de 14 ans par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et par la législation béninoise, on observe de plus en plus l'intervention des enfants dans l'activité économique du pays. Pour apprécier l'ampleur de ce phénomène, des questions relatives à l'occupation économique ont été posées à toutes les personnes âgées de 6 ans et plus pendant le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2002, contrairement au recensement de 1992 au cours duquel ces questions n'ont été adressées qu'aux personnes de 10 ans et plus. Ceci permet aujourd'hui de connaître :

- le volume de la population de 6-9 ans occupée, et de la population active et active occupée de 10 à 14 ans et sa structure,
- le type d'activité exercée par chacun des groupes de cette frange de la population
- l'importance de la population inactive

Les questions qui ont permis de collecter les informations relatives à l'activité économique ont fait référence à la période des trois derniers mois précédant l'interview. Ainsi, est occupée toute personne ayant travaillé pendant une semaine, de façon continue ou non au cours de la période de référence.

13.4.2.5.1- Importance numérique des enfants travailleurs

La tranche d'âge des enfants de 6 à 14 ans correspond à celle de la population scolarisée. En effet, à ces âges, les enfants sont censés être à l'école. Cependant, quelques-uns de ces enfants se retrouvent dans la vie active. Les causes de ce travail précoce ne seront pas abordées dans le présent document, mais il s'agira d'en mesurer l'ampleur. L'analyse sera conduite par groupe d'âge. Deux groupes seront ainsi considérés. Il s'agit de :

- des enfants de 6-9 ans
- des enfants de 10 à 14 ans.

A- Occupation des enfants de 6-9 ans au Bénin

Les données du recensement révèlent qu'au Bénin, sur un effectif total de 906 917 enfants de 6 à 9 ans recensés en février 2002, 232 564, soit environ 1 enfant sur 4 (25,6%) exercent une activité économique. On note chez ces enfants une prédominance féminine, soit 55,1% de filles contre 44,9% de garçons (tableau 4.33). La plupart de ces enfants exercent dans le secteur informel, soit 99,5%.

Tableau 13.4.33 : Proportion des enfants de 6-9 ans selon le statut d'occupation et le sexe

	Occupés Secteurs informels		Occupés secteurs Formels Etat		Occupés secteurs Formels Privé		Total
	Effectifs	%	Effectif	%	Effectif	%	
Bénin	232564	99,5	587	0,2	610	0,3	100
Masculin	104252	44,6	286	0,1	340	0,2	44,9
Féminin	128312	54,9	301	0,1	270	0,1	55,1

L'observation de leur statut dans l'emploi qu'ils exercent montre que plus des trois quarts de ces enfants (87,8%) sont des aides familiales, 10,1% des indépendants, 1,6% des apprentis (tableau 13.4.34). La présence de la modalité indépendante au sein de ce groupe d'âge ne signifie pas que ces enfants sont à leur propre compte, mais il s'agit probablement de ceux qui travaillent comme aides familiales chez des patrons installés à leur propre compte, c'est à dire des indépendants. Dans cette catégorie d'enfants, les filles sont majoritaires (49,7%) contre 38,1% de garçons. Ce constat est le même, quel que soit le milieu de résidence, soit respectivement 53,4% contre 33,4% en milieu urbain et 48,8% contre 39,2% en milieu rural.

Tableau 13.4.34 : Proportion des enfants de 6-9 ans selon le statut dans l'emploi

Statut dans l'emploi	Ensemble			Milieu Urbain			Milieu Rural		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
Bénin	100,0	44,5	55,5	100,0	40,1	59,9	100,0	45,5	54,5
indépendants	10,1	5,2	4,9	9,1	4,4	4,7	10,3	5,4	4,9
Salariés									
permanents	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Salariés									
Temporaires	0,1	0,0	0,1	0,4	0,0	0,4	0,1	0,0	0,1
Membres									
coopératifs	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Aides familiales	87,8	38,1	49,7	86,8	33,4	53,4	88,0	39,2	48,8
Apprentis	1,6	1,0	0,5	3,1	2,1	1,0	1,2	0,8	0,4
Autre	0,3	0,1	0,2	0,4	0,1	0,3	0,3	0,1	0,2
Effectif	233 761								
Non déclaré	12 134								

L'utilisation de la majorité des enfants de 6 à 9 ans occupés comme aides familiales s'observe également au niveau des départements, avec des proportions plus élevées dans les départements de l'Atacora (92,9%) et des Collines (90,1%) comme l'indique le tableau 13.4.35. Le Littoral et l'Ouémé, avec respectivement 77,7% et 79,7% constituent les départements dans lesquels les proportions de ces enfants sont relativement les moins élevées. Dans ces deux départements, on note une présence beaucoup plus effective des apprentis que dans les autres, soit 9,5% et 9,2%.

L'emploi des enfants de cette tranche d'âge dans une activité économique pose de nombreux problèmes. En effet, ces âges correspondent aux premières années d'école primaire. Les enfants qui se trouvent dans ces positions sont des enfants non scolarisés ou déscolarisés. La généralisation de la mesure d'exonération des enfants des frais de scolarité dans l'enseignement primaire grâce au fonds provenant de la remise de dettes au Bénin ne profite pas encore à tous les enfants. On note encore la réticence de certains parents à envoyer leurs enfants à l'école.

Tableau 13.4.35 : Répartition des enfants de 6-9 ans selon le statut dans l’emploi et le département

Départements	Indépendant	Salarié Permanent	Salarié Temporaire	Membre Coopératif	Aides familiales	Apprenti	Autre	Total
Bénin	10,1	0,1	0,1	0,1	87,8	1,6	0,2	100,0
Alibori	15,6	0,0	0,0	0,1	83,9	0,2	0,2	100,0
Atacora	6,3	0,0	0,0	0,1	92,9	0,4	0,3	100,0
Atlantique	6,8	0,1	0,1	0,1	89,4	3,3	0,2	100,0
Borgou	13,5	0,0	0,1	0,1	85,5	0,4	0,4	100,0
Collines	8,5	0,1	0,3	0,0	90,1	0,9	0,1	100,0
Couffo	9,1	0,0	0,0	0,1	89,5	1,1	0,2	100,0
Donga	10,6	0,0	0,1	0,1	88,5	0,6	0,1	100,0
Littoral	7,3	1,0	2,8	0,1	77,9	9,5	1,4	100,0
Mono	10,1	0,0	0,1	0,1	87,5	1,4	0,8	100,0
Ouémé	10,1	0,1	0,2	0,1	79,7	9,2	0,6	100,0
Plateau	7,5	0,0	0,0	0,1	88,5	3,6	0,3	100,0
Zou	8,4	0,1	0,0	0,2	88,8	2,4	0,1	100,0

B- Occupation des enfants de 10 à 14 ans

Au Bénin, sur un effectif total de 807 919 enfants de 10 à 14 ans qui ont répondu aux questions sur l’activité, 247 681 sont des actifs, soit 30,7% des enfants de cette tranche d’âge et 560 238 sont des inactifs, soit 69,3% (tableau 4.36). Ces inactifs sont en majorité des élèves (58,5%), tandis que les actifs, à l’instar des enfants de 6-9 ans interviennent, pour la plupart, dans le secteur informel (30,2%). La situation de ces enfants face à l’activité est illustrée par le graphique 13. 4.5

Graphique 13.4.5 : Proportion des enfants de 10 à 14 ans selon le statut d’occupation

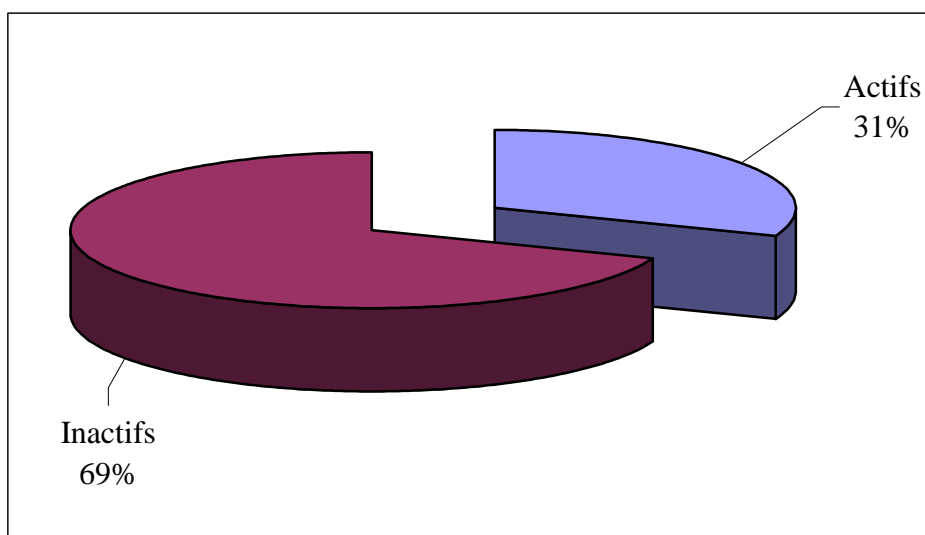


Tableau 13.4.36 : Proportion des enfants de 10-14 ans selon le statut d'occupation

Statut d'occupation	Effectif	%
Bénin	807919	100
Actifs	247681	30,7
Occupés secteur informel	244326	30,3
Occupés secteurs état	857	0,1
Occupés secteur prive	1079	0,1
Cherche 1 ^{er} travail	1120	0,2
Chômeur	299	0,0
Inactifs	560238	69,3
Ménagère	50228	6,2
Etudiant ou élève	472248	58,4
Autres inactif	37762	4,7

13. 4.2.5.2 Actifs occupés de 10 à 14 ans

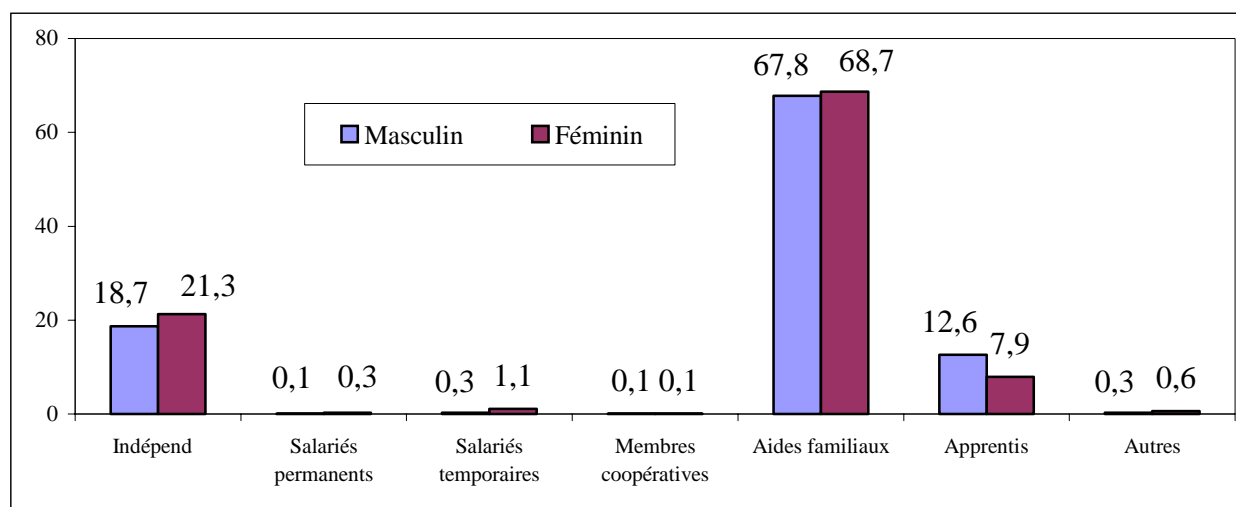
Les enfants de 10-14 ans constituent une frange de la population qui doit être à l'école. Cependant, le tableau 13.4.37 révèle que 3 enfants sur 10 (30,5%) sont des actifs occupés. La proportion des aides familiales est trois fois plus élevée que celle des indépendants, comme l'indique le graphique 4.6. En effet, près de 7 enfants sur 10 (68,3%) sont des aides familiales, tandis que 2 enfants sur 10 (20%) sont des indépendants et 1 enfant sur 10 (10,2%) est apprenti (tableau 13.4.37). Par ailleurs, on enregistre plus de filles que de garçons, tant dans la catégorie des aides familiales que dans celle des indépendants, soit respectivement 68,7% contre 67,8% et 21,3% contre 18,7%. Tandis que chez les apprentis la prédominance est masculine.

A l'instar du constat fait en ce qui concerne les enfants de 6-9 ans, la présence de la modalité indépendant dans le groupe d'âge 10 à 14 ans pourrait être attribuée à une erreur de collecte qui a consisté à enregistrer comme indépendant des enfants qui travaillent comme aides familiales auprès de patrons installés à leur propre compte. Il peut également s'agir d'enfants qui sont réellement indépendants à cet âge. En effet, il existe au Bénin une pratique qui consiste à initier l'enfant dans le commerce par exemple en lui offrant l'occasion de gérer lui-même un petit fonds de commerce.

Tableau 13.4.37 : Répartition des enfants de 10-14 ans selon le statut dans l'emploi et le sexe

	Indépendant	Salariés permanents	Salariés temporaires	Membres Coopérative	Aides familiales	Apprentis	Autres	Total
Bénin	20	0,2	0,7	0,1	68,3	10,2	0,5	100
Masculin	18,7	0,1	0,3	0,1	67,8	12,6	0,3	100
Féminin	21,3	0,3	1,1	0,1	68,7	7,9	0,6	100

Graphique 13.4.6 : Proportion des actifs de 10-14 ans selon le statut dans l'emploi et le sexe



En ce qui concerne le milieu de résidence, selon le tableau 13.4.38, on note une prédominance des aides familiales et des indépendants en milieu rural, par rapport au milieu urbain, soit respectivement 72,2% et 20,5% contre 56% et 18,7%. Par contre, la proportion des apprentis est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural, soit 21,2% contre 6,5%.

Tableau 13.4.38 : Proportion enfants 10-14 ans selon le statut dans l'emploi et le milieu de résidence

Statut dans l'emploi	Ensemble		Urbain		Rural	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Bénin	232373	100	59559	100	172814	100
Indépendants	46503	20	11135	18,7	35368	20,5
Salariés permanents	487	0,2	380	0,6	107	0,1
Salariés temporaires	1644	0,7	1185	2	459	0,3
Membres Coopératives	250	0,1	56	0,1	194	0,1

Aides familiales	158638	68,3	33780	56,7	124858	72,2
Apprentis	23782	10,2	12629	21,2	11153	6,4
Autres	1069	0,5	394	0,7	675	0,4
Effectif	246262		63451		182811	
Non déclaré	13889		3892		9997	

Au niveau des départements, comme le montre le tableau 4.39, c'est dans les départements de l'Atacora, des collines, de la Donga, du Couffo, de l'Alibori, du Borgou, du Plateau et du Zou que l'on enregistre les proportions les plus élevées d'aides familiales de 10 à 14 ans. En effet, dans chacun de ces départements, au moins 7 enfants sur dix sont des aides familiales, soit respectivement 82,1%, 76,9%, 76%, 72,3%, 72,2%, 69,0%, 68,4% et 67,0%. Les départements du Littoral (38,7%) et de l'Ouémé (45,2%) enregistrent les proportions les moins élevées d'enfants de 10-14 ans vivant dans cette situation et les proportions les plus élevées d'apprentis, soit respectivement 36,7% et 30,4%. Les proportions les plus élevées d'indépendants s'observent dans le Borgou, l'Alibori, et le Mono, où plus du quart des enfants sont affectés par ce phénomène dans chacun de ces départements, soit 26, 8%, 26,2% et 25,0%.

Tableau 13.4.39 : Proportion des enfants de 10-14 ans selon le statut dans l'emploi et le département

Département	Total	Indépendant	Salariés		Membres Coopérative	Aides familiales	Apprentis	Autre
			Permanents	Temporaires				
Alibori	100,0	26,2	0,0	0,1	0,3	72,2	0,9	0,3
Atacora	100,0	15,7	0,0	0,2	0,0	82,1	1,5	0,5
Atlantique	100,0	16,6	0,2	0,8	0,1	61,9	19,9	0,5
Borgou	100,0	26,8	0,3	0,8	0,1	69,0	2,7	0,3
Collines	100,0	13,6	0,3	0,9	0,0	76,9	8,0	0,3
Couffo	100,0	21,0	0,1	0,2	0,1	72,3	6,2	0,1
Donga	100,0	19,2	0,1	0,5	0,1	76,0	4,0	0,1
Littoral	100,0	15,0	1,8	6,4	0,1	38,7	36,7	1,3
Mono	100,0	25,0	0,1	0,5	0,2	61,0	12,3	0,9
Ouémé	100,0	22,7	0,2	0,5	0,1	45,2	30,4	0,9
Plateau	100,0	18,9	0,0	0,2	0,1	68,4	12,0	0,4
Zou	100,0	17,8	0,1	0,3	0,2	67,0	14,5	0,1

La prédominance des aides familiales observée en milieu rural peut être attribuée à l'utilisation d'une main d'œuvre abondante non rémunérée constituée en majorité d'enfants dans les travaux champêtres en milieu rural. Cette pratique conduit les parents, à retirer leurs

enfants de l'école pendant la période d'intenses activités champêtres. Elle est très fréquente dans les régions septentrionales où les élèves désertent les écoles, de sorte que les enseignants sont parfois obligés de fermer les salles de classes pendant plusieurs jours au cours de ces périodes.

En milieu urbain par contre, où les activités qui prédominent sont autres que les travaux agricoles et où l'artisanat de production (menuiserie, taille, fabrication d'objets métalliques etc. ;) et l'artisanat de services (mécanique, coiffure etc. ;) sont très développés, la plupart des enfants non scolarisés et déscolarisés sont envoyés en apprentissage apprenant chez des patrons qui exercent dans ces domaines. Ceci explique les proportions les plus élevées d'apprentis observées en milieu urbain et celles enregistrées dans les départements du Littoral et de l'Ouémé, du fait de l'urbanisation de ces derniers.

Les proportions les plus élevées d'aides familiales concentrées dans les départements de l'Atacora, des Collines, de la Donga, du Couffo, de l'Alibori, du Borgou, du Plateau et du Zou sont probablement dues au développement de l'agriculture, notamment de la culture du coton dans ces départements, au cours de ces dernières années. En effet, cette culture nécessite une importante main d'œuvre qui s'appuie généralement sur les enfants, comme précédemment expliqué. Dans les départements du nord, à la culture du coton s'ajoute l'élevage pour lequel les enfants sont également utilisés.

Si l'enfance demeure au Bénin, une période difficile pour de nombreux enfants déscolarisés et non scolarisés qui se marient parfois de façon précoce et sont obligés de travailler pour subvenir à leurs besoins, il importe de savoir si cette situation s'améliore avec l'âge, notamment à l'adolescence.

13. 4.3 Adolescence (15-17 ans)

13. 4.3.1- Importance numérique de la population des enfants 15 à 17 ans révolus

La population des enfants de la tranche 15 - 17 ans recensée en 2002 est de 399 931 avec 204 750 garçons et 195 181 filles pour l'ensemble du pays. Ainsi, les garçons représentent 51,2% contre 48,8% de filles âgées de 15 à 17 ans soit un rapport de masculinité d'environ 105 garçons pour 100 filles.

Par milieu de résidence, cette population est répartie comme suit :

- les enfants ruraux sont au nombre de 221420 dont 116586 garçons et 104 834 filles, soit 111 garçons pour 100 filles;
- les enfants urbains font 178511 avec 88164 enfants de sexe masculin contre 90 347 filles. Le rapport de masculinité est d'environ 98 garçons urbains pour 100 filles urbaines ;

- Les enfants ruraux représentent 55,4% de l'ensemble des enfants de 15 à 17 ans (tableau 13.4.40).

Tableau 13.4.40 : Répartition des enfants de 15 à 17 ans selon le milieu de résidence

Milieu résidence	Masculin	Féminin	Total	%
Urbain	88164	90347	178511	44,6
Rural	116586	104834	221420	55,4
Bénin	204750	195181	399931	100,0

Au niveau des départements, l'examen du graphique 13.4.7 montre que les enfants de la tranche 15-17 ans sont plus nombreux dans les départements de l'Atlantique (11,5%), du Littoral (11,5%), de l'Ouémé (11,3%) et du Borgou (10,9%). Ensuite on retrouve les départements du Zou (8,3%), des Collines (8,2%), de l'Alibori (8,0%) et du Couffo (7,0%). Enfin ce sont les départements de la Donga (4,8%), du Mono (5,4%) et du Plateau (5,9%) qui connaissent une faible proportion des enfants cette tranche d'âge.

Graphique 13.4.7 : Répartition (%) des enfants de 15-17 ans par département

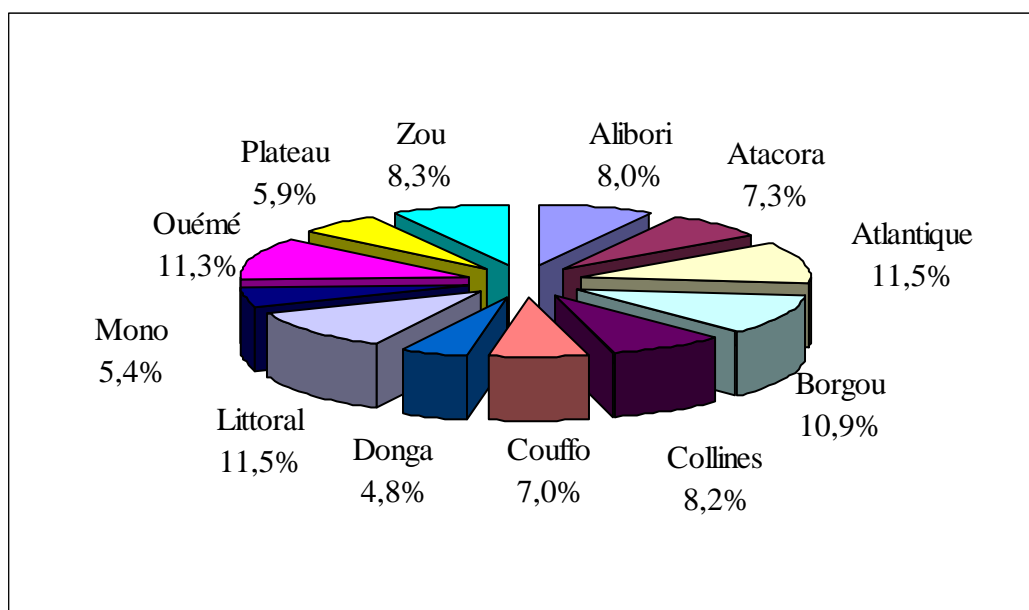


Tableau 13.4.41 : Répartition des enfants de 15-17 ans par département

Département	Masculin	Féminin	Total	%	Rapport de Masculinité
Alibori	16304	15708	32012	8,0	103,8
Atacora	15161	13919	29080	7,3	108,9
Atlantique	23654	22183	45837	11,5	106,6
Borgou	22271	21451	43722	10,9	103,8
Collines	17156	15604	32760	8,2	109,9
Couffo	14857	12970	27827	7,0	114,5
Donga	11031	8155	19186	4,8	135,3
Littoral	20506	25578	46084	11,4	80,2
Mono	12045	9398	21443	5,4	128,2
Ouémé	22770	22453	45223	11,3	101,4
Plateau	11950	11563	23513	5,9	103,3
Zou	17045	16199	33244	8,3	105,2
Bénin	204750	195181	399931	100,0	104,9

13. 4.3.2- Scolarisation des enfants de 15 à 17 ans

13. 4.3.2.1- Fréquentation scolaire des enfants de 15 à 17

La répartition des enfants de 15 à 17 ans selon la fréquentation montre que sur 100 enfants de ce groupe d'âge tous sexes confondus 34 sont des élèves, 22 enfants ont fréquentés les classes mais n'y sont plus et 44 n'ont jamais été à l'école (tableau 13.4.42). Suivant le sexe, plus de 42 garçons sont scolarisés contre 25 filles sur 100. La faible fréquentation des écoles par les filles se remarque à travers les données du recensement avec environ 55 filles qui n'ont jamais fréquenté un établissement scolaire contre 39 garçons sur 100. Il convient alors de poursuivre les campagnes de sensibilisation des parents en vue de les amener à envoyer les enfants, surtout les filles à l'école.

Tableau 13.4.42 : Répartition des enfants de 15 à 17 ans selon la fréquentation scolaire et le sexe

Sexe	Fréquenté		A fréquenté		Jamais fréquenté		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Masculin	85590	42,5	47565	23,7	68037	33,8	201192	100,0
Féminin	48196	25,2	38365	20,1	104671	54,7	191232	100,0
Total	133786	34,1	85930	21,9	172708	44,0	392424	100,0

13. 4.3.2.2- Population scolaire

La population des enfants qui fréquentent une école est de 133 786 dont 85 590 garçons et 48 196 filles, soit 64,0% de garçons contre 36,0% de filles. Cette population sera étudiée selon le niveau d'instruction par milieu de résidence.

A- Population scolaire et niveau d'instruction

La population des enfants de la tranche 15 à 17 ans qui fréquentent l'école au moment du dénombrement se distribue selon le niveau d'instruction comme suit :

- la présence de ces enfants à la maternelle est négligeable ;
- environ 24 enfants de 15 à 17 ans sont encore à l'école primaire sur 100 et 76 enfants sont au collège ;
- seulement 139 enfants de 15 à 17 ans sont dans les écoles universitaires ;
- selon le sexe, on remarque la présence des garçons et des filles dans les cours primaire et secondaire dans les mêmes proportions.

Tableau 13.4.43 : Répartition des enfants de 15 à 17 ans présents à l'école selon leur niveau d'instruction

Niveau instruction	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Maternelle	32	0,0	27	0,1	59	0,0
Primaire	20454	24,0	11460	23,9	31914	24,0
Secondaire	64758	75,9	36449	76,0	101207	75,9
Supérieur	88	0,1	51	0,1	139	0,1
Aucun Niveau	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	85332	100,0	47987	100,0	133319	100,0

B- Population scolaire, niveau d'instruction et milieu de résidence

De l'examen du tableau 4.44, on remarque que 14,9% des enfants urbains sont au primaire contre 38,0% des enfants ruraux et 84,9% urbains sont au collège contre 62,0% des ruraux.

Tableau 13.4.44 : Répartition des enfants de 15 à 17 ans qui fréquentent selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence

Niveau instruction	Urbain		Rural		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Maternelle	37	0,0	22	0,0	59	0,0
Primaire	12 084	14,9	19 830	38,0	31914	23,9
Secondaire	68 835	84,9	32 372	62,0	101207	75,9
Supérieur	134	0,2	5	0,0	139	0,1
Aucun Niveau	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	81090	100,0	52229	100,0	133319	100,0

13. 4.3.2.3- Population déscolarisée

La population des enfants de 15-17 ans ayant fréquenté l'école mais n'y sont plus s'élève à 85930 dont 47 565 garçons et 38 365 filles, soit 55,4% de garçons contre 44,6% de filles. L'étude de cette population sera faite selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence.

A- Population déscolarisée et niveau d'instruction

La population des enfants qui ont fréquenté l'école et n'y sont plus est répartie selon le niveau d'instruction de la manière suivante (tableau 13.4.45):

- 91,6% des enfants tous sexes confondus ont fréquenté le cours primaire. On a 91 garçons qui étaient à l'école sur 100 garçons alors qu'on a 92 filles sur 100 ;
- le cours secondaire était fréquenté par 8,3% des enfants âgés de 15 à 17 ans.

Tableau 13.4.45 : Répartition des enfants de 15 à 17 ans ayant fréquenté l'école selon le niveau d'instruction

Niveau instruction	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Maternelle	66	0,1	70	0,2	136	0,2
Primaire	42 794	91,1	34 992	92,2	77786	91,6
Secondaire	4 128	8,8	2 894	7,6	7022	8,2
Supérieur	2	0,0	6	0,0	8	0,0
Aucun niveau	3	0,0	0	0,0	3	0,0
Total	46993	100,0	37962	100,0	84955	100,0

B- Population déscolarisée et niveau d'instruction selon le milieu de résidence

Le tableau 13.4.46 révèle que l'abandon de l'école primaire est plus important en milieu rural qu'en milieu urbain, soit 94,3% en milieu rural contre 88,9% de cas d'abandon en milieu urbain. C'est la situation inverse qui a été constatée au niveau de l'école secondaire, avec 10,9% de cas de déperdition en milieu urbain contre 5,6% en milieu rural.

Tableau 13.4.46 : Répartition des enfants déscolarisés de 15 à 17 ans selon le niveau d’instruction et le milieu de résidence

Niveau instruction	Urbain		Rural		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Maternelle	79	0,2	57	0,1	136	0,2
Primaire	38 281	88,9	39 505	94,3	77 786	91,6
Secondaire	4 684	10,9	2 338	5,6	7 022	8,2
Supérieur	6	0,0	2	0,0	8	0,0
Aucun niveau	3	0,0	0	0,0	3	0,0
Total	43053	100,0	41902	100,0	84 955	100,0

Au vu de cette situation actuelle de la déperdition scolaire, il s’avère indispensable que les parents soutiennent leurs enfants à l’école en vue de leur assurer l’enseignement primaire obligatoire, selon la constitution du Bénin et que le Gouvernement identifie les facteurs qui limitent la scolarisation des enfants d’âges scolaires en général et celle des filles en particulier.

13. 4.3.3- Etat matrimonial et fécondité des enfants 15 à 17 ans

13. 4.3.3.1 Etat matrimonial des enfants de 15 à 17 ans

A- Répartition des enfants de 15 à 17 ans selon l’état matrimonial par milieu de résidence

Les enfants de 15 à 17 ans qui ont répondu à la question relative à l’état matrimonial s’élèvent à 367 618 personnes dont 190 277 garçons et 177 341 filles. Les données révèlent que 89,2% de ces enfants sont célibataires et 10,8% sont non célibataires (tableau 13.4.47). Parmi les non célibataires, 10% des enfants sont mariés et 0,4% sont en union libre. La rupture d’union est observée chez 0,4% des enfants. Selon le sexe, on constate que l’entrée en union est plus précoce chez les filles que chez les hommes. En effet, sur 177 341 filles 18% sont en union reconnue par la loi ou la coutume ou la religion alors que sur 190 277 garçons de 15 à 17 ans, seulement 2,6% sont mariés.

La répartition des enfants de la tranche 15 à 17 ans selon l’état matrimonial par milieu de résidence révèle que 161 996 enfants urbains ont répondu à la question sur l’état matrimonial, tandis que 205 622 enfants ont donné une réponse à cette question en milieu rural. Sur ces 161 996 enfants urbains, seulement 9617 enfants ont déclaré qu’ils sont mariés dont 1 483 de sexe masculin et 8 134 filles. Par contre en milieu rural, sur les 205 622 enfants 27 216 enfants

sont mariés dont 23 807 filles et 3 409 garçons. On peut conclure que les enfants ruraux âgés de 15 à 17 ans entrent plus tôt en mariage que ceux du milieu urbains (13,2% des ruraux contre environ 6% des urbains). Cette conclusion pourrait être expliquée par le niveau élevé de la scolarisation des enfants en milieu urbain.

Tableau 13.4.47 : Répartition des enfants de 15 à 17 ans selon l'état matrimonial et le sexe

Etat matrimonial	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Célibataire	185038	97,2	143016	80,6	328054	89,2
Marié	4892	2,6	31941	18,0	36833	10,0
Divorcé	38	0,0	197	0,1	235	0,1
Veuf	47	0,0	402	0,2	449	0,1
Séparé	58	0,0	417	0,3	475	0,2
Union libre	204	0,2	1368	0,8	1572	0,4
Total	190277	100,0	177341	100,0	367618	100,0

Tableau 13.4.48 : Proportion des enfants de 15 à 17 ans selon l'état matrimonial et le milieu de résidence par sexe

Etat matrimonial	Urbain			Rural		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Célibataire	98,0	88,9	93,5	96,7	73,7	85,9
Marié	1,8	10,0	5,9	3,2	24,7	13,2
Divorcé	0,0	0,1	0,0	0,0	0,2	0,1
Veuf	0,0	0,1	0,1	0,0	0,3	0,1
Séparé	0,0	0,2	0,1	0,0	0,3	0,2
Union libre	0,2	0,7	0,4	0,1	0,8	0,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

B- Régime matrimonial des filles mariées de 15 à 17 ans

La polygamie est un phénomène qui persiste au Bénin. Selon l'EDSBII, il a été constaté que 45% des femmes de 15-49 ans étaient en union polygamique contre 29% d'hommes de 15 à 64 ans. A travers les données du troisième recensement, le niveau de la polygamie parmi les jeunes filles de 15 à 17 en union sera mis exergue selon le milieu de résidence et le département.

- Régime matrimonial et milieu de résidence

La répartition des filles en union de 15 à 17 ans selon le régime matrimonial montre que 71,2% des filles sont en union monogamique, environ 20% de ces filles connaissent l'union polygamique avec une seule co-épouse. La polygamie à deux co-épouses ou plus s'observe auprès de 5 filles sur 100. Par rapport au milieu de résidence, le régime matrimonial varie très peu. Les filles urbaines en union monogamique représentent 72,2% tandis que les filles du milieu rural sont dans une proportion d'environ 71%. Une différence entre le milieu urbain et le milieu rural s'observe en ce qui concerne la polygamie car 24,5% de filles rurales sont en union polygamique contre 21,4% de filles urbaines.

Tableau 13.4.49 : Répartition (%) des filles en union selon le régime matrimonial par le milieu de résidence

Type de mariage	Monogamie	Union à 2 épouses	Union à 3 épouses	Union à 4 épouses et plus	Union libre	Total
Urbain	72,2	17,3	3,0	1,1	6,4	100,0
Rural	70,9	20,6	4,0	1,2	3,3	100,0
Ensemble	71,2	19,7	3,8	1,2	4,1	100,0

- Régime matrimonial et département

Les départements dans lesquels la polygamie connaît un niveau élevé sont : le Couffo (34,5%), la Donga (29,9%), le Plateau (29,6%), l'Atacora (28,1%), le Borgou (27,0%) et le Zou (26,3%). C'est dans le département du Littoral que le niveau de la polygamie est moins élevé avec 10,8% de filles dans cette forme d'union. Aussi, remarque t-on que l'union libre est fréquente dans le Littoral (9,8%), l'Atacora (7,2%), les Collines (7,3%) et la Donga (6,7%).

Tableau 13.4.50 : Proportion des jeunes filles en union âgées 15 à 17 ans par type de mariage et par département

Type de mariage	Monogame	Polygame 2	Polygame 3	Polygame 4 et plus	Union libre	Total
Alibori	78,5	17,4	2,0	0,5	1,6	100,0
Atacora	64,7	23,4	4,1	0,6	7,2	100,0
Atlantique	74,7	16,4	3,4	1,2	4,3	100,0
Borgou	69,8	23,3	3,4	0,3	3,2	100,0
Collines	71,7	17,0	3,2	0,9	7,2	100,0
Couffo	64,8	21,5	8,4	4,6	0,7	100,0
Donga	63,4	23,5	5,3	1,2	6,6	100,0
Littoral	79,3	7,3	2,0	1,6	9,8	100,0
Mono	73,3	18,1	3,3	2,1	3,2	100,0
Ouémé	77,4	14,7	3,1	1,6	3,2	100,0
Plateau	69,4	21,1	6,4	2,1	1,0	100,0
Zou	69,4	17,7	5,5	3,1	4,3	100,0
Bénin	71,2	19,7	3,8	1,2	4,1	100,0

Les enfants non célibataires représentent 10,8% avec 2,7% de non célibataires chez les garçons et 19,3% au niveau des filles ce qui confirme que l'entrée en union est plus précoce chez les filles que chez les garçons. Environ 0,5% des enfants ont connu la rupture d'union au sein des filles. Selon le milieu de résidence, les enfants ruraux entrent en union de façon précoce que ceux du milieu urbain. Les filles en union polygamique sont plus importantes en milieu rural qu'en milieu urbain.

13. 4.3.3.2 Fécondité des enfants de 15 à 17 ans

A- Importance numérique des filles ayant eu des naissances au cours des 12 derniers mois

Les filles âgées de 15 à 17 ans qui ont eu une naissance au cours 12 derniers mois sont au nombre de 10 365 sur 195 181 filles de 15 à 17 ans. Ainsi, elles représentent 5,3% de l'ensemble des filles de ce groupe d'âges. L'effectif de ces filles mères de 15 à 17 ans est supérieur à celui des filles mères âgées de 10 à 14 ans (1 239 filles âgées 10 à 14 ans contre 10 365 filles de la tranche 15 à 17 ans). La proportion de ces jeunes filles mères augmente avec l'évolution de leur âge. Cette proportion passe ainsi de 3,0% à l'âge de 15 ans 9,0% à 17 ans.

Tableau 13.4.51 : Proportion des filles ayant eu des naissances au cours des 14 derniers mois

Age	Filles ayant eu naissance	Filles âgées 15 à 17 ans	Proportion
15 ans	2464	80845	3,05
16 ans	2695	56469	4,77
17 ans	5206	57867	9,00
Total	10365	195181	5,31

B- Répartition des filles ayant eu des naissances selon l'âge et le milieu de résidence

Parmi les 90 347 filles urbaines âgées de 15 à 17 ans, 2 726 filles ont eu une naissance au cours des 14 derniers mois, soit 3,0%, tandis qu'en milieu rural, 7 639 filles sur 104 834 filles rurales de 15 à 17 ans ont eu des naissances au cours de cette période, soit 7,3%. A 17 ans ce pourcentage en milieu urbain est 5,06% contre 12,67% en milieu rural. Ceci confirme le constat fait au niveau de l'étude de l'état matrimonial où les filles rurales entrent très tôt en union et partant, sont très tôt exposées aux rapports sexuels et aux grossesses précoces.

Tableau 13.4.52 : Répartition des filles ayant eu des naissances selon l'âge et le milieu de résidence

Age	Urbain			Rural		
	Filles de 15 à 17 ans ayant eu naissance	Filles âgées de 10 à 14 ans	%	Filles de 15 à 17 ans ayant eu naissance	Filles âgées de 10 à 14 ans	%
15 ans	644	34930	1,8	1820	45915	4,0
16 ans	669	27479	2,4	2026	28990	7,0
17 ans	1413	27938	5,1	3793	29929	12,7
Total	2726	90347	3,0	7639	104834	7,3

C- Répartition des filles de 15 à 17 ans ayant eu des naissances selon le département

Les filles ayant eu des naissances au cours des 14 derniers mois précédant le dénombrement en février 2002 sont inégalement réparties selon les départements. Ainsi les départements du Nord sont des départements dans lesquels la proportion des filles de 15 à 17 ans ayant commencé leur vie féconde est supérieure à celle du niveau national qui est de 3,1% : Alibori (5,5%), Atacora (4,8%), Borgou (4,6% et Donga (3,1%). Ils sont suivis par les départements des Collines (3,0%), du Plateau (2,8%) et du Zou (2,0%). Le département du Littoral est un

département où la proportion de filles ayant eu de naissances est le plus faible. On peut attribuer cette situation au développement de la scolarisation, aux campagnes de sensibilisation sur les effets néfastes des grossesses précoces, à l'utilisation des méthodes contraceptives etc.

Tableau 13.4.53 : Répartition des filles âgées de 15 à 17 ans ayant eu des naissances au cours des 12 derniers mois par département

Département	Effectif ayant eu naissance	Effectif âgé 15 à 17 ans	Proportion
Alibori	1775	32012	5,5
Atacora	1388	29080	4,8
Atlantique	687	45837	1,5
Borgou	2015	43722	4,6
Collines	972	32760	3,0
Couffo	417	27827	1,5
Donga	589	19186	3,1
Littoral	260	46084	0,6
Mono	367	21443	1,7
Ouémé	567	45223	1,3
Plateau	661	23513	2,8
Zou	667	33244	2,0
Bénin	10365	338839	3,1

D- Naissances des 12 derniers mois selon l'âge des filles mères de 15 à 17 ans

De la répartition des naissances issues des filles de 15 à 17 ans par sexe selon le milieu de résidence et l'âge des mères, on note :

- un effectif de 10 853 naissances issues des filles de 15 à 17 ans dont 5 333 garçons et 5 520 fillettes soit 49,1% de garçons contre 50,9% de naissances de sexe féminin ;
- plus de naissances dans la tranche 15-17 ans que dans la tranche 10-14 ans soit, 10 853 naissances dans le groupe 15-17 ans contre 1 568 naissances dans le groupe d'âge 10-14 ans ;
- le pourcentage des naissances issues des adolescentes croît avec l'augmentation de l'âge. Il est de 24,1% pour les filles âgées de 15 ans à 50,5% pour celles âgées de 17 ans ;
- une proportion de 26,3% de naissances issues des filles de 15 à 17 ans en milieu rural contre 73,7% de naissances ;

- en milieu urbain, la proportion des naissances passe de 23,5% à 15 ans à 52,4% à 17 ans tandis qu'en milieu rural cette proportion croit de 24,3% chez les filles âgées de 15 ans à 49,9% avec les filles de 17 ans.

Tableau 13.4.54 : Répartition des naissances issues des filles de 15 à 17 ans selon le milieu résidence par âge des mères et par sexe

Milieu de résidence	15 ans		16 ans		17 ans		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Bénin								
Masculin	1296	24,3	1363	25,6	2674	50,1	5333	100,0
Féminin	1317	23,9	1392	25,2	2811	50,9	5520	100,0
Total	2613	24,1	2755	25,4	5485	50,5	10853	100,0
Urbain								
Masculin	342	23,8	345	24,0	751	52,2	1438	100,0
Féminin	329	23,2	340	24,1	744	52,7	1413	100,0
Total	671	23,5	685	24,1	1495	52,4	2851	100,0
Rural								
Masculin	954	24,5	1018	26,1	1923	49,4	3895	100,0
Féminin	988	24,1	1052	25,6	2067	50,3	4107	100,0
Total	1942	24,2	2070	25,9	3990	49,9	8002	100,0

En résumé, parmi les filles âgées de 15 à 17 ans, 5 filles sur 100 ont eu des naissances au cours des 12 derniers mois précédant le dénombrement de février 2002. En milieu urbain, 3 filles de la tranche d'âge 15 à 17 ans sur 100 ont eu de naissances contre 7 filles sur 100 en milieu rural. On note une disparité régionale en ce qui concerne l'entrée dans la vie féconde. En effet, dans les départements de l'Alibori, de l'Atacora et du Borgou au moins quatre filles de 15 à 17 ans ont eu des naissances. Les naissances issues des filles rurales représentent environ 74% des naissances.

13. 4.3.4 Enfants de 15 à 17 ans et activité économique

A l'âge de 15- 17 ans, l'enfant est encore en pleine adolescence. A ces âges, l'enfant peut non seulement être à l'école secondaire mais il peut également se retrouver dans la vie active. Aussi est-il important d'étudier sa contribution à l'activité économique du pays.

13. 4.3.4.1 Population active des enfants de 15 à 17 ans

A- Importance numérique

Les données du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation révèlent qu'au Bénin, sur un effectif total de 383 079 enfants de 15 à 17 ans qui ont répondu aux questions sur l'activité, 182922 sont actifs, soit 47,8% (tableau 13.4.58). Sont considérés comme actifs, les enfants occupés dans le secteur informel, dans le secteur formel d'Etat, occupés dans le secteur formel privé, ceux qui sont à la recherche du 1^{er} emploi et les chômeurs. Les inactifs composés en majorité d'élèves et d'étudiants représentent 52,2% de l'effectif total. A l'instar des plus jeunes enfants travailleurs, c'est le secteur informel qui occupe la plupart des actifs de cette tranche d'âge.

Tableau 13.4.55 : Répartition des enfants de 15-17 ans selon le statut d'occupation

Statut d'occupation	Effectif	%
Bénin	383079	100
Actifs	182922	47,8
Secteur informel	179699	46,9
Occupé secteur formel de l'Etat	735	0,2
Occupé secteur formel privé	1275	0,3
Cherche travail	932	0,3
Chômeur	281	0,1
Inactifs	200157	52,2
Ménagère	31372	8,2
Etudiant/élève	154736	40,4
Autre inactif	14049	3,6

B- Population active occupée

D'après le tableau 13.4.55, sur les 182 922 actifs de 15 à 17 ans enregistrés, 181 709 sont occupés. Sont considérés comme actifs, les enfants qui travaillent dans le secteur informel, dans le secteur formel d'Etat, et dans le secteur privé. Parmi ces enfants, seulement 171 134 ont déclaré leur situation dans l'emploi qu'ils exercent. Plus d'un tiers (44,3%) des enfants de ce groupe d'âge sont des aides familiales, 34,3% sont des indépendants, c'est à dire des personnes installées à leur propre compte et 19,3% sont des apprentis (tableau 13.4.56). Ainsi, la proportion des aides familiales est relativement plus élevée que toutes les autres catégories d'enfants. On note par ailleurs une prédominance masculine, tant au niveau des aides familiales que parmi les apprentis, soit respectivement 48,0% de garçons contre 40,9% de filles et 21,6% de garçons contre 17,1% de filles. La tendance est inversée en ce qui concerne les indépendants, soit 28,9% de garçons contre 39,4% de filles.

Tableau 13.4.56 : Proportion des enfants de 15-17 ans selon le statut dans l'emploi

	Indépen dants	Salariés permanents	Salarié temporaire	Membre coopératif	Aides familiales	Apprentis	Autre	Total
Bénin	34,3	0,4	1,1	0,2	44,3	19,3	0,4	100,0
Masculin	28,9	0,3	0,8	0,1	48,0	21,6	0,3	100,0
Féminin	39,4	0,6	1,4	0,1	40,9	17,1	0,5	100,0

Au niveau du milieu de résidence, l'examen du statut des enfants dans l'emploi qu'ils exercent (tableau 13.4.57), révèle la même tendance que celle observée chez les enfants de 6 à 9 ans et ceux de 10 à 14 ans, en ce qui concerne les aides familiales en milieu rural par rapport au milieu urbain. En effet, en milieu rural, plus de la moitié (51,5%) des actifs occupés de 15 à 17 ans sont des aides familiales contre seulement 29,9% en milieu urbain. La tendance selon laquelle la proportion la plus élevée des apprentis se retrouve en milieu urbain, précédemment constatée dans les groupes d'âges 6-9 ans et 10-14 ans se confirme également chez les adolescents de 15- 17 ans. Ainsi, en milieu urbain, environ 2 enfants sur 10 (19,3%) sont des apprentis, contre 1 enfant sur 10 (11,0%) en milieu rural. Quant aux indépendants, la tendance reste semblable à celle observée pour les aides familiales : 36,4% en milieu rural contre 29,9% en milieu urbain.

Tableau 13.4.57 : Répartition des enfants de 15-17 ans selon le statut dans l'emploi et le milieu de résidence

Statut emploi	Ensemble		Urbain		Rural	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Bénin	171134	100,0	56917	100,0	114217	100,0
Indépendants	58614	34,3	16996	29,9	41618	36,4
Salariés permanents	740	0,4	613	1,1	127	0,1
Salariés temporaires	1932	1,2	1400	2,5	532	0,5
Membre						
Coopératives	238	0,1	75	0,1	163	0,1
Aides familiales	75881	44,3	17037	29,9	58844	51,5
Apprentis	33053	19,3	20480	36,0	12573	11,0
Autres	676	0,4	316	0,5	360	0,3
Effectif	181709					
Non déclaré	10575					

Au niveau des départements, comme l'indique le tableau 13.4.58, l'Atacora avec (65,4%), d'enfants de 15-17 ans, les Collines (57,6%), l'Alibori (54,6%), la Donga (53,9%) constituent les départements où plus de la moitié des enfants de cet âge sont utilisés comme aides familiales. Le Couffo (49,9%), le Borgou (47,8%) ont un niveau très proche des départements précédemment évoqués en ce qui concerne l'utilisation des enfants de 15 à 17 ans comme aides familiales. Les proportions les plus élevées d'enfants installés à leurs propres comptes s'observent dans les départements du Mono, (44,7%) du Borgou (42,9%), de l'Alibori (42,0%), du Couffo (39,6%), du Plateau (38,6%), de la Donga (35,3%) et de l'Ouémé (35,2%) où plus d'un tiers des enfants de cet âge répondent à ce statut. Quant aux apprentis, ils sont en proportion plus élevée dans les départements du Littoral (50,4%), de l'Ouémé (39,2) et de l'Atlantique (33,5%).

Les départements dans lesquels se concentrent les plus fortes proportions d'aides familiales, sont évidemment ceux dans lesquels se développe la culture du coton pour laquelle ces enfants sont en majorité employés. Par ailleurs, les enfants de cet âge auquel on pourrait conférer une certaine maturité peuvent mener des activités eux-mêmes, ceci explique les proportions relativement élevées d'indépendants observées dans les départements identifiés. Ces adolescents exercent généralement leurs activités dans le secteur informel, comme l'a révélé l'examen de leur statut d'occupation. Quant aux apprentis, l'urbanisation des départements du Littoral, de l'Ouémé et de l'Atlantique qui induit le développement des métiers liés à l'artisanat et l'émergence des meilleurs centres de formation dans ce domaine explique les proportions élevées d'apprentis relevées.

Tableau 13.4.58 : Répartition des enfants de 15-17 ans selon le statut dans l'emploi et le département

Département	Indépendant	Salariés permanents	Salariés temporaires	Membres coopératifs	Aides familiales	Apprentis	Autre	Ensemble
Alibori	42,0	0,1	0,4	0,4	54,6	2,2	0,3	100,0
Atacora	30,1	0,1	0,2	0,1	65,4	3,5	0,6	100,0
Atlantique	31,2	0,4	1,4	0,1	33,1	33,5	0,3	100,0
Borgou	42,9	0,4	1,1	0,1	47,8	7,3	0,4	100,0
Collines	24,5	0,4	1,1	0,1	57,6	16,2	0,1	100,0
Couffo	39,6	0,2	0,6	0,1	49,9	9,6	0,1	100,0
Donga	35,3	0,1	0,7	0,1	53,9	9,8	0,1	100,0
Littoral	23,0	2,7	5,6	0,2	17,3	50,4	0,8	100,0
Mono	44,7	0,2	1,6	0,2	30,9	21,9	0,5	100,0
Ouémé	35,2	0,3	0,5	0,1	23,9	39,2	0,8	100,0
Plateau	38,6	0,1	0,4	0,2	43,1	17,3	0,3	100,0
Zou	30,8	0,2	0,4	0,2	43,1	25,1	0,2	100,0
Total	34,3	0,4	1,1	0,1	44,3	19,3	0,4	100,0

CONCLUSION

De l'analyse des données du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation, il se dégage que la population des enfants représente 52,7% de population béninoise. Elle est à dominance masculine avec 105 garçons pour 100 filles contrairement à la population de l'ensemble du pays, avec 94 hommes pour 100 femmes. Selon le milieu de résidence, on note 64,0% d'enfants ruraux contre 36% d'enfants urbains. L'étude sur les enfants a été faite selon leur cycle de vie réparti en trois groupes d'âge spécifiques : la petite enfance (0-4 ans), l'enfance (5- 14 ans) et l'adolescence (15-17 ans)

La petite enfance représente 17,4% de la population du Bénin et 32,9% des enfants âgés 0 à 17 ans. Sa répartition selon le lien de parenté montre que plus des 3/4 d'entre eux (79,0%) sont des enfants biologiques des chefs de ménage. Huit enfants sur 10 vivent avec leurs deux parents biologiques et 16 enfants sur 100 de 0-4 ans vivent dans des familles monoparentales, ce qui constitue un problème pour l'éducation et le soutien de ces enfants. Par ailleurs, 8 enfants sur 10 vivent dans des ménages qui ne disposent pas de toilettes. Ainsi, le problème de l'évacuation des excréta reste de ce fait encore tout entier au Bénin, malgré les efforts consentis. L'une des solutions actuellement mises en œuvre réside dans la construction des latrines publiques dans les écoles et dans certains villages. En ce qui concerne l'approvisionnement en eau de boisson, environ 6 enfants sur 10 de moins de 5 ans (55,2%) ont accès à l'eau potable au Bénin et 20,0% vivent dans les ménages qui utilisent l'eau de la SBEE. Quant au niveau de mortalité des enfants de moins de 5 ans, sur 1000 enfants de moins d'un an, 90 meurent avant leur premier anniversaire au Bénin et environ 146 décès d'enfants sur 1 000 dans cette tranche d'âge surviennent avant le 5^{ème} anniversaire.

La grande enfance constitue 29,5% de la population béninoise et 55,9% de la population des enfants de 0 à 17 ans et 29,5%. Dans la population des enfants de 6 à 14 ans en âge d'aller à l'école, 56,8% fréquentent l'école au dénombrement, 3,6% des enfants ont déclaré qu'ils ont fréquenté l'école mais n'y sont plus et 39,6% n'ont jamais été à l'école. Parmi ceux qui fréquentent au moment du recensement, 92,4% sont à l'école primaire et 7,3% sont au secondaire. Seulement 1,2% des enfants de 10 à 14 ans sont mariés dont 1,8% de filles et 0,6% de garçons. La monogamie est la plus rencontrée chez ces enfants. C'est seulement 0,31% des filles âgées de 10 à 14 ans qui ont commencé leur vie féconde. Parmi les enfants de 6 à 9 ans, 1 enfant sur 4 exerce une activité économique surtout dans le secteur informel. Selon le statut dans l'emploi, la majorité des enfants sont des aides familiales (87,8%).

L'adolescence connaît une prédominance masculine. Ainsi, les garçons représentent 51,2% contre 48,8% de filles âgées de 15 à 17 ans, soit un rapport de masculinité d'environ 105

garçons pour 100 filles. La majorité des enfants de ce groupe d'âge qui fréquentent l'école sont à l'enseignement secondaire. Environ 5 filles sur 100 de 15 à 17 ans sont déjà entrées dans la vie féconde.

Ces différents constats révèlent que la situation des enfants au Bénin n'est pas reluisante. Elle interpelle l'Etat et toute la communauté afin que des mesures soient prises en vue :

- d'assurer la scolarisation d'un plus grand nombre d'enfants de 6 à 14 ans, pour réduire la proportion des enfants non scolarisés,
- d'organiser la prise en charge des enfants non scolarisés et déscolarisés par la conception de programmes spécifiques à leur intention, afin que ceux-ci puissent savoir lire, écrire et compter avant leur entrée en apprentissage ou dans la vie professionnelle,
- promouvoir l'accès de la population à l'eau potable par le renforcement du programme de l'hydraulique villageoise et l'extension du réseau d'adduction d'eau de la SBEE afin de protéger les enfants contre les maladies diarrhéiques,
- Promouvoir la construction de latrines non seulement dans les villages, mais également dans les concessions afin d'offrir aux enfants un environnement sain gage de leur développement harmonieux.

BIBLIOGRAPHIE

Pour une application plus efficiente des textes de loi relatifs au trafic des enfants, Ministère de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité- Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Cotonou, Mars 2002 (les Actes du séminaire- atelier de réflexion des magistrats, Août 2001)

UNICEF, Mai (2000), Les Enfants d'Abord

UNICEF, (1998) : La situation des enfants dans le monde

UNICEF, (1999) : La situation des enfants dans le monde

UNICEF, (2001) : La situation des enfants dans le monde,

UNICEF, (2003) : La situation des enfants dans le monde,

Direction Générale de la Coopération au Développement, N° 3, Mars-Avril (2003) :,
Dimension, périodique trimestrielle.

Ibouraïma YANKPE GBERE, Economiste – Consultant PNUD : Objectifs du millénaire pour le développement, Communication

UNICEF, Mai (2003) : Convention relative aux droits des enfants, in Les Enfants d'Abord,

UNICEF, Mai (2003) : Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant, in Les Enfants d'Abord

UNICEF, Mai (2003) : Plan d'Action pour l'application de la déclaration mondiale dans les années 90, in Les Enfants d'Abord,

Loi N° 98-004 portant code du travail en République du Bénin, Janvier 1998

MPREPE, Mai (1996) : La déclaration de la politique de population de la République du Bénin

MFPSS, UNFPA, Mai (2003): La Famille et les défis du Développement au Bénin, Fondation Regard d'Amour

Le Résumé du Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement

Marc PILON, Thérèse LOCOH et All, CEPED, (1997) : Ménages et familles en Afrique,

TABLEAU SYNOPTIQUE DE QUELQUES INDICATEURS

Indicateurs	Effectif ou Proportion	Taux (%)
Population d'âge scolarisable 6-11 ans (total)	1 269 996	
Population scolarisée 6-11 ans (total/sexe)		
Population scolarisée (totale)	1 009 172	
<i>Taux brut de scolarisation de la population de 6-11ans</i>		
• Ensemble Bénin		79,5
• Masculin		88,5
• Féminin		69,9
• Urbain		99,6
• Rural		68,8
<i>Taux net de scolarisation de la population de 6-11ans</i>		
• Ensemble Bénin		55,3
• Masculin		60,8
• Féminin		49,4
• Urbain		68,2
• Rural		48,4
Taux brut de scolarisation de la population de 6-14 ans		
• Ensemble Bénin		57,8
• Masculin		64,1
• Féminin		51,1
• Urbain		68,8
• Rural		51,5

Taux net de scolarisation de la population de 6-14 ans		
• Ensemble Bénin		51,3
• Masculin		56,9
• Féminin		45,3
• Urbain		60,0
• Rural		46,3
Taux net de scolarisation de la population de 6-11 ans vivant dans des ménages plus pauvres (pauvreté non monétaire : confort)		31,9
Taux net de scolarisation de la population de 6-11 ans vivant dans des ménages pauvres (pauvreté non monétaire : confort)		46,2
Taux d'alphabétisation de la population de 15 ans et plus (Ensemble Bénin)		32,6

Indicateurs	Effectif ou Proportion	Taux (%)
Nombre moyen d'enfants de moins de 5 ans par ménage		
Ensemble Bénin	1,0	
Urbain	0,8	
Rural	1,1	
Proportion des enfants de moins de 5 ans vivant dans des ménages ayant accès aux moyens hygiéniques d'évacuation des excréta		19,5
Proportion des enfants de moins de 5 ans vivant dans des ménages ayant accès à l'eau potable		55,2
Taux de mortalité infantile		90‰
Taux de mortalité infanto-juvénile		147‰
Nombre d'enfants travailleurs de 6 à 9 ans	232 564 (25,6%)	
Nombre d'enfants travailleurs de 10 à 14 ans	247 681 (30,7%)	

Nombre d'enfants de moins de 5 ans confiés, placés ou sans lien de parenté avec les chefs de ménage		
Ensemble Bénin	39 642	3,4
Masculin	4714	
Féminin	7938	

ANNEXES

Tableau 13.a1 : Proportion des enfants de 6 à 14 ans et mode d'éclairage selon le département

	Pétrole	Electricité SBEE	Autres
Collines	90,9	8,1	1
Donga	89,6	8,8	1,6
Atacora	87,3	11,1	1,6
Couffo	87	12,7	0,3
Alibori	85,6	13,2	1,2
Plateau	82,5	16,2	1,3
Mono	81,2	18,1	0,7
Borgou	73,9	25,1	1
Atlantique	72,7	26,4	0,9
Zou	71,8	27,8	0,4
Ouémé	59,5	39,8	0,7
Littoral	26,4	73,2	0,4

Tableau 13.a2 : Répartition des enfants de 10-14 ans selon le statut dans l'emploi

	Indépendants	Salariés permanents	Salariés temporaires	Membres coopératives	Aides familiales	Apprentis	Autres	Total
Ensemble								
6-9 ans	22426	117	265	153	194601	3437	628	221627
10-14 ans	46503	487	1644	250	158638	23782	1069	232373
Masculin	57153	384	1162	372	202354	34769	909	297103
6-9 ans	11585	38	63	90	84362	2248	271	98657
10-14 ans	21423	103	399	141	77864	14460	370	114760
Féminin	70390	960	2679	269	226766	25503	1464	328031
6-9 ans	10841	79	202	63	110239	1189	357	122970
10-14 ans	25080	384	1245	109	80774	9322	699	117613

Tableau 13.a3 : Proportion des enfants de moins de 5 ans selon le mode d’approvisionnement en eau de boisson et le département

Département	Total	Eau		Borne fontaine	Pompe villageoise	Citerne	Puits			Autre	Accès à l’eau potable (%)
		SBEE maison	SBEE ailleurs				Puits protégé	non protégé	Rivière		
Bénin	100,0	5,7	14,3	5,6	20,0	2,2	9,6	24,8	17,0	0,7	55,2
Alibori	100,0	1,0	2,3	1,4	19,6	0,0	15,3	41,6	18,1	0,6	39,6
Atacora	100,0	1,5	2,1	1,0	35,8	0,0	9,8	22,8	26,7	0,3	50,2
Atlantique	100,0	3,5	18,3	15,1	7,7	2,3	14,9	29,1	8,5	0,5	59,5
Borgou	100,0	3,9	6,5	1,7	23,3	0,0	11,6	24,9	27,6	0,4	47,0
Collines	100,0	1,6	6,6	6,9	51,9	0,2	6,9	9,9	16,1	0,1	73,9
Couffo	100,0	1,8	11,1	9,1	21,4	8,3	8,7	26,8	12,1	0,8	52,1
Donga	100,0	1,4	3,9	1,9	10,2	0,0	18,6	38,8	24,8	0,2	36
Littoral	100,0	40,6	57,3	0,1	0,0	0,0	0,7	1,1	0,0	0,0	98,7
Mono	100,0	4,3	17,8	11,2	16,0	0,1	7,2	31,1	9,7	2,6	56,5
Ouémé	100,0	6,7	19,5	5,6	10,0	0,1	7,7	37,3	12,0	1,1	49,5
Plateau	100,0	2,0	14,3	10,2	20,1	1,5	8,3	12,9	28,1	2,6	54,9
Zou	100,0	5,2	20,4	3,3	18,6	12,4	3,1	17,5	19,0	0,4	50,6

Tableau 13.a4 : Répartition des enfants de 0 à 17 ans par département

DEP: ALIBORI	Ensemble	Masculin	Féminin
Total	521093	259588	261505
0 an	18092	9083	9009
1an	16393	8250	8143
2 ans	21734	10939	10795
3 ans	26991	13531	13460
4 ans	22582	11231	11351
5 ans	23499	11876	11623
6 ans	22236	11233	11003
7 ans	22393	11114	11279
8 ans	19374	9727	9647
9 ans	15242	7756	7486
10 ans	19499	10381	9118
11 ans	8892	4809	4083
12 ans	15257	8212	7045

13 ans	9729	5130	4599
14 ans	8270	4345	3925
15 ans	15425	8329	7096
16 ans	7311	3647	3664
17 ans	9276	4328	4948

DEP:

ATACORA	Ensemble	Masculin	Féminin
Total	549417	270504	278913
0 an	21358	10793	10565
1an	15206	7784	7422
2 ans	20786	10497	10289
3 ans	26633	13481	13152
4 ans	21525	10853	10672
5 ans	22598	11617	10981
6 ans	24653	12707	11946
7 ans	20632	10600	10032
8 ans	19556	10201	9355
9 ans	18280	9634	8646
10 ans	18580	9882	8698
11 ans	10753	5872	4881
12 ans	16281	8900	7381
13 ans	10064	5482	4582
14 ans	9266	4967	4299
15 ans	12478	6928	5550
16 ans	8589	4343	4246
17 ans	8013	3890	4123

DEP:

ATLANTIQUE	Ensemble	Masculin	Féminin
Total	801683	389122	412561
0 an	28552	14313	14239
1an	23443	11820	11623
2 ans	26519	13431	13088
3 ans	28975	14829	14146
4 ans	29587	15068	14519
5 ans	27168	14080	13088

6 ans	26486	13658	12828
7 ans	25312	13065	12247
8 ans	26589	13582	13007
9 ans	21773	11344	10429
10 ans	25701	13443	12258
11 ans	17498	9242	8256
12 ans	25709	13777	11932
13 ans	17446	8917	8529
14 ans	16169	8444	7725
15 ans	19510	10313	9197
16 ans	13193	6697	6496
17 ans	13134	6644	6490

DEP: BORGOU	Ensemble	Masculin	Féminin
Total	724171	361336	362835
0 an	24407	12332	12075
1an	21706	10912	10794
2 ans	30225	15173	15052
3 ans	34298	17276	17022
4 ans	29635	14852	14783
5 ans	30253	15316	14937
6 ans	29769	15281	14488
7 ans	28623	14336	14287
8 ans	25934	12954	12980
9 ans	21843	11212	10631
10 ans	26224	13697	12527
11 ans	14156	7481	6675
12 ans	21257	11418	9839
13 ans	14232	7447	6785
14 ans	12586	6618	5968
15 ans	19994	10742	9252
16 ans	11030	5460	5570
17 ans	12698	6069	6629

DEP: COLLINES	Ensemble	Masculin	Féminin
Total	535923	261284	274639
0 an	20221	10204	10017
1an	16170	8219	7951
2 ans	19709	10113	9596
3 ans	22396	11378	11018
4 ans	19096	9616	9480
5 ans	20600	10483	10117
6 ans	19877	10101	9776
7 ans	19299	9843	9456
8 ans	18348	9442	8906
9 ans	15596	7985	7611
10 ans	17988	9432	8556
11 ans	11820	6319	5501
12 ans	17083	9084	7999
13 ans	11515	6204	5311
14 ans	11401	6161	5240
15 ans	13695	7377	6318
16 ans	10066	5236	4830
17 ans	8999	4543	4456

DEP: COUFFO	Ensemble	Masculin	Féminin
Total	524586	244050	280536
0 an	18646	9244	9402
1an	15415	7753	7662
2 ans	19351	9787	9564
3 ans	24870	12439	12431
4 ans	20567	10234	10333
5 ans	23505	11874	11631
6 ans	24134	12155	11979
7 ans	19428	9978	9450
8 ans	21709	10945	10764
9 ans	18372	9625	8747
10 ans	19115	10093	9022
11 ans	11400	6157	5243

12 ans	18078	9637	8441
13 ans	10224	5503	4721
14 ans	9356	4935	4421
15 ans	13065	7136	5929
16 ans	8240	4315	3925
17 ans	6522	3406	3116

DEP: DONGA	Ensemble	Masculin	Féminin
Total	350062	175349	174713
0 an	11782	5929	5853
1an	9161	4641	4520
2 ans	12205	6161	6044
3 ans	15416	7881	7535
4 ans	13317	6638	6679
5 ans	14277	7313	6964
6 ans	14567	7582	6985
7 ans	13471	7006	6465
8 ans	13555	7019	6536
9 ans	11004	5889	5115
10 ans	12748	6969	5779
11 ans	6937	3979	2958
12 ans	10369	5899	4470
13 ans	6778	3921	2857
14 ans	6046	3588	2458
15 ans	8493	5086	3407
16 ans	5222	2976	2246
17 ans	5471	2969	2502

DEP: LITTORAL	Ensemble	Masculin	Féminin
Total	665100	323168	341932
0 an	18831	9572	9259
1an	15741	8014	7727
2 ans	16038	8125	7913
3 ans	14569	7219	7350
4 ans	15615	7830	7785

5 ans	13820	6767	7053
6 ans	13765	6636	7129
7 ans	14114	6673	7441
8 ans	15201	6626	8575
9 ans	13871	6215	7656
10 ans	15818	6750	9068
11 ans	13179	5972	7207
12 ans	17821	7655	10166
13 ans	13818	5872	7946
14 ans	14289	6083	8206
15 ans	16658	7179	9479
16 ans	14215	6321	7894
17 ans	15211	7006	8205

DEP: MONO	Ensemble	Masculin	Féminin
Total	360037	174977	185060
0 an	12007	5979	6028
1an	9850	4949	4901
2 ans	11522	5788	5734
3 ans	13131	6723	6408
4 ans	12219	6254	5965
5 ans	12750	6642	6108
6 ans	13264	6949	6315
7 ans	12330	6508	5822
8 ans	13253	6995	6258
9 ans	11084	5916	5168
10 ans	12531	6887	5644
11 ans	8132	4502	3630
12 ans	12318	7045	5273
13 ans	7962	4437	3525
14 ans	7311	4173	3138
15 ans	9520	5443	4077
16 ans	5940	3301	2639
17 ans	5983	3301	2682

DEP: OUEME	Ensemble	Masculin	Féminin
Total	730772	349251	381521
0 an	24660	12398	12262
1an	19658	10003	9655
2 ans	22624	11529	11095
3 ans	24213	12392	11821
4 ans	22369	11820	10549
5 ans	22397	11472	10925
6 ans	23218	11949	11269
7 ans	21775	11390	10385
8 ans	23961	12280	11681
9 ans	19308	10042	9266
10 ans	23959	12235	11724
11 ans	15326	7960	7366
12 ans	23348	11964	11384
13 ans	15895	8149	7746
14 ans	15202	7806	7396
15 ans	18150	9334	8816
16 ans	13604	6823	6781
17 ans	13469	6613	6856

DEP: PLATEAU	Ensemble	Masculin	Féminin
Total	407116	193135	213981
0 an	14707	7417	7290
1an	11141	5635	5506
2 ans	14515	7324	7191
3 ans	16905	8573	8332
4 ans	13897	6993	6904
5 ans	14848	7635	7213
6 ans	15233	7929	7304
7 ans	13198	6849	6349
8 ans	13872	7216	6656
9 ans	11550	6070	5480
10 ans	13096	6870	6226
11 ans	8169	4413	3756

12 ans	12570	6577	5993
13 ans	7942	4172	3770
14 ans	7851	4088	3763
15 ans	10002	5249	4753
16 ans	6990	3521	3469
17 ans	6521	3180	3341

DEP: ZOU

Total	599954	282355	317599
0 an	22079	10979	11100
1an	16436	8265	8171
2 ans	19683	9997	9686
3 ans	24987	12584	12403
4 ans	20883	10493	10390
5 ans	22745	11556	11189
6 ans	21918	11211	10707
7 ans	20211	10447	9764
8 ans	20589	10418	10171
9 ans	17147	8729	8418
10 ans	19315	9920	9395
11 ans	12243	6390	5853
12 ans	18847	9966	8881
13 ans	11897	6207	5690
14 ans	11483	5938	5545
15 ans	14823	7852	6971
16 ans	9597	4888	4709
17 ans	8824	4305	4519

Justine Adéjkounlé ODJOUBE

Mémounath ZOUNON née BISSIRIOU

Le Programme d'Actions de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement adopté au Caire en 1994, stipule entre autres que "les pouvoirs publics, à tous les niveaux, devraient mettre en place et promouvoir un système de suivi de l'intégration économique et sociale des personnes handicapées".

Dans les déclarations et conventions des droits de l'homme, les droits des personnes handicapées à l'égalité juridique, économique, à la dignité, à l'éducation, à l'enseignement et l'apprentissage, au travail, etc., sont explicitement énoncés, "le handicapé a essentiellement droit au respect de sa dignité" (O.N.U, 1975).

De même, les Nations Unies, dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du Programme d'Action Mondial concernant les Personnes Handicapées (PAMPH) et des règles pour l'égalisation des chances des handicapées, encouragent les pays et les organisations internationales à fournir des données et à élaborer des statistiques sur les personnes handicapées.

Mais au Bénin, il existe peu de données sur les personnes handicapées et la plupart des investigations de grande envergure ont souvent ignoré la question relative aux personnes handicapées. Il n'y a pratiquement pas eu d'études sur ce groupe spécifique de la population au Bénin. A cet égard, les données issues des résultats du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de février 2002 permettront d'analyser à un niveau assez fin de la division administrative les caractéristiques des personnes handicapées au Bénin.

Les services sociaux de la place, les structures d'appui aux personnes handicapées, la fédération des personnes handicapées, les institutions internationales, les ONG des femmes, etc. expriment vivement leurs besoins en matière de statistiques sur les personnes handicapées notamment l'effectif total des personnes handicapées par type de handicap, jusqu'au niveau des plus petites unités administratives afin de mener des actions efficaces en matière de promotion de la personne handicapée.

Par ailleurs, les données issues du croisement des variables individuelles avec le type de handicap seront analysées en vue de permettre à l'Institut Africain de Réadaptation (IAR), la mise en œuvre de

politiques de réadaptation des personnes handicapées.

La présente étude permettra d'atteindre ces objectifs, à travers la localisation géographique des personnes concernées, la nature de leur handicap et leurs caractéristiques sociodémographiques. Elle vise à terme une meilleure organisation et une bonne planification des besoins des personnes handicapées aux fins d'actions conséquentes à leur endroit.

Elle permettra enfin de disposer de nombreux indicateurs pertinents relatifs aux personnes handicapées notamment leur poids démographique dans la population, la proportion par type de handicap, les taux d'alphabétisation, de scolarisation du groupe sous étude, la proportion des enfants handicapés, l'indice synthétique de fécondité et la situation matrimoniale au sein des personnes handicapées, etc.

14. 1 – GENERALITES

14. 1.1 Contexte socioculturel

Traditionnellement, au Bénin, dans la plupart des groupes sociaux, le handicap a toujours été perçu comme une malédiction, la sanction de la transgression d'un interdit par la personne victime de la déficience ou ses parents ou tout simplement comme la sanction sociale d'un mauvais caractère ou d'un mauvais comportement. L'infirmité est perçue comme un maléfice. Un nouveau-né mal formé est un signe de mécontentement des dieux contre une communauté lorsque cette dernière est convaincue de déviance. Il doit donc être renvoyé vers les dieux pour leur annoncer que le message est bien reçu. Il s'ensuit alors le meurtre, bien que déguisé, des enfants malformés. Ainsi, dans certaines ethnies, ces enfants étaient simplement éliminés par noyade. L'explication sociologique donnée à ce geste est que les enfants atteints de handicap étaient des divinités de l'eau et devaient retourner à l'eau. (cf. le traitement réservé aux enfants TOHOSSOU dans certaines ethnies). Cependant, l'infirmité qui survient au cours de la vie de l'individu est mieux tolérée.

Grâce aux efforts de sensibilisation déployés par la Direction de la Protection Sociale du Ministère de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité pour présenter et faire admettre à la population une vision moins avilissante du handicap et de la personne handicapée, les attitudes vis-à-vis des personnes handicapées commencent à changer. Cependant, on assiste encore dans certaines régions du pays, à des meurtres des bébés malformés à leur naissance. La personne handicapée doit encore vivre enfermée au sein de sa famille et éviter de se montrer aux étrangers. Le manque d'acceptation de la personne handicapée est parfois si fort que cette dernière est contrainte de quitter sa famille pour essayer de vivre généralement en mendiant au bord de la rue. Cette marginalisation est palpable aussi bien dans le milieu familial, scolaire que dans celui de l'emploi.

C'est pour remédier à tout cela que les personnes handicapées ont été identifiées par le Gouvernement comme un des groupes les plus vulnérables du pays dont il faut impérativement s'occuper.

14. 1.2 Contexte national

En effet, du fait des déficiences physiques et/ou mentales dont les personnes souffrent, elles subissent une marginalisation poussée de la part de la société dans laquelle elles vivent. Cette marginalisation, ajoutée aux diminutions physiques et/ou mentales rend leur intégration difficile dans la société.

Ainsi, le Gouvernement a décidé, notamment dans l'objectif n°12 de la Déclaration de Politique de Population (DEPOLIPO) d'intégrer les personnes handicapées dans le processus de développement notamment par :

- ❑ l'amélioration de la connaissance de ce groupe ;
- ❑ la promotion de la formation des personnes handicapées et leur utilisation dans les secteurs productifs ;
- ❑ la création et le maintien des conditions favorables pour la satisfaction de leurs besoins ;

Les principales stratégies permettant d'atteindre ces objectifs sont entre autres :

- ❑ le recensement des personnes handicapées ;
- ❑ la prise en compte des spécificités des personnes handicapées dans les systèmes d'éducation ;
- ❑ l'identification des métiers et/ou domaines d'activités accessibles aux différents types de personnes handicapées ;
- ❑ le renforcement des capacités d'intervention des structures publiques et privées chargées des personnes handicapées ;
- ❑ la promotion de la création des centres de rééducation et d'insertion des mendiants dans la vie active.

En matière de législation, l'Etat Béninois a, depuis 1981, année internationale de la Personne Handicapée, pris certaines initiatives en faveur de la personne handicapée. Il s'agit notamment de :

- ❑ la ratification de l'accord révisé portant création de l'Institut Africain de Réadaptation

(IAR) ;

- ❑ la ratification de la Convention 159 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) concernant la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées ;
- ❑ la prise d'un décret en 2002 portant protection des personnes handicapées dans le cadre de leur profession ;
- ❑ le projet de décret réglementant l'octroi des bourses de formation et de stage aux personnes handicapées en instance de signature ;
- ❑ le projet de document sur la politique de promotion sociale au Bénin (en cours d'élaboration) où la prise en compte des personnes handicapées figure en bonne place ;
- ❑ le projet de Politique et de Législation en faveur des personnes handicapées ;
- ❑ le projet de Prise en Charge Multisectorielle du Handicap.

Quelques programmes ont été mis en place pour venir en aide aux personnes handicapées. Dans le domaine sanitaire, il s'agit en l'occurrence du programme de lutte contre la lèpre qui traite les personnes atteintes de la lèpre et du programme de lutte contre l'onchocercose qui prend en charge les soins des personnes affectées par la cécité des rivières.

Dans le domaine de la formation professionnelle, le programme de Réadaptation à Base Communautaire (RBC) intervient dans la formation des personnes handicapées moteurs en couture, coiffure, broderie, dépannage radio, forge, menuiserie et cordonnerie dans les centres d'Akassato et de Périakou.

Hormis ces initiatives de l'Etat, plusieurs structures appuient les personnes handicapées au Bénin. Il s'agit principalement de structures privées caritatives le plus souvent confessionnelles et des personnes handicapées. Elles viennent en aide aux personnes handicapées dans plusieurs domaines. On peut citer entre autres les domaines de la santé (aide pour faire face aux frais des soins médicaux, suivi médical), de la formation professionnelle, de l'éducation (alphabétisation, enseignement primaire et secondaire), de l'appareillage (pose de prothèses aux enfants handicapés et don de tricycles), de moyens de subsistance (aides alimentaires, matérielles et financières). Soixante structures d'appui ont été dénombrées en 1996 sur toute l'étendue du territoire national.

Tout cela justifie non seulement la collecte des données sur les Personnes Handicapées au cours du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de février 2002, mais aussi, le choix d'un thème d'analyse portant spécifiquement sur ce groupe.

14. 1.3 Contexte international

L'évolution des attitudes à l'égard des personnes handicapées s'est faite de façon lente et discontinue,

mais va peu à peu dans le sens du droit à la vie et à la dignité.

A l'époque des Lacédémoniens (16^{ème} siècle), on supprimait les nouveau-nés malformés. Les anciens se contentaient plus généralement de laisser agir la sélection naturelle. Pendant de nombreux siècles, il revenait aux familles, aux clans, aux voisins, de s'occuper des personnes inaptes au travail. Celles que la famille ne pouvait prendre en charge trouvaient faute de mieux, une sorte d'issue dans la mendicité.

A partir du moyen âge déjà, on assiste à la création d'œuvres charitables : asiles destinés aux mendiants et aliénés etc., ouverture de centre d'éducation pour les sourds, les aveugles et les aliénés.

Dès la fin du XIX^{ème} siècle la médecine maintenait en vie de plus en plus de sujets fragiles. Actuellement, en dehors de l'extension des actes d'indemnisation, de compensation et de réparation à l'endroit des mutilés de guerre, on assiste au développement rapide dans le monde entier, de l'action de réinsertion socioprofessionnelle qui passera ouvertement au premier plan.

Depuis quelques années, la communauté internationale attache une grande importance à la prise en charge et à l'insertion des personnes handicapées dans le processus de développement. Ainsi, la décennie 1999-2009 a été proclamée décennie africaine des Personnes Handicapées. A la conférence panafricaine tenue en 2002, il a été adopté un programme d'action entériné par la décision CM/Dec.676. (LXXVI). Ainsi dans le cadre du suivi des objectifs de cette décennie et pour définir les voies et moyens pour la mise en œuvre de ce Programme d'Actions, il y a eu une Conférence consultative régionale convoquée par le Gouvernement sud africain en mai 2003. L'Institut Africain de Réadaptation (IAR) a été chargé d'assurer le suivi de la mise en œuvre du Programme d'Actions.

14. 1.4 Considérations méthodologiques

Pour tenter de combler le déficit des connaissances sur les personnes handicapées, le Bénin vient de réaliser le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation afin de fournir des données de cadrage aux statistiques existantes.

14. 1.4.1 Modalités

A l'issue du Séminaire Régional organisé à Cotonou en février 1999 par l'Institut Africain de Réadaptation et aux vues des recommandations, la variable « type du handicap » contenu dans le questionnaire du RGPH3 a été pris en compte les modalités suivantes :

- Aveugle
- Sourd
- Muet
- Mal voyant
- Handicap mental
- Paralysie membre inférieur
- Paralysie membre supérieur
- Autre
- Aucun handicap

L'albinos, bien que figurant sur la liste proposée, n'a pas été retenu car n'étant pas considéré au Bénin comme une personne handicapée.

14. 1.4.2 Méthode de collecte

La technique de collecte de l'information sur les personnes handicapées lors du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH 3) en février 2002 a consisté à poser systématiquement la question suivante à toute personne recensée : (nom) souffre t-il d'un handicap quelconque ? Cette question comprend un certain nombre de modalités listées avec, entre autres, la modalité « autre handicap » qui regroupe toutes les autres modalités rencontrées et non listées. Dans le cas où une personne recensée souffre de trois handicaps ou plus, l'agent recenseur enregistre les trois premiers handicaps. Comme toute autre approche, la méthode utilisée comporte certainement des avantages et des limites.

14. 1.4.3 Avantages et limites de la méthode de collecte

L'avantage certain de cette méthode d'approche pour dénombrer les personnes handicapées est qu'on peut éviter au maximum les omissions; en effet, cette méthode s'applique dans le cadre du Recensement Général de la Population, qui par définition permet un dénombrement sans omission ni double compte. De même, couplée avec les autres caractéristiques individuelles collectées lors du recensement, l'information sur le type de handicap permet d'appréhender les caractéristiques socio-économiques et démographiques des personnes handicapées.

Les limites de cette approche peuvent être perçues à travers les observations suivantes :

- la question est posée prioritairement au chef de ménage ou à une personne capable de répondre. Cela peut entraîner des biais quant au type de handicap puisque la question n'est pas nécessairement adressée à la personne handicapée, sauf dans le cas où cette dernière est le répondant.
- le questionnaire permet de prendre en compte au plus trois handicaps par personne. Au cas où cette dernière présenterait plus de trois handicaps, la détermination des trois premiers handicaps est laissée à l'appréciation de l'agent recenseur (qui peut ne pas forcément se trouver devant la personne handicapée) ;
- la question posée est semi-ouverte alors qu'il aurait fallu l'ouvrir totalement pour recueillir toutes les réponses possibles ;
- l'inexistence d'une question sur les causes du handicap ;
- l'inexistence d'une question sur la date de survenance du handicap ;
- la modalité « autres » n'a pas été précisée, ce qui ne permet pas de connaître la liste de tous les autres handicaps importants de la population et non compris dans la liste des modalités proposées. Cette modalité se trouve hypertrophiée par rapport aux autres ;
- la non différenciation de la cécité congénitale et de la cécité acquise pour plus de précision.
- la modalité "mal voyant" figure dans les modalités retenues. Le mal voyant ou amblyope désigne toute personne dont l'acuité visuelle est inférieure à 4/10. Cela suppose que l'agent recenseur dispose d'un appareil lui permettant de mesurer l'acuité visuelle de la personne recensée. Or ce n'est pas le cas. Est malvoyant dans le cas d'espèce toute personne qui se

déclare telle. Ainsi, cette catégorie ne représente pas uniquement les amblyopes mais aussi toutes les autres personnes qui jugent qu'elles le sont. Or, s'il faut considérer le handicap du point de vue de la dépendance vis-à-vis d'une tierce personne dans la vie de tous les jours, les mal voyants peuvent en principe mener une vie indépendante sans l'aide constante de quelqu'un.

Au cours de la présente étude, nous procéderons principalement à une analyse descriptive de la situation des personnes handicapées au Bénin selon certaines caractéristiques sociodémographiques et économiques. En effet, les questions posées sur le handicap lors du RGPH 3 ne permettent pas une analyse pouvant déboucher sur les causes et les déterminants du handicap. Néanmoins, des ouvertures sur ces aspects seront faites tout au long du présent travail.

D'autre part, une analyse exploratoire des données a montré la prédominance de la modalité "mal voyant" pour toutes les variables prises en compte. Leur poids est élevé partout, ce qui peut constituer une perturbation dans l'interprétation des résultats d'analyse. Les politiques consécutives à la présente étude risquent alors d'être orientées prioritairement vers les malvoyants, alors que ce ne sont pas eux qui ont le plus besoin d'être pris en charge compte tenu de leur degré d'indépendance vis-à-vis de l'aide d'une tierce personne.

C'est pourquoi, pour les besoins d'analyse, la modalité mal voyant sera parfois écartée, notamment en ce qui concerne l'activité économique, le niveau d'instruction et le statut d'occupation des logements pour que les conclusions ne soient pas biaisées. La mal voyance n'est pas un obstacle au mariage, à l'instruction et à la profession au Bénin.

La modalité "autre handicap" sera aussi écartée des interprétations car, même si dans cette dernière se retrouvent toutes les personnes handicapées des suites de la lèpre, les amputés, mutilés, manchots, unijambistes, les malformés et autres personnes qui présentent des degrés assez élevés d'incapacité, donc de dépendance d'une tierce personne pour accomplir les simples gestes de la vie quotidienne, on ne connaît rien de leur poids respectif au sein de la population.

14.2 - CONCEPTS ET DEFINITIONS

14.2.1 Le handicap

Un handicap n'est pas une donnée immuable. La notion même de handicap est sous l'influence de facteurs historiques, culturels et sociaux qui lui donnent toute la signification (Sticker, 1982). Il est l'objet de représentations sociales comme ont pu être mises en évidence des représentations sociales de la maladie ou de la santé (Herzlich, 1969; Herzlich et Pierret, 1984) : Celles-ci orientent les expériences concrètes des personnes concernées et contribuent à façonner leurs déclarations.

Les choix de définition, qu'ils émanent des chercheurs qui conçoivent une enquête ou qu'ils émanent des membres des commissions chargées d'attribuer la reconnaissance officielle d'un handicap (Cotorep, CDES)⁸, sont extrêmement dépendants du contexte social et aboutissent donc à délimiter des populations très variables.

Ainsi, plusieurs définitions du handicap se retrouvent dans les études relatives aux personnes handicapées. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), « le handicap est un désavantage social pour un individu donné, résultant d'une déficience ou d'une incapacité et qui limite ou interdit l'accomplissement d'un rôle en rapport avec l'âge, le sexe, les facteurs sociaux et culturels ».

Dans le Programme d'Action Mondial pour les Personnes Handicapées (PAMPH), le "handicap" est défini en fonction des rapports des personnes handicapées avec leur environnement. Ainsi, par handicap, on entend "une insuffisance ou une déficience des capacités physiques et/ou mentales d'un individu. Ces insuffisances ou déficiences peuvent être congénitales ou acquises".

D'après la Classification Internationale des Handicaps (CIH) qui semble faire la synthèse des deux premières définitions, "le handicap est le désavantage résultant pour un individu d'une défaillance ou d'une incapacité qui limite l'individu concerné dans l'exercice d'un rôle normal pour lui, compte tenu de son âge, de son sexe et des facteurs sociaux et culturels ou l'empêche d'exercer ce rôle".

Tenant compte de toutes ces définitions et du contexte national, le handicap peut être défini comme un désavantage social pour un individu donné, résultant d'une insuffisance ou d'une déficience congénitale ou acquise des capacités physiques et/ou mentales et qui limite ou interdit l'accomplissement d'un rôle normal pour lui, compte tenu de son âge, de son sexe et des facteurs

⁸ Cotorep : Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel ;
CDES : Commission départementale d'éducation spécialisée.

sociaux et culturels.

14. 2.2 La personne handicapée

On note ici aussi une multiplicité de définitions.

D'après la Classification Internationale des Handicaps (CIH), on nomme **personne handicapée**, "toute personne souffrant d'une déficience, (aspect lésionnel) ou d'une incapacité, (aspect fonctionnel) qui limite ou interdit toutes activités considérées comme normales pour un être humain".

Selon le Bureau International du Travail (BIT), la personne handicapée est : "Toute personne dont les perspectives de trouver et de conserver un emploi convenable, ainsi que de progresser professionnellement sont sensiblement réduites à la suite d'un handicap physique ou mental dûment reconnu".

Au Bénin, est considéré comme personne handicapée, toute personne atteinte d'une déficience congénitale (malformations, trisomie 21, etc.) ou acquise (accidents, maladies infectieuses, etc.) dont les possibilités d'acquérir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite d'une insuffisance ou d'une diminution de ces capacités physiques ou mentales de sorte que son aptitude à intégrer les différents systèmes est mal perçue.

C'est cette dernière définition qui sera retenue dans le cadre de la présente étude. Les handicaps sont généralement regroupés en trois catégories selon leur nature : les handicaps sensoriels (aveugle et mal voyant, sourd et muet), moteurs (paralysie membre(s) inférieur(s), paralysie membre(s) supérieur(s), mentaux et autres handicaps.

Un mal Voyant est une personne qui ne peut voir loin. **L'amblyopie** est la vision de loin après correction comprise entre 1/20 et 4/20 : C'est l'acuité visuelle très diminuée et les personnes présentant cette situation sont appelées des mal voyants. Tout mal voyant peut en principe mener une vie indépendante sans l'aide constante d'une tierce personne.

Un aveugle est une personne atteinte de cécité totale, c'est-à-dire qui a perdu complètement la vision ou dont l'acuité visuelle de loin est inférieure à 1/20.

Handicaps moteurs : Les handicaps moteurs constituent une catégorie très hétérogène. On y trouve les amputations, les atteintes neurologiques centrales et périphériques, les affections musculaires ou ostéo-articulaires. Dans le cas de notre étude, nous avons pris en compte seulement les atteintes

neurologiques centrales et périphériques, à savoir la paralysie des membres inférieurs et la paralysie des membres supérieurs. Dans notre cas, le handicap moteur concerne la paralysie des membres inférieurs et/ou supérieurs.

Handicap sensoriel : Le handicap sensoriel est celui qui affecte l'un des organes de nos sens. Il s'agit notamment de la cécité, de la surdité et du mutisme.

Handicapé mental : C'est une personne atteinte de pauvreté ou de faiblesse congénitale des facultés intellectuelles. Son âge mental se situe généralement entre 7 et 10 ans.

Handicaps associés ou polyhandicaps. Il s'agit de handicaps multiples. On parle aussi de personnes pluri handicapées. Ces personnes sont atteintes de plusieurs handicaps à la fois tels que les handicaps moteurs, visuel, auditif, mental, etc.

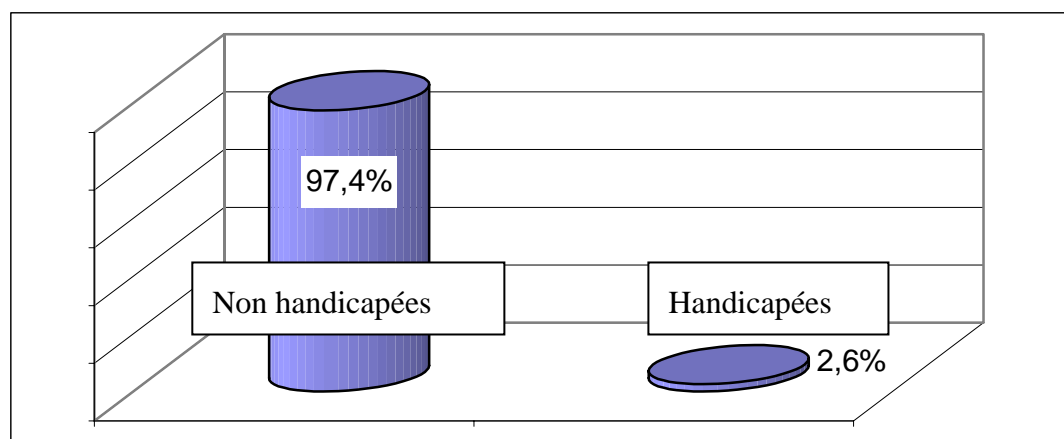
Autre Handicap : Tout autre handicap déclaré par le recensé en dehors des modalités précitées.

14. 3- CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA POPULATION DES PERSONNES HANDICAPEES AU BENIN

14. 3.1 Poids des personnes handicapées dans la population générale du Bénin

Le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de février 2002 a permis de dénombrer 172 870 personnes handicapées sur une population totale de 6 769 914 habitants au Bénin. Cette population des personnes handicapées représente 2,6% de l'effectif total de la population béninoise.

Graphique 14.3.1 Volume global des personnes handicapées et les personnes non handicapées au sein de la population totale du Bénin



Elle est presque également répartie entre les deux sexes (2,6% des hommes et 2,5% des femmes) en dépit de la prédominance de la population féminine au niveau de la population générale du pays. Il en résulte de ce constat que les femmes et les hommes sont indifféremment atteints de handicap au Bénin, comme le confirme d'ailleurs le tableau ci-dessous.

Tableau 14.3.1 : Poids de la population des personnes handicapées dans la population totale selon le sexe et le milieu de résidence

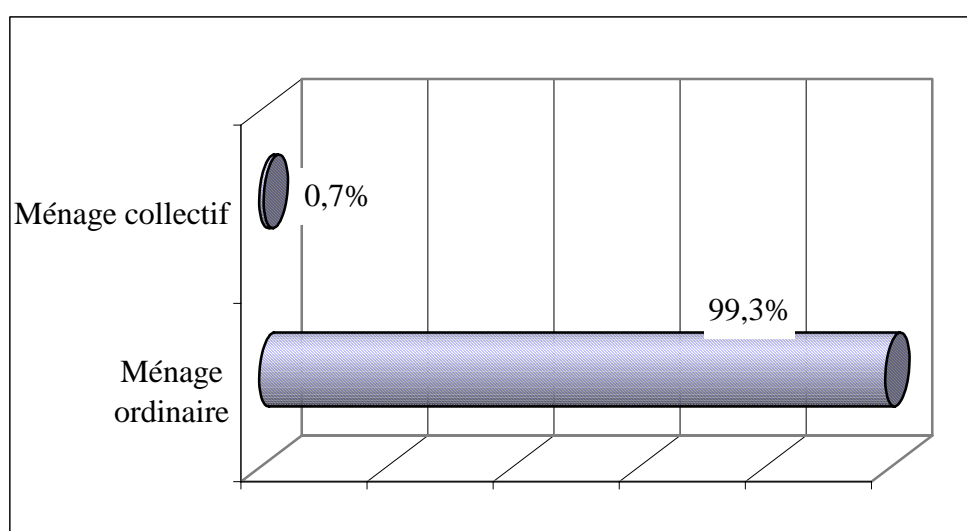
Caractéristiques	Ensemble population du Bénin		Ensemble population des handicapés	
	Effectif	%	Effectif	%
Total	6 769 914	100	172 870	2,6
Sexe				
Masculin	3 284 119	48,5	86 351	2,6
Féminin	3 485 795	51,5	86 519	2,5
Milieu de résidence				
Rural	4 031 888	59,7	108 833	2,7
Urbain	2 738 026	40,4	64 037	2,3

En prenant en compte le milieu de résidence, 2,7% de la population de notre pays vivant en milieu rural sont des handicapés contre 2,3% qui se retrouvent en milieu urbain.

14.3.2. Répartition des personnes handicapées selon le type ménage

Par rapport au type du ménage (graphique 14.3.2), les personnes handicapées se retrouvent à 99,3% dans les ménages ordinaires et à 0,7% dans les ménages collectifs. Cela peut être un indicateur de la faible implication de l'Etat dans la prise en charge des personnes handicapées. En effet, la majorité sinon la totalité des ménages collectifs abritant les personnes handicapées (asiles d'aliénés, orphelinats, écoles pour amblyopes, structures de réadaptation à base communautaire, etc.) sont des structures étatiques.

Graphique 14. 3.2 : Répartition (%) des personnes handicapées selon le type de ménage



La répartition des personnes handicapées à l'intérieur de chaque type de ménage (tableau 14.a3) révèle que les personnes handicapées sont également réparties selon le sexe dans les ménages ordinaires, tandis que dans les ménages collectifs, on note une prédominance de la population féminine.

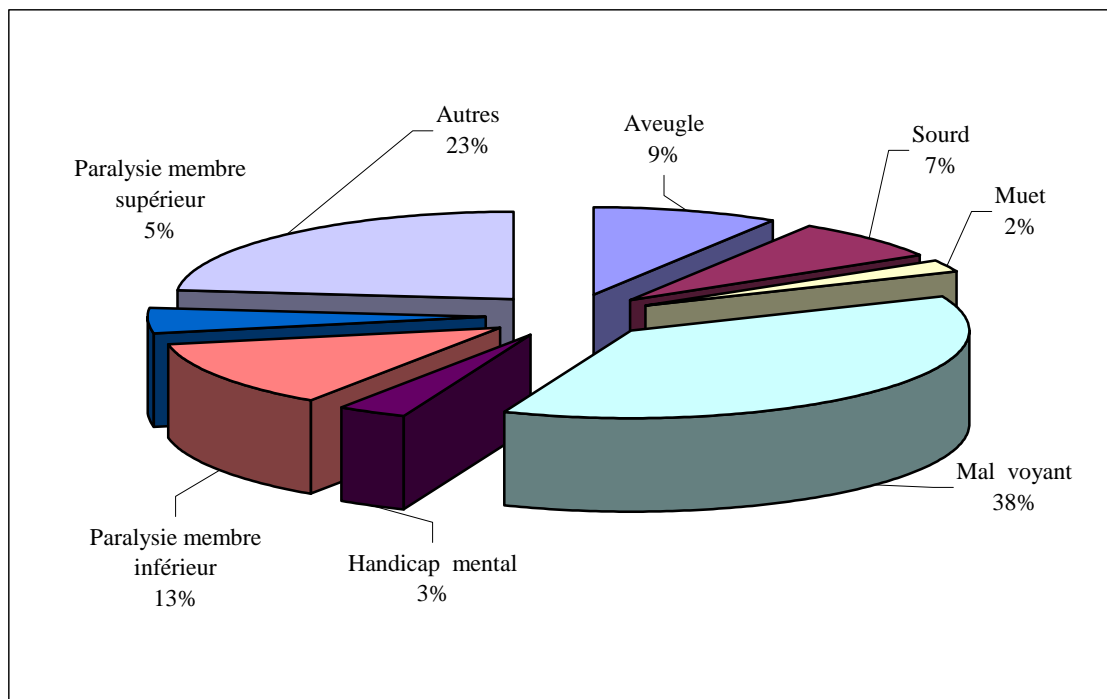
14. 3.3 Les types de handicaps au Bénin

14. 3.3.1. Niveau national

Globalement comme l'indique le graphique ci-dessous, les personnes mal voyantes sont les plus nombreuses parmi les personnes handicapées au Bénin avec un effectif de 64 791 sur un total de 172 870, soit une proportion de 37,5%. Ce handicap est suivi des autres handicaps (23,5%), de la paralysie des membres inférieurs (12,7%), de la cécité (9,0%), de la surdité (7,2%) de la paralysie des membres supérieurs (4,6%). Les personnes handicapées mentales représentent 3,3% de la population des personnes handicapées, tandis que les muets en constituent 2,3%. Les paralysies des

membres inférieurs et supérieurs, conséquence des atteintes neurologiques centrales et périphériques affectent 17,2% de toutes les personnes handicapées. C'est la preuve que la poliomyélite continue de faire beaucoup de victimes au Bénin et les efforts doivent être poursuivis en vue de son éradication effective.

Graphique 14.3.3 : Proportion des personnes handicapées selon le type de handicap



14.3.3.2 Répartition des personnes handicapées selon le type de ménage et le type de handicap

Tableau 14.3.2 : Structure des personnes handicapées selon le type de handicap et le type de ménage

	Type de ménage	
	Ménage ordinaire	Ménage collectif
Total	100,0	100,0
Aveugle	9,0	15,9
Sourd	7,2	7,5
Muet	2,3	1,1
Mal voyant	37,6	20,0
Handicap mental	3,2	8,0
Membre inférieur	12,6	15,3
Membre supérieur	4,6	4,1
Autres handicaps	23,4	28,3

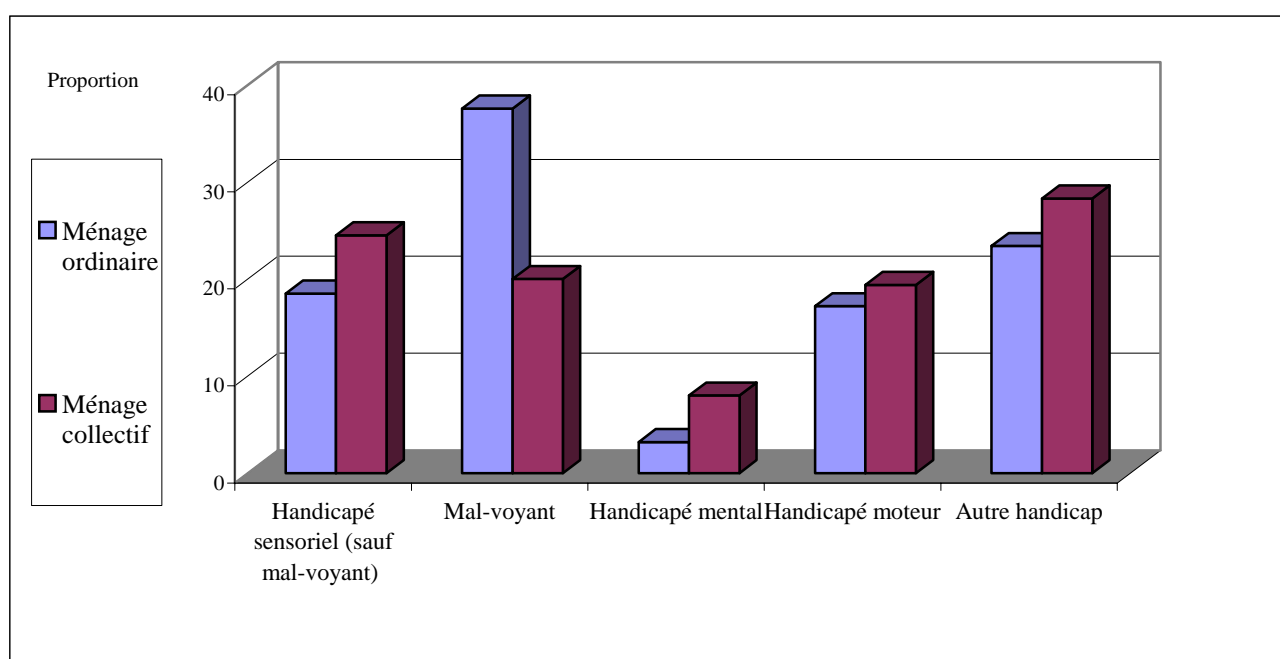
Le tableau 14.3.2 fait apparaître qu'en dehors des autres handicaps, les handicaps les plus fréquents dans les ménages ordinaires sont par ordre d'importance le mal voyance, la paralysie des membres inférieurs et la cécité. Au sein des ménages collectifs, il s'agit plutôt du mal voyance, de la cécité et de la paralysie des membres inférieurs. Les muets sont très faiblement représentés dans les ménages collectifs. Les handicapés mentaux et les aveugles sont en plus forte proportion dans les ménages collectifs. Ceci montre alors l'importance du rôle joué par les maisons d'accueil des handicapés.

Selon le type de handicap, globalement sur le plan national, les aveugles, les paralytiques des membres inférieurs, et les paralytiques des membres supérieurs, se retrouvent en majorité dans la population masculine tandis que les mal voyants et les sourds sont plus nombreux dans la population féminine. La même tendance se dégage dans la population des handicapés résidant dans les ménages ordinaires. Dans les ménages collectifs, la tendance est la même quand on considère les aveugles, les handicapés mentaux et les paralytiques des membres inférieurs.

Lorsqu'on classe les personnes handicapées par grands groupes, on note que seuls, les malvoyants se retrouvent plus dans les ménages ordinaires que dans les ménages collectifs. Les autres handicapés sensoriels (sourds, aveugles et muets), les handicapés mentaux et moteurs et les autres handicapés sont plus concentrés dans les ménages collectifs (graphique 14.3.4).

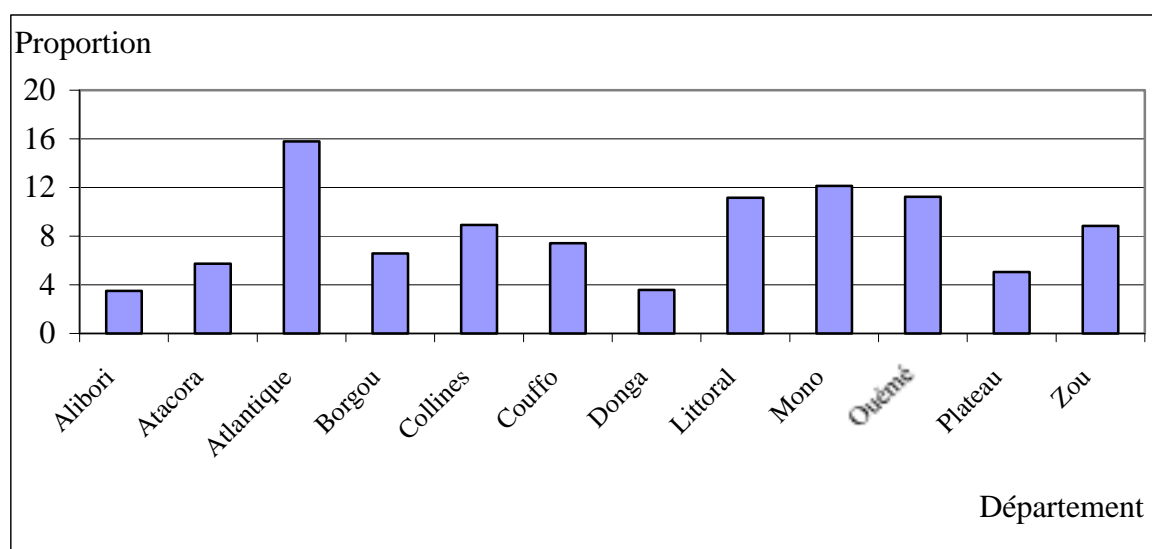
Graphique 14.3.4 : Répartition (%) des personnes handicapées selon les grands groupes de handicap et le type de ménage

14. 3.3.3 Répartition spatiale des personnes handicapées par type de handicap



Comme l'indique le graphique 14.3.5, le département de l'Atlantique est celui qui contient la plus forte concentration de personnes handicapées (15,8%). Il est suivi respectivement des départements du Mono (12,1%), de l'Ouémé (11,2%) et du Littoral (11,2%). Les personnes handicapées sont les moins nombreuses dans les départements de l'Alibori (3,5%), de la Donga (3,6%) et du Plateau (5,1%). Ces résultats prennent le contre-pied de la rumeur populaire qui attribue la plus forte concentration de personnes handicapées au département du Littoral, surtout en raison du nombre de personnes handicapées qui s'adonnent à la mendicité aux principaux carrefours de la ville. Si aucune raison ne semble justifier a priori la concentration des personnes handicapées dans certains départements, on peut retenir que les personnes sont plus concentrées dans le sud (Atlantique, Littoral, Mono, Ouémé) que dans le nord. Ainsi, il est nécessaire de procéder à des analyses approfondies pour en connaître les causes et envisager des politiques bien ciblées en faveur des personnes handicapées. Toutefois, la présente répartition doit être prise en compte dans le cadre de l'élaboration du projet de la politique de promotion sociale où les actions en faveur des personnes handicapées figurent en bonne place.

Graphique 14.3.5 : Proportion des personnes handicapées selon le département



14.3.3.4. Type de handicap selon le sexe le milieu de résidence

Par rapport au sexe, on constate, indifféremment dans la population handicapée masculine ou féminine, que ce sont toujours les mal voyants, les paralytiques des membres inférieurs et les aveugles qui prédominent.

Tableau 14.3.3 : Répartition des personnes handicapées selon le sexe

Ensemble	Masculin	Féminin
----------	----------	---------

	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Total	172 870	100,0	86 351	50,0	86 519	50,0
Rural	108 833	63,0	54 376	31,5	54 457	31,5
Urbain	64 037	37,0	31 975	18,5	32 062	18,6

On note par ailleurs une proportion de mal voyants un peu plus élevée chez les femmes que chez les hommes (38,7% contre 36,3%). Par contre, les paralytiques se retrouvent plus fréquemment chez les hommes que chez les femmes. Les muets, les sourds se retrouvent presque dans les mêmes proportions dans les deux sous-populations. Les aveugles quant à eux, se retrouvent plus chez les hommes que chez les femmes.

Tableau 14.3.4 : Proportion des personnes handicapées selon le sexe et le type de handicap

	Total	Aveugle	Sourd	Muet	Mal voyant	Handicap mental	Paralysie membre inférieur	Paralysie membre supérieur	Autres
Tous sexes	100,0	9,0	7,2	2,3	37,5	3,3	12,6	4,6	23,5
Sexe masculin	100,0	9,4	7,2	2,4	36,3	3,5	13,4	5,0	22,8
Sexe Féminin	100,0	8,6	7,3	2,2	38,7	3,1	11,9	4,2	24,1

Quand on tient compte du milieu de résidence (tableau 14.3.5), la prédominance des trois principaux handicaps précités est toujours évidente. Le tiers de la population des personnes handicapées du milieu rural sont des mal voyants (33,5%) contre 44,7% en milieu urbain. En ville, 13,3% des personnes handicapées souffrent de la paralysie des membres inférieurs contre 12,3% en milieu rural, tandis que 8,2% sont des aveugles contre 9,5% en zone rurale.

Les muets et les personnes souffrant du handicap mental sont les moins représentés. Leur proportion tant au niveau national, tant au milieu de résidence que du sexe reste faible.

Tableau 14.3.5 : Répartition des personnes handicapées selon le type de handicap et le milieu de résidence

Type du handicap	Tous milieux		Rural		Urbain	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Total	172 870	100,0	111 281	100,0	61 589	100,0
Aveugle	15 585	9,0	10 536	9,5	5 049	8,2
Sourd	12 512	7,2	8 261	7,4	4 251	6,9
Muet	3 989	2,3	2 646	2,4	1 343	2,2
Mal voyant	64 791	37,5	37 260	33,5	27 531	44,7
Handicap mental	5 653	3,3	3 685	3,3	1 968	3,2
Paralysie membre inférieur	21 864	12,6	13 648	12,3	8 216	13,3
Paralysie .membre supérieur	7 914	4,6	5 106	4,6	2 808	4,6
Autres	40 562	23,5	30 139	27,1	10 423	16,9

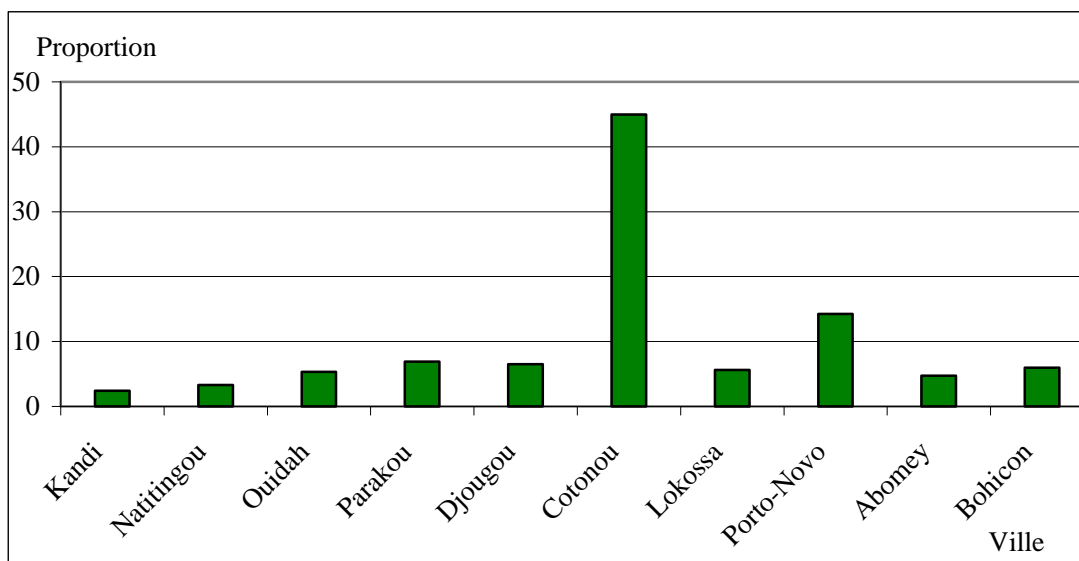
La proportion de la rubrique « autre handicap » est aussi très élevée sur le plan national quel que soit le sexe, le milieu de résidence, mais elle est plus prononcée chez les femmes que chez les hommes (tableau 14.a25). Cette hypertrophie par rapport aux autres modalités dénote une faiblesse du questionnaire dans la mesure où la précision dans cette rubrique aurait permis de distinguer tous les autres handicaps non listés afin de les prendre en compte dans les enquêtes futures. Il est donc nécessaire dans le futur de demander des détails dans la rubrique « autre handicap ».

14. 3.3.5 Le handicap dans les principales villes

Les dix principales villes du Bénin concentrent à elles seules près du quart des personnes handicapées de tout le territoire national, soit 24,8% et les deux tiers de toutes les personnes handicapées du milieu urbain, soit 69,7%. Au sein même des principales villes, Cotonou concentre la plus forte proportion de personnes handicapées, soit 45,0%. Elle est suivie de très loin de Porto-Novo et de Parakou. On peut donc dire que les personnes handicapées ont tendance à se concentrer dans les plus grandes villes du pays à cause de la meilleure hygiène, du progrès thérapeutique, d'une bonne information concernant leur intégration sociale, etc. et aussi, du fait qu'on trouve dans ces grandes villes des hôpitaux de référence. Les trois communes à statut particulier regroupent à elles seules 66,1% des personnes handicapées des principales villes du pays. Ces communes se doivent donc de penser à une politique d'encadrement des personnes handicapées afin de les faire participer réellement au développement du pays.

Graphique14.3.6 : Proportion des personnes handicapées selon les principales villes du

Bénin



D'une manière générale, les villes de Cotonou et Porto-Novo concentrent les plus fortes proportions de personnes handicapées, quel que soit le handicap considéré. Les villes de Cotonou, Porto-Novo, Bohicon et Djougou présentent les plus fortes proportions de paralysés de membres inférieurs avec respectivement 36,3% ; 11,3% ; 9,3% et 9,2% de l'effectif de leur population des personnes handicapées. Par ailleurs, Cotonou, Porto-Novo, Parakou et Lokossa affichent les pourcentages les plus élevés de mal voyants. Quant aux aveugles, ils se retrouvent majoritairement dans les villes de Cotonou, Porto-Novo, Bohicon et Parakou. Peut-on alors parler de spécialisation des villes en matière de concentration de personnes handicapées ? La réponse à cette question se trouve dans la réalisation à brève échéance d'une étude spécifique sur les personnes handicapées.

Tableau 14.3.6 : Répartition des personnes handicapées des principales villes selon le type de handicap

Villes	Total	Aveugle	Sourd	Muet	Mal voyant	Handicap mental	Paralysie membre inférieur	Paralysie membre supérieur	Autres
Kandi	100,0	12,4	8,6	2,6	34,6	4,7	16,9	11,8	8,3
Natitingou	100,0	11,2	11,5	3,8	30,8	5,0	18,4	6,7	12,7
Ouidah	100,0	8,9	6,7	2,4	34,6	4,1	14,7	6,4	22,2
Parakou	100,0	10,9	8,5	1,3	39,9	2,9	15,2	6,0	15,4
Djougou	100,0	10,9	16,2	2,5	20,5	6,2	17,9	5,4	20,5
Cotonou	100,0	6,0	5,0	1,6	61,5	2,3	10,2	3,1	10,3
Lokossa	100,0	6,5	6,7	2,6	36,9	2,8	10,1	3,1	31,4
Porto-Novo	100,0	8,8	7,5	1,8	52,7	3,4	10,0	3,4	12,5
Abomey	100,0	14,9	8,9	2,7	28,9	5,4	18,8	3,8	16,8
Bohicon	100,0	12,7	10,3	3,2	28,4	3,6	19,8	6,3	15,7

En ce qui concerne les types de handicap, la tendance qui se dégage au niveau des principales villes est la même que sur le plan national, c'est-à-dire que les plus fortes proportions se retrouvent au niveau des mal voyants, des paralytiques de membres inférieurs, et des aveugles. La population des personnes handicapées de la ville de Cotonou est constituée de 61,5% de malvoyants, 10,2% de paralytiques de membres inférieurs et 6,0% d'aveugles. L'effectif de la population des handicapées de la ville de Porto-Novo compte 52,7% de mal voyants, 10,0% de paralytiques de membres inférieurs et de 8,8% d'aveugles. Les personnes handicapées à Parakou sont constituées quant à elles de 39,9% de mal voyants et de 15,2% de paralytiques de membres inférieurs.

14. 4- CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES PERSONNES HANDICAPEES

14. 4.1 Caractéristiques démographiques

L'analyse de cette rubrique portera essentiellement sur l'âge, le sexe et la situation matrimoniale des personnes handicapées.

14. 4.1.1 Structure par sexe et par âge

Au niveau national, on compte 172 870 personnes handicapées parmi lesquelles 49,9% d'hommes et 50,1% de femmes. Les personnes handicapées de moins de 10 ans représentent 11,6% de la population totale des handicapées, celles dont l'âge est compris entre 10 et 54 ans font 54,1% et les personnes de 55 ans et plus en représentent les 34,3%.

Tableau 14.4.1 : Structure par groupe d'âges et rapport de masculinité de personnes résidentes handicapées

Groupe d'âges	Deux sexes		Rapport de masculinité	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Total	50,0	50,0	99,8	
Moins d'un an	0,5	0,2	117,2	
1-4 ans	4,1	1,9	117,9	
5-9 ans	7,0	3,2	122,6	
10-14 ans	6,4	2,9	121,7	
15-19 ans	6,0	3,0	102,6	
20-24 ans	5,7	3,1	83,4	
25-29 ans	5,9	3,1	90,1	
30-34 ans	5,8	2,9	97,9	
35-39 ans	5,6	2,9	96,9	
40-44 ans	6,1	3,1	96,7	
45-49 ans	6,1	3,0	106,2	
50-54 ans	6,4	3,1	107,8	
55-59 ans	4,3	2,0	115,0	
60-64 ans	6,5	3,3	94,0	
65 ans et plus	23,6	12,5	89,3	

Le rapport de masculinité au niveau national est de 99,8%, ce qui confirme le fait qu'il y a presque autant d'hommes que de femmes handicapées. De 0 à 19 ans et de 45 à 59 ans, on note une prédominance de l'effectif des personnes handicapées de sexe masculin. Partout ailleurs, ce sont les

femmes qui sont en nombre dominant. Le déficit des hommes dans la population des personnes handicapées à partir de 60 ans peut s'expliquer par la surmortalité masculine aux âges élevés. Par contre, entre les tranches d'âge 20 à 44 ans, la tendance est renversée. A partir de 20 ans, la femme devient mère ou épouse et commence la procréation. Cela suppose qu'entre 20-44 ans, il y a risque de l'incidence des sources possibles de handicap. Il faut des données complémentaires pour comprendre et interpréter ce fait de manière pertinente.

La pyramide des âges des personnes handicapées béninoises présente un sommet très large et une base rétrécie. Cela démontre une plus forte concentration du handicap dans la population des personnes âgées, en l'occurrence des personnes de 65 ans et plus. Plus la population vieillit, plus la proportion des personnes handicapées croît. Cela peut s'expliquer entre autres par les progrès de la médecine dans tous les domaines et particulièrement en ce qui concerne les séquelles de la poliomyélite. Par ailleurs, certaines maladies handicapantes font leur apparition surtout aux âges élevés. Il s'agit en l'occurrence des maladies liées à la circulation sanguine (tension artérielle pouvant conduire aux accidents cardio-vasculaires et à la paralysie), aux nerfs (arthrites, arthroses, rhumatismes) pouvant conduire à la paralysie ou à la réduction des capacités à se mouvoir, à la vue (perte ou diminution de l'acuité visuelle) et à l'apparition de la ménopause chez les femmes. Les proportions les plus faibles de personnes handicapées se retrouvent aux âges les plus jeunes, ce qui peut être la preuve de l'efficacité des campagnes de vaccination contre la poliomyélite menées au cours des ces cinq dernières années. Par ailleurs plus de la moitié des personnes handicapées se retrouve dans la tranche d'âge 10-55 ans, une tranche d'âge potentiellement active. Entre 55 et 59 ans apparaît un rétrécissement brutal. Sous réserve de l'exactitude des âges déclarés, ces personnes sont nées entre 1944 et 1948, années qui ne correspondent a priori à aucun événement important pouvant expliquer ce rétrécissement. Il est donc indispensable de faire des études approfondies et des collectes supplémentaires pour trouver une explication pertinente à cette situation.

Graphique 14. 4.1 : Pyramide des âges des personnes handicapées résidentes

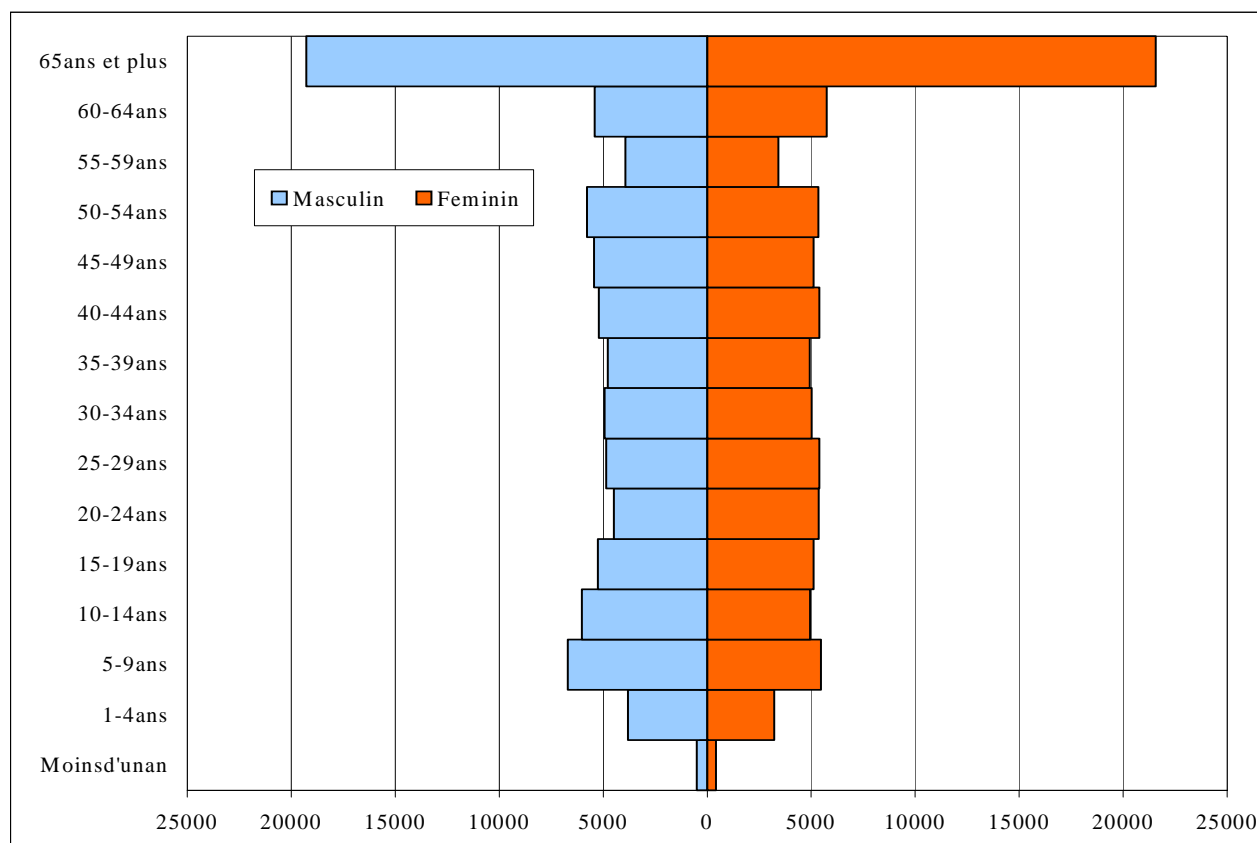


Tableau 14.4.2 : Répartition des personnes handicapées résidentes selon les grands groupes d'âges et le type de handicap

	Total	Aveugle	Sourd	Muet	Mal voyant	Handicap mental	Paralysie membre inférieur	Paralysie Membre supérieur	Autres
Effectif	172 863	15 584	12 511	3 989	64 791	5 650	21 863	7 914	40 561
Proportion	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Moins 10 ans	11,6	13,2	22,3	28,6	3,1	10,4	14,9	14,5	17,6
10-19 ans	12,3	11,2	20,7	26,2	5,9	15,1	16,9	17,7	15,2
20-34 ans	17,4	14,5	20,7	21,5	10,9	28,3	24,3	24,5	20,8
35-54 ans	24,3	19,3	17,2	12,3	29,2	30,8	20,7	21,6	23,3
55 ans et plus	34,3	41,8	19,1	11,5	50,9	15,4	23,2	21,7	23,1

La proportion des mal voyants et des aveugles augmente avec l'âge : 80,1% des mal voyants sont âgés de 35 ans et plus contre 9,0% chez les moins de 20 ans et 61,1% des aveugles se retrouvent dans la tranche d'âge de 35 ans et plus contre 38,9% dans la population des moins de 35 ans. Il faut noter qu'un peu plus de deux aveugles sur cinq (3,8%) sont âgés de 55 ans et plus.

La surdit   s'observe plus dans les jeunes g  n  rations ; 63,7% de sourds sont   g  s de moins de 35 ans contre 36,3% de 35 ans et plus. Le constat est le m  me chez les muets o   les proportions sont respectivement de 76,3% contre 23,7%. Par ailleurs, les personnes paralys  es des membres inf  rieurs sont peu nombreuses chez les personnes handicap  es   g  es de moins de 10 ans avec 14,9%. On remarque que ce type de handicap attaque beaucoup plus les personnes de 20-34 ans.

L'explication que nous pouvons apporter    cette situation est qu'il n'y a aucune strat  gie mise en place au B  nin pouvant permettre de d  pister tr  s t  t chez les enfants b  ninois ces d  ficits sensoriels et de mettre en   uvre sans retard l'  ducation adapt  e que ces derniers n  cessitent.

Notre suggestion est que l'Etat b  ninois m  ne des actions de lutte contre la rub  ole, cause de malformations f  tales, et en faveur de l'  radication de la poliomy  lite, en am  liorant les conditions d'accouchement et en corrigeant    temps les troubles inn  s du m  tabolisme.

Les personnes handicap  es mentales se retrouvent majoritairement dans les tranches d'  ges de 20    54 ans (59,1%). Ce qui montre que le B  ninois de cette tranche d'  ge vit encore dans un   tat de mis  re qui g  n  re des d  ficiences graves telle que l'arri  ration mentale, la c  cit   et autres malformations dues    des carences nutritives.

Les enfants handicap  s de moins de 15 ans repr  sentent 18% de la population totale des personnes handicap  es r  sidentes du B  nin (Tableau 14.4.3).

Tableau 14.4.3 : Pourcentage des enfants handicap  s (0-14 ans) r  sidents selon le groupe d'  ges et le type de handicap

	Total	Aveugle	Sourd	Muet	Mal voyant	Handicap mental	Paralysie membre inf��rieur	Paralysie membre sup��rieur	Autres
Ensemble	100,00	9,55	13,75	5,52	11,90	3,18	16,45	5,98	33,69
Moins d'un an	2,93	0,57	0,34	0,17	0,20	0,12	0,26	0,11	1,15
1-4 ans	22,63	2,74	2,82	1,10	2,05	0,58	3,54	1,13	8,67
5-9 ans	39,16	3,29	5,81	2,40	4,25	1,19	6,63	2,44	13,15
10-14 ans	35,29	2,95	4,78	1,85	5,40	1,29	6,01	2,29	10,71

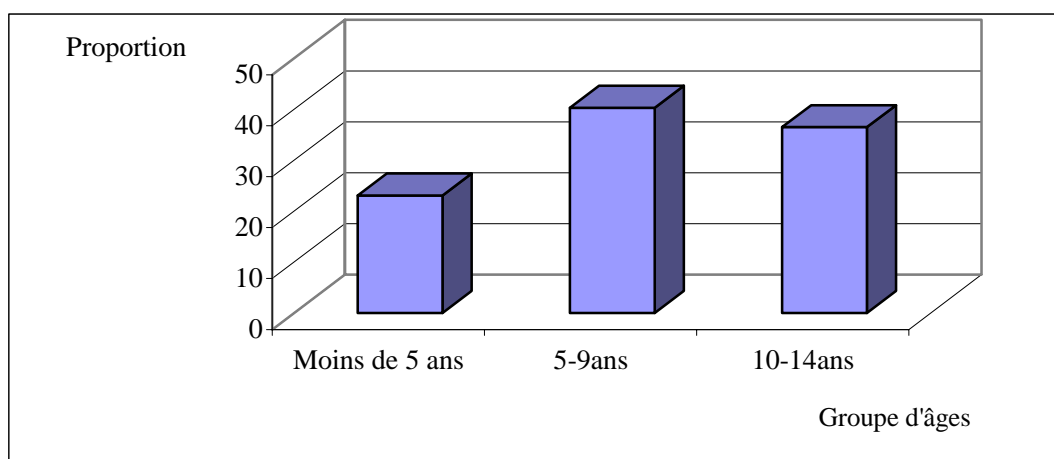
En dehors de la rubrique « autres handicaps » qui occupe une part tr  s importante dans la population des enfants handicap  s, trois principaux handicaps se d  gagent dans cette tranche d'  ge. Il s'agit de la paralysie des membres inf  rieurs (16,5%), de la surdit   (13,8%) et de la mal voyance (11,9%). Le

milieu rural se caractérise par une forte proportion des personnes handicapées de membre inférieur (1,9%) contre 1,1% en milieu urbain. Ce handicap est plus prononcé dans la tranche d'âge de 5-14 ans. Ceci montre que l'action entreprise par le gouvernement dans le cadre de l'éradication totale de la poliomyélite n'atteint pas toutes les régions du pays. On remarque que les garçons (1,7%) sont les plus touchés par cet handicap que les filles (1,3%). Les mêmes tendances se dégagent en ce qui concerne les sourds et les mal voyants.

A l'intérieur des principaux handicaps frappant les enfants de moins de 15 ans (tableau 14.a5), on constate que plus des trois quarts des enfants atteints de la paralysie des membres inférieurs ont 5 ans et plus contre 23,1% pour les moins de cinq ans, ce qui permet de conclure à l'efficacité relative des campagnes de vaccination systématique des enfants de moins de cinq ans contre la poliomyélite mise en œuvre depuis environ cinq ans.

La proportion de mal voyants augmente avec l'âge, ce qui permet de conclure à une liaison positive entre l'âge et ce handicap. Par contre, en ce qui concerne la cécité, les enfants de moins de cinq ans semblent plus atteints que les autres de plus de cinq ans. La connaissance des causes et de la période d'apparition de ce handicap pourrait éventuellement aider à l'explication de ce phénomène.

Graphique14.4.2 : Répartition (%) des enfants de moins de 15 ans atteints de la paralysie des membres inférieurs



14. 4.1.2. L'état matrimonial des personnes handicapées

Le handicap n'apparaît pas au Bénin comme étant un obstacle au mariage. En effet la population handicapée en âge de se marier (10 ans et plus) présente les caractéristiques suivantes quant à leur état matrimonial : 57,8% d'entre elles vivent en situation de mariage pour 23,9% de célibataires, 14,0% de veuves et 3,6% de divorcées et séparées (tableau 14. 4.4).

Tableau 14.4.4 : Structure des personnes handicapées selon l'état matrimonial et le type de handicap

	Total	Aveugle	Sourd	Muet	Mal voyant	Handicap mental	Paralysie membre inférieur	Paralysie membre supérieur	Autres
Effectif	145 529	12 461	9 232	2 329	60 740	4 553	17 654	6 432	32 128
Proportion	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Célibataire	23,9	22,6	40,9	55,8	12,4	50,1	35,3	34,7	26,9
Marié 1 femme	36,8	37,9	30,5	24,9	40,7	20,9	33,4	36,2	35,7
Marié 2 femmes	13,9	12,3	10,5	6,5	15,5	8,0	11,4	11,5	15,8
Marié 3 femmes	4,5	3,7	2,8	2,0	5,2	2,2	3,4	3,2	5,1
Marié 4 femmes +	2,6	2,2	1,7	1,1	3,3	1,0	1,7	1,8	2,9
Mariés	57,8	56,0	45,6	34,5	64,8	32,1	50,1	52,7	59,5
Polygames	21,0	18,2	15,0	9,6	24,0	11,2	16,6	16,5	23,8
Divorcé	2,1	2,1	1,8	1,6	2,1	5,7	2,3	1,6	1,8
Veuf	14,0	17,5	10,1	6,4	18,6	7,5	10,1	8,4	9,7
Séparé	1,5	1,2	1,1	1,0	1,4	3,8	1,5	1,9	1,4
Union libre	0,7	0,5	0,6	0,7	0,6	0,8	0,8	0,8	0,8

L'examen de l'état matrimonial des personnes handicapées selon leur sexe montre que chez les hommes, 31,4% sont mariés tandis qu'on en compte 26,4% chez les femmes. Cette situation pourrait trouver une explication dans le fait qu'une personne handicapée de sexe masculin se marie plus facilement que celle de sexe féminin. La proportion des personnes en situation de veuvage est beaucoup plus prononcée chez les femmes que chez les hommes : 12,1% des femmes handicapées sont des veuves contre 1,9% seulement chez les hommes. La polygamie pourrait expliquer cette faible proportion des veufs, car le polygame n'est pas veuf tant qu'il lui reste au moins une de ses épouses.

En prenant en compte le milieu de résidence, 28,0% de la population masculine handicapée est célibataire en milieu rural contre 32,5% en milieu urbain. De plus 58,7% des personnes handicapées résidentes en milieu rural sont mariées contre 56,4% en milieu urbain. Cela peut s'expliquer en partie par les conditions économiques très difficiles en milieu urbain où le mariage suppose que l'on soit doté d'un minimum de moyens financiers, surtout pour les personnes handicapées. (tableau 14.a8).

Au niveau départemental, les résultats du (tableau 14.a11) nous montrent que les départements du Littoral et de l'Atlantique présentent les plus fortes proportions de célibataires respectivement 3,6% et 3,4%. Viennent ensuite les départements de l'Ouémé, du Mono et des Collines avec respectivement 2,6%, 2,4% et 2,1%. Les départements de l'Alibori et de la Donga se retrouvent avec les plus faibles proportions de personnes handicapées célibataires.

Les veufs et les veuves handicapés sont beaucoup plus présents dans les départements de L'Atlantique, du Mono, de l'Ouémé et du Zou, soit respectivement 2,7%, 2,0%, 1,7% et 1,6%.

Les mariés polygames se retrouvent en forte proportion dans les départements de l'Atlantique, du Mono, des Collines et du Couffo avec respectivement 3,7%, 3,1%, 2,4% et 2,2%. Les plus faibles proportions sont dans les départements du septentrion.

14. 4.2- Caractéristiques culturelles

14. 4.2.1 Ethnie des personnes handicapées

A l'instar de ce qui est constaté dans la population générale, les données du tableau ci-dessous révèlent que les Fons et apparentés sont plus représentés au sein des personnes handicapées soit 45,7% dont 22,5% de sexe masculin et 23,2% de sexe féminin. Viennent ensuite les Adja et Apparentés avec 21,0%. Les Yoruba et Apparentés représentent 12,6%. Les ethnies les plus faiblement représentées chez les personnes handicapées sont les Dendi et Apparentés (1,1%).

La répartition de la population sous étude est pratiquement égale selon le sexe mais selon le milieu de résidence, la plus forte proportion des personnes handicapées se retrouve en milieu rural pour tous les groupes ethniques, sauf les Yoa-lokpa et les groupes ethniques étrangers. Chez ces derniers, la proportion est beaucoup plus forte en milieu urbain. Cela peut s'expliquer entre autres par la prédilection des personnes handicapées d'origine étrangère en général à s'installer dans les centres urbains afin de pratiquer la mendicité de façon plus aisée et plus rentable (tableau 14.a22).

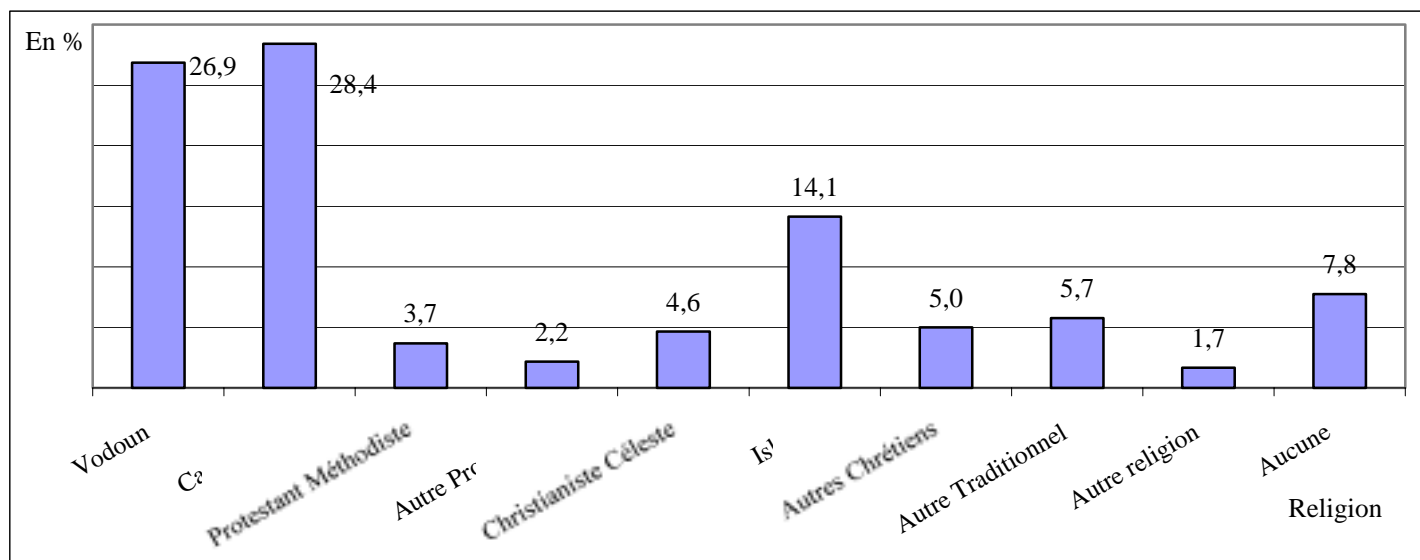
Tableau 14.4.5 : Répartition des personnes handicapées résidentes selon le type de handicap et l'ethnie

	Total	Aveugle	Sourd	Muet	Mal voyant	Handicap mental	Paralysie membre inférieur	Paralysie membre supérieur	Autres
Effectif : 171 139	100,0	9,0	7,2	2,3	37,6	3,3	12,5	4,6	23,6
Adja et Apparentés	21,0	1,3	1,2	0,4	8,0	0,5	2,2	0,7	6,7
Fon et Apparentés	45,7	3,8	2,9	1,0	19,5	1,4	5,6	2,0	9,6
Bariba et Apparentés	5,9	0,8	0,6	0,2	1,8	0,3	1,0	0,4	0,9
Dendi et Apparentés	1,1	0,1	0,1	0,0	0,3	0,1	0,2	0,1	0,2
Yoa-Lokpa et Apparentés	2,7	0,3	0,4	0,1	0,6	0,2	0,5	0,1	0,6
Peulh ou Peul	3,4	0,5	0,4	0,1	1,0	0,1	0,5	0,2	0,5
Gua ou Otamari	4,4	0,8	0,5	0,1	1,2	0,3	0,6	0,3	0,6
Yoruba et Apparentés,	12,6	1,0	0,7	0,3	4,1	0,4	1,5	0,5	4,1
Autres Groupes ethniques	1,4	0,2	0,1	0,1	0,5	0,1	0,2	0,1	0,2
Ethnie Etrangère	1,8	0,2	0,2	0,1	0,7	0,1	0,3	0,1	0,2
ND	1,7	0,2	0,2	0,1	0,7	0,1	0,3	0,1	0,2

14. 4.2.2 Religion des personnes handicapées

Les personnes handicapées au Bénin pratiquent majoritairement la religion catholique (28,4%), le vodoun (26,9%) et l'islam (14,1%). Elles sont faiblement représentées dans les autres religions. Par rapport au sexe, en dehors des personnes handicapées pratiquant le vodoun et les autres religions traditionnelles (avec respectivement 14,1% de femmes contre 12,8% d'hommes et 3,6% de femmes contre 3,10% d'hommes), ce sont les hommes qui prédominent dans la pratique des autres religions.

Graphique 14.4.3 : Répartition (%) de la population des personnes handicapées selon la religion



Concernant le milieu de résidence, on constate que les personnes handicapées pratiquant le vodoun se retrouvent plus en milieu rural qu'en milieu urbain (21,6% contre 5,3%), soit quatre sur cinq. En dehors des catholiques qui se retrouvent en majorité en milieu urbain, les personnes handicapées des autres religions sont plus représentées en milieu rural confère (tableau 14.a21).

14. 5. LE NIVEAU D'EDUCATION DES PERSONNES HANDICAPEES

14. 5.1. L'alphabétisation des personnes handicapées

14. 5.1.1. Niveau national

Les données du RGPH3 révèlent une très faible proportion des personnes handicapées de 6 ans et plus qui savent lire, écrire en français, ou en langue nationale et en langue étrangère, soit 28,4%. Le faible taux d'alphabétisation dans cette classe de la population peut s'expliquer entre autres par l'absence de soutien à ces personnes handicapées qui sont probablement dépendantes. Souvent, lorsque les parents doivent opérer un choix relatif à la scolarisation des enfants, ils préfèrent investir sur celui qui est bien portant, d'abord en raison de la cherté de l'éducation spécialisée à donner à l'enfant handicapé et du fait que ce dernier est considéré comme une charge, alors que l'enfant bien portant instruit peut plus tard aider à entretenir les parents. De plus, la mise en parallèle du degré de pauvreté de la femme béninoise avec le fait que « dans 35,0% des cas au Bénin, la mère de la personne handicapée se retrouve seule pour assumer les charges de la personne handicapée » (Olivier JARDIN, 2002) peut aussi expliquer la préférence à s'occuper de l'enfant valide, notamment en matière de scolarisation.

Les mal voyants sont les plus alphabétisés dans la population des personnes handicapées. L'analphabétisme est beaucoup plus poussé chez les handicapés mentaux et les muets avec 99,2% et 99,7%. Cela peut s'expliquer entre autres par le fait qu'il n'existe aucune structure étatique spécialisée dans la prise en charge en matière d'instruction des personnes handicapées mentales. Par contre, il existe depuis plus d'une décennie des centres d'éducation pour les mal voyants et amblyopes. L'école des sourds n'a vu le jour que tout récemment et il est normal que les effets ne soient pas encore perceptibles.

Tableau 14.5.1 : Taux d'alphabétisation des personnes handicapées résidentes selon le type du handicap

	Aveugle	Sourd	Muet	Handicap mental	Paralysie membre inférieur	Paralysie membre supérieur
Taux d'alphabétisation	1,8	1,5	0,3	0,8	4,0	1,4

En prenant en compte le sexe, on constate que les personnes handicapées les plus alphabétisées sont majoritairement de sexe masculin et se retrouvent pour la plupart, en milieu urbain. (tableau 14.a24).

14. 5.1.2. Niveau départemental

Par rapport au département, les plus fortes proportions de personnes handicapées alphabétisées se retrouvent dans les départements du Littoral, de l'Atlantique et de l'Ouémé. Les départements de l'Alibori, de l'Atacora, de la Donga et du Plateau affichent les plus faibles taux d'alphabétisation au sein de la population des personnes handicapées. Cela peut s'expliquer entre autres par la forte concentration des infrastructures scolaires adéquates aux personnes handicapées dans ces départements.

Tableau 14.5.2 : Taux d'alphabétisation (%) des personnes handicapées résidentes selon le département et les principales villes

Département	Taux d'alphabétisation	Principales Villes	Taux alphabétisation
Bénin	28,4	Kandi	1,4
Alibori	0,3	Natitingou	19,7
Atacora	0,6	Ouidah	39,3
Atlantique	4,2	Parakou	58,9
Borgou	1,6	Djougou	14,6
Collines	2	Cotonou	72
Couffo	1,2	Lokossa	26,7
Donga	0,5	Porto-Novo	57,1
Littoral	8,2	Abomey	40,5
Mono	2,9	Bohicon	39,2
Ouème	3,9		
Plateau	1		
Zou	2,1		

14. 5.1.3 Niveau des principales villes

Les personnes handicapées résidant dans les villes de Cotonou, Parakou et Porto-Novo savent lire et écrire en français, en langue nationale ou dans une autre langue étrangère à plus de 50,0%. Celles des villes d'Abomey, de Bohicon et de Ouidah sont à moins de 50,0% de personnes alphabétisées (tableau 14.5.2). Les villes de Lokossa, Natitingou, Djougou et Kandi sont celles qui comptent très peu de personnes handicapées alphabétisées. Leurs taux se situent tous en dessous de celui du niveau national qui est de 28,4%.

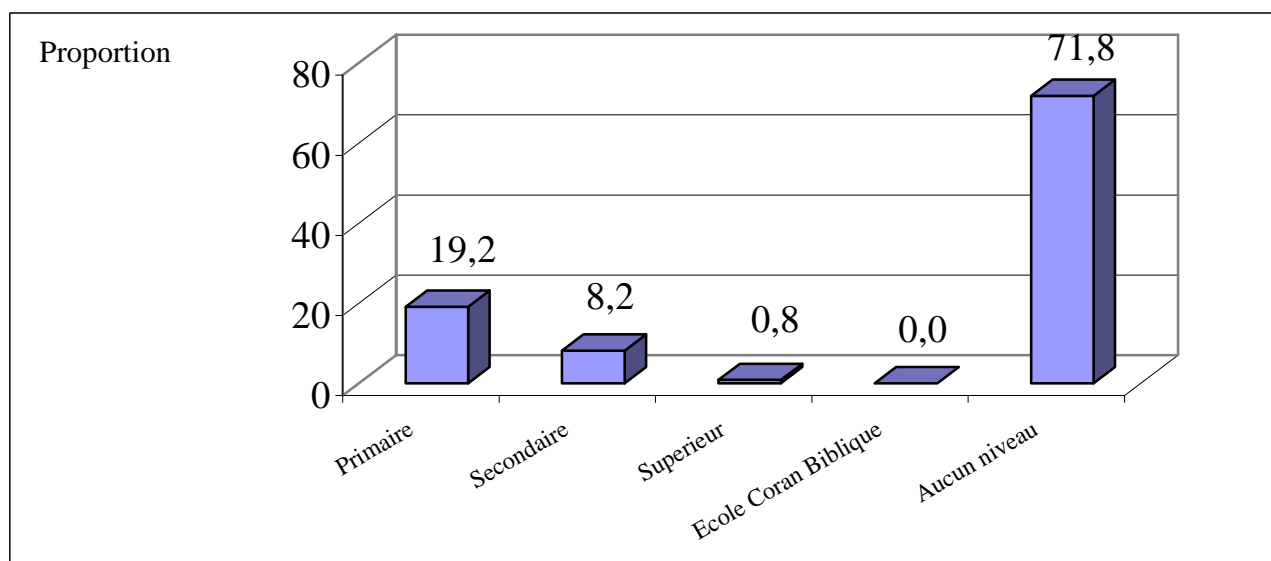
14. 5.2 Le niveau d’instruction des personnes handicapées

Comme annoncé dans la méthodologie, les mal voyants et les autres handicapés ne sont pas pris en compte dans l’analyse du niveau d’instruction.

Dans l’ensemble, presque 72% des personnes handicapées au Bénin n’ont aucun niveau d’instruction (graphique 14.5.1). En milieu urbain, ce taux est de 53,5% contre 79,2% en milieu rural. Cette disparité s’explique par la présence de plus d’infrastructures scolaires en milieu urbain qu’en milieu rural.

Concernant le milieu de résidence, on constate que les personnes handicapées pratiquant le vodoun se retrouvent plus en milieu rural qu’en milieu urbain (21,6% contre 5,3%) soit quatre sur cinq. En dehors des catholiques qui se retrouvent en majorité en milieu urbain, les personnes handicapées des autres religions sont plus représentées en milieu rural confère tableau 14.a21.

Graphique 14.5.1 : Proportion des personnes handicapées selon le niveau d’instruction



Parmi les personnes handicapées ayant une certaine instruction, 19,2% ont le niveau primaire, 8,2% le niveau secondaire, et 0,8% le niveau supérieur. Très peu de personnes handicapées (6 en tout) ont fréquenté les écoles coraniques ou bibliques.

Tableau 14.5.3 : Répartition des personnes handicapées résidentes selon le niveau d’instruction, le sexe et le milieu de résidence

Niveau d’instruction	Ensemble			Urbain			Rural		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
Effectif : 65 305	100,0	100,0	100,0	100,0	52,5	47,5	100,0	52,0	48,0
Primaire	19,2	23,7	14,2	26,9	16,1	10,8	16,3	11,0	5,3
Secondaire	8,2	11,1	4,9	17,2	11,4	5,8	4,3	3,3	1,0
Supérieur	0,8	1,3	0,3	2,4	1,9	0,5	0,2	0,2	0,0
Ecole Coranique Biblique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Aucun niveau	71,8	63,8	80,6	53,5	23,2	30,3	79,2	37,5	41,7

Parmi les personnes handicapées de sexe masculin, 63,8% n’ont aucun niveau, contre 80,6% chez les femmes. Près de 72,0% de la population des handicapées sans aucun niveau d’instruction se retrouvent en milieu rural. Ce qui confirme le manque ou l’absence d’infrastructures d’instruction de personnes handicapées en milieu rural.

D’après les données du tableau ci-dessous, les personnes handicapées sans aucun niveau d’instruction sont plus représentées dans les départements de l’Atlantique, du Mono, de l’Ouémé et des Collines avec des pourcentages respectifs de 10,9%, 8,5%, 6,9% et 6,5%. Celles du niveau primaire se retrouvent en forte proportion dans les départements de l’Atlantique suivi du Littoral, du Mono et de l’Ouémé avec respectivement 3,3%, 3,2%, 2,6% et 2,6%. Les personnes handicapées du niveau secondaire se retrouvent pour la plupart dans les départements du Littoral, de l’Ouémé et de l’Atlantique. Par ailleurs plus de la moitié des personnes handicapées du niveau supérieur se retrouvent dans le Littoral. Soulignons qu’au niveau national, 2,1% des personnes handicapées tous sexes confondus sont de niveau supérieur.

Tableau 14.5.4 : Proportion des personnes handicapées résidentes selon le département et le niveau d’instruction

	Tous niveaux	Primaire	Secondaire	Supérieur	Aucun niveau
Bénin	100	19,4	10,3	2,1	68,3
Alibori	3,5	0,3	0,1	0	3,2
Atacora	5,8	0,5	0,2	0	5,1
Atlantique	15,8	3,3	1,3	0,2	10,9
Borgou	6,5	1	0,6	0,1	4,8

Collines	8,9	1,8	0,6	0	6,5
Couffo	7,4	1,2	0,3	0	6
Donga	3,6	0,5	0,1	0	3
Littoral	11,2	3,2	3,9	1,4	2,7
Mono	12,1	2,6	0,9	0,1	8,5
Ouème	11,2	2,6	1,5	0,3	6,9
Plateau	5	0,8	0,2	0	4
Zou	8,8	1,6	0,6	0	6,6

Les principales villes comme Kandi, Djougou, Natitingou et Lokossa comptent une très forte proportion de personnes handicapées sans aucun niveau, dépassant même la proportion au niveau national qui est de 68,3% (respectivement 84,2%, 81,6%, 72,5% et 68,36%) par contre Cotonou, Porto-Novo et Parakou se retrouvent avec les plus faibles taux des personnes handicapées sans aucun niveau d'instruction, soit respectivement 24,3%, 38,8%, et 39,1%. Par ailleurs, les personnes handicapées du niveau secondaire et plus sont plus représentées dans ces trois villes précitées.

Tableau 14.5.5 : Répartition des personnes handicapées résidentes selon les principales villes et le niveau d'instruction

	Tous niveaux	Primaire	Secondaire	Supérieur	Aucun niveau
Kandi	100	9,2	6,1	0,6	84,2
Natitingou	100	18	8	1,5	72,5
Ouidah	100	30,8	12,2	1	56
Parakou	100	28,6	27,3	4,8	39,1
Djougou	100	13,6	4,2	0,6	81,6
Cotonou	100	28,7	35	12,1	24,3
Lokossa	100	20	10,6	1,2	68,3
Porto-Novo	100	28,6	26,4	6,1	38,8
Abomey	100	27,7	12	1,2	59,2
Bohicon	100	25,9	12,4	1,1	60,6

14.6- LES CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES PERSONNES HANDICAPEES

14.6.1 Statut d'occupation des personnes handicapées

Au troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de février 2002, le statut d'occupation de la population a été appréhendé pour les personnes résidentes de 6 ans et plus. L'analyse portera donc sur les personnes handicapées de cette tranche d'âge. Comme annoncé plus haut; les mal voyants et les autres handicapés ne sont pas pris en compte dans la présente analyse.

Au niveau national, la proportion des personnes handicapées actives est pratiquement égale à celle des personnes handicapées inactives. En tenant compte du milieu de résidence, la proportion des personnes handicapées actives du milieu urbain est inférieure à celle des personnes inactives (tableau 14.6.1). C'est plutôt l'inverse en ville où le taux d'inactivité est plus élevé que dans la campagne. Contrairement donc à l'idée généralement répandue que la personne handicapée constitue une charge, ces personnes cherchent à se prendre elles-mêmes en main, quand bien même elles sont confrontées à des problèmes d'insertion et d'intégration dans le monde du travail. En effet, lors d'un recrutement, lorsque l'employeur se trouve dans la situation de choisir entre une personne valide et une personne handicapée à qualification égale, il penche la plupart du temps pour la personne valide car son premier souci est la rentabilité de son entreprise et la capacité de son employé à exécuter les tâches à lui confier. En d'autres termes, les employeurs béninois sont très peu philanthropes. Il importe d'entreprendre beaucoup d'actions de sensibilisation pour inverser la tendance, pour changer les mentalités vis-à-vis des personnes handicapées.

Tableau 14.6.1 : Répartition (%) des personnes handicapées résidentes selon le statut d'occupation, le sexe et le milieu de résidence

	Ensemble Bénin			Urbain			Rural		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
Effectif : 61997	100,0	52,1	47,9	100,0	52,6	47,4	100,0	51,9	48,1
Actifs	49,9	28,9	21,2	46	26,9	19,1	52,1	29,9	22,2
Occupée	49,4	28,4	21	45	26,1	18,9	51,8	29,7	22,1
Cherche									
1 ^{er} travail	0,2	0,2	0,1	0,4	0,3	0,1	0,1	0,1	0
Chômeur	0,3	0,3	0,1	0,6	0,5	0,1	0,2	0,1	0,1
Inactifs	50,1	23,2	26,7	54	25,7	28,3	47,9	22	25,9
Ménagère	9,8	0	9,8	10,8	0	10,8	9,3	0	9,3

Etudiant	10,2	6,5	3,7	13,9	8,7	5,2	8,2	5,4	2,8
Retraité	1,2	1	0,1	2,4	2,1	0,3	0,5	0,4	0
Rentier	0,7	0,5	0,2	0,7	0,5	0,1	0,6	0,5	0,2
Autres inactifs	22,6	11,3	11,4	20,1	9,9	10,2	24	12	12
Non déclaré	5,6	3,9	1,5	6,1	4,5	1,7	5,3	3,7	1,6

Par rapport au sexe, la répartition des personnes handicapées de 6 ans et plus selon le statut d'occupation révèle une disparité au niveau du sexe. On note 57,8% d'hommes contre 42,2% de femmes.

Au sein même des personnes handicapées actives, seulement 0,6% sont au chômage ou cherchent un premier emploi au niveau national. Ce taux est de 1% au sein de la population des handicapées urbaine contre 0,3% de la population rurale. La prise en compte du milieu de résidence fait ressortir que 46,1% des personnes handicapées du milieu urbain sont actives contre 52,2% en milieu rural.

Le chômage est donc un peu plus prononcé chez les personnes handicapées actives des villes que chez celles des campagnes. En général, le taux de chômage est très faible au sein de la population des personnes handicapées. Toutefois, ce taux, à l'instar de ce qui se passe dans la population générale, cache un taux élevé de sous-emploi. Mais, seule une enquête complémentaire pourra permettre d'en connaître le niveau réel.

Par ailleurs, on constate que la proportion de femmes occupées au foyer en milieu urbain est plus élevée qu'en milieu rural (10,8% contre 9,3%).

La proportion d'élèves et d'étudiants est plus élevée en milieu urbain (13,9%) qu'en milieu rural (8,2%). En dehors des autres inactifs, les personnes handicapées inactives sont majoritairement des étudiants et élèves en milieu urbain et sur le plan national.

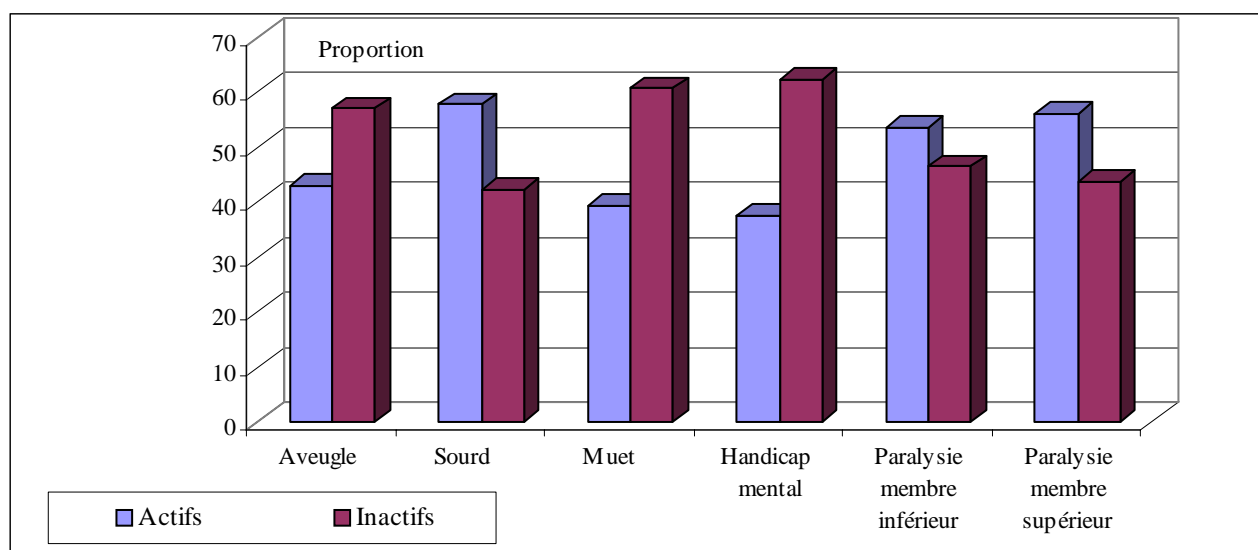
Tableau 14.6.2 : Répartition (%) des personnes handicapées résidentes selon le statut d'occupation et le type du handicap

	Total	Aveugle	Sourd	Muet	Handicap mental	Paralysie membre inférieur	Paralysie membre supérieur
Effectif : 61 997	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Actifs	49,9	43	57,8	39,4	37,6	53,6	56,1
Occupée	49,4	42,4	57,3	39	36,8	52,9	55,6
Cherche 1 ^{er} travail	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2

Chômeur	0,3	0,4	0,2	0,1	0,5	0,4	0,3
Inactifs	50,1	57	42,2	60,6	62,4	46,4	43,9
Ménagère	9,8	9,8	10,2	14,5	9,8	9,1	9
Etudiant	10,2	7,7	11,6	7,1	5,3	12,1	12,6
Retraité	1,2	1,7	0,6	0,6	0,5	1,4	1,1
Rentier	0,7	1,3	0,3	0,4	0,3	0,6	0,5
Autres inactifs	22,6	31,1	13,8	22,9	40	19,1	16,3
Non déclaré	5,6	5,4	5,7	15,1	6,5	4,1	4,4

En prenant en compte le type de handicap, on constate que la plus forte proportion de personnes actives se trouve parmi les sourds. Ils sont suivis des paralysés des membres supérieurs, des paralysés des membres inférieurs, des aveugles et des muets (graphique 14. 6.1). De plus, les plus faibles proportions s'observent dans la population des muets et des sourds, le taux le plus élevé se retrouve chez les handicapés mentaux.

Graphique 14.6.1 : Répartition (%) des personnes handicapées selon le statut d'occupation et le type de handicap



L'analyse des données du tableau ci-dessous montre que la proportion de personnes actives la plus élevée dans la population des personnes handicapées est observée dans les départements des Collines, du Mono, et du Couffo. Les plus faibles proportions se retrouvent dans les départements de la Donga, du Littoral et de l'Ouémé. Cette disparité peut-elle sous-entendre une différence de degré d'intégration et de tolérance des personnes handicapées ? Où cache-t-elle plutôt une meilleure prise en charge de ces personnes dans les zones où la proportion de personnes actives est relativement faible ? Des investigations ultérieures pourront permettre de trouver des réponses adéquates à ces questions.

Graphique 14.6.2 : Proportion des personnes handicapées des principales villes selon le statut d'occupation

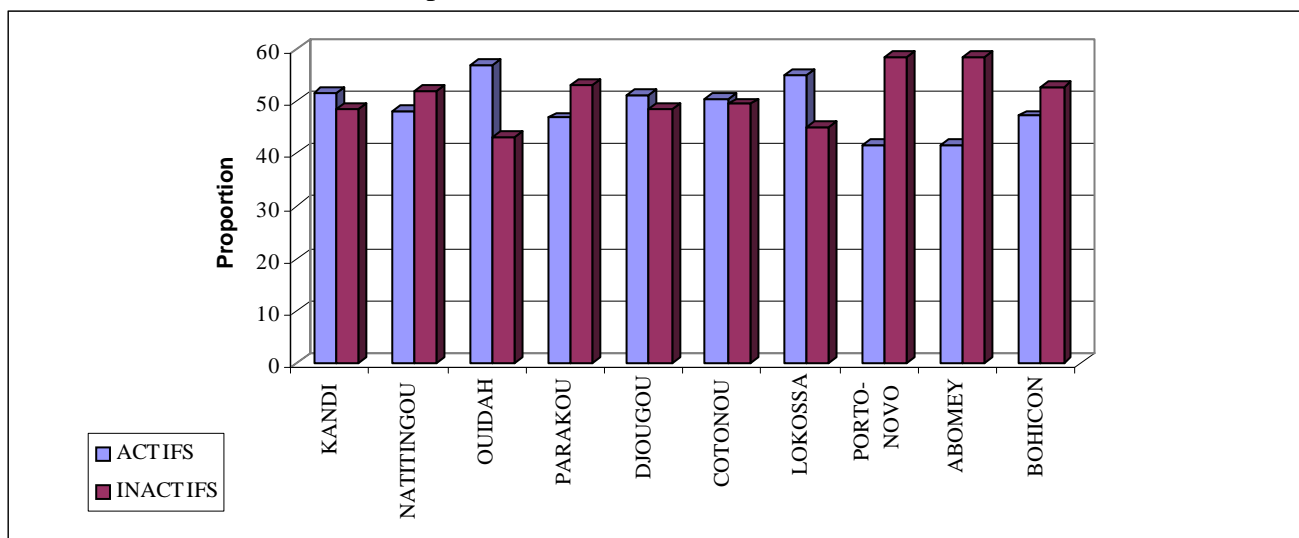


Tableau 14.6.3 : Répartition (%) des personnes handicapées résidentes selon le statut d'occupation dans les départements

	Alibori	Atacora	Atlantique	Borgou	Collines	Couffo	Donga	Littoral	Mono	Ouémé	Plateau	Zou
Effectif : 61 997	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
ACTIFS	57,0	54,9	51,0	53,8	57,7	53,4	48,6	50,8	51,2	49,1	54,1	54,7
Occupé	56,6	54,7	50,3	53,3	57,2	53,0	48,3	48,7	51,0	48,3	53,7	54,1
Cherche 1 ^{er} travail	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2	1,1	0,2	0,3	0,1	0,3
Chômeur	0,2	0,1	0,5	0,3	0,4	0,3	0,0	1,0	0,1	0,5	0,2	0,4
INACTIFS	43,0	45,1	49,0	46,2	42,3	46,6	51,4	49,2	48,8	50,9	45,9	45,3
Ménagère	12,0	10,6	9,5	14,8	6,8	6,5	12,0	10,9	8,6	11,4	13,8	9,6
Etudiant	4,4	4,0	12,3	11,8	9,8	10,6	8,9	16,2	12,2	14,9	10,6	9,8
Retraité	0,3	0,3	1,4	0,8	0,7	0,6	0,3	4,4	0,7	2,1	0,5	1,3
Rentier	0,6	0,1	0,9	0,4	0,5	2,4	0,2	0,6	0,8	0,6	0,6	0,6
Autres inactifs	25,8	30,0	24,8	18,4	24,5	26,5	29,9	17,0	26,4	22,0	20,3	24,0

Dans les principales villes du Bénin, la plupart des personnes touchées par un handicap sont à plus de 50% des actifs. Leur proportion est la plus élevée dans les villes de Ouidah, Lokossa, Kandi, et Cotonou avec respectivement 56,9%, 55,0%, 51,6% et 50,5%. Porto-Novo affiche la plus faible proportion (41,5%) de personnes handicapées actives occupées (graphique ci-dessus).

14. 6.2 La profession des personnes handicapées

Les personnes handicapées travaillent majoritairement dans l’agriculture et dans le commerce. Ainsi, plus d’une personne handicapée sur deux travaillent dans l’agriculture (51,2%), et presque une personne sur quatre travaille dans le commerce (23,8%). Le personnel scientifique et technique, les directeurs et cadres, les travailleurs spéciaux dans les services se retrouvent dans une proportion faible au sein de la population des personnes handicapées au Bénin. Cela peut découler entre autres de leur faible niveau d’instruction et du faible degré d’insertion dans le travail moderne structuré.

Les ouvriers et manœuvres non agricoles figurent à près de 17% au sein des personnes handicapées.

Tableau 14.6.4 : Répartition (%) des personnes handicapées selon la profession et le milieu de résidence

	Ensemble Bénin			Urbain			Rural		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
Effectif : 29 233	100,0	58,2	41,8	100,0	58,4	41,6	100,0	58,1	41,9
Personnel scientifique et technique	2,8	2,3	0,5	5,7	4,6	1,1	1,3	1,1	0,2
Directeurs et cadres	0,1	0,1	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Personnel administratif	0,9	0,6	0,3	2,2	1,4	0,8	0,2	0,2	0,0
Personnel commercial vendeurs	23,8	3,3	20,5	29,8	5,6	24,2	21,0	2,3	18,7
Travailleurs spécialisés en service	3,8	2,0	1,8	7,4	3,7	3,7	2,1	1,2	0,9
Agriculteurs, éleveurs, pêcheurs	51,2	36,4	14,8	25,7	19,6	6,1	63,5	44,5	19,0
Ouvriers manœuvre non agricoles	16,8	13,0	3,8	28,1	22,5	5,6	11,4	8,5	2,9
Travailleurs non classés ailleurs	0,6	0,5	0,2	0,3	0,2	0,0	0,3	0,2	0,1

La majorité des personnes handicapées vivant en milieu rural travaillent en priorité dans le secteur agricole (63,5%) soit dans l’agriculture, l’élevage et la pêche, elles exercent aussi le commerce et sont pour la plupart des hommes, soit environ deux personnes handicapées

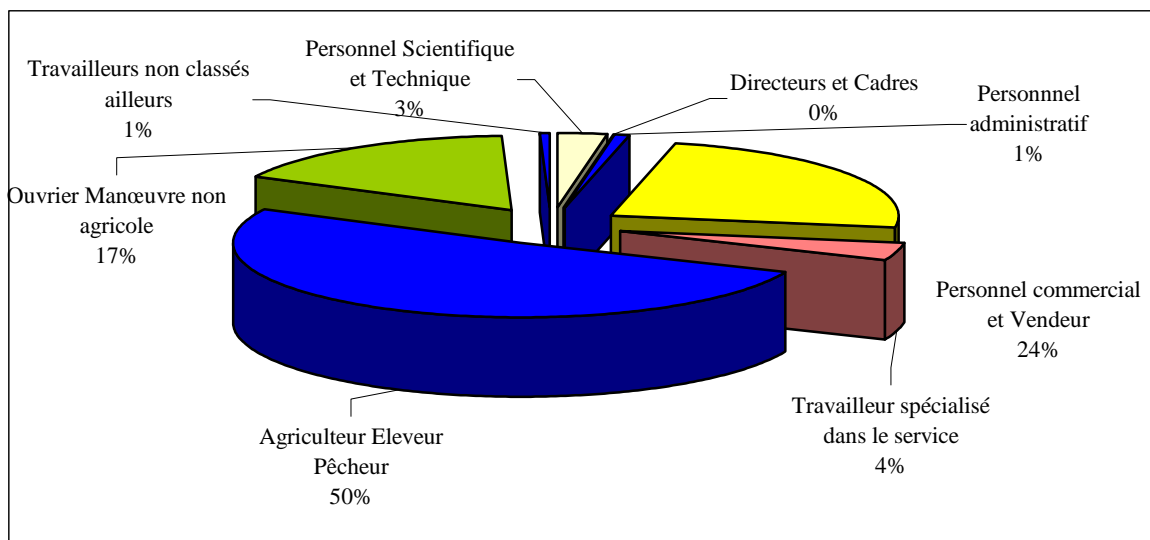
rurales sur trois. Par contre, la majorité de celles du milieu urbain sont plus des commerçants et des ouvriers et manœuvres non agricoles. Les commerçants citadins sont pour la plupart des femmes alors que les ouvriers et manœuvres non agricoles sont en majorité des hommes. On note que les personnes handicapées ouvriers et manœuvres non agricoles sont proportionnellement plus nombreuses en milieu urbain qu'en milieu rural (28,1% contre 11,4%).

Même à l'intérieur de chaque type de handicap, la préférence des personnes handicapées va toujours à l'agriculture, à l'élevage à la pêche et au commerce. Mais il y a une inégale répartition des personnes selon la profession. Les muets, les sourds et les handicapés mentaux pratiquent plus l'agriculture que les autres handicapés.

Tableau 14.6.5 : Répartition des personnes handicapées résidentes selon la profession actuelle et le type du handicap

	Total	Aveugle	Sourd	Muet	Handicap mental	Paralysie membre inférieur	Paralysie membre supérieur
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Personnel Scientifique et Technique	2,8	3,5	1,5	1,3	2,0	3,2	3,3
Directeurs et Cadres	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Personnel administratif	0,9	0,8	0,7	0,4	0,4	1,0	1,0
Personnel commercial Vendeurs	23,8	24,0	21,9	18,9	21,8	25,6	24,5
Travailleurs spécial .service	3,8	3,4	3,3	4,0	3,1	4,5	3,8
Agriculture. Eleveurs, pêcheurs	51,2	54,4	58,8	63,6	57,6	43,5	48,1
Ouvriers Manœuvre .non agricoles	16,8	12,8	13,2	11,1	14,3	21,6	18,7
Travailleurs non classés ailleurs	0,6	0,9	0,4	0,8	0,6	0,5	0,6

Graphique 14.6.3 : Répartition (%) des personnes handicapées actives selon la branche d'activité



14.6.3 Le statut dans l'emploi des personnes handicapées

Les personnes handicapées actives sont à plus de 71,7% des indépendants (tableau 14.6.6). Seulement 17,2% d'entre elles sont des aides familiales. Les salariés représentent 4,5% dont 2,9% de permanents et 1,6% de temporaires. Les employeurs et les membres de coopératives sont les plus faiblement représentés au sein des personnes handicapées actives.

Le travail indépendant constitue le principal statut d'emploi pour les personnes handicapées au Bénin, quel que soit la nature du handicap. Ils se retrouvent majoritairement dans la population des aveugles (75,9%). Viennent ensuite les paralysés de membres supérieurs (74,2%), et les paralysés de membres inférieurs (74,1%). Les plus faibles proportions des indépendants se retrouvent chez les handicapés mentaux et les muets (respectivement 58,9% et 65,8%).

Un handicapé actif sur six est une aide familiale. Les aides familiales se retrouvent pour la plupart dans la population des muets (32,3%) et des sourds (24,6%). Les plus faibles proportions des handicapées dans ce statut se retrouvent dans la population des aveugles, des paralysés de membres inférieurs et de paralysés de membres supérieurs.

Tableau 14.6.6 : Répartition des personnes handicapées résidentes selon le statut dans l'occupation et le type du handicap

	Total	Aveugle	Sourd	Muet	Handicap mental	Paralysie membre inférieur	Paralysie membre supérieur
Effectifs : 29 233	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Employeurs	2,1	2,7	1,5	1,1	1,5	2,1	2,6
Indépendant	71,7	75,9	65,8	58,9	68,9	74,1	74,2
Salarié permanent	2,9	3,4	2,0	1,6	2,4	3,3	3,0
Salarié temporaire	1,6	1,3	1,0	0,9	1,7	2,0	1,9
Membre coopératif	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
Aide Familiale	17,2	12,9	24,6	32,3	21,4	13,5	14,2
Apprenti	3,9	2,7	4,4	4,5	3,2	4,4	3,7
Autre	0,5	0,8	0,4	0,6	0,7	0,4	0,4

En prenant en compte le sexe (Tableau 14.6.7), 71,7% des handicapés actifs occupés sont constitués des indépendants. Ils sont pour la majorité des hommes (41,1%) contre 30,6% qui sont des femmes. Par contre, les aides familiales qui représentent le deuxième statut dans l'occupation des personnes handicapées ne présentent aucune disparité selon le sexe. Les hommes se retrouvent le plus dans la population des apprentis que les femmes avec respectivement 2,5% et 1,4%.

Tableau 14.6.7 : Répartition des personnes handicapées résidentes selon le statut dans l'occupation et le milieu de résidence

	Ensemble Bénin			Urbain			Rural		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
Tous statuts	100,0	57,9	42,1	100,0	58,3	41,7	100,0	57,7	42,3
Employeurs	2,1	1,5	0,5	1,6	1,2	0,4	2,3	1,7	0,6
Indépendant	71,7	41,1	30,6	68,6	38,1	30,5	73,2	42,5	30,7
Salarié permanent	2,9	2,3	0,5	7,2	5,7	1,4	0,9	0,8	0,1
Salarié temporaire	1,6	1,3	0,3	3,0	2,4	0,7	0,9	0,8	0,1
Membre coopératif	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1
Aide Familiale	17,2	8,7	8,4	11,4	5,5	5,9	19,9	10,2	9,6
Apprenti	3,9	2,5	1,4	7,6	4,9	2,7	2,2	1,4	0,8
Autre	0,5	0,3	0,2	0,5	0,3	0,2	0,5	0,3	0,2

Deux personnes actives occupées handicapées résident en milieu rural contre une personne en milieu urbain. Les aides familiales sont plus nombreuses en milieu rural qu'en milieu urbain. Elles sont presque également réparties selon le sexe, quel que soit le milieu de résidence. Les apprentis sont en plus forte proportion en milieu urbain (7,6%) qu'en milieu rural (2,2%) et sont le plus souvent des hommes.

Par rapport aux départements, les plus fortes proportions d'indépendants se retrouvent dans le Mono et le Couffo (86,4% et 81,9%). Les salariés permanents et temporaires sont en plus forte proportion dans le département du Littoral (31,8%). Les membres coopératifs qui sont les moins représentés sur le plan national sont plus nombreux dans le département de l'Alibori. Les aides familiales se retrouvent le plus dans les départements de l'Atacora, et de la Donga (28,4% et 17,3%). Les apprentis, malgré leur faible part sur le plan national se retrouvent le plus dans le Littoral et dans l'Ouémé.

Tableau 14.6.8 : Répartition (%) des personnes handicapées selon le statut dans l'occupation et le département

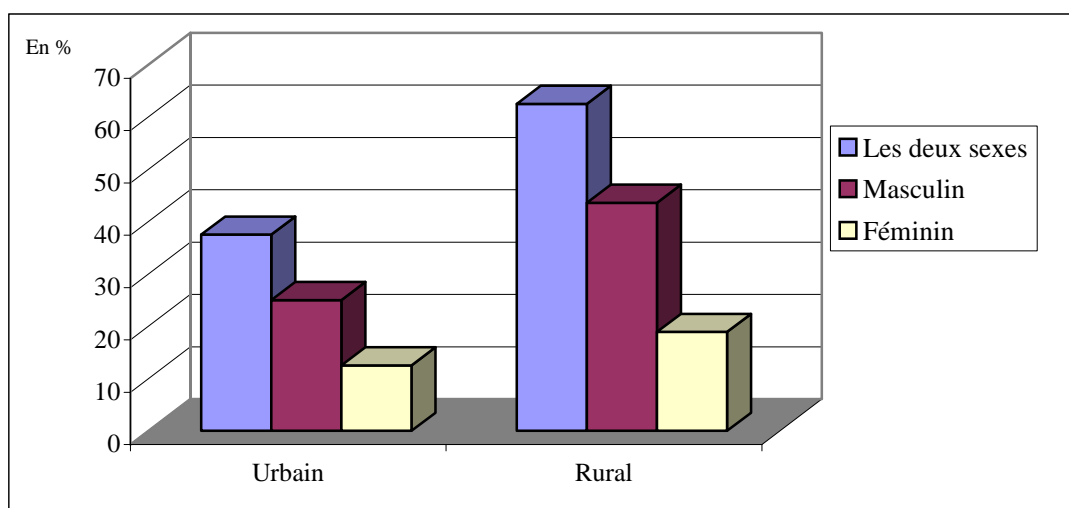
	Alibori	Atacora	Atlantique	Borgou	Collines	Couffo	Donga	Littoral	Mono	Ouémé
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Employeurs	2,0	0,6	5,4	2,1	2,5	2,0	0,9	4,5	2,4	3,2
Indépendant	72,3	67,5	80,2	72,6	77,8	81,9	77,6	55,3	86,4	80,0
Salarié										
permanent	0,9	1,3	4,4	5,6	1,6	0,7	1,2	25,7	1,9	6,9
Salarié										
temporaire	0,5	0,4	1,6	1,7	0,9	0,7	1,3	6,1	1,3	1,6
Membre										
coopératif	0,3	0,0	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Aide										
familiale	22,5	28,4	5,7	15,7	14,9	13,3	17,3	1,9	6,2	3,5
Apprenti	0,6	0,7	2,3	1,6	2,1	1,0	1,4	5,7	1,3	4,0
Autre	0,9	1,2	0,2	0,6	0,2	0,4	0,3	0,6	0,4	0,6

Les principales villes du Bénin présentent une forte proportion d'indépendants (Tableau A36). Cependant c'est à Cotonou qu'il y a le plus faible taux d'indépendants (55,3%). Les salariés permanents et temporaires sont majoritairement représentés dans les villes de Cotonou, Porto-Novo et Parakou.

14. 7- LES PERSONNES HANDICAPEES, CHEFS DE MENAGE

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de février 2002 a permis de dénombrier 73 097 personnes handicapées, chefs de ménage dont 31,44% de femmes. Le graphique ci-dessous révèle une part plus importante des chefs de ménages handicapés en milieu rural qu'en milieu urbain. Par ailleurs sans distinction de milieu de résidence, la proportion des personnes handicapées de sexe masculin est plus élevée que celle de sexe féminin.

Graphique 14.7.1 : Répartition (%) des chefs de ménages handicapés selon le milieu de résidence



14. 7.1 Le type du handicap

Parmi les personnes handicapées chefs de ménage, 52,1% sont des mal voyants, 10,3% sont paralysées de membre inférieur, 7,5% souffrent de la cécité totale (Tableau 14.7.1). Les aveugles, sourds, paralysés de membres supérieurs et les muets se retrouvent en proportions respectives de 7,5%, 4,2%, 3,8 et 0,8% parmi les personnes handicapées chefs de ménage. Un peu plus de deux handicapés chefs de ménage sont de sexe masculin (68,6%) contre moins d'une de sexe féminin. Par rapport au milieu de résidence, les mal voyants sont plus concentrés en milieu urbain qu'en milieu rural, alors que les aveugles se retrouvent en majorité en milieu rural.

Tableau 14.7.1 : Répartition des Chefs de ménage handicapés résidents selon le type de handicap, le sexe et le milieu de résidence

	Tous milieux			Urbain			Rural		
	Deux sexes	Masculin	Féminin	Deux sexes	Masculin	Féminin	Deux sexes	Masculin	Féminin
Effectif : 73 097	100,0	68,6	31,4	100,0	66,6	33,4	100,0	69,7	30,3
Aveugle	7,5	5,7	1,8	6,6	4,8	1,8	8,1	6,2	1,9
Sourd	4,2	2,9	1,2	3,5	2,5	1,1	4,6	3,2	1,4
Muet	0,8	0,6	0,2	0,7	0,5	0,2	0,8	0,6	0,2
Mal voyant	52,1	34,3	17,8	58,6	37,8	20,8	48,2	32,2	16,0
Handicap mental	1,7	1,1	0,5	1,7	1,2	0,5	1,7	1,1	0,6
Paralysie membre inférieur	10,3	7,4	2,9	10,8	7,7	3,1	10,0	7,3	2,8
Paralysie membre supérieur	3,8	2,9	0,9	3,8	2,8	1,0	3,8	2,9	0,9
Autres	19,6	13,6	6,0	14,2	9,3	5,0	22,8	16,2	6,6

Les départements de l'Atlantique, du Mono, du Littoral et de l'Ouémé ont les plus fortes proportions de chefs de ménages handicapés avec toujours une prédominance de la population masculine, quel que soit le milieu de résidence. Malgré la faible représentativité de la population féminine dans tous les départements, les départements de l'Atlantique, du Mono présentent les plus fortes proportions des femmes chefs de ménages. Cf. tableau A.31 en annexe.

14. 7.2 L'état matrimonial

Les données du tableau ci-dessous nous montrent que la majorité des personnes handicapées chefs de ménage sont mariés (71,1%). Près de la moitié des chefs de ménages sont des monogames (45,7%). Si chez les hommes, la proportion de mariés atteint 39,4%, elle n'est que de 6,3% chez les femmes. Les femmes handicapées chefs de ménage concentrent une forte proportion de veuves (13,5%).

Tableau 14.7.2 : Répartition des Chefs de ménage handicapés résidentes selon la situation matrimoniale et le type du handicap

	Total	Aveugle	Sourd	Muet	Mal voyant	Handicap mental	Paralysie membre inférieur	Paralysie membre supérieur	Autres
Effectif : 72 088	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Célibataire	7,6	7,9	12,6	13,5	5,2	27,1	12,4	11,1	7,5
Marié à 1 femme	45,7	50,9	46,8	51,9	44,6	32,2	47,0	51,1	45,2
Marié à 2 femmes	16,9	15,3	13,6	12,1	17,2	10,7	15,2	15,4	19,2
Marié à 3 femmes	5,4	4,2	4,0	2,5	5,8	2,9	4,4	4,2	6,0
Marié à 4 femmes et plus	3,1	2,4	2,2	3,0	3,6	1,0	2,2	2,1	3,4
Divorcé	2,9	2,7	2,8	3,6	2,8	9,0	3,2	2,5	2,7
Veuf	16,1	14,8	16,2	10,7	18,4	12,3	13,2	10,8	13,5
Séparé	1,8	1,3	1,6	2,5	1,8	3,8	1,9	2,1	1,8
Union libre	0,5	0,4	0,3	0,2	0,5	1,0	0,5	0,7	0,6

L'analyse selon le milieu de résidence (tableau 14. 7.3) met en évidence des disparités. Ainsi, 6,3% de la population rurale handicapée est célibataire et sexe masculin pour la plupart tandis qu'en milieu urbain, il y en a 9,6%. Cela peut s'expliquer en partie par les conditions économiques très difficiles en milieu urbain où le mariage suppose que l'on soit doté d'un minimum de moyens financiers, surtout pour les personnes handicapées. Par ailleurs, les femmes handicapées veuves vivent en majorité en milieu rural. Les handicapés en union libre sont en très faible proportion et se retrouvent pour la plupart en milieu urbain.

Tableau 14.7.3 : Répartition des Chefs de ménages handicapés résidents selon La situation matrimoniale, le sexe et le milieu de résidence

Situation matrimoniale	Ensemble Bénin			Rural			Urbain		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
Effectif : 72 088	100,0	69,0	31,0	100,0	69,8	30,2	100,0	67,7	32,3
Célibataire	7,6	5,7	1,9	6,3	5,0	1,4	9,6	6,9	2,7
Marié à 1 femme	45,7	39,4	6,3	43,7	38,3	5,4	48,8	41,1	7,7
Marié à 2 femmes	16,9	13,0	3,9	18,5	14,6	3,9	14,3	10,4	3,9
Marié à 3 femmes	5,4	3,8	1,6	5,9	4,2	1,6	4,6	3,0	1,6
Marié à 4 femmes et plus	3,1	1,9	1,2	3,3	2,1	1,2	2,9	1,7	1,3

Divorcé	2,9	1,7	1,2	3,0	1,9	1,1	2,7	1,4	1,4
Veuf	16,1	2,6	13,5	17,2	2,8	14,3	14,4	2,3	12,1
Séparé	1,8	0,8	1,0	1,8	0,8	1,0	1,8	0,7	1,1
Union libre	0,5	0,1	0,4	0,3	0,1	0,2	0,9	0,3	0,6

14.7.3 Caractéristiques des conjoints des chefs de ménages en union

L'observation du tableau 14.7.4 révèle qu'en général, les chefs de ménages handicapés ont des conjoints qui ne présentent aucun handicap. Ce sont seulement 9,9% des chefs de ménage handicapés qui ont des conjoints handicapés. Le degré d'endogamie est très faible chez les personnes handicapées au Bénin. Ainsi, seulement 1,6% des chefs de ménages aveugles se mettent en union avec des aveugles. C'est uniquement chez les malvoyants que le taux est le plus élevé (8,0%). Le handicap n'est donc pas effectivement un obstacle au mariage au Bénin. Toutefois, il est important de connaître la date de survenue du handicap pour affiner les analyses.

Tableau 14.7.4 : Structure des chefs de ménage handicapés selon le statut du handicap de leur conjoint

Conjoint Chef de ménage	Total	Aveugle	Sourd	Muet	Mal voyant	Handicap mental	Paralysie membre inférieur	Paralysie membre supérieur	Autre Handicaps	Aucun
Effectif: 73 097	100,0	0,3	0,2	0,0	4,8	0,1	0,5	0,2	3,7	90,1
Aveugle	100,0	1,6	0,2	0,1	1,1	0,1	0,7	0,2	1,0	95,0
Sourd	100,0	0,5	1,2	0,1	1,8	0,3	0,6	0,2	1,4	94,0
Muet	100,0	0,3	0,2	1,0	1,7	0,0	0,3	0,2	1,2	94,9
Mal voyant	100,0	0,2	0,2	0,0	8,0	0,1	0,4	0,1	1,9	89,0
Handicap mental	100,0	0,3	0,2	0,0	0,5	0,7	0,3	0,1	1,5	96,4
Paralysie membre inférieur	100,0	0,1	0,2	0,0	1,1	0,0	1,0	0,2	1,2	96,2
Paralysie membre supérieur	100,0	0,3	0,1	0,0	0,9	0,1	0,5	0,8	1,4	95,8
Autre Handicaps	100,0	0,1	0,2	0,0	1,7	0,1	0,4	0,1	12,1	85,2

Selon le milieu de résidence, la tendance générale demeure la même. Toutefois, en milieu rural, les personnes handicapées se marient relativement plus entre elles qu'en milieu urbain (10,6% en milieu rural contre 8,8% en milieu urbain). Selon le type de handicap, on constate que les aveugles se marient plus entre eux en milieu urbain (2,3%) qu'en milieu rural (1,3%) (tableaux 14.a32 et 14.a33).

14. 7.4 Le niveau d'instruction

Les chefs de ménage mal voyants et « autres handicapés » ont été écartés de cette analyse.

Les données du tableau ci-dessous montrent une proportion très importante de chefs de ménage handicapés n'ayant aucun niveau d'instruction (70,0%). Parmi les chefs de ménages handicapés de sexe masculin, 64,5% n'ont aucun niveau contre 85,0% chez les femmes. Les chefs de ménage handicapés tous sexes confondus ayant le niveau primaire et le niveau secondaire et plus représentent respectivement 17,2% et 12,8%. Les hommes chefs de ménage n'ayant aucun niveau d'instruction se retrouvent plus en milieu rural (55,9%) qu'en milieu urbain (31,0%). Il en est de même pour les femmes. Les personnes handicapées chefs de ménage se retrouvent presque dans les mêmes proportions en milieu rural et en milieu urbain (tableau 14.7.6) avec toutefois une prédominance de la population masculine. Le niveau secondaire et plus se caractérise par une concentration des chefs de ménages handicapés en milieu urbain.

Tableau 14.7.5 : Répartition des personnes handicapées, chefs de ménage selon le sexe, le milieu de résidence et le niveau d'instruction

niveau d'instruction	Ensemble Bénin			Urbain			Rural		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
Effectif : 28 503	100,0	100,0	100,0	100,0	71,8	28,2	100,0	73,5	26,5
Primaire	17,2	20,3	9,1	23,8	19,4	4,5	13,5	12,2	1,4
Secondaire	11,0	13,0	5,4	20,8	17,6	3,2	5,5	5,0	0,5
Supérieur	1,8	2,2	0,6	4,2	3,8	0,4	0,4	0,4	0,0
Aucun niveau	70,0	64,5	85,0	51,1	31,0	20,1	80,6	55,9	24,7

La prise en compte du type de handicap révèle que les personnes handicapées chefs de ménage n'ayant aucun niveau sont en très forte proportion (près des trois quarts) chez les muets, les sourds et les aveugles. Les plus fortes proportions de personnes ayant le niveau secondaire ou plus s'observent chez les handicapés mentaux (15,8%), les paralysés de membres inférieurs (15,5%) et de membres supérieurs (14,5%).

Tableau 14.7.6 : Répartition des personnes handicapées résidentes Chefs de ménage selon le type du handicap et le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Total	Aveugle	Sourd	Muet	Handicap mental	Paralysie membre inférieur	Paralysie Membre supérieur
Effectif : 28 503	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Primaire	17,2	14,4	13,2	16,5	17,4	20,0	19,9
Secondaire	11,0	8,1	7,9	8,1	13,3	13,5	12,6
Supérieur	1,8	1,6	1,1	1,2	2,5	2,0	1,9
Ecole Coranique et Biblique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Aucun niveau	70,0	75,9	77,8	74,2	66,7	64,5	65,5

Les chefs de ménage handicapés n'ayant aucun niveau d'instruction sont en forte proportion dans les départements de l'Alibori, de l'Atacora, du Couffo et de la Donga, soit respectivement 88,7%, 87,8%, 84,5% et 82,2%. Ceux du niveau primaire se retrouvent majoritairement dans le Littoral, l'Atlantique, l'Ouémé et les Collines avec des proportions respectives de 29,4%, 22,5%, 21,8% et 17,7%. Les chefs de ménages handicapés de niveau secondaire et plus se retrouvent majoritairement dans le département du Littoral.

Tableau 14.7.7 : Répartition (%) des personnes handicapées résidentes chefs de ménage selon le département et le niveau d'instruction

Départements	Proportion	Primaire	Secondaire	Supérieur	Ecole Coranique Biblique	Aucun niveau
Bénin	100	17,2	11	1,8	0	70
Alibori	100	6,5	4,6	0	0,1	88,7
Atacora	100	8,8	3,1	0,3	0	87,8
Atlantique	100	22,5	12,9	1,9	0	62,7
Borgou	100	14,2	12,5	1,3	0,1	71,9
Collines	100	17,7	9,1	0,7	0	72,5
Couffo	100	10,6	4,7	0,2	0	84,5
Donga	100	10	6,6	1,2	0	82,2
Littoral	100	29,4	34,3	9,2	0,1	27
Mono	100	17,1	8,4	0,9	0	73,6
Ouémé	100	21,8	11,9	2,3	0	64
Plateau	100	14,2	5,5	0,2	0	80,1
Zou	100	15,8	8,6	0,8	0	74,7
Effectif	28 503					

14.7.5 Taille moyenne des ménages

La répartition des ménages dirigés par des personnes handicapées selon la taille (tableau 14.7.8) montre que 25% d'entre eux ont une taille comprise entre 6 et 9 personnes. Viennent ensuite les ménages d'une personne et les ménages de 10 personnes et plus avec respectivement 17,6% et 13,1%. Les ménages composés de deux, trois, quatre et cinq personnes sont les moins représentés.

En moyenne, un ménage béninois dont le chef de ménage est handicapé, comprend 5,5 personnes. Cette moyenne ne varie pas selon le milieu de résidence. En milieu urbain, elle est de 5,5 personnes proche du niveau national. Le milieu rural présente une moyenne de 5,6 personnes.

La disparité se situe au niveau du sexe. Dans l'ensemble, les chefs de ménage handicapés hommes ont des ménages de grande taille. La taille moyenne fait le double de la taille moyenne des ménages des femmes chefs de ménage.

Au niveau départemental, la taille moyenne des ménages est comprise entre 4,3 et 8,4 personnes. Seuls les départements du Littoral et du Plateau présentent des moyennes proches de la moyenne nationale (respectivement 5,4%, 5,6%). Les ménages de petite taille se retrouvent dans les départements du Zou, du Mono et de l'Atlantique.

Au niveau des principales villes (tableau 14.a34), les ménages de grandes tailles dirigés par des personnes handicapées se retrouvent à Kandi, Djougou et Parakou avec respectivement 8,5, 7,5 et 6,7 personnes en moyenne. Cette moyenne se situe largement au-delà de la moyenne nationale.

Tableau 14.7.8 : Répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage, la taille du ménage, le milieu de résidence et le département

Caractéristiques	Milieu de résidence			Département											
	Urbain	Rural	Bénin	Alibori	Atacora	Atlantique	Borgou	Collines	Couffo	Donga	Littoral	Mono	Ouémé	Plateau	Zou
Sexe du chef de ménage	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Masculin	66,6	69,7	0,7	84,3	80,8	66,1	82,9	66,7	72,8	85,9	66,5	61,9	65,8	73,2	63,3
Féminin	33,4	30,3	0,3	15,7	19,2	33,9	17,1	33,3	27,2	14,1	33,5	38,1	34,2	26,8	36,7
Nombre de membres habituels															
1 personne	11,1	6,5	17,6	5,8	12,5	21,7	8,4	13,1	18,2	7,3	14,3	19,5	21,6	14,1	25,5
2 personnes	7,6	4,6	12,2	5,8	9,1	13,7	5,5	10,5	11,2	6,3	12,1	14,6	13,1	12,0	15,2
3 personnes	7,0	4,3	11,4	7,1	8,2	12,2	7,9	11,0	10,0	7,4	12,2	13,1	11,5	11,8	12,7
4 personnes	6,6	4,2	10,8	9,2	8,5	11,1	8,7	10,7	9,7	8,5	12,0	11,7	10,7	12,6	10,7
5 personnes	6,0	4,0	9,9	9,4	11,3	9,1	9,2	10,4	8,4	10,0	11,2	9,8	10,4	11,1	9,1
6-9 personnes	15,0	10,1	25,0	30,3	31,0	23,2	29,7	28,1	23,3	32,1	27,9	22,5	23,0	26,2	19,7
10 personnes et plus	8,4	4,7	13,1	32,4	19,5	9,1	30,6	16,2	19,2	28,3	10,3	8,7	9,7	12,3	7,1
Taille moyenne	5,6	5,5	5,5	8,4	6,7	4,9	8,1	6,2	6,1	7,9	5,4	4,8	5,0	5,6	4,4

14.7.6 Les actifs occupés dans les ménages dont les chefs sont des personnes handicapées

En dehors du handicap mental, au moins 80% des ménages dont le chef est handicapé compte au moins un actif occupé. La plus forte proportion se retrouve dans les ménages dont le chef est un handicapé des membres supérieurs (88,8%). 29,4% des ménages dont les chefs sont des handicapés mentaux ne comptent aucun actif dans leur ménage.

Tableau 14.7.9 : Structure des ménages dont le chef est handicapé selon le nombre d'actifs occupés

	Total	Aucun	1 actif occupé	2 actifs occupés	3 actifs occupés	4 actifs occupés et plus	Nombre moyen d'actifs par ménage
Total	100,0	12,8	29,7	23,9	13,3	20,4	2,5
Aveugle	100,0	18,0	26,2	21,3	12,8	21,7	2,4
Sourd	100,0	12,8	33,3	23,8	11,9	18,2	2,2
Muet	100,0	13,5	30,9	24,5	11,3	19,8	2,2
Mal Voyant	100,0	12,4	29,4	23,7	13,5	21,1	2,4
Handicapé Mental	100,0	29,4	37,9	15,6	6,8	10,3	1,5
Paralysie membre inférieur	100,0	14,7	30,8	24,1	12,5	18,0	2,2
Paralysie membre supérieur	100,0	11,2	30,2	25,1	14,1	19,4	2,4
Autre handicap	100,0	9,7	29,3	25,7	14,1	21,2	2,5

14. 7.7 Le statut d'occupation des logements

Les chefs de ménage handicapés sont en majorité logés dans des propriétés familiales (58,5%). Viennent ensuite les chefs de ménages propriétaires de leur maison sans titre foncier (26,8%). Ceux qui possèdent un titre foncier ne représentent que 3,1% de tous les chefs de ménage. Ceux logés gratuitement par l'Etat sont en très faible proportion.

Au sein des propriétaires eux-mêmes, 77,2% sont des hommes et 22,8% des femmes.

Tableau 14.7.10 : Pourcentage des chefs de ménage handicapés propriétaires de leur logement selon le sexe

Sexe	Total	Aveugle	Sourd	Muet	Mal voyant	Handicap mental	Paralysie membre inférieur	Paralysie membre supérieur	Autres
Effectif	21256	1709	792	157	11317	282	2090	824	4085
Proportion	100,0	8,0	3,7	0,7	53,2	1,3	9,8	3,9	19,2
Masculin	77,2	6,7	2,9	0,6	40,5	1,0	7,8	3,1	14,7
Féminin	22,8	1,4	0,9	0,2	12,7	0,4	2,1	0,7	4,5

Tableau 14.7.11 : Répartition des chefs de ménage handicapés selon le type de handicap et le statut d'occupation du logement

Statut d'occupation	Total	Aveugle	Sourd	Muet	Mal voyant	Handicap mental	Paralysie membres inférieurs	Paralysie membres supérieurs	Autre
Effectif : 71 145	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Propriétaire avec titre Foncier	3,1	2,3	1,5	1,6	4,0	1,5	2,0	2,1	2,2
Propriétaire sans titre foncier	26,8	29,7	25,3	26,5	26,5	22,1	26,5	28,3	27,2
Propriétaires	29,9	32,0	26,8	28,1	30,5	23,6	28,5	30,4	29,3
Propriété familiale	58,5	58,6	63,8	60,2	57,0	64,6	58,2	55,8	61,4
Logé gratuitement par l'Etat	0,4	0,3	0,3	0,2	0,4	0,5	0,4	0,8	0,3
Logé gratuitement par le Privé	1,9	1,4	1,5	2,3	1,8	2,9	2,2	2,3	2,0
Locataire	8,4	6,6	6,8	7,9	9,3	6,7	10,0	9,6	6,0
Autre	1,0	1,1	1,0	1,3	1,0	1,7	0,9	0,9	1,0

14.8 - LA FECONDITE AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS DES PERSONNES HANDICAPEES

Le tableau 14.8.1 présente les taux de fécondité par groupe d'âges, selon le milieu de résidence ainsi que l'Indice Synthétique de fécondité (ISF) et le taux global de fécondité pour les douze derniers mois ayant précédé l'enquête. Il présente également le taux de fécondité selon le milieu de résidence. Ce taux en milieu rural est largement supérieur à celui du milieu urbain. Ainsi, à la fin de sa vie féconde, une femme handicapée en milieu rural aura deux enfants de plus que son homologue du milieu urbain. (5,9 enfants pour la femme handicapée rurale contre 4,0 enfants pour la femme handicapée urbaine). Le niveau de fécondité des personnes handicapées au Bénin mesuré par l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) est inférieur d'un point à celui du niveau national pour ce recensement (5,1 enfants par femme) et légèrement inférieur à celui de l'EDSB-II de 2001 qui était de 5,6 enfants par femme. Ceci montre que le handicap n'influe pas a priori sur le niveau de fécondité au Bénin.

Or, par rapport au statut matrimonial des personnes handicapées, on avait noté que seulement 13,0% environ des femmes handicapées étaient mariées. Cela montre que la plupart de la fécondité des femmes handicapées au Bénin a lieu, non pas au sein du mariage comme habituellement admis dans la population générale, mais bien en dehors du mariage. Aussi, est-on tenté de dire qu'au Bénin, les hommes acceptent bien d'avoir des enfants avec des femmes handicapées, mais ne sont pas prêts à prendre des engagements de mariage avec elles. A ce niveau encore, il est nécessaire de procéder à beaucoup de sensibilisation pour faire disparaître cette marginalisation des personnes handicapées.

Tableau 14.8.1 : Taux de fécondité (%) par groupe d'âges, indice synthétique de fécondité (ISF) et taux spécifique de fécondité pour les naissances des douze derniers mois.

Groupes d'âges	Ensemble Bénin			Rural			Urbain		
	Effectif Population	Nombre De naissances	Taux spécifique de fécondité (%)	Effectif Population	Nombre de naissances	Taux spécifique de fécondité (%)	Effectif Population	Nombre de naissances	Taux spécifique de fécondité (%)
Total	36 348	5 328		21 533	3 666		14 815	1 662	0,797
15-19 ans	5 112	400	78	2 876	278	97	2 236	122	0,055
20-24 ans	5 371	1 147	214	3 036	789	260	2 335	358	0,153
25-29 ans	5 387	1 346	250	3 223	919	285	2 164	427	0,197
30-34 ans	5 029	1 056	210	3 114	730	234	1 915	326	0,170
35-39 ans	4 935	771	156	3 116	511	164	1 819	260	0,143
40-44 ans	5 388	385	71	3 267	282	86	2 121	103	0,049
45-49 ans	5 126	223	44	2 901	157	54	2 225	66	0,030
ISF		5,1			5,9			4,0	
TGFG⁹		147			170			112	

14.9 - LE MULTI HANDICAP AU BENIN

Seulement 9,3% des personnes handicapées souffrent d'au moins deux handicaps au Bénin. Parmi eux, on note 6,9% de bihandicapés et 1,4% qui souffrent de trois handicaps ou plus. Ils sont donc en très faibles proportions.

En dehors des mal voyants et des « autres handicapés », les personnes présentant deux handicaps sont majoritairement des paralytiques de membres supérieurs. Elles sont suivies des muets et des paralytiques de membres inférieurs.

Les personnes handicapées présentant au moins trois handicaps sont concentrées chez les paralytiques de membres supérieurs, les aveugles et les paralytiques de membres inférieurs avec respectivement les proportions de 23,4%, 12,7% et 10,3% (tableau A35).

⁹ TGFG : Taux global de fécondité générale

Tableau 14.9.1: Répartition (%) des personnes handicapées selon le type et le nombre de handicap

Type du handicap	Total	1 handicap	2 handicaps	3 handicaps et plus
Total	100,0	91,7	6,9	100,0
Aveugle	9,0	8,8	0,0	9,0
Sourd	7,2	6,7	0,4	7,2
Muet	2,3	1,0	1,2	2,3
Mal voyant	37,5	36,7	0,7	37,5
Handicapé mental	3,3	3,0	0,2	3,3
Paralysie membre inférieur	12,7	11,3	1,2	12,7
Paralysie membre supérieur	4,6	2,8	1,5	4,6
Autre handicap	23,5	21,4	1,8	23,5

CONCLUSION

De l'analyse des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de février 2002, sur les 172 870 personnes handicapées, on peut noter les résultats suivants :

La mal voyance, la paralysie des membres inférieurs et la cécité apparaissent comme les handicaps les plus répandus au Bénin. Toute politique en faveur des personnes handicapées doit donc en tenir compte.

La population des personnes handicapées compte autant d'hommes que de femmes (50% et 50%) au Bénin. Contrairement à ce qui est généralement répandu par l'opinion publique, on note un effectif important de personnes handicapées mariées. Elles sont le plus concentrées dans les départements de l'Atlantique, du Littoral, de l'Ouémé et du Mono avec respectivement 12,2% ; 9,3% ; 8,9% et 8,8%. Les plus faibles proportions des handicapés mariés se retrouvent dans les départements de l'Alibori, de l'Atacora, du Plateau et du Borgou avec respectivement 2,1% ; 3,0% ; 3,7% et 3,8%. Par ailleurs, on retrouve les veufs et les veuves dans une proportion non négligeable (16,1% dont 13,5% de femmes et 2,6% d'hommes).

En ce qui concerne le niveau d'instruction, on note une proportion importante de personnes handicapées n'ayant aucun niveau d'instruction (68,3%). Parmi les personnes instruites, les hommes sont en nombre plus important. Par ailleurs, on note un taux d'analphabétisme très prononcé dans cette couche de la population. Ce taux est de 71,6%. Cela signifie que trois béninois handicapés de 6 ans et plus sur quatre ne sait ni lire ni écrire en français, en langue nationale ou dans une langue étrangère. Pour régler ce problème de scolarisation, des actions doivent être menées par le Gouvernement.

60,6% des personnes handicapées de six ans et plus sont actives contre 39,5% d'inactives. Elles sont pour la plupart des indépendants et se retrouvent dans le secteur informel privé, notamment l'agriculture, le commerce et les services.

Une part non négligeable des personnes handicapées de notre pays sont des chefs de ménages (42,3%). Près de 31,4% des chefs de ménage sont des femmes et sont pour la plupart des veuves (13,5%).

Face à tous ces résultats, force est de constater que, malgré les multiples efforts que ne cessent de déployer le gouvernement, les ONG et les diverses Associations des personnes

handicapées pour leur intégration effective et leur insertion dans la société, beaucoup reste à faire.

Au terme de cette étude sur les personnes handicapées, il paraît urgent de mener une étude spécifique afin de saisir, la cause, le moment d'apparition de certains handicaps afin de cerner ce qui explique les obstacles, les limites de leur réadaptation, de leur insertion ou de leur réinsertion effective dans la société.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

DEGLA OUAGOW H., (2003) : "Les formes traditionnelles de protection sociale au Bénin", in *MFPSS- UNFPA (2003), La famille et les défis du développement au Bénin, COPEF, Cotonou*, pp 69-78.

FACIA C., 1993 : "La personne handicapée et les activités génératrices de revenus", in Séminaire National, INFOSEC, Cotonou, 8-10 juin 1993

INSAE (1997) : «Le Tableau de Bord Social".

INSAE, (1994) : "RGPH 2, Rapport général"

JARDIN O., (2002) : "La stratégie de réadaptation à base communautaire au Bénin et au Ghana", UCL, Louvain-la-Neuve, 289 p.

KPATCHAVI A.C. : "Famille béninoise : cadre de solidarité et de protection sociale " in *MFPSS- UNFPA (2003), La famille et les défis du développement au Bénin, COPEF, Cotonou*,

MFPSS- UNFPA (2003) : "La famille et les défis du développement au Bénin", COPEF, Cotonou, 336 p.

MPSCF-FAPHB-CORPS DE LA PAIX, (1997) : "Le handicap au Bénin"

MEGBEMADO Y, (1993) : "La personne handicapée et le marché de l'emploi au Bénin"

SAIZONOU, D.A.L., (1999) : "Adaptation et Réadaptation des Travailleurs Handicapés au Bénin"

SINGLETON T, AGBOGBE N., (1997) : " Le handicap au Bénin "

UNION AFRICAINE (2003) : "Note introductive au rapport du Président Intérimaire de la Commission de l'Union Africaine", Maputo, Mozambique, 4-12 juillet 2003

FETAPH (1998) : "Conditions de vie des personnes handicapées au Togo", Handicap International, 119 p.

RAVAUD Jean-François, LETOURMY Alain et VILLE Isabelle, (2002) : "Les méthodes de délimitation de la population handicapée : l'approche de l'enquête de l'Insee", Vie quotidienne et Santé, in POPULATION Edition française n°3- mai-juin 2002

STIKER, H. J., (2002) : "Aspects socio-historiques du handicap moteur", in « *Déficiences motrices et situation de handicap* », Editions APF, pp 38-47

PNPC, (1998) : Le rapport d'activité du programme de réadaptation à base Communautaire (RBC) ,1998 Le Programme National de Prévention de la Cécité (**PNPC**)

ANNEXE

Tableau 14.a1 : Répartition de la population des handicapés selon le type du handicap, le département et les communes

Communes	Total	Aveugle	Sourd	Muet	Mal voyant	Handicap mental	Paralysie membre inférieur	Paralysie membre supérieur	Autres
BENIN	172 870	15 585	12 512	3 989	64 791	5 653	21 864	7 914	40 562
ALIBORI	6 065	933	613	163	1 674	257	988	522	915
BANIKOARA	1 771	372	205	54	454	87	276	106	217
GOGOUNOU	1 027	143	80	22	208	41	174	69	290
KANDI	1 045	130	90	27	362	49	177	123	87
KARIMAMA	437	66	50	13	116	21	63	28	80
MALANVILLE	1 148	149	116	34	329	43	202	127	148
SEGBANA	637	73	72	13	205	16	96	69	93
ATACORA	9 914	1 565	1 071	310	2 740	599	1 610	628	1 391
BOUKOUMBE	1 213	270	126	35	308	71	185	66	152
COBLY	914	149	69	30	329	66	150	34	87
KEROU	882	189	90	33	196	46	149	60	119
KOUANDE	1 143	146	129	33	286	65	240	96	148
MATERI	1 682	360	195	47	398	143	223	108	208
NATITINGOU	1 414	158	163	53	435	71	260	95	179
PEHUNCO	1 231	120	100	29	359	24	183	70	346
TANGUIETE	1 055	131	110	41	358	82	155	67	111
TOUCOUNTOU	380	42	89	9	71	31	65	32	41
ATLANTIQUE	27 317	1 663	1 453	522	11 973	676	2 727	996	7 307
ABOMEY-CAL	6 950	382	300	135	2 893	158	1 010	293	1 779
ALLADA	4 963	254	258	96	2 872	124	336	130	893
KPOMASSE	2 096	246	128	53	1 059	44	185	81	300
OUIDAH	2 287	203	153	55	792	93	337	146	508
SO-AVA	3 699	141	174	85	1 469	95	325	110	1 300
TOFFO	3 276	164	158	40	1 138	79	229	97	1 371
TORI-BOSSI	1 742	116	134	22	867	29	175	67	332
ZE	2 304	157	148	36	883	54	130	72	824
BORGOU	11 391	1 342	1 225	324	3 724	455	2 058	748	1 515
BEMBEREKE	1 349	192	160	44	356	71	269	102	155

KALALE	1 944	189	181	65	683	76	284	103	363
N'DALI	1 172	109	113	36	338	40	243	87	206
NIKKI	972	151	121	40	189	48	277	65	81
PARAKOU	2 958	321	251	37	1 180	87	448	178	456
PERERE	602	47	73	26	211	21	92	44	88
SINENDE	934	106	164	33	239	65	193	73	61
TCHAUROU	1 460	227	162	43	528	47	252	96	105
COLLINES	15 420	1 436	1 045	439	3 426	554	1 760	572	6 188
BANTE	3 835	124	122	44	642	56	242	100	2 505
DASSA-ZOUME	3 263	318	232	145	817	162	285	94	1 210
GLAZOUE	2 416	285	204	79	513	86	227	83	939
OUESSE	1 389	262	178	47	231	93	305	81	192
SAVALOU	2 546	295	159	81	622	95	395	151	748
SAVE	1 971	152	150	43	601	62	306	63	594
COUFFO	12 839	828	892	362	4 057	365	1 519	541	4 275
APLAHOUE	2 167	237	129	70	522	76	264	132	737
DJAKOTOMEY	2 435	193	191	84	677	77	312	98	803
DOGBO	1 970	123	143	57	880	60	274	89	344
KLOUEKANME	2 914	91	181	62	987	55	256	87	1 195
LALO	2 476	111	177	47	841	57	245	102	896
TOVIKLIN	877	73	71	42	150	40	168	33	300
DONGA	6 171	684	797	172	1 454	337	1 109	315	1 303
BASSILA	1 544	130	105	44	553	58	232	74	348
COPARGO	965	138	142	26	123	54	178	40	264
DJOUGOU	2 799	305	452	70	574	174	501	150	573
OUAKE	863	111	98	32	204	51	198	51	118
LITTORAL	19 308	1 157	957	315	11 867	439	1 976	603	1 994
COTONOU	19 308	1 157	957	315	11 867	439	1 976	603	1 994
MONO	20 992	1 064	972	334	8 227	416	1 739	503	7 737
ATHIEME	2 194	157	105	48	1 058	39	140	35	612
BOPA	5 839	183	212	64	1 597	66	375	121	3 221
COME	3 766	174	111	43	1 421	91	238	79	1 609
GRAND-POPO	3 068	218	165	51	1 929	58	247	49	351
HOUYOGBE	3 707	175	217	66	1 329	94	495	145	1 186
LOKOSSA	2 418	157	162	62	893	68	244	74	758
OUEME	19 422	1 684	1 390	415	8 599	657	2 345	947	3 385

ADJARRA	1 560	76	67	25	784	72	251	84	201
ADJOHOUN	984	159	89	26	322	44	151	73	120
AGUEGUES	548	36	47	17	144	13	102	36	153
AKPRO-									
MISSERETE	2 240	155	127	45	1 106	59	200	119	429
AVRANKOU	1 919	208	133	34	800	52	295	96	301
BONOU	1 472	72	87	24	743	37	70	36	403
DANGBO	1 483	157	150	51	472	61	236	91	265
PORTO-NOVO	6 114	537	458	110	3 223	206	613	205	762
SEME-KPODJI	3 102	284	232	83	1 005	113	427	207	751
PLATEAU	8 737	1 151	708	220	2 366	305	1 201	564	2 222
ADJA-OUERE	1 205	201	116	41	317	55	170	106	199
IFANGNI	1 643	225	146	31	426	61	238	99	417
KETOU	1 849	303	161	49	332	67	278	128	531
POBE	1 463	210	109	47	583	46	168	99	201
SAKETE	2 577	212	176	52	708	76	347	132	874
ZOU	15 294	2 078	1 389	413	4 684	593	2 832	975	2 330
ABOMEY	2 031	302	180	54	586	110	381	77	341
AGBANGNIZOUN	1 754	214	160	29	584	75	290	130	272
BOHICON	2 561	325	264	82	727	92	506	162	403
COVE	756	113	64	22	273	28	134	53	69
DJIDJA	1 845	352	148	52	347	70	331	145	400
OUIHI	1 109	122	114	34	409	35	186	74	135
ZAGNANADO	773	113	86	21	230	24	172	57	70
ZA-KPOTA	1 924	296	159	52	592	77	322	134	292
ZOGBODOMEY	2 541	241	214	67	936	82	510	143	348

Tableau 14.a2 : Répartition des personnes handicapées résidentes selon le statut d'occupation dans les principales villes

Statut d'Occupation	Statut									
	Kandi	Natitingou	Ouidah	Parakou	Djougou	Cotonou	Lokossa	Porto- Novo	Abomey	Bohicon
Tous statuts	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif : 41 159										
Actifs	56,7	50,8	50,8	52,6	51,8	55,1	59,6	44,8	51,7	49,1
Occupée	56,1	50,5	49,3	51,3	51,4	53,2	59,3	43,4	51,0	48,4

Cherche 1erTravail	0,1	0,1	0,4	0,3	0,2	0,9	0,2	0,4	0,4	0,2
Chômeur	0,4	0,2	1,1	1,0	0,1	1,1	0,1	0,9	0,3	0,4
Inactifs	43,3	49,2	49,2	47,5	48,2	44,9	40,4	55,3	48,3	50,9
Ménagère	14,6	15,0	11,8	11,1	15,3	10,0	10,8	12,8	11,1	12,3
Etudiant	5,1	6,4	9,4	17,3	7,5	14,1	10,5	14,2	10,3	12,7
Retraite	0,6	1,9	3,6	5,7	0,6	9,3	1,4	8,6	4,5	2,4
Rentier	0,6	0,5	2,2	1,1	0,3	1,0	0,8	1,3	1,1	0,9
Autres Inactifs	22,5	25,4	22,2	12,2	24,5	10,4	16,9	18,4	21,3	22,7

Tableau 14.a3 : Proportion des personnes handicapées selon le type de ménage et le sexe

	Ensemble Bénin			Ménage ordinaire			Ménage collectif		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
	100,0	50,0	50,0	100,0	50,0	50,0	100,0	47,3	52,7
Effectif	172 870			171 738			1 132		

Tableau 14.a4 : Répartition des chefs de ménage handicapés selon le type de handicap et le statut d'occupation du logement

Statut d'occupation	Total	Aveugle	Sourd	Muet	Mal voyant	Handicap mental	Paralysie	Paralysie	Autres
							membre inférieur.	membre supérieur	
Ensemble	100,0	7,5	4,2	0,8	52,1	1,7	10,3	3,8	19,6
Propriétaire avec Titre Foncier	100,0	5,7	2,0	0,4	68,2	0,8	6,7	2,6	13,8
Propriétaire sans Titre Foncier	100,0	8,3	3,9	0,8	51,5	1,4	10,2	4,0	19,9
Propriétaire Familiale	100,0	7,5	4,5	0,8	50,8	1,9	10,3	3,6	20,6
Logé gratuitement par l'Etat	100,0	5,4	2,9	0,4	57,7	2,2	10,0	8,2	13,3
Logé Gratuitement par le Privé	100,0	5,7	3,2	1,0	50,0	2,6	11,9	4,8	20,9
Locataire	100,0	5,9	3,4	0,7	58,1	1,3	12,2	4,4	14,0
Autre	100,0	8,4	4,1	1,0	52,2	2,8	8,9	3,5	19,1

Tableau 14.a5 : Répartition de la population des personnes handicapées selon le type du handicap et le type de ménage

Type de handicap	Ensemble Bénin			Ménage ordinaire			Ménage collectif		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
Effectif	172 870	86 351	86519	171738	85816	85922	1132	535	597
Aveugle	15 585	8 121	7464	15405	8027	7378	180	94	86
Sourd	12 512	6 209	6303	12427	6156	6271	85	53	32
Muet	3 989	2 113	1876	3977	2108	1869	12	5	7
Mal voyant	64 791	31 303	33488	64565	31224	33341	226	79	147
Handicapé mental	5 653	2 996	2657	5563	2947	2616	90	49	41
Paralysie membre inférieur	21 864	11 567	10297	21691	11478	10213	173	89	84
Paralysie membre supérieur	7914	4 322	3592	7868	4300	3568	46	22	24
Autre handicap	40 562	19 720	20842	40242	19576	20666	320	144	176

Tableau 14.a6 : Pourcentage des enfants handicapés (0-14 ans) résidents selon le groupe d'âges et le type de handicap

Groupes d'âge	Total	Aveugle	Sourd	Muet	Malvoyant	Handicap mental	Paralysie	Paralysie	Autres
							membre inférieur	Membre supérieur	
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	31108	2970	4276	1717	3701	989	5117	1859	10479
Moins de 5 ans	25,6	34,6	23,0	22,9	18,9	22,0	23,1	20,8	29,2
5-9 ans	39,2	34,4	42,2	43,5	35,7	37,3	40,3	40,9	39,0
10-14 ans	35,3	30,9	34,8	33,5	45,4	40,6	36,5	38,4	31,8

Tableau 14.a7 : Répartition des personnes handicapées selon le groupe d'âge et le premier handicap

Groupes d'âge	Total	Aveugle	Sourd	Muet	Mal voyant	Handicap mental	Paralysie membre inférieur	Paralysie Membre supérieur	Autres
Groupes d'âges	172 870	15 585	12 512	3 989	64 791	5 653	21 864	7 914	40 562
Moins d'un an	910	178	105	52	62	37	82	35	359
1-4 ans	7 039	851	877	342	638	181	1 102	351	2 697
5-9 ans	12 181	1 023	1 806	747	1 321	369	2 064	760	4 091
10-14 ans	10 978	918	1 488	576	1 680	402	1 869	713	3 332
15-19 ans	10 358	834	1 103	470	2 146	453	1 826	690	2 836
20-24 ans	9 850	699	986	321	2 234	463	1 883	646	2 618
25-29 ans	10 243	818	875	315	2 338	540	1 766	677	2 914
30-34 ans	9 952	739	734	220	2 481	595	1 659	618	2 906
35-39 ans	9 718	723	659	163	3 142	554	1 353	527	2 597
40-44 ans	10 596	805	567	140	4 551	466	1 177	430	2 460
45-49 ans	10 568	686	476	90	5 388	409	967	373	2 179
50-54 ans	11 118	801	446	96	5 847	311	1 033	380	2 204
55-59 ans	7 353	577	304	66	3 961	176	668	233	1 368
60-64 ans	11 159	1 013	436	96	6 003	219	1 048	364	1 980
65-69 ans	7 316	675	276	60	4 077	130	673	233	1 192
70-74 ans	9 772	1 044	365	78	5 495	139	836	272	1 543
75-79 ans	5 331	556	194	35	3 074	68	459	156	789
80-84 ans	7 739	1 003	317	45	4 446	67	580	189	1 092
85-89 ans	2 724	335	89	21	1 588	22	218	71	380
90-94 ans	2 525	397	138	16	1 357	15	203	61	338
95-98 ans	5 433	909	270	40	2 962	34	397	135	686
Non d,clar,	7	1	1 -	-		3	1 -		1

Tableau 14.a8 : Structure des personnes handicapées selon la situation matrimoniale, le milieu de résidence et le sexe

Situation	Tous milieux			Urbain			Rural		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
Matrimoniale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Célibataire	23,9	29,6	18,2	28,0	32,5	23,5	21,6	28,0	15,3
Mari, 1femme	36,8	43,4	30,1	39,6	45,8	33,3	35,2	42,1	28,3
Mari, 2Femmes	13,9	13,7	14,2	10,9	11,0	10,8	15,7	15,2	16,1
Mari, 3Femmes	4,5	3,9	5,0	3,5	3,1	3,8	5,0	4,3	5,7
Mari, 4Femmes+	2,6	2,0	3,3	2,2	1,7	2,8	2,9	2,1	3,6
Mariés	57,8	63,0	52,7	56,2	61,7	50,8	58,7	63,7	53,8
Polygames	21,0	19,5	22,6	16,6	15,9	17,4	23,6	21,6	25,5
Divorcé,	2,1	2,2	2,0	1,9	1,7	2,2	2,2	2,6	1,9
Veuf	14,0	3,8	24,1	11,6	2,8	20,3	15,4	4,4	26,3
Séparé	1,5	1,0	1,9	1,3	0,8	1,9	1,6	1,2	1,9
Union libre	0,7	0,3	1,1	1,0	0,5	1,4	0,5	0,2	0,8

Tableau 14.a9 : Répartition des personnes handicapées selon le groupe d'âge et le premier handicap

Groupes d'âge	Total	Aveugle	Sourd	Muet	Mal voyant	Handicap mental	Paralysie	Paralysie	Autres
							membre inférieur	Membre supérieur	
groupe d'âges	14 334	1 046	3 091	666	4 566	468	3 323	502	672
Moins d'un an	33	5	10	3	3	3	2	-	7
1-4 ans	512	32	155	64	31	15	173	20	22
5-9 ans	1 120	54	415	128	66	40	327	46	44
10-14 ans	1 013	47	402	97	57	50	275	44	41
15-19 ans	798	40	292	82	69	44	209	33	29
20-24 ans	750	28	287	53	63	45	202	32	40
25-29 ans	642	27	222	45	85	37	165	30	31
30-34 ans	588	39	160	40	96	45	157	23	28
35-39 ans	551	26	150	21	122	32	144	28	28
40-44 ans	663	31	135	16	188	27	202	24	40
45-49 ans	618	27	109	10	236	18	138	26	54

50-54 ans	758	44	99	19	297	23	204	33	39
55-59 ans	574	41	86	11	238	13	141	19	25
60-64 ans	949	79	97	14	464	17	204	29	45
65-69 ans	639	37	75	7	326	16	134	19	25
70-74 ans	963	86	80	13	505	15	189	22	53
75-79 ans	568	50	63	7	302	5	105	14	22
80-84 ans	972	117	96	11	534	6	141	25	42
85-89 ans	348	38	32	5	202	2	48	6	15
90-94 ans	369	52	35	5	195	5	56	6	15
95-98 ans	904	145	91	15	487	9	107	23	27
Non d,clar,	2	1	-	-	-	1	-	-	-

Tableau 14.a10 : Répartition des personnes handicapées selon le niveau d’instruction, le milieu de résidence et le sexe

Niveau d’instruction	Ensemble Bénin			Rural			Urbain		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
	100,0	49,8	50,2	62,9	31,3	31,6	37,1	18,4	18,7
Primaire	19,4	12,4	7,0	10,6	7,1	3,4	8,8	5,2	3,6
Secondaire	10,3	6,4	3,8	3,0	2,2	0,8	7,3	4,2	3,1
Supérieur	2,1	1,5	0,6	0,2	0,2	0,0	1,9	1,4	0,5
Ecole Coranique Biblique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Aucun niveau	68,3	29,4	38,8	49,2	21,8	27,3	19,1	7,6	11,5

Tableau 14.a11 : Répartition des personnes handicapées de 10 ans et plus selon la situation matrimoniale, le sexe et le département

Situation	Bénin	Alibori	Atacora	Atlantique	Borgou	Collines	Couffo	Donga	Littoral	Mono	Ouème	Plateau	Zou
Matrimoniale													
Ensemble	100,00	3,25	5,72	16,23	6,20	8,96	7,13	3,45	11,89	12,28	11,47	4,72	8,70
Célibataire	23,93	0,82	1,59	3,35	1,79	2,08	1,88	0,91	3,56	2,40	2,55	1,03	1,97
Mari à 1 femme	36,77	1,38	2,05	5,87	2,59	3,19	1,84	1,16	5,26	4,17	4,62	1,84	2,78
Mari à 2 femmes	13,94	0,39	0,51	2,51	0,75	1,56	1,15	0,45	1,09	2,11	1,50	0,69	1,23
Mari à 3 femmes	4,46	0,08	0,10	0,76	0,17	0,52	0,60	0,16	0,35	0,63	0,44	0,21	0,46
Mari à 4 Femmes et plus	2,64	0,02	0,03	0,43	0,07	0,28	0,48	0,07	0,21	0,39	0,25	0,12	0,30
Divorcé	2,13	0,08	0,18	0,38	0,11	0,17	0,08	0,09	0,23	0,30	0,24	0,07	0,22
Veuf	13,98	0,41	1,03	2,66	0,60	0,97	1,03	0,51	0,89	2,03	1,67	0,61	1,57
Séparé	1,47	0,06	0,12	0,20	0,11	0,14	0,06	0,09	0,16	0,20	0,14	0,07	0,13
Union libre	0,67	0,01	0,11	0,07	0,03	0,06	0,01	0,02	0,15	0,05	0,06	0,08	0,02
ND	4,72	0,29	0,33	0,49	0,41	0,31	0,22	0,25	0,56	0,41	0,61	0,41	0,41

Tableau 14.a12 : Répartition des personnes handicapées selon le type du handicap et le statut d'occupation du logement

Statut d'occupation	Total	Aveugle	Sourd	Muet	Mal voyant	Handicap mental	Paralysie membre inférieur	Paralysie Membre supérieur	Autres
Ensemble	100,0	7,5	4,2	0,8	52,2	1,7	10,3	3,8	19,6
Propriétaire Titre Foncier	3,1	0,2	0,1	0,0	2,1	0,0	0,2	0,1	0,4
Propriétaire sans Titre Foncier	26,8	2,2	1,1	0,2	13,8	0,4	2,7	1,1	5,3
Propriétaire Familiale	58,5	4,4	2,7	0,5	29,7	1,1	6,0	2,1	12,0
Logé gratuitement par l'Etat	0,4	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1
Logé gratuitement par le Privé	1,9	0,1	0,1	0,0	0,9	0,1	0,2	0,1	0,4
Locataire	8,4	0,5	0,3	0,1	4,9	0,1	1,0	0,4	1,2
Autre	1,0	0,1	0,0	0,0	0,5	0,0	0,1	0,0	0,2

Tableau 14.a13 : Répartition des personnes handicapées selon le type du handicap et le statut d'occupation du logement

Statut d'occupation	Ensemble Bénin			Rural			Urbain		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
Ensemble	100,00	68,53	31,47	61,69	42,79	18,89	38,31	25,74	12,57
Propriétaire	3,09	2,28	0,81	1,00	0,80	0,20	2,09	1,48	0,60
Titre Foncier									
Propriétaire sans	26,79	20,80	5,99	16,20	12,65	3,55	10,59	8,15	2,44
Titre Foncier									
Propriétaire Familiale	58,48	37,33	21,15	40,84	26,87	13,97	17,64	10,46	7,18
Logé gratuitement par l'Etat	0,39	0,32	0,07	0,19	0,14	0,05	0,21	0,18	0,03
Logé gratuitement par le	1,87	1,32	0,54	1,06	0,74	0,32	0,81	0,58	0,23
Privé									
Locataire	8,38	5,85	2,54	1,79	1,23	0,56	6,59	4,62	1,98
Autre	1,00	0,64	0,36	0,61	0,37	0,24	0,39	0,27	0,12
Non déclaré	2,67								

Tableau 14.a14 : Répartition des personnes handicapées résidentes selon le type du handicap et le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Total	Aveugle	Sourd	Muet	Mal voyant	Handicap mental	Paralysie	Paralysie	Autres
							membre inférieur	Membre supérieur	
Tous niveaux	100,0	8,9	7,2	2,3	38,1	3,3	12,6	4,6	23,1
Primaire	19,4	1,5	1,3	0,3	6,3	0,6	2,9	1,1	5,4
Secondaire	10,3	0,7	0,5	0,1	5,3	0,3	1,4	0,5	1,6
Supérieur	2,1	0,1	0,0	0,0	1,6	0,0	0,1	0,1	0,1
Ecole Coranique Biblique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Aucun niveau	68,3	6,7	5,3	1,8	24,9	2,3	8,2	3,0	16,1

Tableau 14.a15 : Répartition de la population des handicapées au Bénin selon département et le milieu de résidence

Communes	Ensemble		Rural		Urbain	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Ensemble Bénin	172 870	100,00	108 833	62,96	64 037	37,04
Alibori	6 065	3,51	4 098	2,37	1 967	1,14
Atacora	9 914	5,73	5 548	3,21	4 366	2,53
Atlantique	27 317	15,80	2 1774	12,60	5 543	3,21
Borg ou	11 391	6,59	6 346	3,67	5 045	2,92
Collines	15420	8,92	1 3545	7,84	1 875	1,08
Couffo	1 2839	7,43	10 819	6,26	2 020	1,17
Donga	6 171	3,57	2 510	1,45	3 661	2,12
Littoral	19 308	11,17	0	0,00	19 308	11,17
Mono	20 992	12,14	15 360	8,89	5 632	3,26
Ouémé	19 422	11,24	11 959	6,92	7 463	4,32
Plateau	8 737	5,05	6 933	4,01	1 804	1,04
Zou	15 294	8,85	9 941	5,75	5 353	3,10

Tableau 14.a16 : Répartition des personnes handicapées résidentes selon la religion et le type du handicap

Religion	Total	Aveugle	Sourd	Muet	Mal voyant	Handicap mental	Paralysie membre inférieur	Paralysie membre supérieur	Autre handicap
	100,00	8,99	7,21	2,30	37,62	3,24	12,55	4,57	23,52
Vodoun	26,85	2,09	1,75	0,49	10,93	0,62	2,96	1,00	7,00
Catholique	28,43	1,99	1,72	0,58	12,38	0,81	3,55	1,18	6,21
Protestant Méthodiste	3,67	0,22	0,28	0,12	1,29	0,08	0,52	0,14	1,00
Autres Protestants	2,16	0,22	0,16	0,07	0,71	0,06	0,30	0,15	0,49
Christianiste Céleste	4,64	0,28	0,31	0,10	1,56	0,15	0,61	0,23	1,39
Islam	14,13	1,36	1,38	0,36	4,56	0,63	2,15	0,92	2,76
Autres Chrétiens	4,98	0,43	0,29	0,10	1,81	0,12	0,57	0,24	1,43
Autres Traditionnels	5,74	0,78	0,53	0,14	1,82	0,26	0,68	0,29	1,25
Autres religions	1,66	0,14	0,15	0,04	0,56	0,05	0,22	0,10	0,41
Aucune	7,76	1,48	0,64	0,29	1,99	0,46	0,99	0,32	1,58
ND	1,03	0,12	0,10	0,03	0,25	0,06	0,22	0,06	0,19

Tableau 14.a17 : Répartition des personnes handicapées des principales villes selon le type de handicap

Villes	Total	Aveugle	Sourd	Muet	Mal voyant	Handicap mental	Paralysie membre inférieur	Paralysie membre supérieur	Autres
Kandi	2,4	3,6	2,9	3,1	1,8	3,5	3,3	6,8	1,4
Natitingou	3,3	4,4	5,2	6,1	2,1	5,1	4,8	5,2	3,0
Ouidah	5,3	5,7	4,9	6,4	3,8	6,7	6,2	8,1	8,4
Parakou	6,9	8,9	8,0	4,3	5,7	6,3	8,2	9,8	7,5
Djougou	6,5	8,5	14,4	8,1	2,8	12,5	9,2	8,3	9,5
Cotonou	45,0	32,2	30,6	36,4	57,5	31,6	36,3	33,3	32,9
Lokossa	5,6	4,4	5,2	7,2	4,3	4,9	4,5	4,1	12,5
Porto-Novo	14,2	14,9	14,6	12,7	15,6	14,8	11,3	11,3	12,6
Abomey	4,7	8,4	5,8	6,2	2,8	7,9	7,0	4,3	5,6
Bohicon	6,0	9,0	8,4	9,5	3,5	6,6	9,3	8,9	6,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 14.a18 : Répartition des personnes handicapées résidentes selon la profession actuelle et le département

Profession	Bénin	Alibori	Atacora	Atlantique	Borgou	Collines	Couffo	Donga	Littoral	Mono	Ouème	Plateau	Zou
Toutes professions	100,0	3,1	5,7	16,4	5,9	10,2	7,7	3,2	10,3	13,2	10,5	4,9	8,7
Personnel Scientifique	4,0	0,0	0,1	0,5	0,2	0,2	0,1	0,1	1,6	0,3	0,7	0,1	0,2
Technique													
Directeurs et Cadres	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Personnel administratif	1,5	0,0	0,0	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,9	0,1	0,2	0,0	0,0
Personnel commercial	24,9	0,4	0,9	4,8	1,6	1,6	0,8	1,1	3,8	2,6	4,0	1,1	2,3
Vendeurs													
Travailleurs spécialisés	3,2	0,1	0,1	0,6	0,2	0,2	0,1	0,1	1,0	0,3	0,4	0,1	0,3
service													
Agriculteurs	52,5	2,4	4,4	8,2	3,1	7,3	6,2	1,7	0,2	8,6	2,8	3,0	4,6
Eleveurs													
pêcheurs													
Ouvriers	13,2	0,2	0,3	2,0	0,7	1,0	0,6	0,3	2,5	1,4	2,4	0,6	1,2
Manœuvre													
non agricole													
Travailleurs non classés ailleurs	0,6	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0

Tableau 14.a19 : Répartition des personnes handicapées selon la profession, le milieu de résidence et le sexe

Profession	Ensemble Bénin			Urbain			Rural		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
	100,0	54,6	45,4	100,0	54,1	45,9	100,0	54,9	45,1
Personnel scientifique et technique	4,0	2,9	1,1	9,7	6,8	2,9	1,2	0,9	0,2
Directeurs et Cadres	0,3	0,2	0,1	0,7	0,6	0,2	0,0	0,0	0,0
Personnel administratif	1,5	0,8	0,7	4,2	2,1	2,1	0,2	0,2	0,0
Personnel commercial et Vendeur	24,9	2,8	22,1	32,9	5,3	27,7	21,1	1,6	19,4
Travailleur spécialisé dans le service	3,2	1,9	1,3	6,3	3,6	2,7	1,7	1,1	0,6
Agriculteur, éleveurs et pêcheurs	52,4	35,7	16,7	23,6	17,7	5,9	66,3	44,3	21,9
Ouvrier manœuvre non agricole	13,2	10,0	3,2	21,5	17,2	4,3	9,2	6,5	2,7
Travailleur non classé ailleurs	0,6	0,4	0,1	1,0	0,8	0,1	0,4	0,2	0,1

Tableau 14.a20 : Proportion des Chefs de ménage selon la taille du ménage et le type de handicap

Taille du ménage	Total	Aveugle	Sourd	Muet	Mal voyant	Handicap mental	Paralysie	Paralysie	Autres
							membre inférieur	membre supérieur	
Tous sexes	100,0	7,5	4,2	0,8	52,1	1,7	10,3	3,8	19,6
1 personne	17,6	1,3	1,0	0,2	8,8	0,8	1,9	0,6	3,1
2 personnes	12,2	1,0	0,5	0,1	6,5	0,2	1,3	0,5	2,2
3 personnes	11,4	0,9	0,5	0,1	5,7	0,1	1,3	0,4	2,3
4 personnes	10,8	0,8	0,5	0,1	5,4	0,1	1,2	0,5	2,3
5 personnes	9,9	0,7	0,4	0,1	5,1	0,1	1,0	0,4	2,0
6-9 personnes	25,0	1,8	0,9	0,2	13,4	0,2	2,4	1,0	5,1
10 personnes et plus	13,1	1,0	0,4	0,1	7,2	0,1	1,2	0,5	2,6
Taille moyenne	5,5	5,6	4,8	5,3	5,7	3,6	5,3	5,6	5,6

Tableau 14.a21 : Répartition des personnes handicapées résidentes selon la religion le sexe, et le milieu de résidence

Religion	Ensemble Bénin			Rural			Urbain		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
Toutes religions	100,0	50,0	50,0	63,0	31,5	31,5	37,0	18,5	18,5
Vodoun	26,9	12,8	14,1	21,6	10,3	11,2	5,3	2,4	2,9
Catholique	28,4	14,1	14,3	13,8	7,0	6,9	14,6	7,2	7,4
Protestant Méthodiste	3,7	1,8	1,9	2,3	1,2	1,2	1,3	0,7	0,7
Autre Protestant	2,2	1,1	1,1	1,4	0,7	0,7	0,8	0,4	0,4
Christianiste Céleste	4,6	2,2	2,4	3,4	1,6	1,8	1,3	0,6	0,7
Islam	14,1	7,6	6,5	7,5	4,1	3,4	6,7	3,5	3,1
Autres Chrétiens	5,0	2,5	2,5	3,3	1,7	1,6	1,7	0,8	0,9
Autre Traditionnel	5,7	3,1	2,6	3,6	2,0	1,7	2,1	1,2	1,0
Autre religion	1,7	0,8	0,8	1,1	0,5	0,5	0,6	0,3	0,3
Aucune	7,8	4,0	3,8	5,1	2,6	2,5	2,7	1,4	1,3

Tableau 14.a22 : Répartition des personnes handicapées résidentes selon l'ethnie et le milieu de résidence

Ethnie	Ensemble Bénin			Rural			Urbain		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
Toutes Ethnies	100,0	50,0	50,0	63,0	31,5	31,5	37,0	18,5	18,5
Effectif : 171 139									
Adja et Apparentés	21,0	10,1	10,9	14,9	7,2	7,7	6,1	2,9	3,2
Fon et Apparentés	45,7	22,6	23,2	28,2	13,9	14,3	17,6	8,6	8,9
Bariba et Apparentés	5,9	3,1	2,7	3,4	1,8	1,6	2,4	1,3	1,1
Dendi et Apparentés	1,1	0,7	0,5	0,5	0,3	0,2	0,6	0,3	0,3
Yoa-Lokpa Apparentés	2,7	1,4	1,3	1,2	0,6	0,6	1,5	0,8	0,7
Peulh ou Peul	3,4	2,0	1,5	2,4	1,4	1,0	1,0	0,6	0,4
Gua ou Otamari	4,4	2,4	2,0	2,7	1,4	1,2	1,7	0,9	0,8
Yoruba et Apparentés,	12,6	6,2	6,4	8,1	4,0	4,1	4,4	2,2	2,3
Autres Groupes ethniques	1,4	0,7	0,7	0,9	0,5	0,4	0,5	0,3	0,3
Ethnies étrangères	1,8	0,9	0,9	0,7	0,3	0,4	1,1	0,6	0,5
Non Déclaré	1,0	0,5	0,5	0,6	0,3	0,3	0,4	0,2	0,2

Tableau 14.a23 : Répartition des personnes handicapées résidentes selon la profession actuelle, le sexe et le milieu de résidence

Professions	Ensemble Bénin			Masculin			Féminin		
	Total	Rural	Urbain	Total	Rural	Urbain	Total	Rural	Urbain
Toutes professions	100,0	66,2	33,8	54,7	36,1	18,5	45,4	30,1	15,3
Personnel scientifique et technique	4,0	0,9	3,0	2,9	0,7	2,1	1,1	0,2	0,9
Directeurs et Cadres	0,3	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,1	0,0	0,1
Personnel administratif	1,5	0,2	1,3	0,8	0,2	0,6	0,7	0,1	0,6
Personnel commercial et Vendeur	24,9	14,2	10,7	2,8	1,1	1,7	22,1	13,1	9,0
Travailleur spécialisé dans le service	3,2	1,3	1,9	1,9	0,8	1,1	1,3	0,5	0,8
Agriculteur, éleveurs et pêcheurs	52,5	42,8	9,7	35,7	28,5	7,2	16,7	14,3	2,4
Ouvrier manœuvre non agricole	13,2	6,5	6,7	10,0	4,7	5,3	3,2	1,8	1,4
Travailleur non classé ailleurs	0,6	0,2	0,3	0,4	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1

Tableau 14.a24 : Taux d'alphabétisation des personnes handicapées résidentes selon le sexe et le milieu de résidence et le niveau d'instruction

Tous milieux			Rural			Urbain		
Deux sexes	Masculin	Féminin	Deux sexes	Masculin	Féminin	Deux sexes	Masculin	Féminin
28,39	18,58	9,81	11,53	8,26	3,27	16,86	10,32	6,54

Tableau 14.a25 : Proportion des personnes handicapées selon le sexe, le type de ménage et le type de handicap

Type de handicap	Ensemble Bénin			Ménage ordinaire			Ménage collectif		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
Effectif	172 870			171 738			1 132		
Pourcentage	100	50,0	50,0	100,0	50,0	50,0	100,0	47,3	52,7
Aveugle	100	52,1	47,9	100,0	52,1	47,9	100,0	52,2	47,8
Sourd	100	49,6	50,4	100,0	49,5	50,5	100,0	62,4	37,6
Muet	100	53,0	47,0	100,0	53,0	47,0	100,0	41,7	58,3
Mal voyant	100	48,3	51,7	100,0	48,4	51,6	100,0	35,0	65,0
Handicapé mental	100	53,0	47,0	100,0	53,0	47,0	100,0	54,4	45,6
Paralysie membre inférieur	100	52,9	47,1	100,0	52,9	47,1	100,0	51,4	48,6
Paralysie membre supérieur	100	54,6	45,4	100,0	54,7	45,3	100,0	47,8	52,2
Autre handicap	100	48,6	51,4	100,0	48,6	51,4	100,0	45,0	55,0

Tableau 14.a26 : Proportion des personnes handicapées selon le département et le type de handicap

Département	Total	Aveugle	Sourd	Muet	Mal voyant	Handicap mental	Paralysie	Paralysie	Autre handicap
							membre inférieur	membre supérieur	
Ensemble Bénin	100,0	9,0	7,2	2,3	37,5	3,3	12,7	4,6	23,5
Alibori	3,5	0,5	0,4	0,1	1,0	0,2	0,6	0,3	0,5
Atacora	5,7	0,9	0,6	0,2	1,6	0,4	0,9	0,4	0,8
Atlantique	15,8	1,0	0,8	0,3	6,9	0,4	1,6	0,6	4,2
Borgou	6,6	0,8	0,7	0,2	2,2	0,3	1,2	0,4	0,9
Collines	8,9	0,8	0,6	0,3	2,0	0,3	1,0	0,3	3,6
Couffo	7,4	0,5	0,5	0,2	2,4	0,2	0,9	0,3	2,5
Donga	3,6	0,4	0,5	0,1	0,8	0,2	0,6	0,2	0,8
Littoral	11,2	0,7	0,6	0,2	6,9	0,3	1,1	0,4	1,2
Mono	12,1	0,6	0,6	0,2	4,8	0,2	1,0	0,3	4,5
Ouémé	11,2	1,0	0,8	0,2	5,0	0,4	1,4	0,6	2,0
Plateau	5,1	0,7	0,4	0,1	1,4	0,2	0,7	0,3	1,3
Zou	8,9	1,2	0,8	0,2	2,7	0,3	1,6	0,6	1,4

Tableau 14.a27 : Répartition des personnes handicapées selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence et le premier handicap

Niveau d'instruction	Ensemble			Urbain			Rural		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
Tous niveaux	100,0	49,8	50,2	35,7	17,7	18,0	64,3	32,1	32,2
Maternelle	2,6	1,3	1,4	1,2	0,6	0,6	1,5	0,7	0,8
Primaire	18,9	12,1	6,7	8,8	5,2	3,6	10,1	6,9	3,1
Secondaire	9,9	6,2	3,6	7,4	4,3	3,1	2,5	1,9	0,6
Supérieur	2,0	1,5	0,5	1,9	1,4	0,5	0,1	0,1	0,0
Ecole Coranique Biblique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Aucun niveau	66,6	28,7	38,0	16,5	6,3	10,2	50,1	22,4	27,7

Tableau 14.a28 : Répartition des personnes handicapées résidentes selon la profession actuelle et le département

Département	Tous statuts	Employeurs	Indépendant	Salarie permanent	Salarie Temporaire	Membre coopératif	Aide familiale	Apprenti	Autre
Bénin	100	3,1	76,7	5,2	1,7	0,2	10,4	2,4	0,4
Alibori	3,3	0,1	2,4	0	0	0	0,7	0	0
Atacora	5,8	0	3,9	0,1	0	0	1,7	0	0,1
Atlantique	16,3	0,9	13,1	0,7	0,3	0	0,9	0,4	0
Borgou	5,9	0,1	4,3	0,3	0,1	0	0,9	0,1	0
Collines	10,3	0,3	8	0,2	0,1	0	1,5	0,2	0
Couffo	7,9	0,2	6,4	0,1	0,1	0	1	0,1	0
Donga	3,2	0	2,5	0	0	0	0,6	0	0
Littoral	10	0,5	5,5	2,6	0,6	0	0,2	0,6	0,1
Mono	13,3	0,3	11,5	0,3	0,2	0	0,8	0,2	0,1
Ouème	10,3	0,3	8,2	0,7	0,2	0	0,4	0,4	0,1
Plateau	4,9	0,1	4	0,1	0	0	0,5	0,1	0
Zou	8,8	0,3	6,8	0,2	0,1	0	1,1	0,2	0

Tableau 14.a29 : Répartition des personnes handicapées des principales villes selon le statut d'activité

Villes	Total	Actifs	Inactifs
Kandi	562	290	272
Natitingou	887	427	460
Ouidah	1178	670	508
Parakou	1552	727	825
Djougou	1972	1012	960
Cotonou	6567	3316	3251
Lokossa	1298	714	584
Porto-novo	2448	1016	1432
Abomey	1530	637	893
Bohicon	1582	747	835

Tableau 14.a30 : Structure des personnes handicapées des principales villes selon le statut d'activité

Villes	Total	Actifs	Inactifs
Kandi	100,0	51,6	48,4
Natitingou	100,0	48,1	51,9
Ouidah	100,0	56,9	43,1
Parakou	100,0	46,8	53,2
Djougou	100,0	51,3	48,7
Cotonou	100,0	50,5	49,5
Lokossa	100,0	55,0	45,0
Porto-novo	100,0	41,5	58,5
Abomey	100,0	41,6	58,4
Bohicon	100,0	47,2	52,8

Tableau 14.a31 : Répartition des chefs de ménage handicapés selon le sexe, le milieu de résidence et le département

Département	Tous milieux			Urbain			Rural		
	Deux sexes	Masculin	Féminin	Deux sexes	Masculin	Féminin	Deux sexes	Masculin	Féminin
Ensemble	100,0	68,6	31,4	100,0	66,6	33,4	100,0	69,7	30,3
Alibori	2,7	2,3	0,4	1,5	1,2	0,3	3,4	2,9	0,5
Atacora	4,4	3,5	0,8	4,3	3,4	0,9	4,4	3,6	0,8
Atlantique	17,5	11,6	5,9	12,2	7,9	4,3	20,7	13,8	6,9
Borgou	4,8	4,0	0,8	6,6	5,2	1,4	3,8	3,3	0,5
Collines	8,8	5,9	2,9	5,0	3,2	1,9	11,1	7,5	3,6
Couffo	7,1	5,2	1,9	3,9	2,6	1,3	9,1	6,7	2,3
Donga	2,2	1,9	0,3	1,7	1,5	0,3	2,5	2,2	0,3
Littoral	12,9	8,6	4,3	34,3	22,9	11,5	0,0	0,0	0,0
Mono	13,1	8,1	5,0	6,1	3,6	2,5	17,4	10,9	6,5
Ouème	12,4	8,2	4,2	15,5	9,8	5,7	10,5	7,2	3,4
Plateau	4,9	3,6	1,3	3,3	2,2	1,1	5,8	4,4	1,4
Zou	9,2	5,8	3,4	5,5	3,2	2,3	11,4	7,4	4,0

Tableau 14.a32 : Structure des chefs de ménages handicapés selon le statut de handicap du conjoint en milieu rural

Statut de handicap du chef de ménage	Statut de handicap du conjoint									
	Total	Aveugle	Sourd	Muet	Mal voyant	Handicap mental	Paralysie membre inférieur	Paralysie membre supérieur	Autre Handicaps	Aucun
Milieu Rural	100,0	0,3	0,3	0,1	4,1	0,1	0,6	0,2	4,8	89,4
Aveugle	100,0	1,3	0,2	0,1	1,2	0,2	0,6	0,1	1,2	95,1
Sourd	100,0	0,6	1,3	0,0	2,1	0,1	0,7	0,1	1,6	93,4
Muet	100,0	0,0	0,3	0,8	1,9	0,0	0,5	0,3	1,6	94,6
Mal voyant	100,0	0,3	0,3	0,0	7,0	0,1	0,5	0,2	2,5	89,1
Handicap mental	100,0	0,4	0,3	0,0	0,6	0,6	0,5	0,1	1,8	95,6
Paralysie membre inférieur	100,0	0,2	0,2	0,0	1,2	0,0	1,2	0,3	1,6	95,2
Paralysie membre supérieur	100,0	0,4	0,1	0,0	0,7	0,1	0,7	0,7	1,8	95,4
Autre Handicaps	100,0	0,1	0,2	0,0	1,7	0,2	0,5	0,2	13,9	83,2

Tableau 14.a33 : Structure des chefs de ménages handicapés selon le statut de handicap du conjoint en milieu urbain

Statut de handicap du chef de ménage	Statut de handicap du conjoint									
	Total	Aveugle	Sourd	Muet	Mal voyant	Handicap mental	Paralysie membre inférieur	Paralysie membre supérieur	Autre Handicaps	Aucun
Milieu Urbain	100,0	0,3	0,2	0,0	6,0	0,1	0,4	0,1	1,8	91,2
Aveugle	100,0	2,3	0,1	0,0	1,1	0,0	0,8	0,3	0,6	94,8
Sourd	100,0	0,2	1,0	0,2	1,0	0,5	0,3	0,3	1,0	95,3
Muet	100,0	1,0	0,0	1,5	1,5	0,0	0,0	0,0	0,5	95,6
Mal voyant	100,0	0,2	0,1	0,0	9,4	0,1	0,3	0,1	0,9	88,8
Handicap mental	100,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,9	0,0	0,0	0,9	97,6
Paralysie membre inférieur	100,0	0,0	0,1	0,0	0,9	0,0	0,8	0,0	0,5	97,6
Paralysie membre supérieur	100,0	0,1	0,2	0,0	1,1	0,0	0,2	1,0	0,9	96,6
Autre Handicaps	100,0	0,1	0,1	0,0	1,7	0,1	0,2	0,1	7,1	90,7

Tableau 14.a34 : Répartition des ménages selon la taille, le sexe du chef de ménage et les principales villes

Taille du ménage	Kandi	Natitingou	Ouidah	Parakou	Djougou	Cotonou	Lokossa	Porto- Novo	Abomey	Bohicon
Tous sexes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1 personne	3,5	22,0	28,7	11,8	9,0	14,3	20,0	19,5	27,1	21,9
2 personnes	5,7	10,3	15,0	8,6	5,8	12,1	13,7	11,7	14,9	16,2
3 personnes	7,2	9,0	12,3	9,1	9,3	12,2	12,2	10,3	13,1	13,6
4 personnes	11,6	7,5	10,5	10,0	9,4	12,0	10,6	10,2	10,7	12,1
5 personnes	7,9	11,9	8,8	10,9	10,3	11,2	9,6	10,1	8,5	9,6
6-9 personnes	31,8	25,2	18,5	30,6	30,3	27,9	22,5	27,7	18,3	19,9
10 personnes et plus	32,4	14,2	6,2	19,0	25,9	10,3	11,4	10,6	7,4	6,8
Taille moyenne des ménages	8,5	5,6	4,1	6,7	7,5	5,4	5,1	5,3	4,3	4,4

Tableau 14.a35 : Structure des personnes handicapées selon le nombre et le type de handicap

Type du handicap	Total	Personne souffrant de 1 handicap	Personne souffrant de 2 handicaps	Personne souffrant de 3 handicaps
	100,0	100,0	100,0	100,0
Aveugle	9,0	9,6	0,5	12,7
Sourd	7,2	7,3	5,5	8,8
Muet	2,3	1,1	17,9	7,3
Mal voyant	37,5	40,0	10,1	7,9
Handicap mental	3,3	3,3	2,3	4,6
Paralysie membre inférieur	12,6	12,4	16,9	10,3
Paralysie membre supérieur	4,6	3,0	21,3	23,4
Autre Handicaps	23,5	23,3	25,6	25,0

Tableau 14.a36 : Structure des personnes handicapées selon la profession actuelle et les grandes villes.

Statut dans l'occupation	Kandi	Natitingou	Ouidah	Parakou	Djougou	Cotonou	Lokossa	Porto- Novo	Abomey	Bohicon
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Employeurs	1,3	0,6	3,8	0,9	0,9	4,5	1,2	1,8	1,0	0,9
Indépendant	74,5	67,3	81,3	65,0	77,6	55,3	85,0	63,8	80,5	76,4
Salarie										
permanent	2,4	6,6	6,1	20,0	1,2	25,7	5,0	21,1	5,6	6,0
Salarie										
Temporaire	0,9	1,1	1,3	5,0	1,3	6,1	1,9	2,6	2,4	3,5
Membre										
Coopératif	0,2	0,0	0,0	0,5	0,1	0,2	0,5	0,1	0,3	0,2
Aide										
Familiale	17,9	22,0	3,1	4,0	17,3	1,9	4,5	3,2	4,6	5,7
Apprenti	1,5	1,8	4,3	4,0	1,4	5,7	1,5	5,9	5,5	7,1
Autre	1,3	0,5	0,0	0,6	0,3	0,6	0,4	1,5	0,1	0,2

LES PERSONNES AGEES AU BENIN

Fortuné SOSSA

En prenant comme référence l'âge de l'individu pour déterminer son degré de vieillesse, l'étude sur les personnes âgées de 60 ans et plus, l'une des composantes de la population, constitue aujourd'hui un aspect fondamental dans l'analyse des phénomènes démographiques de part son évolution dans le temps et des problèmes spécifiques qui se posent à cette catégorie de la population.

En ce sens, les questions relatives aux personnes âgées ont occupé une place de premier plan lors des grandes assemblées mondiales sur la population organisées par les Nations Unies au cours des deux dernières décennies. Ainsi, la première conférence mondiale sur le vieillissement de la population tenue à Vienne en 1982, a reconnu les préoccupations des personnes âgées dans le monde par l'adoption d'un plan d'action international préconisant une solution de protection sociale. Plus précisément, la deuxième assemblée mondiale tenue à Madrid en 2002, a examiné les résultats de l'application du premier plan d'action où l'élaboration et l'adoption d'un plan d'action national sur le vieillissement actif dans chaque pays constituent une solution préventive à une situation critique annoncée.

Certes, la Déclaration de Politique de Population du Bénin de mai 1996 a prévu des actions à l'endroit des groupes vulnérables dont les personnes âgées, mais elles sont laissées pour compte. En effet, aucun programme spécifique ne leur est destiné alors que ces dernières sont de plus en plus confrontées à des difficultés liées à la dégradation de leur force de travail et à la diminution de leur pouvoir d'achat. Ceci met en évidence le degré de dépendance des personnes âgées et laisse entrevoir les charges que doit supporter la société, compte tenu de l'inexistence de structures d'accueil des personnes âgées. Cette situation vulnérable des personnes âgées a amené à la création de la Fédération Nationale des Associations et Organisations des Retraités et des Personnes Agées dont l'objectif principal est d'améliorer les conditions de vie des retraités et des personnes âgées.

Le recensement de 1992 n'avait pas fourni particulièrement d'informations sur les personnes âgées en dehors des données chiffrées sur leur volume. Les données existantes s'intéressaient aux populations jeunes dans le cadre des objectifs tels que définis dans les programmes nationaux de développement socio-économique du pays.

En élaborant des politiques et programmes sous l'angle de vieillir en restant actif, on se donne la possibilité de relever tous les défis du vieillissement des individus, mais aussi des populations. Lorsque les politiques suivies en matière de santé ; de marché du travail, d'emploi, d'éducation et d'action sociale sont favorables à un vieillissement actif :

- moins d'adultes mourront prématurément aux stades hautement productifs de leur existence ;
- davantage de personnes âgées auront une bonne qualité de vie ;
- davantage de personnes âgées participeront activement aux aspects sociaux, culturels, économiques et politiques de la vie en société, dans des emplois rémunérés ou non, dans leur foyer, leur famille et leur localité.

Conscient donc de l'ampleur que revêt les questions sociales relatives aux personnes âgées, le gouvernement actuel s'est fixé, dans le cadre de la politique nationale de développement économique et social, d'intégrer le vieillissement de la population comme une variable susceptible d'influencer tous les indicateurs socio-économiques de développement. Ceci demande une connaissance assez large de cette sous population dans l'identification, le suivi et l'évaluation des programmes établis à cet effet.

C'est dans cette dynamique que s'inscrit l'étude spécifique sur les caractéristiques des personnes âgées à travers les résultats du troisième recensement général de la Population et de l'Habitation de février 2002.

Cette étude permettra dans une large mesure de connaître les indicateurs socioculturels et économiques très précis sur les personnes âgées en vue d'inciter les pouvoirs publics, les ONG et les associations à :

- créer des conditions qui améliorent leur qualité de vie et qui leur permettent de mener une vie indépendante dans leur propre communauté, aussi longtemps qu'elles le peuvent ou le souhaitent ;
- créer un système de soins de santé, de sécurité économique et sociale adéquats;
- mettre en place un système de soutien social pour qu'il soit plus facile de les prendre en charge au sein de leur famille.

Le présent document intitulé : "les personnes âgées au Bénin" a donc pour ambition d'offrir un paquet minimum d'informations sur les personnes âgées en réponse aux programmes nationaux sur le vieillissement actif et les indicateurs des grandes conférences suivant les axes ci-après :

- la démographie des personnes âgées ;
- l'analyse des caractéristiques socioculturelles des personnes âgées ;
- l'analyse des caractéristiques socio-économiques des personnes âgées ;
- les conditions de vie des personnes âgées.

15. 1- CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES

15. 1-1 Définition du concept personnes âgées

Les personnes âgées selon les Nations Unies constituent l'ensemble des hommes et des femmes qui ont atteint ou dépassé l'âge de 60 ans.

Le regroupement de la population totale en grandes catégories est un construit social. Hier, on parlait du troisième âge. Aujourd'hui, l'allongement de l'espérance de vie oblige à revoir le construit social du troisième âge ; d'où l'apparition du quatrième âge. A cet effet, on peut définir deux catégories de personnes âgées dans le cadre de ce travail :

- les personnes du troisième âge dont l'âge est compris entre 60 et 79 ans.
- les personnes du quatrième âge qui ont atteint ou dépassé 80 ans.

L'analyse de la présente étude est essentiellement descriptive et se mènera sur les plans national, départemental et selon le milieu de résidence.

15. 1-2 Limites liées a la collecte

Au Bénin, les populations surtout rurales ignorent encore l'importance des déclarations des faits d'état civil. Le système de l'état civil est très mal tenu. Il en résulte un mauvais fonctionnement des évènements relatifs à l'état civil qui, avec le faible niveau d'alphabétisation des populations rendent difficile la collecte des données sur l'âge. En ce qui concerne le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation, en l'absence d'une pièce d'état civil, l'âge a été estimé à partir d'évènements historiques ou par rapport à d'autres personnes dont on connaît l'âge.

15. 2- LA DEMOGRAPHIE DES PERSONNES AGEES

L'étude de la situation démographique de la population âgée de 60 ans et plus présente des caractéristiques diversifiées suivant les régions et les catégories de personnes âgées.

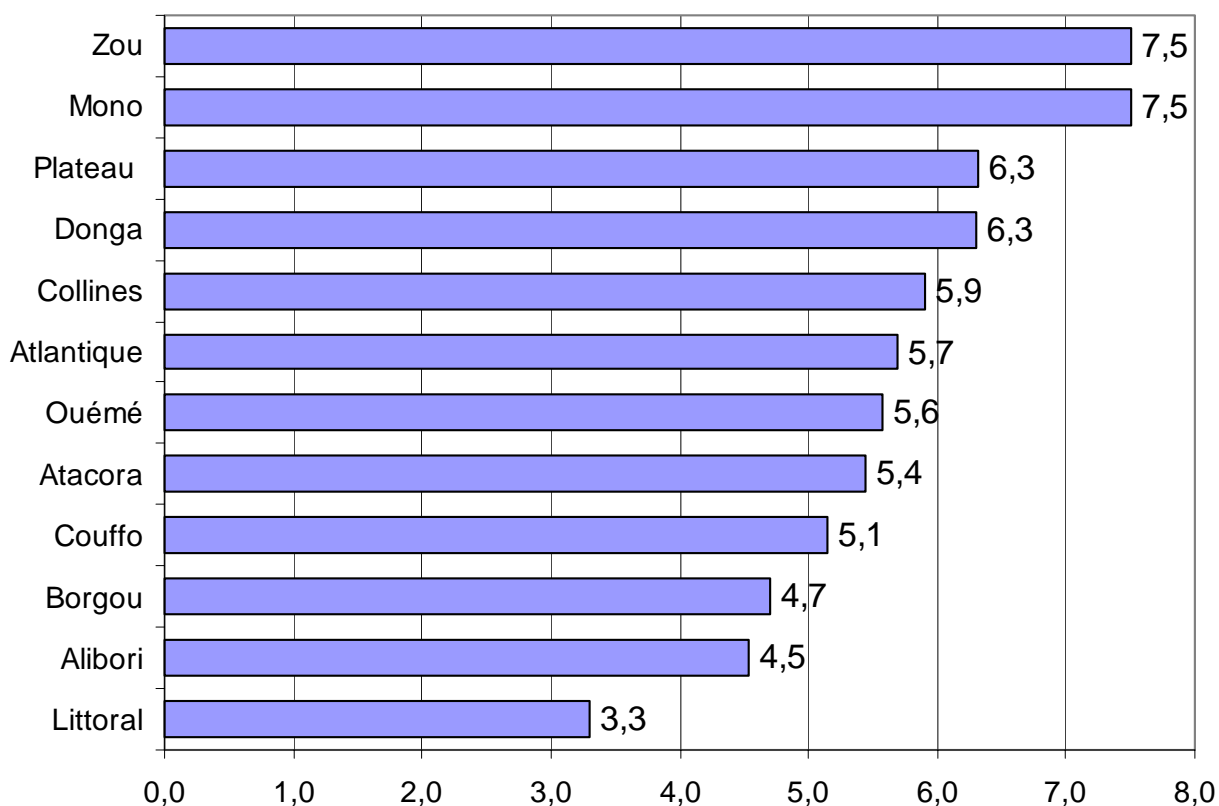
15. 2.1 Volume et distribution spatiale

15. 2.1.2 Répartition géographique des personnes âgées

Les données sur l'effectif des personnes âgées au troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation ont permis de dénombrer une population de 374 204 personnes âgées de 60 ans et plus tous sexes confondus, soit une proportion de 5,5% par rapport à la population totale.

La répartition selon le milieu de résidence indique que 68,4% des personnes âgées vivent en milieu rural contre 31,6% en milieu urbain.

Graphique 15.2.1 : Poids démographique des personnes âgées par département

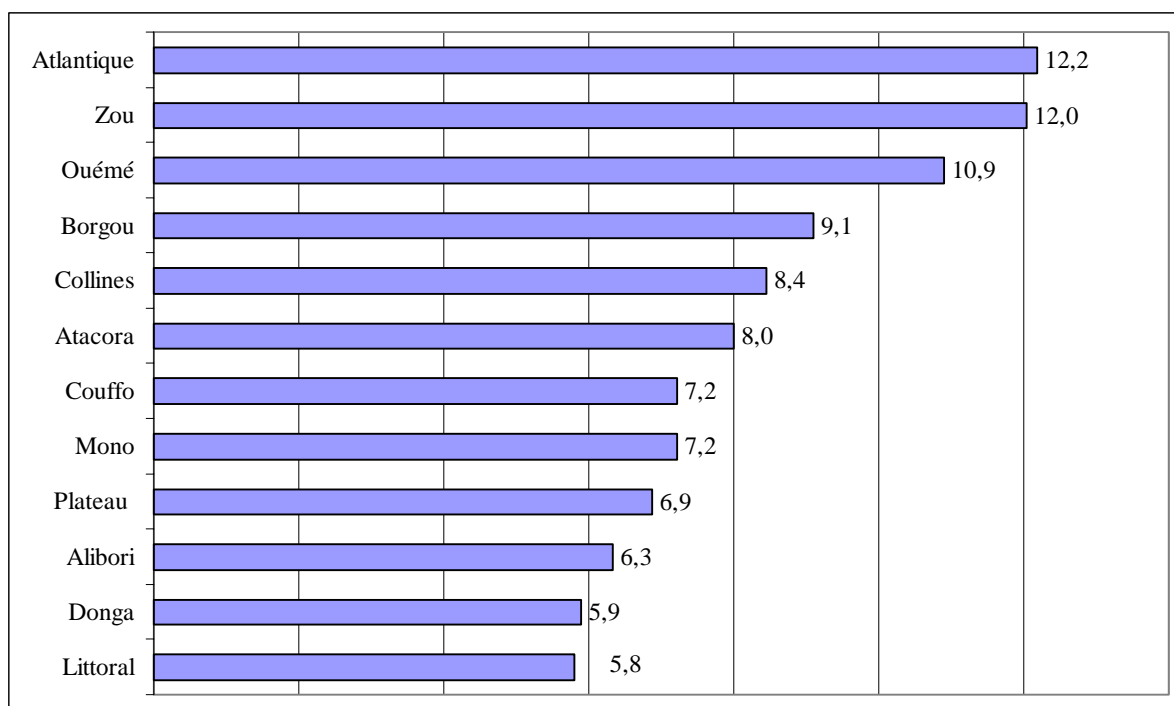


Au niveau départemental, le poids démographique des personnes âgées fait apparaître le Zou et le Mono comme les départements qui enregistrent les plus fortes proportions de personnes

âgées (7,5%) ; viennent après la Donga et le Plateau (6,3%), les Collines (5,9%), l'Atlantique (5,7%), l'Ouémé (5,6%), l'Atacora (5,4%), le Couffo (5,1%), le Borgou (4,7%), l'Alibori (4,5%) et le Littoral (3,3%).

Toutefois, ce sont les départements comme l'Atlantique (12,2%), le Zou (12%) et l'Ouémé (10,9%) qui concentrent le plus de personnes âgées comme le montre le graphique ci-contre.

Graphique 15.2.2 : Concentration des personnes âgées par département

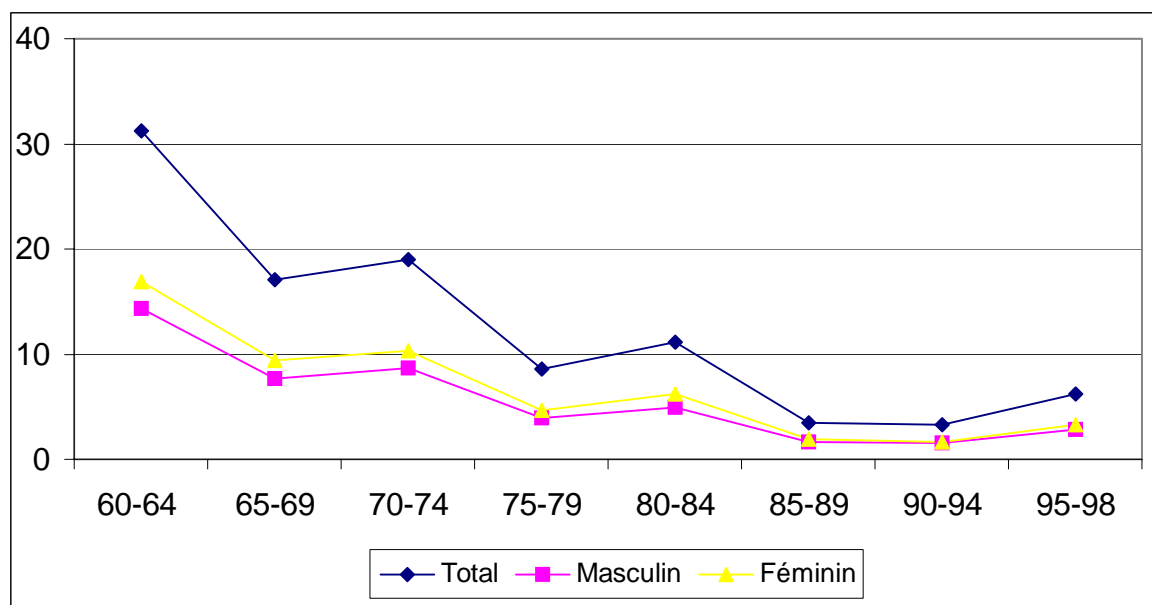


Les rapports de masculinité au niveau des départements sont faibles (77 hommes pour 100 femmes en moyenne). Toutefois, ils sont élevés dans les régions du nord où ils varient de 100 à 116 hommes pour 100 femmes.

15. 2.2 Structure par sexe et par groupe d'âges

La distribution de cette frange de la population en groupes quinquennaux présente une inégalité très significative. La plus forte proportion est obtenue dans la tranche de 60-64 ans (31,2%). A partir de 65 ans, les personnes âgées présentent une allure en dents de scies comme le montre le Graphique 3. Toutefois, le regroupement des âges par catégories de personnes âgées montre que les personnes du troisième âge c'est-à-dire celles de la tranche de 60-79 ans sont majoritaires et représentent 75,9% du total des personnes âgées, contre 24,1% pour celles du quatrième âge (les plus de 80 ans : tableau A1).

Graphique 15.2.3 : Proportion des personnes âgées par groupe d'âges selon le sexe



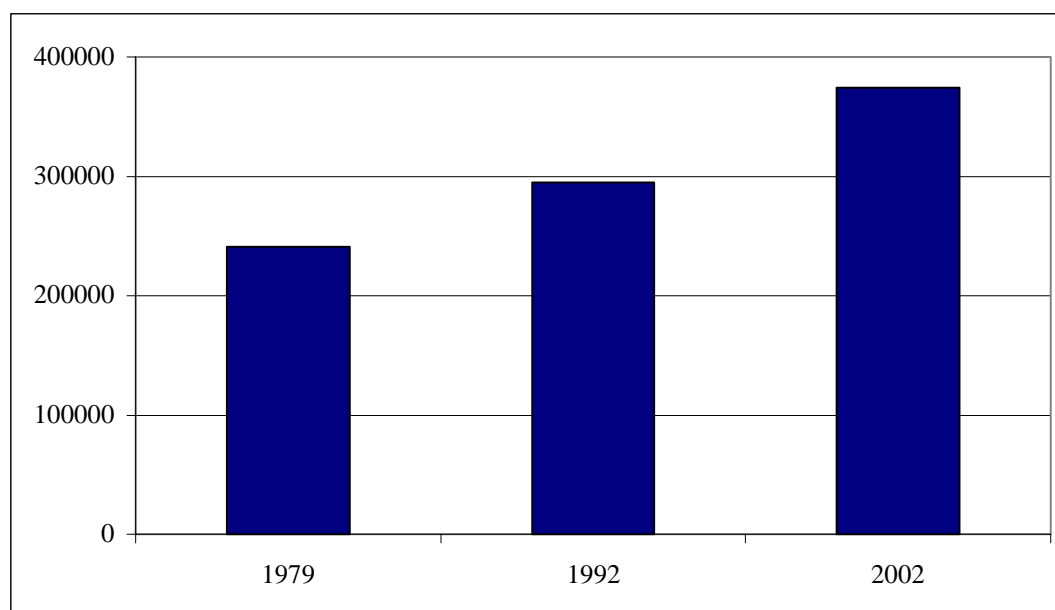
La population des personnes âgées est inégalement répartie selon le sexe. Les femmes âgées sont plus nombreuses (54,4%) que les hommes âgés (45,6%). Comme on peut le constater, les femmes âgées ont une espérance de vie meilleure à celle des hommes (les personnes de 60 ans espèrent vivre 20,1 ans de plus dont 21,2 ans chez la femme âgée et 19,4 ans chez l'homme âgé). Le rapport de masculinité est de 83,6 hommes pour 100 femmes.

15. 2.3 Evolution de la population des personnes âgées de 1979 A 2002

Le résultat des recensements effectués jusque là indique que les personnes âgées de 60 ans et plus sont très peu nombreuses dans la population béninoise et que leur contribution à la population totale diminue avec le temps car en 1979, par rapport au volume total de la population, on comptait 7,2% de personnes âgées. Cette proportion était de 6% en 1992, soit un taux d'accroissement intercensitaire de 1,6%. Le résultat obtenu à l'issu du RGPH3 fixe les personnes âgées à 5,5% avec un taux d'accroissement intercensitaire de 2,4%. Cette baisse progressive des proportions traduirait l'effet de la surmortalité aux âges avancés par rapport aux jeunes âges.

Du point de vue des effectifs, les personnes âgées n'ont cessé d'augmenter, passant de 240 579 en 1979 à 295 097 en 1992 puis 374 204 en 2002, comme le montre le graphique 15.2.4.

Graphique 15.2.4 : Evolution de l'effectif des personnes âgées de 1979 à 2002



C'est le lieu d'indiquer que pour une bonne prise en charge des personnes âgées, il va falloir tenir compte plutôt de leur effectif que des proportions qui donnent un volume encore faible.

Les femmes âgées sont majoritairement représentées. En effet les rapports de masculinité des personnes âgées font apparaître progressivement une plus faible proportion des hommes d'un recensement à l'autre, ce qui traduit une augmentation progressive de la proportion des femmes âgées.

Tableau 15.2.1 : Evolution de l'effectif des personnes âgées de 1979 à 2002

Sexe	Année 1979	Année 1992	Année 2002
Masculin	122 831	143 170	170 437
Féminin	117 748	151 927	203 767
Total	240 579	295 097	374 204
Rapport de masculinité	104,3	94,2	83,6

Les personnes âgées, à travers l'évolution de leur effectif, constituent de ce fait, une couche non moins importante qui interpelle l'attention aussi bien des chercheurs que de la communauté nationale puisque faisant partie intégrante de la population.

15.3. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES

L'examen des caractéristiques socioculturelles des personnes âgées revêt un caractère important du fait de son utilisation dans l'explication des éléments qui distinguent les personnes âgées des autres composantes de la population. A cet effet, les variables retenues portent sur l'ethnie, la religion, l'alphabétisation et l'instruction.

15.3.1 L'ethnie et la religion

Parmi les dix groupes sociolinguistiques identifiés pour les besoins de l'analyse, les personnes âgées sont concentrées dans le groupe des Fons et apparentés (41,4%), viennent après les Adja et apparentés (15,2%) et les Yoruba et apparentés (13,3%).

Cette inégale répartition de la population des personnes âgées de 60 ans et plus demeure la même par rapport aux résultats du RGPH2 de 1992 qui donne la même classification des ethnies pour l'ensemble de la population.

Quel que soit le groupe ethnique, les femmes âgées demeurent les plus représentées. Les rapports de masculinité gravitent autour de 75%. Cependant, pour les ethnies de la région septentrionale et les ethnies étrangères, les rapports de masculinité sont les plus élevés (141,8% chez les peuhls et apparentés, 122,9% pour les ethnies étrangères, 107,9% chez les Dendi et apparentés, 106,2% chez les Bèmataribè et apparentés, 101,5% chez les Yoa-lokpa et apparentés et 99,1% chez les Batoumbou et apparentés.

Tableau 15.3.1 : Proportion des personnes âgées selon l'ethnie

Groupe ethnique	Total	Masculin	Féminin	Rapport de masculinité
Adja et apparenté	15,2	6,4	8,8	73,2
Fon et apparenté	41,4	17,5	23,8	73,5
Bariba et apparenté	9,4	4,7	4,7	99,1
Dendi et apparenté	1,8	0,9	0,8	107,9
Yoa-Lokpa et apparenté	4,4	2,2	2,2	101,5
Peulh et apparenté	5,6	3,3	2,3	141,8
Gua ou Otamari et apparenté	5,7	2,9	2,8	106,2
Yoruba et apparenté	13,3	6,0	7,3	82,1
Autres Ethnies	1,4	0,7	0,7	92,1
Ethnies étrangères	1,1	0,6	0,5	123,0
Total	374 204			
Non déclaré	3 264			

Concernant la religion, on remarque que plus du tiers des personnes âgées pratiquent le vodoun (31,8%), viennent après la religion catholique (21,2%) et l’Islam (20,9%). Mais seules les autres religions traditionnelles et l’Islam renferment plus d’hommes aux âges avancés.

Tableau 15.3.2 : Proportion des personnes âgées selon la religion

Religion	Total	Masculin	Féminin	Rapport de masculinité
Vodoun	31,8	13,5	18,3	73,6
Catholique	21,2	9,2	12,1	75,9
Protestant méthodiste	2,7	1,2	1,5	78,0
Autres protestants	1,3	0,6	0,7	75,4
Céleste	2,4	1,0	1,4	72,9
Islam	20,9	10,8	10,1	106,6
Autres chrétiens	2,7	1,1	1,6	71,2
Autres religions traditionnelles	8,0	4,2	3,9	107,2
Autres religions	1,3	0,6	0,7	91,2
Aucune religion	6,8	3,2	3,6	87,4
Total	374 204			
Non déclaré	3 499			

15. 3.2 Alphabétisation

Le niveau d’alphabétisation chez les personnes âgées est un indicateur de la mesure du degré d’information et de communication dont on doit tenir grand compte dans les programmes visant à améliorer les conditions de vie des personnes âgées.

Dans la frange de la population des personnes âgées, le niveau d’alphabétisation n’est pas satisfaisant : seulement 9% des personnes âgées savent lire et écrire dans une langue, soit un taux d’analphabétisme de 91%. Il s’agit là, d’une population qui est restée dans un système éducatif traditionnel n’ayant pas bénéficié dès le départ des actions prioritaires de développement, à savoir l’instruction pour tous.

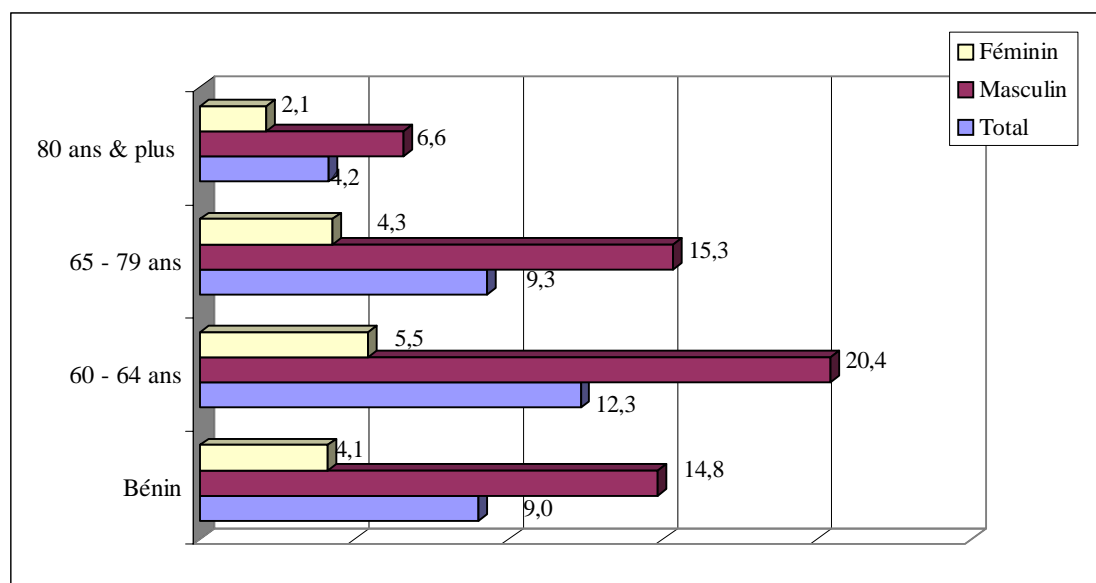
Par rapport aux catégories d’âges, le taux d’alphabétisme diminue en proportion de 12,4% à 4,2%. Ce qui veut dire que le niveau d’alphabétisation des personnes âgées diminue sous le poids de l’âge. Ces proportions sont meilleures dans la tranche d’âge des 60-64 ans qui, disons-nous, ont pu bénéficier à un moment donné des efforts déployés dans l’enseignement

de la langue nationale, déjà dans les années 1974.

Toutefois, le taux d'alphabétisation des hommes âgés dépasse celui des femmes âgées. En effet, les personnes âgées alphabétisées du sexe masculin représentent 14,8% contre 4,1% chez les femmes. Il est plus élevé en milieu urbain (20,7%) qu'en milieu rural (4,1%) ; ce qui correspond à un taux d'analphabétisme de 84,2% en milieu urbain et 93,8% en milieu rural.

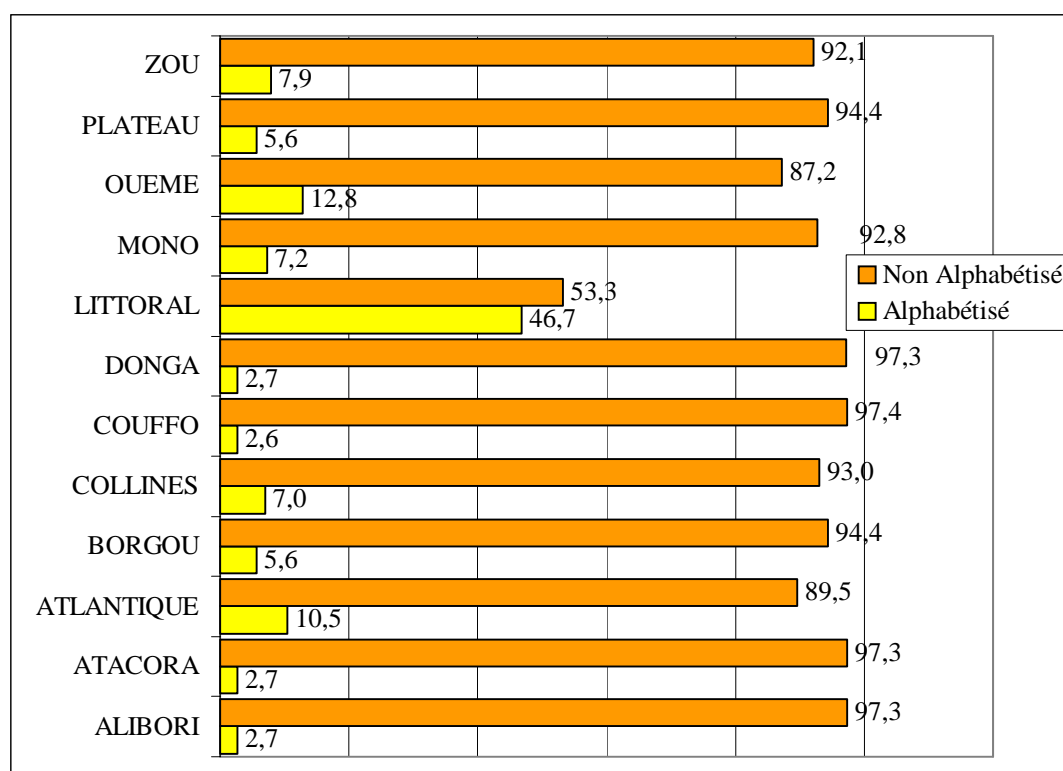
Bien que le rapport de masculinité soit un peu faible (83,6 hommes pour 100 femmes), celui calculé selon que la personne âgée est alphabétisée ou non est plus élevé dans la catégorie des alphabétisées : 0,3 femme pour 1 homme, contre 1,3 femmes pour 1 homme dans la catégorie des non alphabétisées.

Graphique 15.3.1 : Taux d'alphabétisation chez les personnes âgées



Dans les départements, seul le Littoral présente une répartition quasi équitable de proportion des personnes âgées alphabétisées (46,7%) et non alphabétisées (53,3%). Par contre, dans les autres départements les niveaux d'alphabétisation sont faibles (entre 2% et 5%), bien que dans l'Ouémé et l'Atlantique ils soient de 12,8% et 10,5%. Il y a donc un avantage comparatif certain qu'offre les villes par rapport aux campagnes sur l'aptitude ou la volonté d'avoir accès à l'alphabétisation. Il en est de même de l'instruction.

Graphique 15.3.2 : L'alphabétisation des personnes âgées par département



15. 3.3 L'instruction

A l'instar de l'alphabétisation, l'instruction est un facteur déterminant de santé et d'accès aux ressources, à quelque âge que ce soit. En ce sens, l'instruction reçue dans l'enfance conjuguée aux possibilités de formation tout au long de la vie, peut conférer à la personne âgée les aptitudes cognitives et la confiance voulue pour s'adapter et rester indépendante.

Les données permettent d'observer qu'au niveau national, sur les 372 015 personnes âgées, ayant déclaré leur niveau d'instruction, seulement 9,5% sont instruits, tous niveaux confondus contre 90,5% de non instruits. Ce faible taux résulterait d'autant de déterminants à savoir l'accès difficile aux écoles existantes, la pauvreté des parents et surtout leur méconnaissance de l'utilité de l'instruction à cette époque.

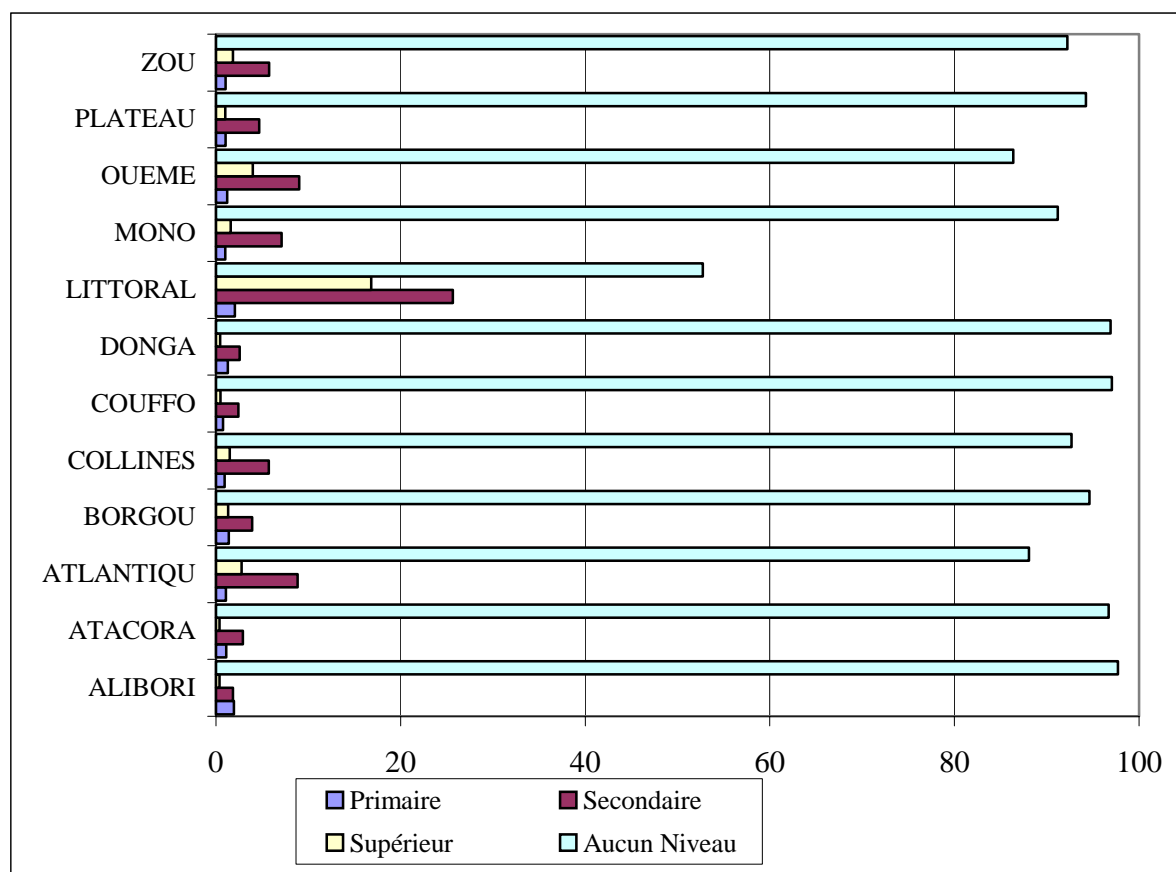
Tout comme l'alphabétisation, le niveau d'instruction diminue sous l'effet de l'augmentation de l'âge. Cependant, les non instruits sont concentrés dans la tranche de 80 ans et plus.

Les femmes âgées sont moins instruites que les hommes. En effet, sur l'effectif des personnes âgées instruites, seules 5,8% de femmes sont instruites contre 15,8% d'hommes.

Tableau 15.3.3 : Les personnes âgées selon le niveau d'instruction

Groupe d'âge	Primaire	Secondaire	Supérieur	Aucun Niveau
Bénin	6,6	2,5	0,4	90,5
60 - 64 ans	8,7	3,6	0,7	87,0
65-79 ans	6,8	2,6	0,4	90,2
80 ans et plus	3,4	1,0	0,1	95,5
Masculin	1,1	10,4	4,1	84,4
60 - 64 ans	1,1	14,2	6,1	78,6
65-79 ans	1,1	10,7	4,2	84,0
80 ans et plus	1,0	5,0	1,0	93,0
Féminin	1,3	3,3	1,1	94,3
60 - 64 ans	1,3	4,2	1,5	93,0
65-79 ans	1,3	3,4	1,1	94,2
80 ans et plus	1,3	1,7	0,4	96,6
Total	374	204		
Non déclaré	2	189		

Graphique 15.3.3 : Niveau d'instruction des personnes âgées par département



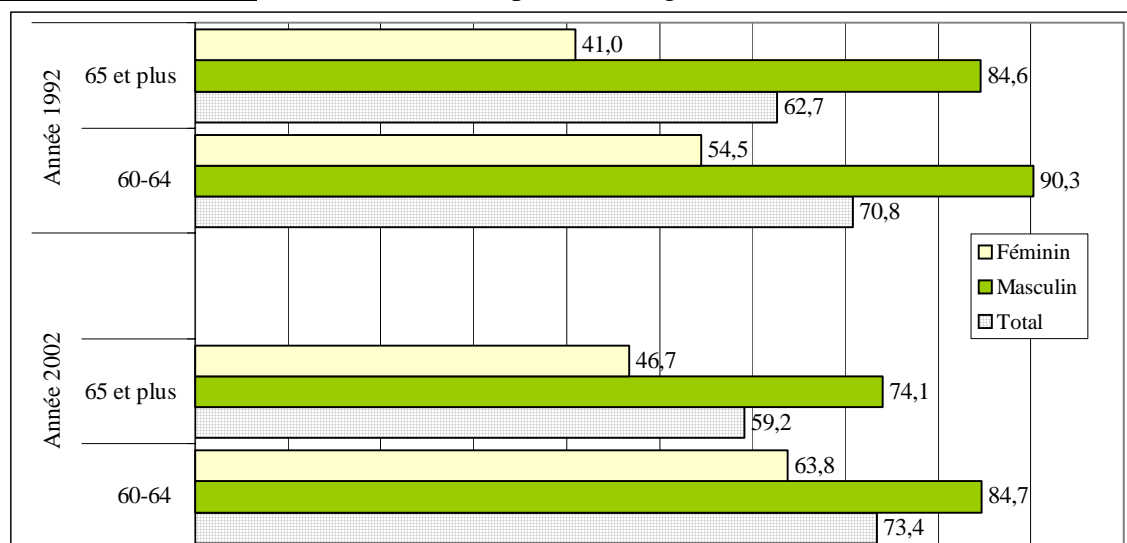
15.4- ANALYSE DES CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES

Selon la définition, les personnes âgées sont celles qui ont atteint et dépassé 60 ans. Théoriquement, ces personnes devraient, dans leur grande majorité avoir cessé d'exercer toute activité économique du fait de leur âge, ou avoir été admises à la retraite conformément à la législation du travail en vigueur au Bénin. Cependant, la réalité est toute autre sur le terrain. Si en milieu urbain cela semble vrai, en milieu rural par contre, la plupart des personnes de cette frange de la population sont encore en activité. C'est pourquoi il s'avère nécessaire d'étudier les caractéristiques économiques de cette population à travers l'analyse de la structure de la sous-population non occupée et de la structure de la sous-population active occupée.

15.4.1 Les personnes âgées occupées

La population active des personnes âgées n'est composée en fait que de personnes occupées car, à ces âges avancés, il est mieux indiqué de compter les personnes se réclamant encore en chômage dans la population non occupée. Ceci étant, les résultats du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation indiquent au niveau national que la part des personnes âgées de 60 ans et plus occupées (le taux brut d'activité) représente 63,6% du total des personnes âgées. Elle est de 77,4% chez les hommes âgés et de 52% chez les femmes. Par contre, pour les 65 ans et plus il représente 59,2%. Il y a une participation très remarquable des personnes âgées de 60-64 ans dans l'activité économique (73,4%) par rapport aux tranches d'âge de 65 ans et plus (59,2%). La comparaison avec les données de 1992 indique que le taux d'activité des personnes âgées de 60-64 ans a augmenté de 70,8% en 1992 à 73,4% en 2002. Par contre, celui des personnes âgées de 65 ans et plus a diminué de 62,7% à 59,2% comme l'indique le graphique 15.4.1.

Graphique 15.4.1 : Taux d'activité des personnes âgées entre 1992 et 2002



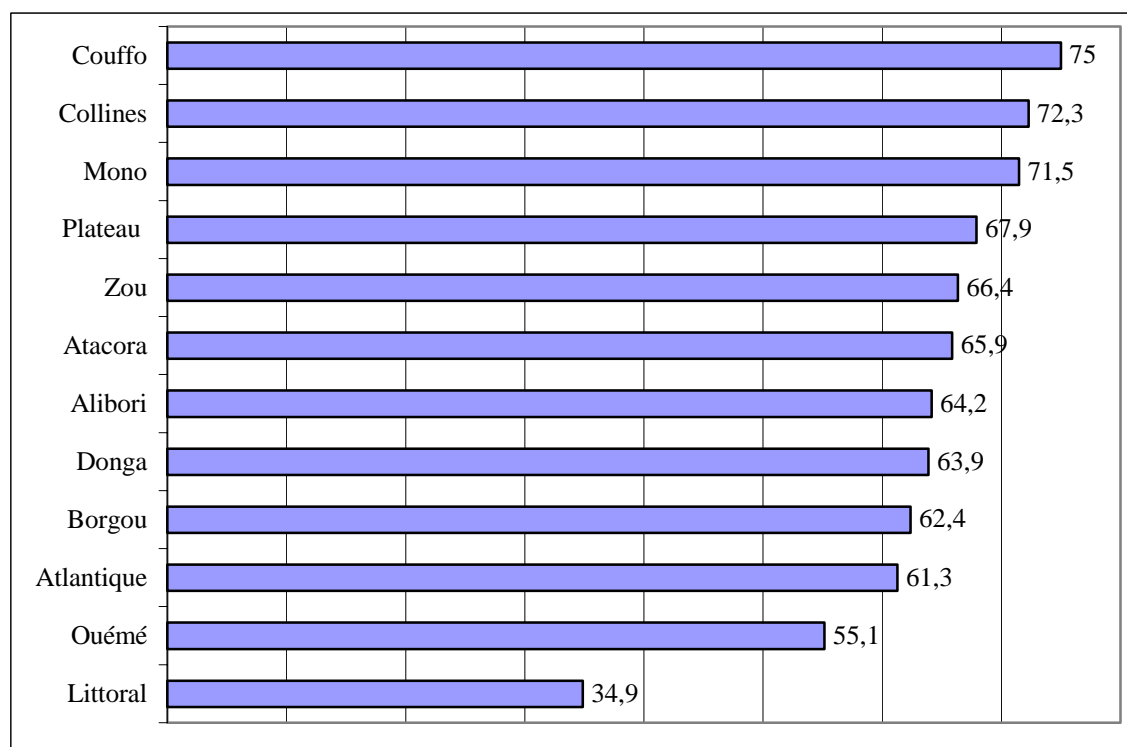
Selon le milieu de résidence, les taux d'activité des personnes âgées sont plus élevés dans les zones rurales (69,1%) que dans les zones urbaines (51,7%), tant pour les hommes que pour les femmes (63,6% contre 42,7 en milieu urbain et 83,4% contre 56,6% en milieu rural).

Tableau 15.4.1 : Taux d'activité par milieu de résidence

Milieu de résidence	Taux d'activité
Ensemble	63,6
Masculin	77,4
Féminin	52,0
Urbain	51,7
Masculin	63,6
Féminin	42,7
Rural	69,1
Masculin	83,4
Féminin	56,6

Selon les départements, l'analyse du taux brut d'activité offre une disparité très remarquable. En effet, c'est le département du Couffo qui vient en première position avec un taux d'activité de 75%, viennent après les Collines (72,3%), le Mono (71,5%) et le Plateau (67,9%). Seul le Littoral présente un taux relativement plus bas (34,9%).

Graphique 15.4.2 : Taux d'activité par département



Les personnes âgées occupées sont majoritaires dans le secteur informel : 98,3% contre 1,7% dans le secteur formel. Mieux, du fait de la façon dont les besoins sont satisfaits selon les milieux de résidence, les personnes âgées occupées sont plus fortement représentées en milieu rural (74,3%) qu'en milieu urbain (25,7%). Toutefois, il est à remarquer que dans le secteur informel, 75% des personnes âgées proviennent du milieu rural et 25% du milieu urbain. Par contre, dans le secteur formel, c'est le résultat inverse qui est obtenu. Un tel constat n'est guère surprenant quand on sait que les activités économiques du secteur formel sont beaucoup plus concentrées dans les villes.

La répartition des actifs occupés selon le sexe laisse apparaître une différence peu remarquée dans les activités du secteur informel (55,1% chez l'homme et 44,9% chez la femme). Cependant, dans le formel, seulement le quart des personnes âgées occupées sont des femmes. (tableau 15.4.2)

Lorsqu'interviennent les catégories d'âge, la tendance est la même par rapport au niveau national (tableau 15.a5).

Nous pouvons ainsi dire que le concept de vieillir en restant actif trouve son fondement dans la prédisposition des personnes âgées dans l'activité économique. Il serait tout un processus consistant à optimiser les possibilités de participation des personnes âgées aux activités économiques afin d'accroître la qualité de vie pendant la vieillesse.

Graphique 15.4.3 : Personnes âgées occupées par secteur d'activité

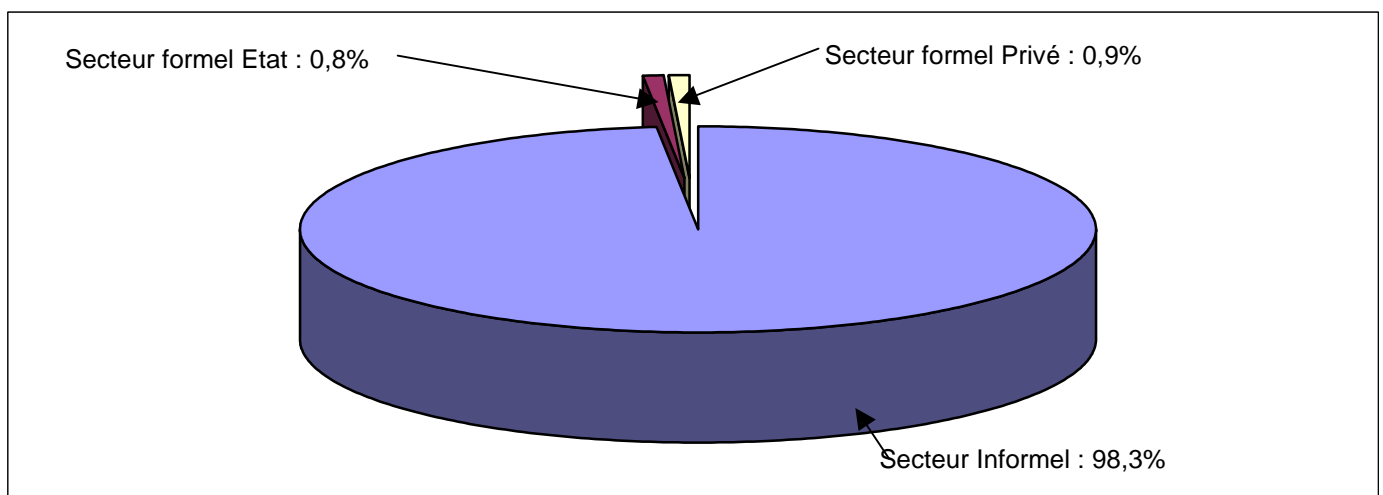


Tableau 15.4.2 : Proportion des personnes âgées occupées

Type D'occupation	Tous Milieux			Milieu Urbain			Milieu Rural		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
Occupée	100	55,5	44,5	25,7	13,7	12,0	74,3	41,8	32,5
Secteur informel	234 041	55,1	44,9	25,0	13,0	12,0	75,0	42,1	32,9
Secteur formel									
Etat	1 832	79,6	20,4	68,6	57,2	11,4	31,4	22,4	9,0
Secteur formel									
Privé	2 123	74,5	25,5	63,2	49,1	14,1	36,8	25,4	11,4
Total	246 939								
Non déclaré	8 943								

En dehors de l'agriculture et du commerce qui absorbent la grande partie des personnes âgées occupées (respectivement 63,7% et 26,1%), on tend à méconnaître la précieuse contribution que les personnes âgées fournissent dans le secteur industriel (5,8%) et autres services (2,6%) qui se résument aux petites activités, activités indépendantes, travail domestique etc., et sous forme de travail non rémunéré au sein du foyer. Toutefois, à travers les différentes branches d'activité, il faut souligner la participation plus active des femmes âgées dans les activités commerciales.

En matière de situation dans la profession, la population active occupée des personnes âgées est composée essentiellement de travailleurs indépendants (91,1%) bien que les aides familiales et les employeurs soient aussi moins négligeables (respectivement 4% et 3,1%)

Tableau 15.4.3 : Les personnes âgées occupées selon la branche d'activité

	Total	Agriculture pêche, chasse	Industrie extractive	Industrie manufacturier	Electricité eau, gaz	Bâtiments et Travaux Publics	Commerce et restaurant	Transport, Communication	Banque, Assurance	Autres services
Ensemble	230 702	146 844	4 574	8 800	41	2 358	60 222	1 775	84	6 004
	100,0	63,7	2,0	3,8	0,0	1,0	26,1	0,8	0,0	2,6
60-64 ans	36,2	34,9	35,1	35,0	61,0	47,5	38,2	52,7	50,0	39,7
65-79 ans	45,2	45,1	44,3	46,4	29,3	42,7	46,0	39,3	44,0	42,8
80 ans et +	18,6	20,0	20,6	18,6	9,7	9,8	15,8	8,0	6,0	17,5
Masculin	55,8	71,2	95,3	58,8	95,1	95,1	8,8	96,7	73,8	85,9
Féminin	44,2	28,8	4,7	41,2	4,9	4,9	91,2	3,3	26,2	14,1
Non déclaré	7 294									

Tableau 15.4.4 : Statut des personnes âgées dans l'emploi exercé

Statut d'occupation	Total	Employeur	Indépendant	Salarié permanent	Salarié temporaire	Membre coopératif	Aide familial	Autre
Bénin	224 229	6 889	204 236	2 004	1 022	332	8 886	860
Proportion	100,0	3,1	91,1	0,9	0,5	0,1	4,0	0,3
60-64 ans	80 906	2,8	90,7	1,3	0,7	0,2	4,1	0,2
65-79 ans	101 391	3,0	91,5	0,8	0,4	0,1	3,9	0,3
80 ans et plus	41 932	3,9	90,8	0,4	0,2	0,1	3,9	0,7
Masculin	124977	4,0	91,5	1,4	0,7	0,2	1,9	0,3
Féminin	99252	1,9	90,5	0,2	0,1	0,1	6,7	0,5

15. 4.2 Les personnes âgées non occupées

Les personnes âgées non occupées comprennent les ménagères, les retraités, les rentiers et autres inactifs. Il ressort de l'analyse des résultats issus du RGPH3 qu'environ 34% de l'ensemble des personnes âgées sont restées sans occupation. En leur sein, les ménagères et autres inactifs sont les plus dominants et représentent respectivement 35,5% et 50,8% ; viennent après les retraités (10,4%) et les rentiers (3,3%).

Les personnes âgées non occupées sont majoritairement des femmes (74% de femmes et 26% d'hommes) : la proportion la plus élevée se retrouve dans le milieu rural (57,9% en milieu rural et 42,1% en milieu urbain).

Si on suppose que les retraités jouissent de leur pensions de retraite et, les rentiers un revenu issu de la rente, nous nous rendons compte qu'il y a 86,3% des personnes âgées non occupées qui ne disposent d'aucune source particulière de revenu.

Graphique 15.4.4 : Catégories de personnes âgées non occupées

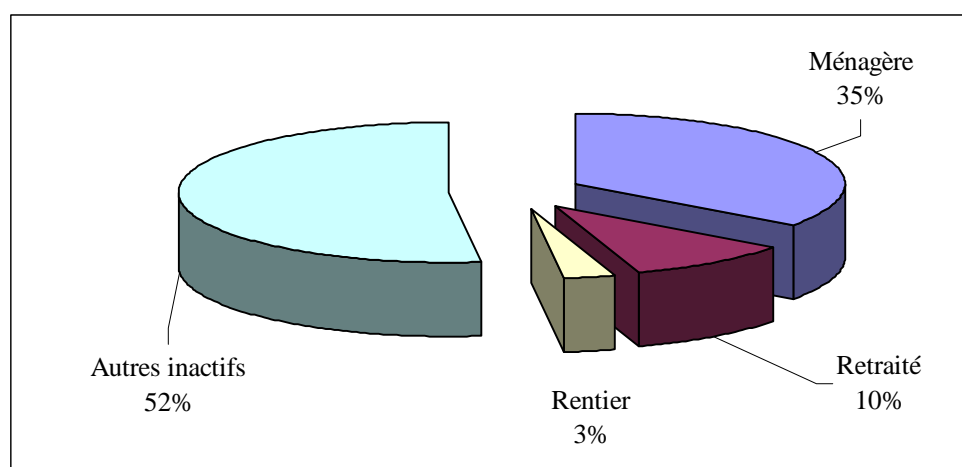


Tableau 15.4.5 : Répartition des personnes âgées non occupées par sexe et Groupes d'âges

Population non occupée	Tous Milieux			Milieu Urbain			Milieu Rural		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
Proportion	100,0	26,0	74,0	42,2	13,0	29,2	57,9	13,1	44,8
Ménagère	45 176	0,0	100,0	41,4	0,0	41,4	58,6	0,0	58,6
Retraité	13 270	84,9	15,1	82,1	69,3	12,8	17,8	15,5	2,3
Rentier	4 187	59,8	40,2	39,8	25,2	14,6	60,2	34,6	25,6
Autres inactifs	64 632	30,0	70,0	34,6	9,7	24,9	65,4	20,3	45,1
Total	127 265	33 127	94 138	53 602	16 500	37 102	73 663	16 627	57 036

Une attention particulière doit être accordée aux personnes âgées qui vivent en milieu rural où la morbidité peut être différente en raison des conditions environnementales et d'un manque des structures de soutien. L'urbanisation et l'exode rural des jeunes en quête d'emploi risquent d'isoler d'avantage les personnes âgées du milieu rural.

Le rapport de dépendance économique des personnes âgées (c'est-à-dire le total des personnes âgées de 60 ans et plus divisé par le total de la population active) est un indicateur de la charge supportée par la population active. Entre 1992 et 2002, ce rapport est passé de 14,2% à 13,2%. Il est donc utile de développer davantage de politiques et programmes qui aident à vieillir en restant actif pour permettre aux personnes âgées de continuer à travailler selon leurs capacités et leurs préférences.

15. 5- CONDITIONS DE VIE

Dans ce chapitre nous étudierons la situation matrimoniale des personnes âgées, ensuite on s'intéressera à leur situation dans le ménage. Il sera également nécessaire de mettre en évidence les aspects différentiels de l'exercice ou non d'une activité économique en fonction du lien de parenté avec le chef de ménage.

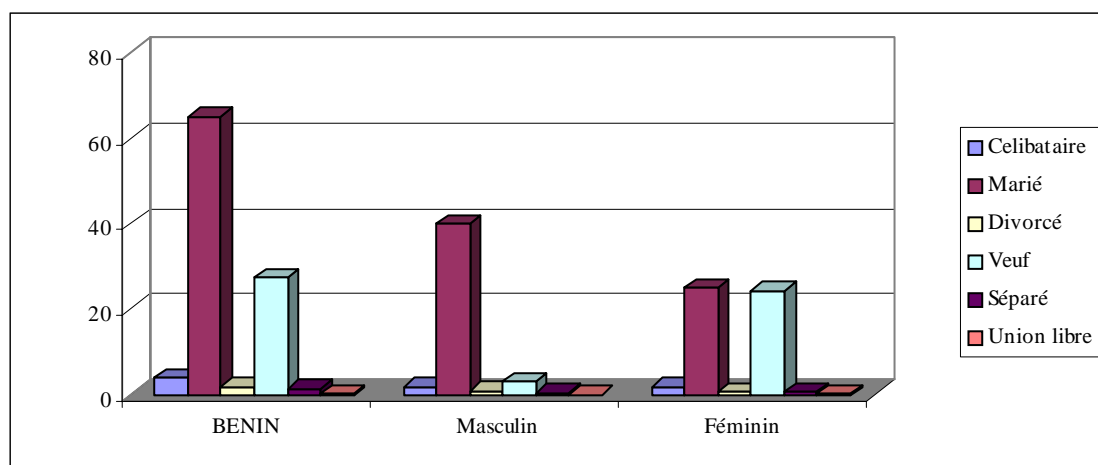
15. 5.1 Etat matrimonial

L'état matrimonial est une variable importante qui permet d'apprécier la santé des personnes aux vieux âges, puisqu'il peut poser le problème de l'isolement lorsque les conjoints ne sont pas ensemble pour s'entraider.

Les données permettent d'observer que dans la sous population des personnes âgées, 65,1% des personnes âgées sont des mariées, 27,3% des veuves, seulement 4% des célibataires, 2% des divorcées, 1,4% des séparées et 0,3% des unions libres.

Les personnes âgées mariées sont beaucoup plus des hommes que des femmes : sur 100 personnes âgées mariées, plus de la moitié (61,4%) des hommes sont actuellement mariés contre seulement (38,6%) des femmes.

Graphique 15.5.1 : Personnes âgées selon l'état matrimonial



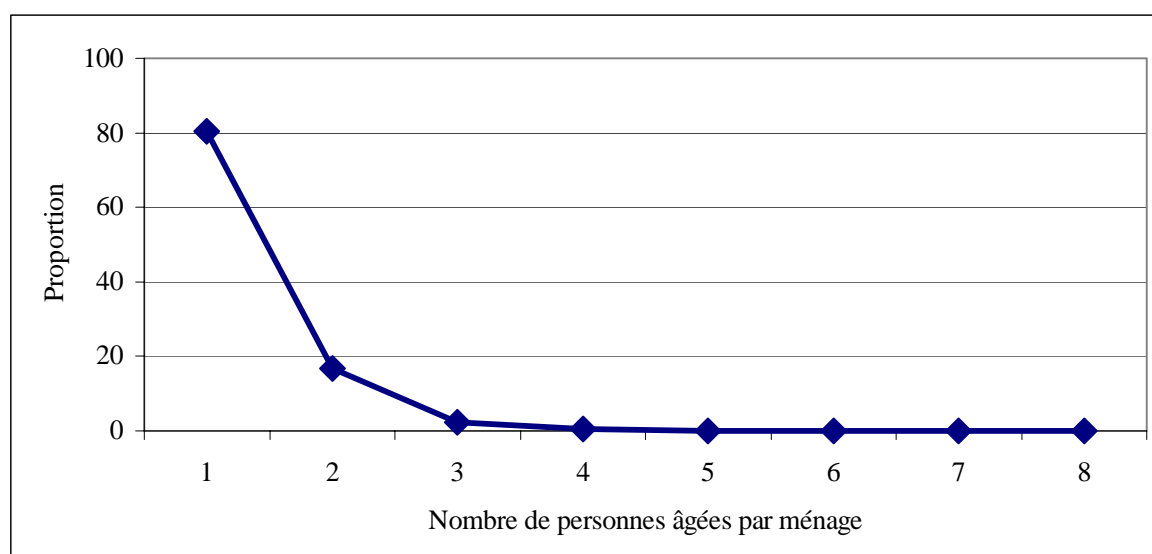
Du point de vue du veuvage, l'analyse selon le genre confirme la faible proportion des hommes âgés (3,1%) dans la proportion des personnes âgées veuves traduisant d'une part l'effet de la surmortalité masculine et d'autre part, le fait que les femmes se remarient moins fréquemment que les hommes à la suite d'un divorce, d'une séparation ou de la mort du conjoint.

Pour chaque type de modalités, les fortes proportions sont observées dans le milieu rural. (tableau 15.a18)

15. 5.2 Les ménages et les personnes âgées

L'analyse des données sur les ménages offre une multiplicité d'informations sur le type de cohabitation au sein des générations

Graphique 15.5.2 : Proportion des personnes âgées par ménage

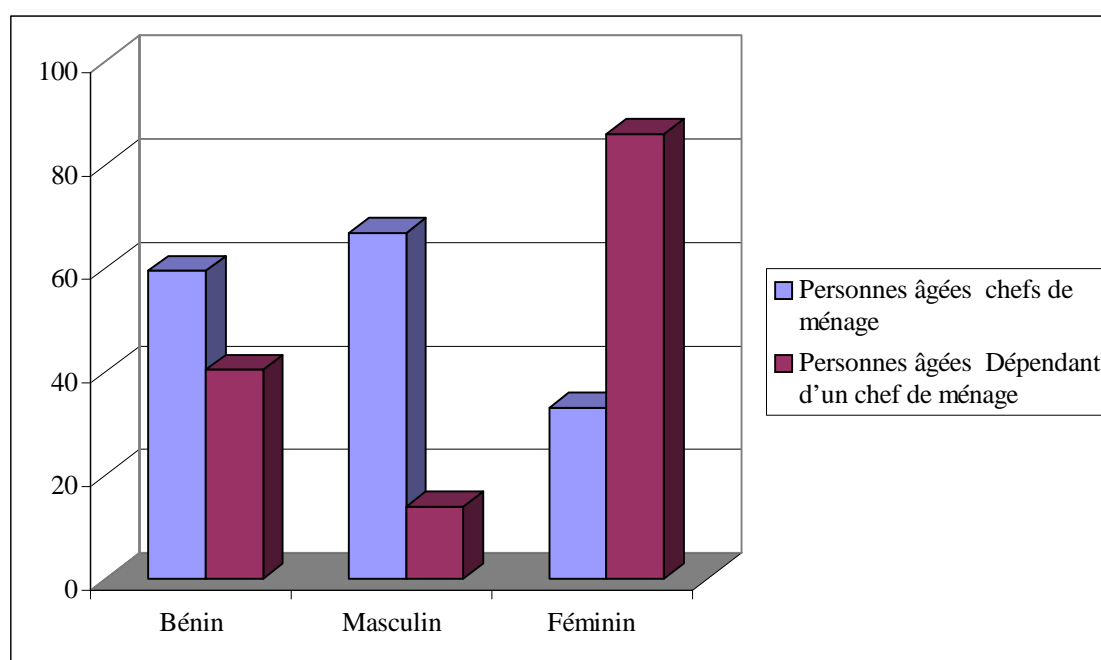


En effet, dans l'ensemble des ménages recensés, environ 25,2% comportent des personnes âgées (soit elles dirigent des ménages ou elles sont dépendantes d'un ménage). Au sein des ménages où figurent les personnes âgées, 80,4% contiennent une personne âgée, 16,6% contiennent deux personnes âgées, 2,4% contiennent trois personnes âgées. Au fur et à mesure que le nombre de personnes âgées augmente dans le ménage, les proportions diminuent. Même si statistiquement les faibles proportions obtenues sont insignifiantes, elles traduisent tout de même le degré de cohabitation des générations au sein des ménages. On pourrait dire désormais que dans les ménages béninois, il arrive que deux à trois générations cohabitent.

L'appréciation de la nature du lien de parenté des personnes de 60 ans et plus avec le chef de ménage a permis de déterminer deux grands groupes. Le premier constitue l'ensemble des personnes âgées qui dirigent un ménage, le second regroupe toutes celles qui ne sont pas chef de ménage donc bénéficiant d'une assistance familiale à priori.

Les personnes âgées qui dirigent un ménage représentent 59,6% et sont à forte dominance masculine (66,9% d'hommes et 33,1% de femmes) contre 40,4% qui dépendent d'un chef de ménage et à forte dominance féminine (86% contre 14%) comme l'indique le graphique 5.3.

Graphique 15.5.3 : Situation de dépendance des personnes âgées



La répartition des personnes âgées selon le milieu de résidence montre que 67,8% des chefs de ménage vivent en milieu rural contre 32,2% en milieu urbain ; la même tendance est observée au sein des personnes âgées dépendantes avec 69,4% dans le milieu rural, contre 30,6% dans le milieu urbain.

Tableau 15.5.1 : Caractéristiques des personnes âgées dans le ménage

Groupe d'âge	Personnes âgées	Personnes âgées
Sexe	chefs de ménage	Dépendant d'un chef de ménage
Ensemble	222 965	151 239
Masculin	66,9	14
Féminin	33,1	86
Milieu Rural	67,8	69,4
Masculin	46,8	10
Féminin	21	59,4
Milieu Urbain	32,2	30,6
Masculin	20,1	4,2
Féminin	12,1	26,4

Que ce soit au niveau des catégories d'âges et au sein des départements, la même tendance est observée (tableau 15.a8).

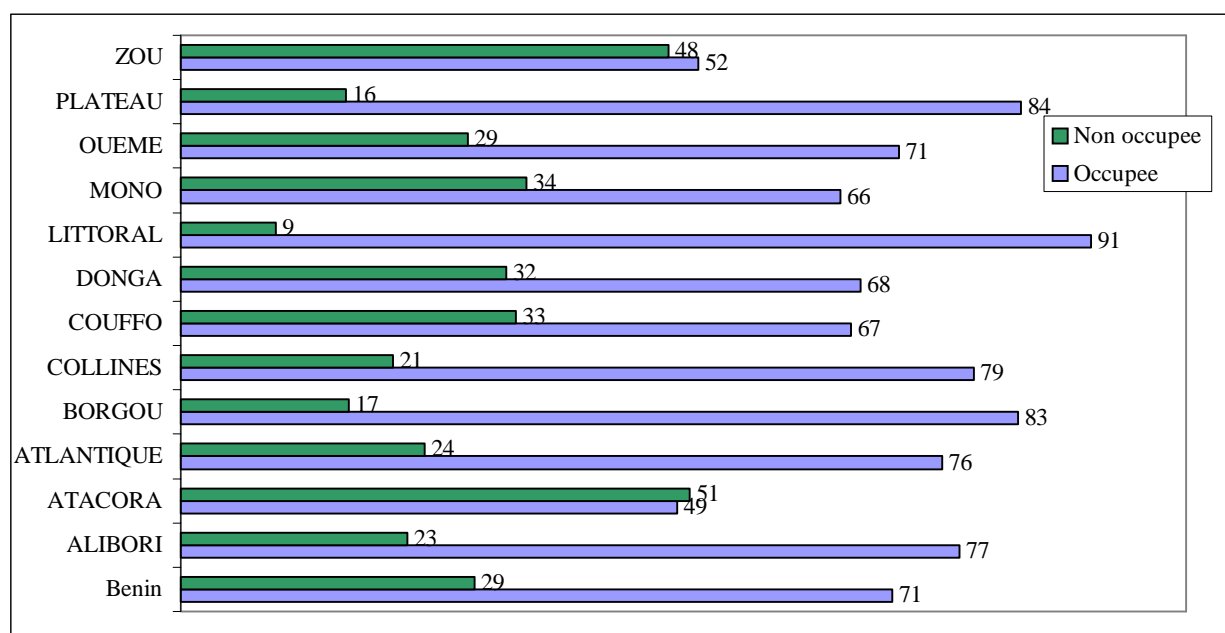
A l'instar de la répartition des personnes âgées selon la profession, les personnes âgées chefs de ménage exercent les activités dans les secteurs informel et formel et sont fortement représentées en milieu rural. Plus particulièrement, au sein des personnes âgées chefs de ménages, on rencontre une proportion de chefs de ménage sans une occupation. En effet, sur l'effectif des personnes âgées chefs de ménage, environ 29,2% sont sans occupation parmi lesquelles il y a 69,1% d'hommes et 30,9% de femmes.

Tableau 15.5.2 : Les personnes âgées chefs de ménage selon l'occupation

Groupe d'âge Sexe	Total	Occupée secteur informel	Occupée secteur formel Etat	Occupée secteur formel privé	Non occupée
Ensemble	222 965	62 545	92 800	2 403	65 217
Proportion	100,0	28,1	41,6	1,1	29,2
60-64 ans	32,3	32,0	32,3	37,1	32,3
65-79 ans	45,5	44,7	46,5	53,0	44,6

80 ans et plus	22,2	23,3	21,2	9,9	23,1
Masculin	66,9	67,9	64,7	65,7	69,1
Féminin	33,1	32,1	35,3	34,3	30,9
Milieu Rural	64,2	71,4	55,7	16,1	71,3
Masculin	43,9	48,6	37,6	9,4	49,7
Féminin	20,3	22,8	18,1	6,7	21,6
Milieu Urbain	35,8	28,6	44,4	83,9	28,7
Masculin	23,0	19,3	27,1	56,3	19,4
Féminin	12,8	9,3	17,3	27,6	9,3

Graphique 15.5.4 : Occupation des personnes âgées chefs de ménage



15. 5.2.1 Les personnes âgées vivant seules

Les personnes âgées vivant seules représentent 9,6% du total des personnes âgées. Aux âges avancés, les personnes qui vivent seules sont essentiellement des femmes (34,2% des hommes âgés vivent seuls contre 65,8% dans le cas des femmes âgées). Par rapport aux catégories d'âges, les personnes du troisième âge vivant seules font 71% contre 29% du quatrième âge et sont fortement représentées dans les milieux ruraux. Elles sont pour la plupart concentrées dans le Zou (20,2%), l'Atlantique (19,2%), l'Ouémé (18%) et le Mono (10,3%) comme l'indique le graphique 15.5.5.

Graphique 15.5.5 : Concentration des personnes âgées vivant seules par département

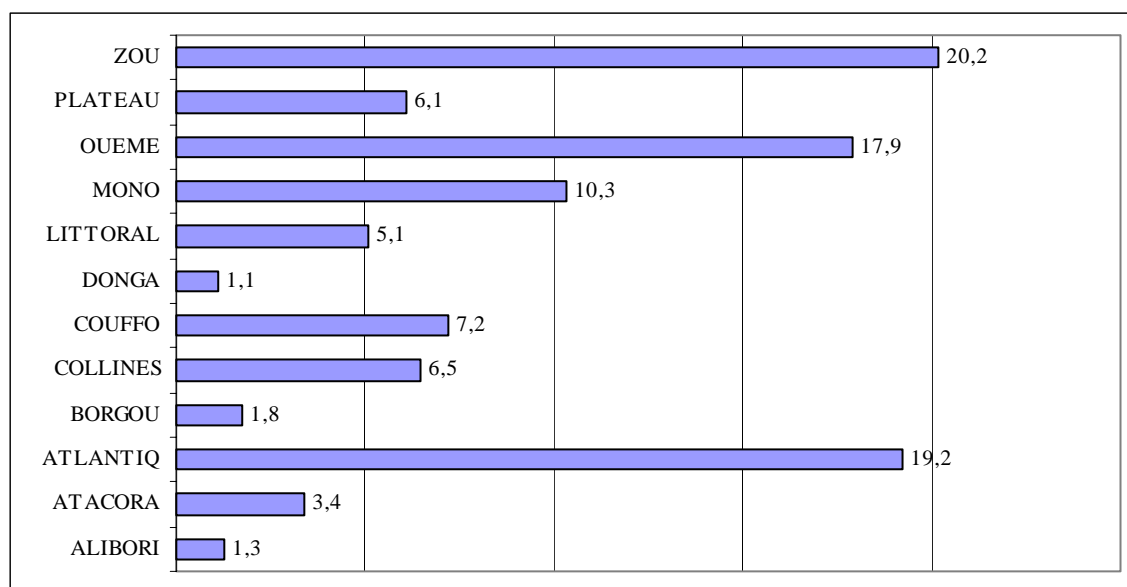


Tableau 15.5.3 : Caractéristiques démographiques des personnes âgées vivant seules

Groupe d'âge	Tous Milieux			Milieu Urbain			Milieu Rural		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
Tous âges	100,0	34,2	65,8	29,8	35,4	64,6	70,2	33,7	66,3
60-64 ans	25,2	8,8	16,4	8,1	10,1	17,2	17,1	8,3	16,1
65-79 ans	45,7	15,2	30,6	14,3	17,1	30,9	31,4	14,3	30,4
80 ans et plus	29,1	10,2	18,8	7,4	8,2	16,5	21,7	11,1	19,8
Total	36	109							

Cependant, l'analyse de la variable occupation indique que toutes les personnes âgées vivant seules n'ont pas toutes une occupation car environ 38% demeurent sans activité. Celles qui sont qualifiées ou expérimentées travaillent encore dans le secteur formel (16%), bien que la grande partie se retrouve dans l'informel.

Graphique 15.5.6 : Personnes âgées vivant seules selon l'occupation

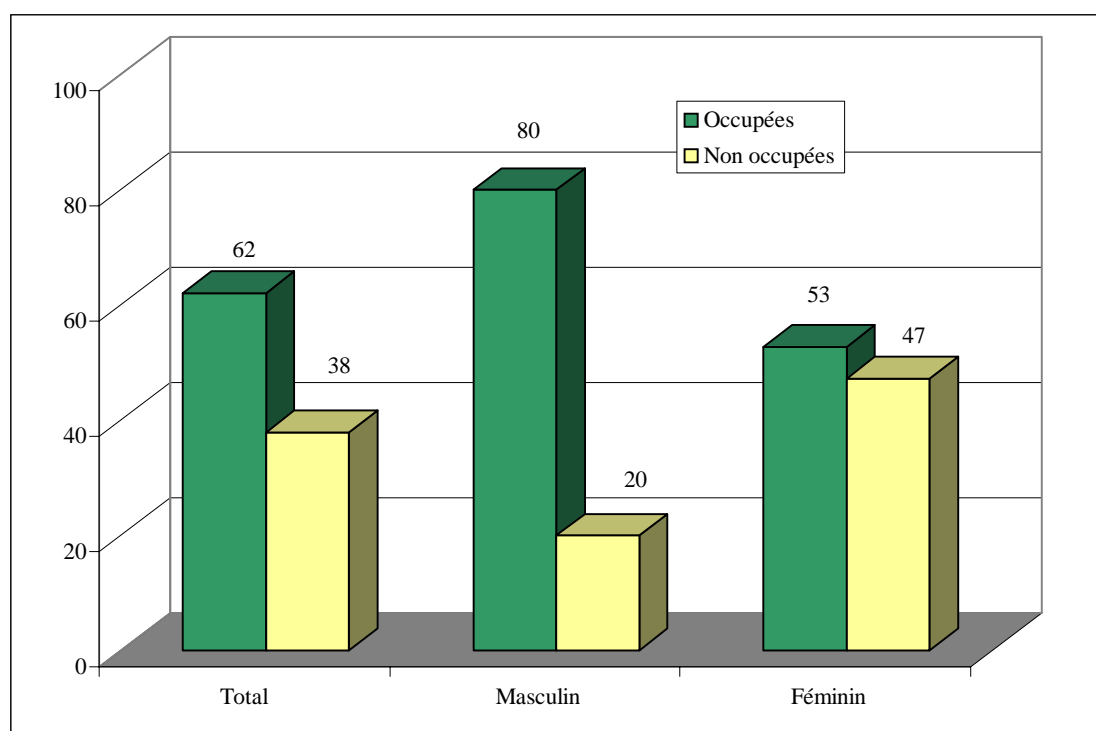


Tableau 15.5.4 : Les personnes âgées vivant seules et leur occupation

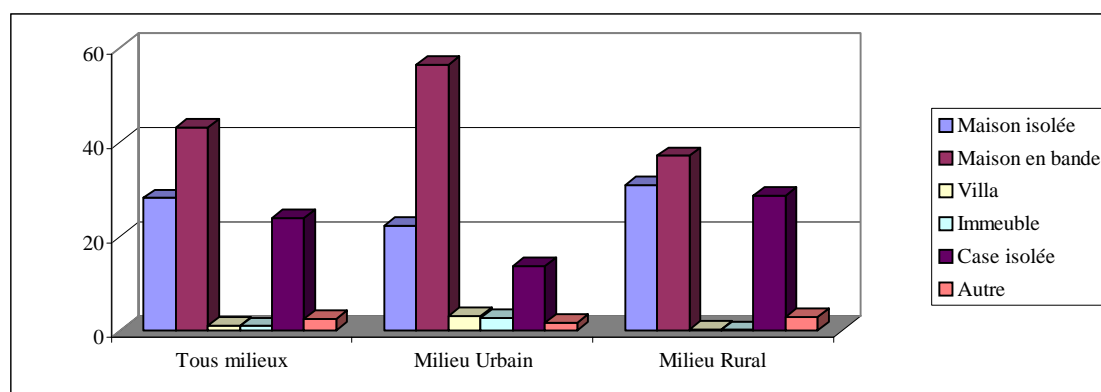
Milieu de résidence	Total	Occupé secteur Informel	Occupé Secteur Formel Etat	Occupé secteur Formel Privé	Ménagère	Retraité	Rentier	Autres Inactifs
Sexe								
Tous milieux	36 109	15 284	5 779	1 357	8 524	10	713	4 442
Masculin	34,2	47,6	33,9	48,7	0,0	60,0	85,7	29,4
Féminin	65,8	52,4	66,1	51,3	100,0	40,0	14,3	70,6
Milieu Urbain	29,7	18,6	51,5	34,2	33,0	80,0	58,5	27,4
Masculin	10,5	9,2	16,9	22,6	0,0	50,0	52,5	11,2
Féminin	19,2	9,4	34,6	11,6	33,0	30,0	6,0	16,2
Milieu Rural	70,2	81,4	48,5	65,8	67,0	20,0	41,5	72,6
Masculin	23,7	38,4	17,1	26,1	0,0	10,0	33,2	18,2
Féminin	46,5	43,0	31,4	39,7	67,0	10,0	8,3	54,4
Total	36 109							

15. 5.3 Caractéristiques du logement

Un logement et un voisinage sûrs et adéquats sont essentiels pour le bien-être de toutes les personnes. Mais, pour les personnes âgées, l'emplacement et notamment la proximité des membres de la famille peut faire toute la différence entre une interaction sociale positive et l'isolement.

Par rapport à l'ensemble de la sous population que constituent les personnes âgées, 43,2% vivent dans des maisons en bande, 28,2% dans des cases isolées et 24% dans des maisons isolées. Les autres formes d'unités d'habitation bien qu'existant, apparaissent moins comme mode d'occupation : il s'agit des immeubles et des villas. La situation est analogue, quant aux personnes âgées vivant seules.

Graphique 15.5.7 : Unités d'habitation des personnes âgées selon le milieu



La littérature existant sur la structure des unités d'habitation en milieu rural montre que la forte fréquence des maisons isolées et surtout des cases isolées s'explique par l'installation d'individus ayant quitté le noyau familial par souci d'indépendance ou de conquête de nouvelles terres agricoles ou de recherche de pâturage. Il est parfois dit que ce sont les vieux qui sont les fondateurs des villages.

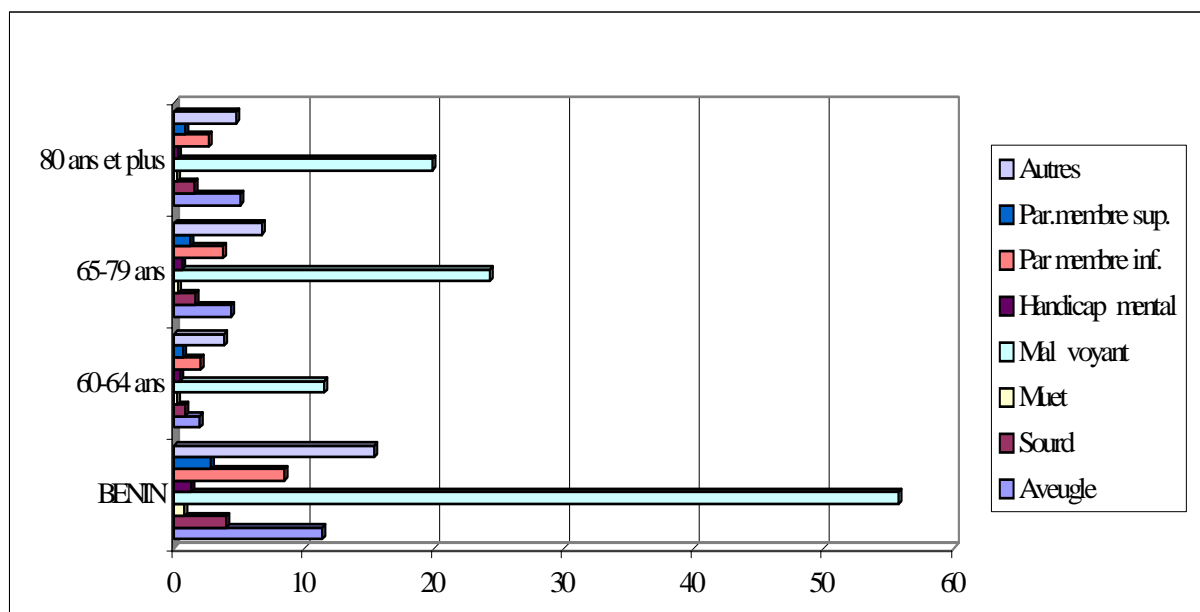
Tableau 15.5.5 : Les personnes âgées et les caractéristiques du logement

Unités d'habitation	Ensemble	Milieu Urbain	Milieu Rural
Maison isolée	28,2	22,3	30,9
Maison en bande	43,2	56,4	37,2
Villa	1,1	3,1	0,2
Immeuble	1,0	2,7	0,1
Case isolée	24,0	13,8	28,7
Autre	2,5	1,7	2,9
Total	374 204		
Non déclaré	6 390		

15. 5.4 Handicap physique

Les personnes âgées du fait de la dégradation de leur état physique dû à l'affaiblissement de leurs fonctions organiques, sont beaucoup exposées aux risques de maladie. Certaines vont jusqu'à perdre l'usage des membres et de la vue sous le poids de l'âge.

Graphique 15.5.8 : Type de handicap chez les personnes âgées



Les données permettent d'observer que parmi les personnes âgées, 13,9% vivent dans une situation de handicap physique ou mental. Parmi celles-ci, il y a 52,6% de femmes et 47,4% d'hommes. Selon les modalités (Aveugles, sourds, muets, paralysie membres inférieurs, paralysie membres supérieurs, paralysie complète, autres handicaps), ces personnes âgées sont pour la plupart des mal voyants (55,8%) ; viennent après le handicap des membres inférieurs et autres handicaps avec respectivement 7,5% et 15,4%. Le graphique 16 nous donne une vue générale de la situation d'indigence par catégorie d'âge.

Lorsque nous rapprochons l'effectif des personnes âgées handicapées du total des handicapés du pays, plus du quart (30,1%) ont 60 ans et plus.

CONCLUSION

Il ressort de l'analyse sur les caractéristiques des personnes âgées ce qui suit :

Sur un effectif total de 6 769 914 habitants dénombrés en 2002, 374 204 sont des personnes âgées de 60 ans et plus tous sexes confondus, soit une proportion de 5,5%.

Une proportion de 68,4% des personnes âgées vit en milieu rural, contre 31,6% en milieu urbain.

Au niveau départemental, le poids démographique des personnes âgées fait apparaître le Zou comme le département le plus pourvu de personnes âgées (7,5%) ; viennent après la Donga et le Plateau (6,3%), le Littoral (6%), les Collines (5,9%), l'Atlantique (5,7%), l'Ouémé (5,6%), l'Atacora (5,4%), le Couffo (5,1%), le Borgou (4,7%), l'Alibori (4,5%) et le Mono (4,1%).

La population des personnes âgées est inégalement répartie selon le sexe. Les femmes âgées sont plus nombreuses (54,4%) que les hommes âgés (45,6%). Les femmes âgées ont une espérance de vie meilleure à celle des hommes (les personnes de 60 ans espèrent vivre 20 ans de plus, soit 21 ans chez la femme âgée et 18,9 ans chez l'homme âgé). Le rapport de masculinité est de 83,6 hommes pour 100 femmes.

Le niveau d'alphabétisation n'est pas satisfaisant : 9% des personnes âgées seulement savent lire et écrire dans une langue, soit un taux d'analphabétisme de 91%.

La part des personnes âgées de 60 ans et plus occupées (le taux brut d'activité) représente 63,6% du total des personnes âgées. Elle est de 77,4% chez les hommes âgés et de 52% chez les femmes. Par contre, pour les 65 ans et plus elle représente 59,2%. Il y a une participation très remarquable des personnes âgées de 60-64 ans dans l'activité économique (73,4%) par rapport aux tranches d'âge de 65 ans et plus (59,2%). La comparaison avec les données de 1992 indique que le taux d'activité des personnes âgées de 60-64 ans a augmenté de 70,8% en 1992 à 73,4% en 2002. Par contre, celui de des personnes âgées de 65 ans et plus a diminué de 62,7% à 59,2%.

Selon le milieu de résidence, les taux d'activité des personnes âgées sont plus élevés dans les zones rurales (69,1%) que dans les zones urbaines (51,7%), tant pour les hommes que pour les femmes (63,6% contre 42,7 en milieu urbain et 83,4% contre 56,6% e milieu rural).

Selon les départements, l'analyse du taux brut d'activité offre une disparité très remarquable.

En effet, c'est le département du Couffo qui vient en première position avec un taux d'activité de 75%, viennent après les Collines (72,3%), le Mono (71,5%) et le Plateau (67,9%). Seul le Littoral présente un taux relativement plus bas (34,9%).

Les personnes âgées occupées sont majoritaires dans le secteur informel : 98,3% contre 1,7% dans le secteur formel. Mieux, du fait de la façon dont les besoins sont satisfaits selon les milieux de résidence, les personnes âgées occupées sont fortement représentées en milieu rural (74,3%) qu'en milieu urbain (25,7%). Toutefois, il est à remarquer que le secteur formel occupe les personnes âgées du milieu urbain, en raison des caractéristiques inhérentes aux activités du formel. Un tel constat n'est guère surprenant quant on sait que les activités économiques du secteur formel sont beaucoup plus concentrées dans l'urbain.

La répartition des actifs occupés selon le sexe laisse apparaître une différence peu remarquée dans les activités du secteur informel (55,1% chez l'homme et 44,9% chez la femme). Cependant, dans le formel, seulement le quart des personnes âgées occupées sont des femmes.

Lorsqu'intervient les groupes d'âge, la tendance est la même par rapport au niveau national.

Nous pouvons ainsi dire que le concept de vieillir en restant actif trouve donc son fondement dans la prédisposition des personnes âgées dans l'activité économique. Il serait tout un processus consistant à optimiser les possibilités de participation des personnes âgées aux activités économiques afin d'accroître la qualité de vie pendant la vieillesse.

En dehors de l'agriculture et du commerce qui absorbent la grande partie des personnes âgées occupées (respectivement 63,7% et 26,1%), on tend à méconnaître la précieuse contribution que les personnes âgées fournissent dans le secteur industriel (5,8%) et autres services (2,6%) qui se résument aux petites activités, activités indépendantes, travail domestiques etc., et sous forme de travail non rémunéré au sein du foyer. Toutefois, à travers les différentes branches d'activité, il faut souligner la participation plus active des femmes âgées dans les activités commerciales.

En matière de situation dans la profession, la population active des personnes âgées est composée essentiellement de travailleurs indépendants (91,1%) bien que les aides familiales et les employeurs soient moins négligeables (respectivement 4% et 3,1%).

Environ 34% de l'ensemble des personnes âgées sont restées sans occupation (ménagères et autres inactifs).

Entre 1992 et 2002, le rapport de dépendance économique des personnes âgées est passé de 14,15% à 13,22%. Il est donc utile de développer davantage de politiques et programmes qui aident à vieillir en restant actif pour permettre aux personnes âgées de continuer à travailler selon leurs capacités et leurs préférences.

Les données permettent d'observer que dans la population des personnes âgées, 65,1% sont mariées, 27,3% des veuves, seulement 4% des célibataires, 2% des divorcées, 1,4% des séparées et 0,3% des unions libres.

Du point de vue du veuvage, l'analyse selon le genre confirme la faible proportion des hommes âgés (3,1%) dans la proportion des personnes âgées veuves traduisant l'effet de la surmortalité masculine et, au fait que les femmes se remarient moins fréquemment que les hommes à la suite d'un divorce, d'une séparation ou de la mort du conjoint.

Dans l'ensemble des ménages recensés, environ 25,2% comportent des personnes âgées. Au sein des ménages où figurent les personnes âgées, 80,4% contiennent une personne âgée, 16,6% contiennent 2 personnes âgées, 2,4% contiennent trois personnes âgées. Au fur et à mesure que le nombre de personnes âgées augmente dans le ménage, les proportions diminuent. Même si statistiquement les faibles proportions obtenues sont insignifiantes, elles traduisent tout de même le degré de cohabitation au sein des générations. Ainsi, au moins deux à trois générations cohabitent au sein des ménages au Bénin.

Les personnes âgées qui dirigent un ménage représentent 59,6% et sont à forte dominance masculine (66,9% d'hommes et 33,1% de femmes), contre 40,4% qui dépendent d'un chef de ménage et à forte dominance féminine (86% contre 14%).

Les personnes âgées vivant seules représentent 9,6% du total des personnes âgées.

Par rapport aux caractéristiques du logement, 43,3% vivent dans des maisons en bande, 28,2% dans des cases isolées et 24% dans des maisons isolées. Les autres formes d'unités d'habitation bien qu'existant, apparaissent moins comme mode d'occupation : il s'agit des immeubles et villas. La même situation est analogue quant aux personnes âgées vivant seules.

Les données permettent d'observer que parmi les personnes âgées, 13,9% vivent dans une situation de handicap physique ou mental. Parmi celles-ci, il y a 52,6% de femmes et 47,4% d'hommes. Selon les modalités (Aveugles, sourds, muets, paralysie membres inférieurs, paralysie membres supérieurs, paralysie complète, autres handicaps), ces personnes âgées sont pour la plupart des mal voyants (55,8%) ; viennent après le handicap des membres

inférieurs et autres handicaps avec respectivement 7,5% et 15,4%. Lorsque nous rapprochons l'effectif des personnes âgées handicapées du total des handicapés du pays, plus du quart (30,1%) ont 60 ans et plus.

Cette analyse laisse entrevoir que la situation des personnes âgées dépend de toutes sortes de facteurs (comportementaux, économiques, environnementaux, sociaux et personnels) qui entourent l'individu et sa famille. Ils constitueraient en fait des éléments prédictifs de la manière dont les personnes âgées sont touchées dans leur condition de vie. A cet effet, il paraît indispensable de mener une étude spécifique afin de cerner la problématique effective des personnes âgées au Bénin.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Gilles Ferréol, (1995) : Dictionnaire de sociologie, Paris, Armand Colin

Adler Marie-Hélène, (1974) : Passeport pour le troisième âge, Edition Calmann-Lévy

Marcel Côté, (1980) : Le Vieillissement : mythe et réalité, les Editions Agence d'Arc, Montréal

Loriaux M. Kempeneers Marianne, (1995) : Les conséquences de la révolution démographique et du vieillissement sociétal, ISSN 0038-030X

André Lux (1995), Vieillissement démographique et réorganisation sociale, in Hubert Gérard et Victor Piché (dir) : La sociologie des populations, PUM/AUPELF-UREF, Montréal

MSPSCF, (1998) : Etude sur les personnes âgées situation difficile au Bénin

Sourou M. G. Lucienne, (1980) : Le troisième âge en République Populaire du Bénin

Claudine ATTIAS-DONFUT, (2000): Rapports de générations (dir.) Revue française de sociologie

U.S. CENSUS BUREAU, (2001): Anaging world

NATIONS UNIES, (2001) : Population, conditions de la femme et développement OMS (2001) : Vieillir en restant actif, cadre d'orientation

INSAE, (1992) : Rapport Général du deuxième recensement général de la population et de l'habitation

INSAE, (1992) : Caractéristiques socioculturelles et économiques, volume II analyse des résultats, tome3

PNUD, (1996) : Rapport mondial sur le développement humain

PNUD, (1998) : Rapport sur le développement humain au Bénin

ANNEXE

Tableau 15.a1 : Répartition des personnes âgées par groupe d'âge et sexe

Groupe d'âge	Total	Masculin	Féminin	Rapport de masculinité
Milieu de résidence				
Tous âges	100,00	45,55	54,45	83,64
60-64 ans	31,21	14,31	16,90	84,65
65-69 ans	17,06	7,65	9,41	81,30
70-74 ans	19,04	8,69	10,34	84,02
75-79 ans	8,59	3,90	4,69	83,25
80-84 ans	11,14	4,92	6,23	78,93
85-89 ans	3,50	1,61	1,89	85,32
90-94 ans	3,28	1,59	1,69	94,20
95-98 ans	6,17	2,87	3,30	87,10
Milieu de résidence				
Milieu rural	31,59	43,33	56,67	76,46
Milieu Urbain	68,41	46,57	53,43	87,16
Total	374 204			

Tableau 15.a2 : Répartition des personnes âgées alphabétisées

Groupe d'âge	Total	Alphabétisée	Non alphabétisée
Sexe			
Tous Milieux	364 243	32 898	331 345
60 – 64 ans	113 728	14 041	99 687
65 – 79 ans	162 844	15 185	147 659
80 ans et plus	87 671	3 672	83 999
Masculin	166 471	24 701	141 770
Féminin	197 772	8 197	189 575
Milieu Rural	256 002	10 466	240 245
Milieu Urbain	108 241	22 432	91 100
Total	364 243		
Non déclaré	9 961		

Tableau 15.a3 : Répartition des personnes âgées selon l'occupation

Occupation	Tous Milieux			Milieu Urbain			Milieu Rural		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
Occupée	237 996	131 973	106 023	61 146	32 567	28 579	176 850	99 406	77 444
Secteur informel	234 041	128 933	105 108	58 548	30 478	28 070	175 493	98 455	77 038
Secteur formel Etat	1 832	1 458	374	1 256	1 047	209	576	411	165
Secteur formel privé	2 123	1 582	541	1 342	1 042	300	781	540	241
Non occupée	127 265	33 127	94 138	53 602	16 500	37 102	73 663	16 627	57 036
Ménagère	45 176	0	45 176	18 682	0	18 682	26 494	0	26 494
Retraité	13 270	11 260	2 010	10 904	9 202	1 702	2 366	2 058	308
Rentier	4 187	2 503	1 684	1 667	1 056	611	2 520	1 447	1 073
Autres inactifs	64 632	19 364	45 268	22 349	6 242	16 107	42 283	13 122	29 161
Total	374 204								
Non déclaré	8 943								

Tableau 15.a4 : Répartition des personnes âgées selon la profession par département

	Population active			
	Total occupé	Secteur informel	Secteur formel état	Secteur formel privé
Alibori	15 188	14 969	79	140
Atacora	19 721	19 588	87	46
Atlantique	27 949	27 500	235	214
Borgou	21 228	20 927	146	155
Collines	22 847	22 656	84	107
Couffo	20 243	20 081	56	106
Donga	14 095	13 998	41	56
Littoral	7 576	6 554	436	586
Mono	19 300	19 055	112	133
Ouémé	22 491	21 933	294	264
Plateau	17 465	17 263	99	103
Zou	29 893	29 517	163	213

Tableau 15.a5 : Répartition des personnes âgées selon la profession

Groupe d'âge Sexe	Population active			
	Total occupé	Secteur informel	Secteur formel Etat	Secteur formel privé
Bénin	237 996	234 041	1 832	2 123
60-64 ans	36,02	35,82	50,00	45,88
65-79 ans	45,17	45,23	39,74	43,05
80 ans et plus	18,81	18,94	10,26	11,07
Masculin	55,45	55,09	79,59	74,52
Féminin	44,55	44,91	20,41	25,48
Non déclaré	8943			

Tableau 15.a6 : Répartition des personnes âgées non occupées par département

	Population non occupée				
	Total non occupé	Ménagère	Retraité	Rentier	Autre inactif
Alibori	8 469	3 017	151	109	4 111
Atacora	10 202	3 697	294	55	5 507
Atlantique	17 558	5 401	1 700	631	9 044
Borgou	12 778	4 719	736	225	6 069
Collines	8 712	2 608	483	288	4 918
Couffo	6 727	2 285	243	616	3 176
Donga	7 959	2 587	130	83	4 658
Littoral	14 021	3 911	5 208	462	3 935
Mono	7 680	1 997	427	383	4 309
Ouémé	18 221	6 396	2 178	523	8 025
Plateau	8 236	3 510	366	167	3 548
Zou	15 106	5 048	1 354	645	7 332

Tableau 15.a7 : Etat matrimonial des personnes âgées

	Total	Célibataire	Marié	Divorcé	Veuf	Séparé	Union libre
Bénin	100,00	3,97	65,02	1,94	27,33	1,42	0,33
60-64 ans	31,53	1,17	22,78	0,69	6,26	0,52	0,11
65-79 ans	44,82	1,68	29,02	0,88	12,48	0,62	0,14
80 ans et plus	23,65	1,12	13,22	0,37	8,59	0,27	0,08
Masculin	46,67	1,98	39,92	1,07	3,03	0,59	0,07
Féminin	53,33	1,99	25,09	0,87	24,30	0,83	0,25
Alibori	6,11	0,32	4,23	0,10	1,32	0,11	0,02
Atacora	8,00	0,37	4,59	0,15	2,70	0,12	0,07
Atlantique	12,30	0,44	7,58	0,31	3,81	0,14	0,03
Borgou	8,92	0,66	6,02	0,20	1,81	0,20	0,03
Collines	8,58	0,28	6,13	0,16	1,88	0,11	0,02
Couffo	7,41	0,26	4,99	0,06	2,04	0,05	0,01
Donga	5,84	0,25	3,71	0,14	1,62	0,11	0,01
Littoral	5,76	0,23	4,04	0,11	1,27	0,06	0,04
Mono	7,36	0,21	4,64	0,18	2,20	0,11	0,02
Ouémé	10,80	0,43	6,74	0,21	3,20	0,18	0,04
Plateau	6,67	0,25	4,58	0,09	1,63	0,10	0,02
Zou	12,24	0,24	7,77	0,23	3,86	0,13	0,02
Total	356 385						
Non déclaré	17 819						

Tableau 15.a8 : Etat matrimonial des personnes âgées selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Total	Célibataire	Marié	Divorcé	Veuf	Séparé	Union libre
Tous milieux	356 385	14 131	231 720	6 897	97 415	5 048	1 174
Masculin	166 316	7 048	142 286	3 810	10 807	2 099	266
Féminin	190 069	7 083	89 434	3 087	86 608	2 949	908
Milieu Urbain	111 390	4 399	73 136	2 028	29 717	1 596	514
Masculin	49 664	2 087	42 891	1 005	2 929	634	118
Féminin	61 726	2 312	30 245	1 023	26 788	962	396
Milieu Rural	244 995	9 732	158 584	4 869	67 698	3 452	660
Masculin	116 652	4 961	99 395	2 805	7 878	1 465	148

Féminin	128 343	4 771	59 189	2064	59 820	1 987	512
Total	374 204						
Non déclaré	17 819						

Tableau 15.a9 : Répartition des personnes âgées selon le lien de parenté avec le chef de ménage

Groupe d'âge	Total	Personnes âgées chefs de ménage	Personnes âgées dépendant d'un chef de ménage
Sexe			
	100,00	59,58	40,42
60-64 ans	31,21	19,22	11,99
65-79 ans	44,69	27,12	17,57
80 ans et plus	24,10	13,24	10,85
Sexe masculin	42,67	37,73	4,94
60-64 ans	14,31	13,12	1,19
65-79 ans	20,25	17,99	2,26
80 ans et plus	10,99	8,75	2,24
Sexe féminin	51,15	18,77	32,39
60-64 ans	16,90	6,10	10,80
65-79 ans	24,44	9,13	15,31
80 ans et plus	13,11	4,50	8,61
Département			
Alibori	6,33	3,45	2,88
Atacora	8,00	4,20	3,80
Atlantique	12,19	7,56	4,62
Borgou	9,10	4,50	4,60
Collines	8,45	5,41	3,04
Couffo	7,21	4,38	2,83
Donga	5,90	2,73	3,16
Littoral	5,80	3,79	2,01
Mono	7,22	4,70	2,52
Ouémé	10,90	6,78	4,13
Plateau	6,87	4,08	2,79
Zou	12,04	7,99	4,05
Total	374204		

Tableau 15.a10 : Les personnes âgées chefs de ménage selon l'occupation

	Total	Occupée	Non occupée
Bénin	222 965	70,75	29,25
Masculin	149 122	46,68	20,20
Féminin	73 843	24,07	9,05
Alibori	12 912	77,44	22,56
Atacora	15 729	49,42	50,58
Atlantique	28 307	75,75	24,25
Borgou	16 840	83,31	16,69
Collines	20 228	78,93	21,07
Couffo	16 399	66,66	33,34
Donga	10 233	67,66	32,34
Littoral	14 191	90,55	9,45
Mono	17 589	65,62	34,38
Ouémé	25 354	71,44	28,56
Plateau	15 272	83,60	16,40
Zou	29 911	51,52	48,48

Tableau 15.a11 : Les personnes âgées vivant seules et leur occupation par département

Département	Total occupé	Secteur informel	Secteur formel Etat	Secteur formel privé	Ménagère	Rentier	Autres inactifs
Alibori	100,00	51,19	13,17	3,24	17,28	2,59	12,53
Atacora	100,00	72,65	2,21	1,15	9,01	1,39	13,60
Atlantique	100,00	39,64	19,35	3,07	25,24	1,89	10,81
Borgou	100,00	47,15	14,87	3,01	20,57	6,17	8,23
Collines	100,00	60,59	12,28	1,58	17,33	1,33	6,89
Couffo	100,00	68,02	7,42	2,31	10,95	0,85	10,42
Donga	100,00	54,32	6,17	1,48	24,44	2,72	10,86
Littoral	100,00	6,59	46,49	6,49	25,72	7,14	7,41
Mono	100,00	50,15	16,55	3,35	16,72	1,23	11,99
Ouémé	100,00	25,69	20,11	6,29	32,60	1,67	13,59
Plateau	100,00	50,64	14,01	3,05	24,07	1,05	7,19
Zou	100,00	40,39	9,20	3,78	26,51	1,95	18,12

Tableau 15.a12 : Les personnes âgées selon le type de handicap

Groupe d'âge Sexe	Total	Aveugle	Sourd	Muet	Mal voyant	Handicap mental	Paralysie membre inférieur	Paralysie membre supérieur	Autres
Bénin	51 999	5 932	2 085	391	29 002	694	4 414	1 481	8 000
60-64 ans	11 159	1 013	436	96	6 003	219	1 048	364	1 980
65-79 ans	22 419	2 275	835	173	12 646	337	1 968	661	3 524
80 ans et plus	18 421	2 644	814	122	10 353	138	1 398	456	2 496
Masculin	24 673	3 172	929	184	13 603	311	2 028	742	3 704
	47,45								
60-64 ans	5 408	552	204	48	2 867	107	532	176	922
65-79 ans	10 641	1 243	372	76	5 916	146	926	347	1 615
80 ans et plus	8 624	1 377	353	60	4 820	58	570	219	1 167
Féminin	27 326	2 760	1 156	207	15 399	383	2 386	739	4 296
60-64 ans	5 751	461	232	48	3 136	112	516	188	1 058
65-79 ans	11 778	1 032	463	97	6 730	191	1 042	314	1 909
80 ans et plus	9 797	1 267	461	62	5 533	80	828	237	1 329

Personnel National

Directeur Général de l'INSAE

BANKOLE D. Maurice

Directeur des Etudes Démographiques (DED)

VODOUNOU Z. Cosme

Secrétariat DED

AKUESON Pélagie

Service Etat et Perspectives de Population (SEPP)

CHITOU A. Fatahi, Chef service

TOGONOU Hippolyte

NOUATIN M. Bruno

SOSSA Fortuné

AHOVEY Elise

ZOUNON Mémounath

KPALLA Félicienne

Service Cartographie, Méthodes de Sondage et d'Enquêtes (SCMSE)

GOMEZ Euzerbe, Chef Service

AGBANGLA Sévérin

AGBOTON Martin

DAKPO Hugues

BIAO I. Babaya

d'ALMEIDA Honoré

Service Mouvements de la Population (SMP)

MENSAH Victorine, Chef Service

TODJINO D. Pascal

PARAIZO Guy

GBOTEMI Jérôme

Direction Administrative et Financière (DAF)

FLENON Agnès, Directrice Administrative et Financière

Secrétariat DAF

AKPLOGAN Ruth

Service Comptabilité

AGBO Claude

SOUROU Bricette

DJIKA DEGBO Magloire

Service Matériel et Equipements

DOHOU Antoinette, Chef Service

DOSSOU Alex

AWO Hilarion

Direction du Traitement de l'Informatique et de la Publication (DTIP)

ADJOVI Esther, Directrice du Traitement Informatique, Pi

Secrétariat DTIP

AHOMAGNON Edwige

Chef Service Informatique

AKPO André, Chef Service

CHOGNIKA Eudes

MISSINHOUN Evariste

Chef Service des Annuaire, des Publications et de Gestion des Bases de Données (SAPGBD)

KPEKPEDE Grégoire, Chef Service

Consultant National en Cartographie

TCHIAKPE Marcel

Personnel Occasionnel

- ❖ Opérateurs Cartographes ;
- ❖ Agents Recenseurs ;
- ❖ Chefs d'Equipes et Contrôleurs de Recensement ;

- ❖ Agents Codeurs et Vérificateurs des Codes ;
- ❖ Opérateurs de Saisie.

Personnel International

Conseillers Techniques de l'Equipe d'Appui Technique du FNUAP basé à DAKAR

DACKAM Ngatchou Richard

MAYOUYA André

HAMADY Sow

ANALYSE DU TROISIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION

COORDONNATEURS DU PROJET : Messieurs :

Maurice Dossou BANKOLE, Directeur National du Projet RGPH3

Cosme Z VODOUNOU, Directeur Technique du Projet RGPH3

EXPERTS NATIONAUX : Messieurs et Mesdames

- Toussaint ADJIMON, Statisticien Démographe
- Sévérin AGBANGLA, Géographe
- Damien AGOUA, Statisticien
- Elise AHOVEY, Géographe Démographe
- Françoise ALODJOGBE, Statisticienne Démographe
- Odile ATTANASSO, Sociologue Démographe
- Alexandre BIAOU, Statisticien
- Fatahi CHITOU, Statisticien, Démo-Economiste
- Kuassi DEGBOE,
- Bruno DJAGBA, Statisticien Démographe
- Léonard FOURN, Docteur en Médecine
- Euzerbe GOMEZ, Statisticien
- Julien GUINGNIDO GAYE, Statisticien Démographe
- Thomas HOUEDOKOHO, Statisticien Démographe
- Rafatou HOUNDEKON, Démographe
- Elise HOUSSOU, Statisticienne
- Pierre KLISSOU, Statisticien Démographe
- Akouma KOUNI, Géographe
- Narcisse KOUTON, Statisticien Démographe
- Mouhamadou MAMA SEIDOU, Statisticien Démographe
- Victorine Bertine Akouavi MENSAH, Socio-Anthropologue-Spécialiste en Population et Développement
- Bruno NOUATIN, Economiste-Démographe
- Justine ODJOUBE, Statisticienne Démographe
- Fortuné SOSSA, Economiste-Sociologue

- Alain Eric TCHIBOZO, Géographe Démographe
- Pascal D TODJINO, Statisticien
- Hippolyte Mahussi TOGONO, Statisticien Démographe
- Jean Thomas TOHOUEGNON, Statisticien Démographe
- Jean Kokou ZOUNON, Ingénieur–Statisticien
- Mémounath ZOUNON BISSIRIOU, Economiste-Planificateur

EXPERT INTERNATIONAL :

Monsieur Richard DACKAM N’GATCHOU, Conseiller Régional en Analyse Démographique (Equipe d’Appui Technique de l’UNFPA/Dakar)

LES TOMES

TOME 1 : REPARTITION SPATIALE, STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE ET MIGRATION AU BENIN

TOME 2 : DYNAMIQUE DE LA POPULATION

TOME 3 : CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES ET ECONOMIQUES

TOME 4 : MENAGES, CONDITIONS D’HABITATION ET PAUVRETE

TOME 5 : CARACTERISTIQUES DES PERSONNES VULNERABLES

TOME 6 : PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES ET ETUDE PROSPECTIVES DE LA DEMANDE SOCIALE
